



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 14 janvier 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 décembre 2014, à 8 h 30

10.005 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 décembre 2014, à 8 h 30

10.006 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 15 décembre 2014, à 13 h

10.007 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 décembre 2014, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1145281007

Conclure avec 2963-9556 QUÉBEC INC. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés pour le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-13500 (1 soumissionnaire) (montant estimé: 259 014,65 \$)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1145281009

Conclure avec QUÉBEC LINGE CO. une entente-cadre pour une période de trente-six mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de service de location, entretien et réparation de vêtements pour employés de métier et vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques - Appel d'offres public 14-13502 (1 soumissionnaire) - (montant estimé: 1 120 152,76 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1146133002

Conclure avec la firme Opale International Inc. une entente-cadre collective d'une durée de trente-six mois pour la fourniture, sur demande, de pantalons de travail réguliers et de type cargo - Appel d'offres public no 14-13923 (8 soumissionnaires) - (montant estimé : 236 236,83 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1140184003

Accorder 3 contrats aux firmes Réal Huot inc. et Nouvelle technologie (TEKNO) inc. pour la fourniture de compteurs d'eau et de ses accessoires, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 1 929 377,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13750 - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1143815004

Accorder un contrat à la Fondation Espace pour la vie pour la fourniture de lanternes chinoises fabriquées à proximité de Shanghai, en Chine - Somme maximale de 99 000 \$ - Contrat de gré à gré

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1144347002

Conclure avec Timm Enterprises Ltd, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de matériel horticole pour la mise en motte des arbres de la Pépinière municipale - Appel d'offres public 14-14077 - (2 soumissionnaires) (montant estimé 105 931,07 \$, taxes incluses)

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1146135006

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Groupe Trium Inc. (CE13 0345), pour la fourniture de chandails de différents modèles pour le Service de police de la Ville de Montréal - (montant estimé pour la prolongation : 91 418 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires - 1146621002

Accorder un contrat à Remorquage Météor inc. pour le remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération «Sabot de Denver» sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une durée de 4 ans en plus de 2 options de renouvellement d'un an chacune - Appel d'offres public 14-13871 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Cour municipale

20.011 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1143334033

Accorder un contrat à UBA inc. pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et à trois usines d'eau potable, d'une durée de 3 ans - Somme maximale de 540 098,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1815-AE - (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.012 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1144822056

Accorder un contrat à Les Paysagistes Damiano, pour la reconstruction d'un égout unitaire et des conduites d'eau secondaires, dans la rue Peel, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve, la reconstruction des conduites d'eau secondaires dans la rue Peel entre le boulevard De Maisonneuve à la rue Sherbrooke et la réfection de la chaussée, de trottoirs et travaux d'éclairage dans la rue Peel entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 4 012 996,73 \$ (contrat: 3 481 996,73 \$ + incidences: 531 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 215001 - (9 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.013 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1144822057

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour la construction et reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux, la réfection de la chaussée et la mise aux normes des feux de circulation dans divers endroits de la Ville de Montréal, pour le développement des pistes cyclables - Dépense totale de 1 576 889,83 \$ (contrat: 1 432 586,37 \$ + incidences: 144 303,46 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 258209 - (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.014 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1141009011

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame, dans le cadre du Projet Bonaventure - Dépense totale de 10 443 514,69 \$, taxes incluses (contrat : 9 405 353,91 \$ + incidences : 1 038 160,78 \$) - Appel d'offres public 214709 - (8 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.015 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1146087001

Accorder un contrat de services professionnels à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour financer le programme de recherche de la Chaire de recherche sur l'évaluation et la mise en oeuvre de la durabilité en transport pour la période 2015-2020 - Somme maximale 125 000 \$ répartie annuellement selon les modalités de la convention - Contrat de gré à gré

Compétence d'agglomération : Planification des déplacements dans l'agglomération

20.016 Contrat de services professionnels

CM Service du développement économique - 1145008003

Accorder un contrat de services professionnels au Chantier de l'économie sociale pour les travaux préalables à la tenue du Global Social Economy Forum 2016 à Montréal pour une somme maximale de 125 000 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

20.017 Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1146342003

Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie aux firmes Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Dessau inc. pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne 5 ainsi que le bâtiment administratif Royalmount - Dépense totale de 496 278,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13922 - (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 3 décembre 2014, 8 h 30, à l'article 20.028

20.018 Contrat de services professionnels

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1146620015

Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay et Tremblay, S.E.N.C. | TRAME-VERTE pour la préparation d'un plan de plantation pour 4 arrondissements dans le cadre du Plan d'action canopée pour une somme maximale de 99 240,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13992 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

20.019 Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1146342005

Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et associés Architectes, CBA Experts-Conseils inc. et NCK inc. pour divers travaux au quartier général du SIM - Dépense totale de 522 146,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13921 - (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.020 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145015001

Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associés architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés, pour la réfection de l'enveloppe et la réfection et mise à niveau des différentes composantes du bâtiment Quartier général de la police - Dépense totale de 1 151 659,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13771 - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.021 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1141009012

Accorder un contrat à Les consultants S.M. Inc. pour les services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises en lien avec divers lots de travaux débutant en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure - Dépense maximale de 5 221 750,67 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 14-13985 - (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.022 Entente

CM Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1141508005

Approuver un protocole de soutien technique estimé à 390 000 \$ et autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion du festival «Montréal en lumière» du 19 au 28 février 2015

20.023 Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1141477010

Acquérir, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, la ruelle connue comme étant le lot 2 091 669 du cadastre du Québec identifiée comme tel au cadastre et ce, à des fins de ruelle, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

20.024 Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1141477012

Acquérir, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, une partie du boulevard René-Lévesque et du prolongement de la rue Estacade du Pont Champlain connus comme étant le lot 3 919 938 du cadastre du Québec et ce, à des fins de rue, dans l'arrondissement de Verdun

20.025 Immeuble - Acquisition

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140783003

Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie du lot 1 351 429 du cadastre du Québec, décrit à l'article 1, du plan C-7 Outremont, et d'une partie du lot 1 351 630 du cadastre du Québec, décrit à l'article 1, du plan O-6 Outremont, tous deux préparés par Noémie Plante, a.g. en date du 11 septembre 2014, pour des fins de rues, afin de permettre le prolongement des avenues Outremont et Champagneur sur le site du nouveau Campus universitaire de l'Université de Montréal, arrondissement d'Outremont

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 3 décembre 2014, 8 h 30, à l'article 20.033

20.026 Immeuble - Servitude

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1133496004

Approuver un projet d'acte de servitude par lequel M. Mario Amaral accorde à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle à des fins d'utilités publiques, sur une partie de la propriété portant le numéro civique 5930, avenue Des Ormeaux, dans l'arrondissement d'Anjou

20.027 Immeuble - Servitude

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1133496005

Approuver un projet d'acte de servitude par lequel Mme Jocelyne Laramée et M. François-André Brosseau accordent à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle à des fins d'utilités publiques, sur une partie de la propriété portant le numéro civique 6400, avenue Des Ormeaux, dans l'arrondissement d'Anjou

20.028 Immeuble - Servitude

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1133496006

Approuver un projet d'acte de servitude par lequel On Cham, Mung Cham et Quan To accordent à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle à des fins d'utilités publiques, sur une partie de la propriété portant le numéro civique 6411, avenue Des Ormeaux, dans l'arrondissement d'Anjou

20.029 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture - 1144639005

Accorder à la Corporation du Théâtre Outremont une avance de fonds de 50 000 \$ sur le soutien financier annuel de 440 000 \$ qui lui sera versé en 2015 pour la réalisation d'une programmation culturelle pluridisciplinaire

20.030 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.031 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.032 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141195004

(AJOUT) Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Bridor inc., dans le but d'aménager un stationnement, un terrain situé au nord de la rue de Rouen et à l'ouest de la rue Moreau, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie de 4 853,7 m², pour le prix de 224 000 \$, plus les taxes applicables

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 7 janvier 2015, 8 h 30, à l'article 20.009

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Verdun , Direction du développement du territoire des études techniques et des services aux entreprises - 1146702002

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de l'arrondissement de Verdun de prendre en charge la gestion du contrat de service de la Surveillance du territoire avec la firme Sécurité Neptune pour la délivrance de constats d'infraction relatifs au stationnement et ce, jusqu'au 9 juin 2015

30.003 Administration - Nomination de membres

CG Service de l'eau , Direction de la gestion durable de l'eau des mesures corporatives et d'urgences - 1145075004

Nommer des représentants de la Ville de Montréal et des municipalités liées à titre de membres du Comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.004 Administration - Nomination de membres

CG Service de la culture - 1146369002

Approuver les nominations de mesdames Pascale Labrie et Marie-Christine Dufour, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal - Reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, madame Karla Etienne et monsieur Jean-Pierre Desrosiers, à titre de membres - Reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, M. Philippe Baylaucq à titre de vice-président

Compétence d'agglomération : Conseil des Arts

Mention spéciale : Cet article devra être adopté au conseil municipal à une majorité de 2/3 des voix des membres du conseil, en vertu de l'article 231.6 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal

30.005 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1140679023

Approuver la 1ère partie de la programmation d'événements publics 2015 - Autoriser l'occupation du domaine public du 14 janvier au 19 février 2015

30.006 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Verdun , Direction du développement du territoire des études techniques et des services aux entreprises - 1142753004

Autoriser un virement de 7 346,90 \$ en provenance du Service de la diversité sociale et des sports vers l'arrondissement de Verdun pour des travaux de rénovations au Chalet Poirier dans le cadre du programme MADA

30.007 Emprunt

CM Société d'habitation et de développement de Montréal - 1140002002

Approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada, pour garantir le prêt au montant de 35 534 123 \$ pour une durée de 5 ans, concernant l'immeuble Brennan/Duke

30.008 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1151143001

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement à Québec, les 14 et 15 janvier 2015, de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, et de Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, pour prendre part aux audiences publiques de la Commission des institutions - Montant estimé : 387,30 \$

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Emprunt

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1141019001

Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet du secteur Namur-Jean-Talon Ouest (Le Triangle)»

40.002 Règlement - Emprunt

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1144332007

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un projet de règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 9 900 000 \$ pour le financement des travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal

40.003 Règlement - Emprunt

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1144815007

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017, un projet de règlement d'emprunt de 16 000 000 \$ pour le financement de la construction d'un centre aquatique intérieur dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

40.004 Règlement - Emprunt

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140390012

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 9 500 000 \$ afin de financer les travaux requis pour la captation des gaz à la source dans les casernes»

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

40.005 Règlement - Emprunt

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140390013

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 3 900 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal» pour les dépenses qui relèvent de la compétence du conseil municipal

40.006 Règlement - Emprunt

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140390014

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000\$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal» pour les dépenses qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération : Acte mixte

40.007 Règlement - Emprunt

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140390016

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale» pour les dépenses qui relèvent de la compétence du conseil municipal

40.008 Règlement - Emprunt

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140390015

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale» pour les dépenses qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération : Cour municipale

40.009 Règlement - Emprunt

CM Service du matériel roulant et des ateliers - 1141081005

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements»

40.010 Règlement - Emprunt

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1141081006

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements» (volet agglomération)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

40.011 Règlement - Emprunt

CM Service du matériel roulant et des ateliers - 1141081007

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés»

40.012 Règlement - Emprunt

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1141081008

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés» (volet agglomération)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

40.013 Règlement - Emprunt

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1146316001

Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 31 M\$ pour le financement des travaux d'aménagement de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne" dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal»

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40.014 Règlement - Emprunt

CM Service du matériel roulant et des ateliers - 1141081009

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements»

40.015 Règlement - Emprunt

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1141081010

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements» (volet agglomération)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

40.016 Règlement - Emprunt

CM Service du matériel roulant et des ateliers - 1141081011

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds»

40.017 Règlement - Emprunt

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1141081012

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds» (volet agglomération)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

40.018 Règlement - Emprunt

CM Service de l'Espace pour la vie - 1146606003

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, le projet de règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 6 200 000 \$ afin de financer le programme de maintien du Jardin botanique de Montréal» pour l'année 2015

40.019 Règlement - Emprunt

CM Service de l'Espace pour la vie - 1146606004

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, le projet de règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 305 000 \$ afin de financer le programme de maintien d'actifs - espaces communs d'Espace pour la vie» pour l'année 2015

40.020 Règlement - Emprunt

CM Service de l'Espace pour la vie - 1146606002

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, le projet de règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 3 544 000 \$ afin de financer le programme de maintien d'actifs du Biodôme de Montréal» pour l'année 2015

40.021 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal - 1146213005

Approuver le règlement modifiant le Règlement R-121 autorisant un emprunt de 250 000 000 \$ pour le financement de la première phase du programme de réfection des infrastructures du réseau du métro (Programme Réno-Infrastructures 1), afin d'augmenter la durée des emprunts

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

40.022 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal - 1146213006

Approuver le Règlement autorisant un emprunt de 28 116 729 \$ pour financer deux projets du Programme d'entretien périodique et d'acquisition d'équipements de la solution OPUS 2015-2019

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

40.023 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal - 1146213007

Approuver le Règlement R-036-2 modifiant le règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

40.024 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.025 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1140032001

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 110 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du réseau routier»

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 7 janvier 2015, 8 h 30, à l'article 40.009

40.026 Règlement - Adoption

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1144368010

Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal et adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 10 décembre 2014, 8 h 30, à l'article 40.002

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service du greffe - 1144527002

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	29
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	20
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	28

CE : 10.002

2015/01/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2015/01/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 3 décembre 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 1837

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 décembre 2014, en y retirant les articles 20.005, 20.010, 20.014, 20.017, 20.026, 20.027, 20.028, 20.033 et 30.008.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 1838

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 1839

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 1840

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 10 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 1841

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE14 1842

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la grille de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels en surveillance de travaux pour des mandats de plus de 100 000 \$ à la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

Adopté à l'unanimité.

20.001 1140649002

CE14 1843

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public de services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de travaux débutant en 2015 dans le secteur délimité par les rues Wellington, Ann, de la Commune et Duke (Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest);
- 2- d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1141009009

CE14 1844

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres publics pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requise en lien avec des travaux de construction d'un pont ferroviaire et des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue allant de l'avenue Durocher à l'avenue d'Outremont – Projet Campus Outremont.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1146310002

CE14 1845

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Kronos inc., fournisseur unique, pour une période de 3 ans, pour le renouvellement de l'entretien et du support des licences logicielles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 719 882,64 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 17 septembre 2014 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1140554002

CE14 1846

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 840 316,56 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Electromega ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, un contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de télémétrie (commutateurs) sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système de télécommunication urbain relié au CGMU, au prix et aux conditions de la soumission en date du 16 septembre 2014, soit pour une somme maximale de 730 710,05 \$, taxes et contingences incluses, conformément à l'appel d'offres public 14-13487 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1145897020

CE14 1847

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Le Neuvième Bit inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture du support des logiciels acquis de la firme VMWare, pour la période du 30 décembre 2014 au 29 décembre 2017, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 745 938,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13828 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1145954003

CE14 1848

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Pro-Vert Sud-Ouest, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le transport des appareils contenant des halocarbures pour les écocentres et les cours de voiries de la Ville de Montréal, pour une période de 39 mois avec possibilité d'une prolongation de 90 jours, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 157 458,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13331 ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1144730003

CE14 1849

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré entre la Ville et L'Arsenal, pour la fourniture de 5 embarcations de sauvetage sur glace UMA-17, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 167 288,63 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1143838010

CE14 1850

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 312 357,71 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Construction NRC inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 18 mois pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 874 905,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-44003 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1145897007

CE14 1851

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Les entreprises électriques L.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien de divers génératrices dans les bâtiments de la ville pour une période de 24 mois à compter du 1^{er} janvier 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 192 537,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 14-13857;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1144512006

CE14 1852

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et la Société d'animation de la Promenade Bellerive (SAPB), pour une période de trois ans, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, pour la fourniture de services d'accueil et d'entretien au chalet du parc de la Promenade Bellerive, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 229 701 \$, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1143703001

CE14 1853

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à CDW Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture du support des logiciels IBM, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 457 225,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14048 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1145954004

CE14 1854

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Jean-René Lafond inc., plus bas soumissionnaire conforme pour l'article 6, le contrat pour la fourniture d'un chariot élévateur, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 112 292,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13854 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire pour l'article 3, Hewitt Équipement limitée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'un chariot élévateur, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 164 749,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13854 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1144922005

CE14 1855

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 927 127,18 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction de la chaussée, de trottoirs, de bordures, de mails centraux et travaux de mise aux normes des feux de circulation et de l'éclairage dans le boulevard De La Rousselière, de la rue Notre-Dame à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 623 827,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 259001 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1144822045

CE14 1856

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 180 845,80 \$, taxes incluses, pour la réfection du réseau électrique d'urgence et le remplacement des génératrices au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Procova inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 134 855,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JAR-2012-12;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1140185010

CE14 1857

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 863 076,64 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Pie-IX, de la rue Notre-Dame à l'avenue Pierre-De Coubertin et dans la rue Hochelaga, de l'avenue Desjardins à la rue Théodore, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 517 237,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 228005;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1144822050

CE14 1858

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 106 581,49 \$, taxes incluses, pour les travaux de génie civil, de mécanique de procédé, d'électricité, d'automatisation et de mécanique du bâtiment au bassin de rétention Charles-Renard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Ramcor construction inc. le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 991 606,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3276-AE;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1143334011

CE14 1859

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 151 713,77 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de débitmètres permanents dans les collecteurs de la Ville de Montréal - Phase 1, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 979 251,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3278-AE ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1143334031

CE14 1860

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 93 891,85 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre de l'aménagement d'un atelier lourd à l'Usine de production d'eau potable Charles-J. Des Baillets, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder ce surplus contractuel à Cosoltec inc. (CG13 0403), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 799 593,73 \$ à 1 893 485,58 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1146196003

CE14 1861

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 33 342,75 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents dans le cadre du contrat accordé à Construction Transit 2e G Ltée (CG14 0368), pour les travaux de réaménagement de l'observatoire de tortues, à la Pointe-Madeleine au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, majorant ainsi le montant total du contrat de 314 108,28 \$ à 347 451,04 \$, taxes incluses, sans changer la dépense totale du projet de 351 797,08 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1141246017

CE14 1862

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.I., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la production d'états financiers 2014,2015 et 2016, pour une somme maximale de 89 829,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-1413911 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser Mme Danielle Cécile, directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire à signer pour et au nom de la Ville ledit projet de convention;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1140498003

CE14 1863

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'un soutien financier maximal de 18 946 676 \$ dans le cadre du sous-volet 1.4 du Programme d'infrastructures Québec-municipalités aux termes et conditions mentionnés au protocole d'entente (Dossier 556197), et ce, sans préjudice aux droits de la Ville de contester la portée et la validité de la clause de pénalité inscrite à l'article 11.2 et en tenant compte notamment des dispositions de l'article 5 n) dudit protocole, telles que décrites ci-après :

« Le Bénéficiaire s'engage à :

(...)

5 n) : assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de travaux décrits à l'annexe B. D'autre part, tenir indemne et prendre fait et cause pour le Ministre, le gouvernement du Québec et ses représentants, advenant toute réclamation pouvant découler du présent protocole et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation des travaux décrits à l'annexe B; »

2 - de s'engager à payer la part des coûts admissibles de la Ville de même que tous les coûts d'exploitation continue liés au projet;

3 - d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer cette entente pour et au nom de la Ville;

4 - de mandater le Service de l'eau pour gérer la demande de subvention ainsi que le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1141158003

CE14 1864

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 1 034 775\$, taxes incluses, pour le projet de réfection du pont ferroviaire du CN situé au dessus du boulevard Lebeau, dans l'arrondissement de St-Laurent, comprenant tous les frais incidents;

2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) à cette fin, pour une somme maximale de 1 006 031,25 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1130541006

CE14 1865

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre Café L'essentiel et la Ville de Montréal relativement à la location d'espaces pour l'installation et l'exploitation de machines distributrices, pour une durée de 35 mois à compter du 11 décembre 2014, dans les chalets d'accueil des cinq parcs-nature de l'Île-de-la-Visitation, de la Pointe-aux-Prairies, du Bois-de-Liesse, du Bois-de-l'Île-Bizard et du Cap-Saint-Jacques, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13779 ;
- 2- d'imputer les revenus prévus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1141683002

CE14 1866

Vu la résolution CA14 08 0664 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 4 novembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte aux termes duquel Rodimax inc cède gratuitement à la Ville, à des fins de rue, le lot 2 338 060 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1113231011

CE14 1867

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'achat, par la Ville de Montréal, d'un terrain destiné à la construction de logements sociaux et communautaires dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, soit un emplacement situé à la future intersection nord-ouest de la rue Gilford et de la 2^e Avenue, constitué d'une partie à subdiviser du lot 3 362 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 440 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

- 2- d'autoriser la greffière adjointe à signer un acte de vente pour le compte de la Ville de Montréal, conforme, selon l'avis du Service des affaires juridiques, au contenu exposé dans le sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1145268004

CE14 1868

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, au Centre communautaire des femmes sud-asiatique, un espace situé au 2^e étage de l'immeuble sis au 1037, rue Rachel Est, d'une superficie de 360,77 mètres carrés, à des fins communautaires, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1144069014

CE14 1869

Il est

RÉSOLU :

de donner instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, afin que la Ville soit libérée des restrictions contenues dans ses titres quant à l'usage du lot 4 498 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1141477022

CE14 1870

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO) pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet pilote d'implantation de comptoirs santé de fruits et légumes dans des commerces de petite surface, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) et du budget du Service du développement économique;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1145066004

CE14 1871

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme maximale de 240 000 \$, aux propriétaires des bâtiments ci-après désignés, en vue de la mise aux normes de leurs installations électriques, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, attendu que la somme de 60 000 \$ est versée conditionnellement à une fin de travaux le 31 décembre 2013 et qu'après cette date la somme à verser sera réduite à 20 000 \$:

ADRESSE ET PROPRIÉTAIRE	MONTANT
99, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	20 000 \$
111, rue Chabanel Ouest - Groupe Tidan	60 000 \$
125, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	60 000 \$
225, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	20 000 \$
333, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	20 000 \$
9310, boulevard Saint-Laurent - Cancorp	60 000 \$
TOTAL	240 000 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3 - d'autoriser l'affectation de surplus et le virement budgétaire de 240 000 \$ aux fins d'aide financière aux propriétaires.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1143809006

CE14 1872

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à La Ligne Bleue afin de procéder à la tenue de l'activité Grande concertation sur les orientations de La Ligne Bleue et des quartiers culturels du territoire, pour la période du 22 novembre 2014 au 31 mai 2015, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1145008001

CE14 1873

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 268 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
J'apprends avec mon enfant	Pour mieux répondre aux besoins des familles issues des communautés culturelles - 1 ^{er} septembre 2014 au 30 juin 2016	40 000 \$
Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec	Les arts pour l'intégration - 30 juin 2016 au 2 septembre 2014	40 000 \$
Ensemble pour le respect de la diversité	Lutte à l'intimidation - 2 septembre 2014 au 30 juin 2016	50 000 \$
Maison d'Haïti	Soutien aux parents, une prévention pour les jeunes - 1 ^{er} septembre 2014 au 31 août 2015	30 000 \$
Le Conseil des Éducateurs Noirs du Québec inc.	Soutien personnalisé aux familles de jeunes noirs anglophones - 6 octobre 2014 au 27 juin 2015	33 000 \$
Équitas - Centre international d'éducation des droits humains	Promotion de la diversité culturelle et lutte contre la discrimination - 1 ^{er} mai 2014 au 30 avril 2015	50 000 \$
Rue Action Prévention Jeunesse, faisant aussi affaire sous Rap jeunesse	Jeux de la rue - Saison hivernale - 1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015	25 000 \$

- 2- d'approuver les sept projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 220 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Concertation Femme	Si différentes, pourtant pareilles - 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2016	100 000 \$
1,2,3 Go! St-Michel/Femmes-relais	Femmes-relais - 6 octobre 2014 au 1 ^{er} octobre 2016	60 000 \$
Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement « ROMEL »	Intégration des nouveaux arrivants et responsabilité collective - 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2016	60 000 \$

- 2- d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1144251005

CE14 1874

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 84 526 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide à la lutte contre l'itinérance :

Organisme	Projet	Montant 2014
Missions Exeko	idAction Mobile et les ateliers idAction en itinérance	25 000 \$
Soccer de rue Montréal	Soccer de rue	20 000 \$
Projets autochtones du Québec	Prolongement des heures d'ouverture	39 526 \$

- 2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1140744006

CE14 1875

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 25 000 \$, non taxable, à la Corporation de la maison du Pressoir (Cité historia) à l'occasion du renouvellement de son exposition permanente;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1143703002

CE14 1876

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à Montréal en fête pour la tenue de l'événement Montréal en fêtes qui aura lieu du 13 décembre 2014 au 4 janvier 2015;

- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier et technique entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 CTX1140679018

CE14 1877

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'accréditation de quatre organismes œuvrant en sport et en loisir auprès des personnes handicapées pour les années 2015, 2016 et 2017 comme organismes PANAM reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes PANAM (panmontréalais), soit:

- 1 - l'Association québécoise des traumatisés crâniens
- 2 - l'Association sportive des sourds du Québec
- 3 - la Maison l'Échelon
- 4 - le Club des As.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1141696003

CE14 1878

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver la programmation no 2 des travaux sur les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Conduites (PIQM-Conduites);
- 2 - de spécifier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que la Ville de Montréal s'engage à assumer sa part des coûts admissibles des projets visés par ce programme et des coûts d'exploitation continue des projets réalisés avec l'aide financière obtenue du PIQM-Conduites;
- 3 - d'autoriser le Service de l'eau à la soumettre au MAMOT.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1141158004

CE14 1879

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la cour municipale de la Ville de Montréal à siéger au palais de justice sis au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, H2Y 1B6, sous réserve de l'approbation du ministre de la Justice.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1146204001

CE14 1880

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

les nominations suivantes au Conseil jeunesse de Montréal :

- de nommer, pour le secteur Centre, M. Jean-Philippe Gagnon, à titre de membre, et ce pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de M. Félix Hébert;
- de reconduire M. Mountagha Sow dans sa fonction de président, pour un mandat d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2015;
- de désigner Mme Rym El-Ouazzani pour agir à titre de vice-présidente pour un mandat d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2015, en remplacement de Mme Chahinaze Fala.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1145179004

CE14 1881

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer les personnes suivantes au Conseil des Montréalaises :

- Mme Lorraine Cadotte, en remplacement de Mme Kimberlee Desormeaux, à titre de membre, pour un premier mandat de trois ans se terminant en janvier 2018;
- Mme Julie Cunningham, en remplacement de Mme Rose-Andrée Hubbard, à titre de membre, pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en janvier 2018;
- Mme Josiane Maheu, en remplacement de Mme Roselyne Mavungu, à titre de membre, pour un premier mandat de trois ans se terminant en janvier 2018;
- Mme Ghislaine Sathoud, en remplacement de Mme Hajiba Akartit, à titre de membre, pour un premier mandat de trois ans se terminant en janvier 2018;

- Mme Marianne Carle-Marsan à titre de vice-présidente jusqu'à la fin de son premier mandat en juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1144233006

CE14 1882

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2013;
- 2 - de mandater la Direction générale pour effectuer une étude sur la proposition de la Commission de modifier la réglementation relative à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels, le tout afin qu'elle puisse lui déposer un rapport assorti de recommandations, et ce dans un délai de 3 mois à compter du dépôt de la présente réponse (R-4 et R-5).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1143430014

CE14 1883

Vu la résolution CA14 090330 du conseil d'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville en date du 10 novembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une subvention financière totalisant 20 000 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications ainsi que du ministère de la Protection et de la Promotion de la langue française, afin de financer le projet « Des mots sur mesure (5^e édition) » répartie comme suit : 16 000 pour l'année 2014 et 4 000 \$ pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1141082014

CE14 1884

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'utilisation de 48 500 000 \$ de la réserve du fonds d'amortissement pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunts.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1143894001

CE14 1885

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors Cour du recours intenté par Les Placements Jeton Bleu inc. contre la Ville de Montréal au montant de 136 000 \$ en capital, intérêts et frais;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Ioana Jurca, le chèque suivant:
 - à l'ordre de Nicolas Koltoukis, en fidéicomis, au montant de 136 000 \$;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1146413006

CE14 1886

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

ATTENDU QUE les services d'injection supervisée (SIS) offrent des avantages pour la santé des personnes utilisatrices de drogues par injection;

ATTENDU QUE les SIS sont nécessaires pour réduire les risques pour la santé associés à l'utilisation de drogues injectables;

ATTENDU QUE les SIS offrent des avantages pour la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE les SIS offrent des avantages pour le réseau de la santé;

ATTENDU QUE l'appui de la Ville de Montréal répond à une des exigences pour la recevabilité de la demande d'exemption ministérielle relativement à l'implantation de SIS;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'appuyer le projet de SIS sur le territoire de la Ville de Montréal élaboré par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

2- d'appuyer à cet effet la demande d'exemption ministérielle du CSSS Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1142586009

CE14 1887

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de soumettre au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations une demande à l'effet de prolonger les heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, pour une période maximale de deux ans, afin de réaliser un projet pilote pour le territoire des sociétés de développement commercial Boulevard Saint-Laurent, Carrefour du Plateau Mont-Royal et Pignons rue Saint-Denis, et l'Association des commerçants avenue Duluth.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1141180002

CE14 1888

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du sous-paragraphe b) du paragraphe 3 de l'article 4 du Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe afin de modifier la date de recevabilité d'une demande de subvention pour la modification d'un bâtiment à la suite d'un enfouissement de fils électriques;

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser l'affectation de surplus et un virement budgétaire de 180 000 \$ aux fins de subvention aux 6 propriétaires riverains, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1143809005

CE14 1889

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce » et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce »;
- 3 - de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 4 - de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1141462012

CE14 1890

Vu la résolution CA14 22 0319 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 30 juin 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest ».

Adopté à l'unanimité.

40.003 1143823006

CE14 1891

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ afin de financer l'acquisition d'une nouvelle arme de service pour les policiers du SPVM ainsi que les équipements connexes permettant de procéder à la transition du pistolet », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1142748003

CE14 1892

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'attribuer les toponymes suivants dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève :

- de nommer « rue Bellevue », les lots 5 376 953, 5 376 954, 5 376 955 et 5 376 958 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, qui prolongent la voie de circulation existante;
- de nommer « rue Laurier », le lot 5 376 957 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, qui prolonge la voie de circulation existante;
- de nommer « boulevard Chevremont », le lot 5 376 956 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, qui prolonge la voie de circulation existante.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1146767004

CE14 1893

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet du nouveau poste Saint-Patrick à 315-25 kV situé à Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1142622013

CE14 1894

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la convention de prêt déterminant les modalités d'affectation de madame Dominique Poirier, sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales et de la Francophonie, au Bureau des relations internationales de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser M. Alain Marcoux, directeur général de la Ville de Montréal, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1143079003

CE14 1895

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Rapport de vérification de la 1^{ère} étape du processus de dotation des postes cadres gestionnaires administrée par la Service des ressources humaines (SRH) pour la période de janvier à juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1141040002

CE14 1896

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé : Portrait médiatique de l'intégration économique des immigrants dans la métropole. Avis sur l'impact des médias, l'importance du dialogue et la nécessité d'une prise de parole : Vers un nouveau pacte pour un meilleur vivre-ensemble.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1142714005

Levée de la séance à 10 h 34

70.001

Les résolutions CE14 1837 à CE14 1896 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 10 décembre 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 1897

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 10 décembre 2014, en y retirant les articles 12.001 à 12.003, 20.025, 30.004 et 40.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 1898

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 1899

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 1900

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'appels d'offres publics visant l'acquisition des différents éléments de mobilier urbain requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1141009014

CE14 1901

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Henry Pratt Company, LLC, fournisseur unique, pour l'achat de pièces de rechange pour la vanne annulaire 70450 à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 60 342,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation P2663 et à son offre de service en date du 28 mai 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1142675002

CE14 1902

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, 9175 3681 Québec inc. (Amtech), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'aménagement intérieur de cinq fourgons de type Sprinter, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 372 111,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13853 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1144922003

CE14 1903

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Coopérative de solidarité WebTV visant la webdiffusion des séances publiques du comité exécutif de la Ville de Montréal, pour les séances prévues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015, aux prix unitaires de sa soumission, conformément à l'offre de services de cette coopérative en date du 4 novembre 2014 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1141353009

CE14 1904

Le conseiller Pierre Desrochers déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la deuxième et dernière option de renouvellement annuel des ententes-cadres aux firmes ci-après désignées pour la période se terminant fin décembre 2015, pour la fourniture sur demande d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard, conformément à la clause 5 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 11-11737;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>
1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland)	essence super sans plomb et diesel arctique
Énergie Valéro inc.	essence régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice et diesel coloré standard

- 2 - d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1144338002

CE14 1905

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, un contrat pour l'objet mentionné en regard de chacune d'elles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13248 et aux tableaux de prix reçus joints au rapport du directeur ;

<u>Firmes</u>	<u>Contrats</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Clean Harbors Québec inc.	Collecte itinérante et collecte dans les cours de voirie municipale des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement, pour 36 mois	2 233 843,45 \$
CRI Environnement inc.	Collecte des RDD dans les écocentres incluant le traitement, pour 34 mois	1 500 327,29 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1140793001

CE14 1906

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de cinq ans avec une option de prolongation de 12 mois, pour l'acquisition sur demande de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoints;
- 2 - d'accorder à Bouty inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12653 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1145085004

CE14 1907

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Les Entreprises Environnementales Pierrefonds, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service de traitement des résidus de CRD et encombrants pour le territoire de Pierrefonds-Roxboro, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 182 092 \$, taxes incluses, incluant la contingence, pour une période de 43 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13817 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Koncas, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service de traitement des résidus de CRD et encombrants des 6 territoires et écocentres énumérés ci-après, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 6 749 421 \$ taxes incluses, incluant la contingence, pour une période de 43 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13817 ;

Firme	Territoires	Montant taxes incluses
Koncas	Ahuntsic-Cartierville Anjou Outremont St-Laurent St-Léonard Ville-Marie	704 818 \$
	Ensemble des écocentres	6 044 603 \$
	TOTAL :	6 749 421 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1144730001

CE14 1908

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat par lequel Sécurité civile Landry inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation de douze plans de sécurité incendie, pour les usines de production d'eau potable de Dorval et de Pointe-Claire ainsi que 10 réservoirs, pour une somme maximale de 74 618,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13635;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1142675001

CE14 1909

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Dessau inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de services professionnels pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés, dans le cadre des projets de construction, de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la Commission des Services électriques (CSEM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 254 928, 32\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1552 ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1146850001

CE14 1910

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Groupe IBI-DAA inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies, pour une somme maximale de 2 710 881,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13874) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'approuver le projet de convention de cession du contrat de services professionnels de Groupe IBI-DAA inc. en faveur de Services intégrés Lemay et associés inc., aux conditions qui y sont mentionnées;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1146218001

CE14 1911

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin d'effectuer des études et expertises géotechniques, incluant le volet de caractérisation environnementale, pour les projets réalisés par divers services corporatifs et arrondissements de la Ville ;
- 2 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13536 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

Firme	Somme maximale	Contrat
Inspec-Sol inc.	1 383 275,72\$	1
LVM une Division d'EnGlobe Corp.	1 234 754,35\$	2
Groupe Qualitas inc.	1 096 615,45\$	3

- 3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1143855007

CE14 1912

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services professionnels en actuariat conseil, volet assurance collective, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 1 563 131,12 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13927 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention de services professionnels pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1142942004

CE14 1913

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., à des fins d'insertion sociale, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} février 2015, des locaux situés au 2^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 9 523,68 pieds carrés, moyennant un loyer total de 196 298,52 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1144069015

CE14 1914

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 251 000 \$ à seize organismes culturels montréalais, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de partenariat culture et communauté 2014 de l'Entente MCC Ville 2012-2015:

Absolu Théâtre	17 000 \$
Agence Topo	17 000 \$
Centre Turbine	17 000 \$
Diasol	12 000 \$
Dulcinée Langfelder & cie	15 000 \$
Joe Jack & John	18 000 \$
L'Activité	15 000 \$
L'Écomusée du Fier Monde	15 000 \$
Les Deux Mondes, cie de théâtre	10 000 \$
Les Productions Funambules Média	15 000 \$
Missions Exeko	18 000 \$
Petits Bonheurs diffusion culturelle	15 000 \$
Productions Ondinnok	20 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal	17 000 \$
Toxique Trottoir	15 000 \$
Voies culturelles des faubourgs	15 000 \$
Total	251 000 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1140015006

CE14 1915

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 15 680 \$ aux 4 organismes de loisir ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets de loisir culturel pour les aînés, dans le cadre du programme Artistes amateurs de 55 ans et plus 2015 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications :

Projets	Organismes	Contributions financières	1 ^{er} versement décembre 2014	2 ^e versement avril 2015
1. Slam ta vie	Carrefour Montrose	2 820 \$	2 256 \$	564 \$
2. Je me souviens... du folklore d'ici et d'ailleurs	Coopérative de solidarité Mosaïque	4 500 \$	3 600 \$	900 \$
3. Les fins de semaine des arts	Club social Henri-Julien	3 860 \$	3 088 \$	772 \$
4. Éveil musical : On découvre la musique	Compagnons de Montréal	4 500 \$	3 600 \$	900 \$
Sous-total		15 680 \$	12 544 \$	3 136 \$

- 2- d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1144739001

CE14 1916

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 59 242 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2015, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications :

Projet	Organisme	Contribution financière	Premier versement 75 %	Deuxième versement 25 %
Dé-Lire	Compagnons de Montréal	9 000 \$	6 750,00 \$	2 250,00 \$
WEBzin Oxy	Oxy-jeunes inc	10 000 \$	7 500,00 \$	2 500,00 \$
Projet de mosaïque Colibri	Euréka ! Art et dialogue interculturel	8 062 \$	6 046,50 \$	2 015,50 \$
Vibr'action	L'Hôte maison (maison de jeunes)	7 510 \$	5 632,50 \$	1 877,50 \$
Art public amateur dans le parc Vinet	Centre culturel Georges-Vanier	9 000 \$	6 750,00 \$	2 250,00 \$
Marionnettes du monde	Centre communautaire Hochelaga	7 050 \$	5 287,50 \$	1 762,50 \$

Images, paroles et visions de femmes	Cloverdale multi- ressources (CMR)	8 620 \$	6 465,00 \$	2 155,00 \$
	TOTAL	59 242 \$	44 431,50 \$	14 810,50 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1141696002

CE14 1917

Il est

RÉSOLU :

- d'accorder une cinquième et dernière série de soutiens financiers totalisant 274 268 \$, pour l'année 2014, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après désignés ayant déposé 207 demandes admissibles dans le cadre de la mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande, tel que spécifié au tableau ci-dessous ;

Ahuntsic-Cartierville

CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI AHUNTSIC BORDEAUX CARTIERVILLE	777 \$
CENTRE D'APPUI AUX COMMUNAUTES IMMIGRANTES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	954 \$
CENTRE DES FEMMES SOLIDAIRES ET ENGAGEES	989 \$
ECO-QUARTIER CARTIERVILLE / VILLE EN VERT	989 \$
ECO-QUARTIER CARTIERVILLE / VILLE EN VERT	1 534 \$
LA MAISON DES PARENTS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	1 132 \$
L'ŒUVRE DES SAMARITAINS	779 \$
P.R.I.S.E. II (PROGRAMME EDUCATIF DE REVALORISATION INDIVIDUELLE, SOCIALE) INC.	3 832 \$
SPORTS MONTREAL INC.	1 207 \$

Anjou

LES GRANDS BALLETS CANADIENS	1 995 \$
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI ANJOU/SAINT-JUSTIN	688 \$

Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce

BALLET OUEST INC./BALLET WEST INC.	599 \$
ACTION COMMUNITERRE	1 337 \$
ALAC (ALLIANCE POUR L'ACCUEIL ET L'INTEGRATION DES IMMIGRANTS-ES)	2 401 \$
AMI-QUEBEC AGIR CONTRE LA MALADIE MENTALE	2 251 \$
ASSOCIATION JAMAICAINE DE MONTREAL INC.	2 984 \$
AUBERGE SHALOM POUR FEMMES	1 141 \$
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI NOTRE-DAME-DE-GRACE	1 387 \$
CENTRE CHABAD CHAI	2 145 \$
FONDATION DU DR JULIEN	2 911 \$
LA COMMUNAUTE DE LA LIGUE DES FEMMES JAMAICAINES ET CANADIENNES DE MONTREAL INC.	336 \$
LA FEDERATION QUEBECOISE DES ASSOCIATIONS FOYERS-ECOLES	668 \$
LA FONDATION CANADIENNE DU REIN	3 445 \$
LA FONDATION CANADIENNE DU REIN	611 \$
ACADEMIE DES ARTS MARTIAUX MOAN	533 \$

LaSalle

BUREAU DE CONSULTATION JEUNESSE INC.	983 \$
PATRONAGE ENASCO INC.	507 \$

SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL	672 \$
Mercier--Hochelaga-Maisonneuve	
COUP DE COEUR FRANCOPHONE	1 472 \$
LE NOUVEAU THEATRE EXPERIMENTAL	168 \$
LES GRANDS BALLETS CANADIENS	3 192 \$
BOUTIQUE COMMUNAUTAIRE FRIPE & FOUILLE	352 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE CONGOLAIS DES AINES	128 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE CONGOLAIS DES AINES	128 \$
COMITE DE BASE POUR L'ACTION ET L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT SOCIAL D'HOCHELAGA-MAISONNEUVE	274 \$
CORPORATION DE DEVELOPPEMENT DE L'EST (CDEST) INC.	1 720 \$
FONDATION DU DR JULIEN	530 \$
INFO-FEMMES INC	865 \$
LA PUCE COMMUNAUTAIRE, MONTREAL, INC.	3 832 \$
REGROUPEMENT QC DES CENTRES D'AIDE & DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS A CARACTERE SEXUEL	1 193 \$
REVDEC	745 \$
SERVICE D'AIDE A L'EMPLOI DE L'EST INC.	1 673 \$
SERVICE D'AIDE A L'EMPLOI DE L'EST INC.	3 156 \$
CORPORATION DE KICK BOXING AMATEUR DU QUEBEC ET DISCIPLINES ASSOCIEES	110 \$
FEDERATION AUTO-QUEBEC INC	178 \$
SOCIETE QUEBECOISE DE SPELEOLOGIE	406 \$
Montréal-Nord	
ARTISTES EN ARTS VISUELS DU NORD DE MONTREAL : AAVNM	611 \$
ASSOCIATION GENERALE DES INSUFFISANTS RENAUX, A.G.I.R.	337 \$
LES YMCA DU QUEBEC (ALTERNATIVE SUSPENSION)	491 \$
ROND-POINT JEUNESSE AU TRAVAIL	2 516 \$
Outremont	
COALITION D'ORGANISATIONS HASSIDIQUES D'OUTREMONT	802 \$
Pierrefonds--Roxboro	
CLOVERDALE MULTI RESSOURCES INC.	3 397 \$
LES SERVICES COMMUNAUTAIRES ON ROCK / ON ROCK MINISTRIES	3 414 \$
Plateau-Mont-Royal	
"OCCURRENCE" ESPACE D'ART ET D'ESSAI CONTEMPORAINS	1 277 \$
ARTICULE	1 359 \$
ATELIERS X13	1 033 \$
CENTRE D'ART ET DE DIFFUSION CLARK	1 899 \$
CENTRE DE DIFFUSION 3D	187 \$
CINEMA POLITICA	205 \$
COLLECTIF LIBERTE INC.	286 \$
CORPORATION LUCIE GREGOIRE DANSE	1 411 \$
DAZIBAO, IMAGES, EXPOSITIONS, EDITIONS	1 563 \$
DIAGONALE, CENTRE DES ARTS ET DES FIBRES DU QUEBEC	913 \$
DULCINEE LANGFELDER ET CIE	522 \$
FESTIVAL DU NOUVEAU CINEMA DE MONTREAL	3 237 \$
FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA LITTERATURE (FIL)	361 \$
GALERIE FOKUS	452 \$
GEORDIE PRODUCTIONS INC.	2 280 \$
IMAGO THEATRE, INC.	522 \$
INFINITHEATRE	244 \$
LA SOCIETE DES ARTS LIBRES ET ACTUELS	941 \$
L'ATELIER CIRCULAIRE	3 373 \$
LE MOIS DE LA PHOTO A MONTREAL	465 \$
LE THEATRE DE LA SOURCE INC.	144 \$
LES FILLES ELECTRIQUES	844 \$
LES GRANDS BALLETS CANADIENS	5 000 \$
LES GRANDS BALLETS CANADIENS	1 974 \$
LES YMCA DU QUEBEC - CENTRE DU PARC (ÂME-ART)	536 \$
LES7ATELIERS	2 286 \$

OPTICA - UN CENTRE AU SERVICE DE L'ART CONTEMPORAIN	1 388 \$
PERTE DE SIGNAL	409 \$
PLAYWRIGHTS' WORKSHOP (MONTREAL) INC.	1 512 \$
PRODUCTIONS CIEL VARIABLE	273 \$
REGROUPEMENT PIED CARRE	391 \$
THEATRE DE LA PIRE ESPECE	340 \$
THEATRE DE L'ESQUISSE	1 197 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE PLAIDOYER-VICTIMES	604 \$
AUTISME MONTREAL	877 \$
CENTRE DE SANTE DES FEMMES DE MONTREAL INC.	1 604 \$
CENTRE DE SANTE DES FEMMES DE MONTREAL INC.	1 236 \$
CENTRE DE SANTE DES FEMMES DE MONTREAL INC.	1 710 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITE ECTO	3 947 \$
DIFFUSIONS GAIES ET LESBIENNES DU QUEBEC	644 \$
FED QC CENTRES DE READAPTATION EN DEFICIENCE INTELLECTUELLE & TROUBLES ENVAHISSANTS DU DEVELOPPEMENT	3 900 \$
L'IMAGERIE LOCAL DES JEUNES INC.	1 024 \$
MISSIONS EXEKO	1 078 \$
PROGRAMME D'ORGANISATION AU TRAVAIL INC.	5 000 \$
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE MONTREAL, (SODECM)	1 553 \$
SORIF INC.	1 970 \$
SUIVI COMMUNAUTAIRE LE FIL	831 \$
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'EDITION MUSICALE ("APEM")	493 \$
Rivières-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles	
LES IMPATIENTS	908 \$
LES YMCA DU QUEBEC (ALTERNATIVE SUSPENSION)	329 \$
PATRONAGE ENASCO INC.	603 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL	577 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL	895 \$
Rosemont--La-Petite-Patrie	
ARCMTL	1 276 \$
AUDIOTOPIE COOP	180 \$
FLEUR D'ASPHALTE	869 \$
THEATRE PIGEONS INTERNATIONAL	1 771 \$
TOXIQUE TROTTOIR	484 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE DES PERSONNES DE PETITE TAILLE INC.	792 \$
CONCERTATION DES LUTTES CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE	1 386 \$
GROUPE D'ALCOOLIQUES ANONYMES ACTION DE GRACES	315 \$
LA FEDERATION DES MOUVEMENTS PERSONNE D'ABORD DU QUEBEC INC.	333 \$
PRO-GAM INC.	1 289 \$
RESEAU DE L'ACTION BENEVOLE DU QUEBEC	662 \$
SOCIETE LOGIQUE INC.	2 282 \$
TABLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES AU SERVICE DES PERSONNES REFUGIEES ET IMMIGRANTES INC.	1 121 \$
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL DE ROSEMONT (SODER) INC.	1 856 \$
Saint-Laurent	
AMAL - CENTRE POUR FEMMES	444 \$
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI SAINT-LAURENT	2 098 \$
CENTRE D'ENCADREMENT POUR JEUNES FEMMES IMMIGRANTES (CEJFI)	1 332 \$
Saint-Léonard	
ACCUEIL AUX IMMIGRANTS DE L'EST DE MONTREAL	4 455 \$
ASSOCIATION HAITIANO-CANADO-QUEBECOISE D'AIDE AUX DEMUNIS	238 \$
AVANT TOUT, LES ENFANTS	2 290 \$
CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI DE L'EST (CREE) INC.	2 592 \$
DEUXIEME CHANCE CAFE	772 \$
PATRONAGE ENASCO INC.	499 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL	1 130 \$
Sud-Ouest	
BACH - ACADEMIE DE MONTREAL	236 \$

FONDATION METROPOLIS BLEU	1 022 \$
LE MOIS DE LA PHOTO A MONTREAL	510 \$
MUSEE DAVID M. STEWART	2 505 \$
ACTION-SANTE DE POINTE ST-CHARLES	1 086 \$
C.E.L.A.M. (CONSEIL POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA LECTURE AUX ANALPHABETES DE MONTRÉAL)	802 \$
L'ASSOCIATION DES POPOTES ROULANTES DU MONTREAL METROPOLITAIN	806 \$
LES YMCA DU QUEBEC (LOCAL Y PASSEPORT POUR MA REUSSITE SUD-OUEST)	382 \$
SERVICES JURIDIQUES COMMUNAUTAIRES DE POINTE ST-CHARLES ET PETITE BOURGOGNE INC.	2 007 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL	1 055 \$
FONDATION AMBAA	540 \$
Verdun	
CASA-CAFI (CENTRE D'AIDE AUX FAMILLES IMMIGRANTES)	2 100 \$
LES YMCA DU QUEBEC (ALTERNATIVE SUSPENSION)	582 \$
REGROUPEMENT QUEBECOIS DES ORGANISMES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITE	1 377 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL	1 453 \$
TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE	345 \$
TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE	183 \$
Ville-Marie	
ART SOUTERRAIN	772 \$
ASSOCIATION DES LIBRAIRES DU QUEBEC	816 \$
BIENNALE DE MONTREAL	584 \$
BIENNALE DE MONTREAL	210 \$
BOUGE DE LA INC.	256 \$
COMPAGNIE DE THEATRE LE CARROUSEL	3 019 \$
COMPAGNIE FLAK	590 \$
COMPAGNIE FLAK	1 727 \$
ECOLE NATIONALE DE L'HUMOUR/NATIONAL COMEDY SCHOOL	5 000 \$
ENGLISH LANGUAGE ARTS NETWORK	371 \$
FONDATION DE DANSE MARGIE GILLIS	192 \$
FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LA DANSE CONTEMPORAINE	300 \$
GALERIE LES TERRITOIRES	740 \$
LE NOUVEAU THEATRE EXPERIMENTAL	2 196 \$
LE NOUVEAU THEATRE EXPERIMENTAL	238 \$
MISSION DESIGN	2 002 \$
OMNIBUS, LE CORPS DU THEATRE	2 235 \$
OMNIBUS, LE CORPS DU THEATRE	443 \$
OPTICA - UN CENTRE AU SERVICE DE L'ART CONTEMPORAIN	378 \$
PERTE DE SIGNAL	290 \$
PRODUCTIONS TRAQUEN'ART INC	611 \$
VOIES CULTURELLES DES FAUBOURGS	163 \$
ASS.QUEBECOISE DES PARENTS & AMIS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE MALADIE MENTALE INC	1 485 \$
ASSOCIATION COOPERATIVE D'ECONOMIE FAMILIALE DU CENTRE DE MONTREAL	4 306 \$
ASSOCIATION DES CENTRES DE READAPTATION EN DEPENDANCE DU QUEBEC	2 653 \$
ASSOCIATION DES FAMILLES DU CENTRE-SUD	714 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE	2 405 \$
CENTRE ASSOCIATIF POLYVALENT D'AIDE HEPATITE C (CAPAHC)	203 \$
COALITION JEUNESSE MONTREALAISE DE LUTTE A L'HOMOPHOBIE	1 764 \$
DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA	2 132 \$
ECO-QUARTIER SAINTE-MARIE	1 195 \$
FONDATION D'AIDE DIRECTE - SIDA MONTREAL	1 184 \$
LE PROJET-L'INDIFFERENCE EST ENNUYEUSE/THE APATHY IS BORING PROJECT	951 \$
LES CONSEILLERS EN DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITE INC.	1 704 \$
LES IMPATIENTS	739 \$

LES IMPATIENTS	2 959 \$
PLACE VERMEIL INC.	1 458 \$
PORTAIL VIH/SIDA DU QUEBEC INC.	241 \$
PROGRAMME INTERVENTION ET RECHERCHE PSYCAUSES INC. (DIOGENE)	2 427 \$
REGROUPEMENT QUEBECOIS DES ORGANISMES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITE	1 038 \$
STELLA, L'AMIE DE MAIMIE	1 151 \$
Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension	
CENTRE DE PRODUCTION ET D'EXPOSITION EASTERN BLOC	1 523 \$
CENTRE DES METIERS DU CUIR DE MONTREAL	816 \$
ESPACE PROJET	467 \$
THEATRE AUX ECURIES	5 000 \$
THEATRE DE LA PIRE ESPECE	289 \$
ASSOCIATION DU SYNDROME DE USHER DU QUEBEC	234 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE DES TRAUMATISES CRANIENS	1 538 \$
BUREAU DE CONSULTATION JEUNESSE INC.	903 \$
BUREAU DE CONSULTATION JEUNESSE INC.	473 \$
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI CENTRE-NORD	1 223 \$
CLAM (CARREFOUR DE LIAISON ET D'AIDE MULTI-ETHNIQUE)	2 400 \$
EMPLOI JEUNESSE 16-25 INC.	2 191 \$
GRUPE D'ACTION POUR LA PREVENTION DE LA TRANSMISSION DU VIH ET L'ERADICATION DU SIDA (GAP-VIES)	620 \$
GRUPE D'ACTION POUR LA PREVENTION DE LA TRANSMISSION DU VIH ET L'ERADICATION DU SIDA (GAP-VIES)	1 714 \$
GRUPE ORIENTATION EMPLOI	909 \$
MON PROJET D'AFFAIRES.COM CENTRE DE FORMATION ET DE COACHING D'AFFAIRES POUR FEMMES	816 \$
SEP (SERVICE D'ENTRAIDE PASSERELLE)	468 \$
SOCIETE D'EDUCATION POUR LE CYCLISME A MONTREAL	1 333 \$
ORGANISATION SPIRITUELLE MONDIALE DES BRAHMA KUMARIS	2 727 \$

2- d'approuver de conserver le statu quo quant aux lignes directrices à appliquer pour encadrer ladite mesure en 2015 ;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1141361007

CE14 1918

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier de 16 808 \$ à l'École nationale de l'humour pour l'achat d'équipements spécialisés, dans le cadre du programme de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1146344005

CE14 1919

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement des appels d'offres publics pour l'acquisition et l'installation d'équipements multimédia et pour l'acquisition et l'installation de la signalisation intérieure et extérieure pour le Stade de soccer de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1144670003

CE14 1920

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 2 028 976,84 \$, taxes incluses, pour la construction du Centre de soccer de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Entreprise de construction TEQ inc. (CM13 0582), majorant ainsi le montant total du contrat de 44 109 544,19 \$ à 46 138 521,03 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser le regroupement de l'ensemble des budgets pour travaux contingents associés aux contrats de construction octroyés par la Ville dans le cadre du projet du Centre de soccer de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1141670004

CE14 1921

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 272 195,25 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et l'entretien d'un progiciel relatif à l'enregistrement audio numérique des audiences à la cour municipale de Montréal;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Comnet technologie inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, pour une période de 72 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 272 195,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13410;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1146075006

CE14 1922

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Mercedes-Benz Rive-Sud, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de cinq véhicules Mercedes-Benz, Sprinter 2500 (2015) de couleur rouge aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 272 267,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13855 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser le paiement de la TVQ applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) au montant de 23 222,90 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1140336001

CE14 1923

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 412 695,42 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard de l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes FABG inc., Tetra Tech QB inc. et Petropoulos, Bomis et associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 190 793,67 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13704 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Verdun s'engage à retourner les budgets et crédits non utilisés dans le projet de mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard au Programme du Service de la diversité sociale et des sports, afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1140457008

CE14 1924

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et la Brigade Arts Affaires Montréal (BAAM) relativement aux conditions d'accueil du don d'une œuvre d'art public à l'occasion du 375^e anniversaire de fondation de Montréal, sur la rue McTavish à l'intersection de la rue Sherbrooke Ouest, dans le cadre de l'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne »;
- 2 - d'autoriser une dépense de 45 990 \$, taxes incluses, pour la réalisation du concours;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1140230006

CE14 1925

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien maximal et non récurrent de 1 M\$ à la Fédération québécoise de hockey sur glace pour la réalisation du Championnat mondial junior de l'IIHF de 2015 et de 2017;
- 2 - d'approuver le projet de convention de contribution à intervenir entre la Ville et la Fédération québécoise de hockey sur glace, établissant les modalités et conditions d'octroi de ce soutien financier pour la tenue de cet événement à Montréal;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1131278009

CE14 1926

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 318 445,99 \$, taxes incluses, pour la reconstruction des bases et conduits électriques, des trottoirs, de la chaussée flexible, du revêtement bitumineux, l'installation de nouveaux luminaires, la mise à jour des systèmes de feux de circulation, là où requis, dans la rue Jean-Talon Est, de la limite de l'arrondissement de Saint-Léonard au boulevard des Galeries d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à ZS Travaux et Gérance inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 198 945,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 279901 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1144822055

CE14 1927

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver les plans datés du 1^{er} octobre 2014 déposés aux fins de la demande de permis numéro 3000764110 conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) et conditionnellement au respect des modifications suivantes :

- l'escalier extérieur de l'entrée principale est composé de deux parties; la première, qui est rattachée à la maison, devrait être en bois plutôt qu'en pierre; la seconde, qui est rattachée au trottoir, devrait être en pierre et être subdivisée en deux sections parallèles situées de part et d'autre du prolongement de l'escalier en bois;
- la composition de l'entrée principale devrait être revue dans l'esprit du bâtiment d'origine;
- les volets des fenêtres devraient comprendre des subdivisions et les fenêtres du sous-sol devraient comprendre des barreaux de sécurité;
- les cheminées d'origine devraient être reconstruites dans le prolongement des souches de cheminée existantes;
- l'intérieur du fronton devrait être en bois plutôt qu'en zinc;
- toutes ces modifications doivent respecter la matérialité et la composition caractéristiques des villas bourgeoises montréalaises des années 1840.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1146347063

CE14 1928

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la mise à jour de la carte du « Réseau cyclable de la Ville de Montréal - Voies accessibles 4 saisons » édition 2014-2015 et d'autoriser sa diffusion.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1141695001

CE14 1929

Il est

RÉSOLU :

de mandater le directeur général afin :

- 1 - de mettre en application avec les différents services, organismes et intervenants une stratégie d'« exécution de travaux intégrés » sur les chantiers de la Ville;
- 2 - de bonifier les outils de communication et méthodes de consultation avec les résidants et commerçants quant à l'information pertinente affectant leur qualité de vie dans une approche globale, notamment quant aux échéanciers des travaux;
- 3 - de développer une application mobile quant à la communication de l'information des chantiers et de leurs mesures de mitigation en temps réels;
- 4 - de créer une équipe multidisciplinaire au sein de la Ville afin d'explorer des solutions novatrices en design en réponse aux problématiques des grands chantiers urbains;
- 5 - d'uniformiser les normes quant à la sécurisation des chantiers dans les devis des appels d'offres de la Ville afin que ces derniers respectent les principes d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1141353012

CE14 1930

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 826,26 \$ relative au déplacement de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement, au Congrès annuel et au Salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra du 5 au 8 juin 2015 à Edmonton;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1140843014

CE14 1931

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer Mme Christiane Germain à titre de membre du conseil d'administration de la Société du Parc Jean-Drapeau pour un mandat d'une durée de trois ans à compter du 10 décembre 2014 et de la désigner pour agir comme présidente du conseil d'administration de la Société.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1143570007

CE14 1932

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2014 - 12e partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1140679021

CE14 1933

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant le Plan d'action canopée 2012-2021 et l'infestation de l'agrile du frêne.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1143430015

CE14 1934

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser les virements budgétaires totalisant 37 899,18 \$ en provenance du budget PTI des unités d'affaires mentionnées au dossier décisionnel vers le *Fonds véhicules verts*, représentant la compensation carbone applicable aux achats de véhicules légers conventionnels;
 - 2 - d'autoriser les virements budgétaires totalisant une somme de 37 296,57 \$ en provenance du Fonds véhicules verts vers les budgets PTI des unités d'affaires mentionnées au dossier décisionnel, représentant les subventions accordées pour l'achat de véhicules hybrides;
- le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1144922004

CE14 1935

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser des virements budgétaires de 450 000 \$, entre projets de compétences différentes inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs des projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1144114005

CE14 1936

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et D'Amico Naide pour une somme globale de 170 000 \$, dont 35 000 \$ restent à payer, en capital, intérêts et frais, représentant l'indemnité finale payable à titre de locataire suite à l'expropriation à des fins de cour de services municipaux, d'une partie des lots 4 177 733 et 1 573 139 ainsi que du lot 1 573 765 du cadastre du Québec, identifiés par les articles 1 à 3 au plan A-47 Saint-Paul, dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de l'échangeur Turcot;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Cassandra Louis du Service des affaires juridiques le chèque suivant:
 - au montant de 35 000 \$ au nom de Beauregard Avocats S.E.N.C.R.L. en fidéicommiss;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1142463005

CE14 1937

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Swon Design inc. pour une somme globale de 170 000 \$ dont 30 000 \$ restent à payer (plus les intérêts, les frais judiciaires et frais d'expert), représentant l'indemnité finale payable à titre de locataire suite à l'expropriation à des fins de cour de services municipaux d'une partie des lots 4 177 733 et 1 573 139 ainsi que du lot 1 573 765 du cadastre du Québec, identifiés par les articles 1 à 3 au plan A-47 Saint-Paul, dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de l'échangeur Turcot;

2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Cassandra Louis du Service des affaires juridiques les chèques suivants:

- au nom de l'étude Godard, Bélisle, St-Jean & associés en fidéicommiss, au montant de 30 000 \$ en capital plus les intérêts au taux légal calculés de la façon suivante:
 - ⇒ pour la période du 24 septembre 2012 au 4 juillet 2014 sur la somme de 80 000 \$;
 - ⇒ pour la période du 5 juillet 2014 jusqu'à la date de l'émission du chèque sur le solde de 30 000 \$;
- au nom de la firme Raymond, Joyal, Cadieux, Paquette \$ associés Ltée, au montant de 11 896,61 \$, taxes incluses, en paiement des frais de l'expert évaluateur Pierre Cyr dont les services ont été retenus par la locataire Swon Design inc.;

3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1142463004

CE14 1938

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil interculturel de Montréal (02-044) » suite à l'avis de motion donné à la séance du mois de novembre.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1142714003

CE14 1939

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

Adopté à l'unanimité.

40.003 1141010013

CE14 1940

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site Transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

40.004 1134992024

CE14 1941

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser un virement budgétaire d'un montant de 9,3 M\$ entre les projets PTI à l'intérieur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), tel que décrit au sommaire décisionnel.

2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 300 000 \$ afin de financer les travaux du réaménagement du carrefour Pie-IX/Sherbrooke » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente du conseil.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1145322004

CE14 1942

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution du conseil d'agglomération en date du 26 septembre 2013 par sa résolution CG13 0420;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour adoption, le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur l'utilisation du réseau cyclable identifié au plan de transport ».

Adopté à l'unanimité.

40.006 1134368003

CE14 1943

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1146101006

CE14 1944

Vu la résolution CA14 090318 du conseil d'arrondissement d'Achats-Cartierville en date du 14 octobre 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant l'agrandissement d'un secteur d'affectation « secteur résidentiel » à même un secteur d'affectation « secteur d'emplois », la création d'un secteur de densité 01-T9 à même une partie du secteur de densité 01-06 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-ouest des rues Sauvé et Meilleur afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1114039012

CE14 1945

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de nommer Madame Diane De Courcy à titre de « chargée de dossier » dans la fourchette salariale FM07 (80 360 \$- 100 450 \$ - 120 540 \$), à un salaire annuel de 95 000 \$ pour un mandat à durée déterminée de 2 ans, à compter du 5 janvier 2015 ;
- 2- d'autoriser le virement budgétaire de 126 589,40 \$ pour 2015, en provenance des dépenses imprévues d'administration vers la Direction générale pour la création du poste temporaire de chargé de dossier.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1144262003

CE14 1946

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics ayant pour objet l'examen public sur les véhicules en libre-service (VLS) : une nouvelle offre de mobilité à encadrer.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1141159004

CE14 1947

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du Rapport et des recommandations de l'inspecteur général concernant l'appel d'offres 13-13242 (Interaction projet Sainte-Catherine)

Adopté à l'unanimité.

60.002 1143624046

CE14 1948

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140793001 - Accorder un contrat à Clean Harbors Québec inc. pour la collecte itinérante et la collecte dans les cours de voirie municipale des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 2 233 843,45 \$, taxes incluses / Accorder un contrat à CRI Environnement Inc. pour la collecte des RDD dans les écocentres incluant le traitement pour 34 mois, pour une somme maximale de 1 500 327,29 \$, taxes incluses / Dépense totale de 3 734 170,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13248 - 3 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1143624050

CE14 1949

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145085004 - Conclure avec la firme Bouty inc., une entente-cadre d'une durée de cinq ans avec une option de prolongation de 12 mois, pour l'acquisition, sur demande, de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoint pour la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-12653 - 4 soumissionnaires conformes - (montant estimé : 2 108 857,65 \$)

Adopté à l'unanimité.

60.004 1143624047

CE14 1950

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146218001 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe IBI-DAA inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies pour une somme maximale de 2 710 881,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13874) - 2 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser la cession du contrat de services professionnels accordé à Groupe IBI-DAA inc. au cessionnaire Services intégrés Lemay et associés inc.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1143624049

CE14 1951

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143855007 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (1 383 275,72 \$), LVM une Division d'EnGlobe Corp. inc. (1 234 754,35 \$) et Groupe Qualitas inc. (1 096 615,45 \$) totalisant une somme maximale de 3 714 645,52 \$, taxes incluses, pour réaliser des études et expertises géotechniques dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 14-13536 - 6 soumissionnaires - Approuver les projets de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1143624051

CE14 1952

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE142942004 - Octroyer à la firme Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc., le contrat pour services professionnels en actuariat conseil, volet assurance collective, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020, aux prix et aux conditions de sa soumission datée du 29 octobre 2014, en conformité avec l'appel d'offres public 14-13927 - Autoriser une dépense de 1 563 131,12 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.007 1143624052

Levée de la séance à 11 h

70.001

Les résolutions CE14 1897 à CE14 1952 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le lundi 15 décembre 2014 à 13 h
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE14 1953

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 15 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 1954

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente avec BIXI MONTRÉAL, organisme à but non lucratif, débutant le 1^{er} janvier 2015 et se terminant à la plus rapprochée des dates suivantes:
 1. le 31 décembre 2015 ou
 2. lorsque la contribution financière prévue à l'entente aura atteint une somme de 3 913 894,32 \$ (avant taxes, soit 4 500 000 \$, taxes incluses) afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal et autoriser une dépense maximale de 3 913 894,32 \$ (avant taxes, soit 4 500 000 \$, taxes incluses) à cette fin. Cette dépense sera versée sous forme d'une contribution financière de 2 000 000 \$ (avant taxes, soit 2 299 500 \$, taxes incluses) et d'une contribution sous forme de renonciation aux revenus jusqu'à une somme maximale de 1 913 894,32 \$ (avant taxes, soit 2 200 500 \$ taxes incluses) aux fins de financer les activités de BIXI MONTRÉAL;
- 2- Si BIXI MONTRÉAL obtient une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers, de conclure une entente avec BIXI MONTRÉAL, organisme à but non lucratif, se terminant le 31 décembre 2019, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal et autoriser une dépense qui sera versée sous forme d'une contribution financière de 926 000 \$ (avant taxes, soit 1 064 668,50 \$, taxes incluses) et d'une renonciation aux revenus évaluée à 1 405 105,67 \$ (avant taxes, soit 1 615 520,25\$, taxes incluses) pour la première année de l'entente. Pour les années 2016 à 2019, autoriser une dépense sous forme de contribution financière annuelle de 2 926 000 \$ (avant taxes, soit 3 364 168,50 \$, taxes incluses) en plus d'une contribution annuelle sous forme de renonciation aux revenus évaluée à 3 319 000 \$ (avant taxes, soit 3 816 020,25 \$, taxes incluses) aux fins de financer les activités de BIXI MONTRÉAL;
- 3- d'autoriser un ajustement en budget additionnel de dépenses et de revenus de 1 913 895 \$ (net de taxes) pour l'année 2015. Si BIXI MONTRÉAL obtient son autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers, autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 1 405 105 \$ (net de taxes) pour l'année 2015 et de 3 319 000 \$ (net de taxes) pour les années 2016 à 2019 afin de refléter les nouvelles recettes générées par la Ville ainsi que les dépenses s'y rattachant;
- 4- de renoncer au remboursement par BIXI MONTRÉAL d'une somme de 466 238 \$ (avant taxes, soit 536 057,14 \$, taxes incluses) provenant de la contribution financière non dépensée, malgré l'article 4.7 de l'entente de gestion conclue entre BIXI MONTRÉAL et la Ville de Montréal pour la saison 2014;
- 5- d'accepter l'offre faite par BIXI MONTRÉAL de payer comptant à la Ville, à titre de remboursement complet et final, l'intégralité du prêt de 460 000 \$ consenti par la Ville à BIXI MONTRÉAL en vertu de la Convention de prêt du 29 avril 2014, et de payer à la Ville les intérêts accumulés de 6 238 \$ jusqu'à la date du remboursement et, suivant la réception par la Ville de ce paiement intégral en capital et intérêts, de remettre à BIXI MONTRÉAL une quittance complète et finale ainsi qu'une mainlevée de l'hypothèque mobilière portant sur l'universalité des biens meubles de BIXI MONTRÉAL inscrite au Registre des droits personnels et réels mobiliers;
- 6- d'imputer le tout, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1144368011

CE14 1955

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) » aux fins de modifier les plages horaires des séances du conseil municipal, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1143599006

Levée de la séance à 13 h 10

70.001

Les résolutions CE14 1953 à CE14 1955 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 17 décembre 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 1956

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif en y ajoutant les articles 50.004 et 60.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 1957

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 19 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 1958

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 19 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 1959

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 19 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 1960

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 24 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE14 1961

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 26 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE14 1962

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 26 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE14 1963

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1. de confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke;
2. prendre acte du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1141009010

CE14 1964

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de soccer/football du Complexe sportif Claude-Robillard et d'approuver les critères d'évaluation qui seront utilisés lors de l'analyse des soumissions et leur pondération.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1144332006

CE14 1965

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'annuler l'appel public de propositions, aux fins de la vente d'un terrain vacant d'une superficie de 2 023,8 m², situé entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, dans l'arrondissement de Ville-Marie et constitué du lot 1 180 954 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ;
- 2- d'abroger la résolution CE12 0278 du 7 mars 2012.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1143177001

CE14 1966

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de lampes de poche et des cônes de circulation aux policiers du Service de police de la Ville de Montréal affectés à la patrouille ;
- 2- d'accorder à Électronique sécurité Thomas ltée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 229 238 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13980 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1144872005

CE14 1967

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les solutions Victrix inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le service de support et d'entretien ainsi que le renouvellement des licences du logiciel Imprivata OneSign, pour la période du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 51 948,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13865 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1140206015

CE14 1968

Il est

RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense de 223 520,04 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux de déconstruction de la cour de services satellite Honoré-Beaugrand (0441) située au 7944-7946 rue Hochelaga Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Excavation René St-Pierre inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 200 711,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5747;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1145950002

CE14 1969

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de contrat de recherche par lequel l'Université de Sherbrooke s'engage à réaliser pour la Ville des travaux sur la valorisation des granulats de béton recyclés et du verre récupéré dans les mélanges de béton utilisés pour les projets d'infrastructures de la Ville, pour une somme maximale de 80 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat de recherche ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1140699002

CE14 1970

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, la description des lots 3 776 665 et 3 776 666 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés dans l'arrondissement Ville-Marie, dont la Ville entend avoir des titres publiés sur ces lots ;
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1141477025

CE14 1971

Il est

RÉSOLU :

de donner instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, afin que la Ville soit libérée des restrictions contenues dans ses titres quant à l'usage des lots 3 636 446 et 4 193 672 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1141477020

CE14 1972

Il est

RÉSOLU :

de donner instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, afin que la Ville soit libérée des restrictions contenues dans ses titres quant à l'usage des lots 4 460 106, 4 460 107, 4 460 109, 4 460 111, 4 622 801, 4 622 803, 4 622 805, 4 622 807 et 4 622 808 à 4 622 811 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1141477023

CE14 1973

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$, à l'Association québécoise des transports (AQTr), dans le cadre de son 50^e anniversaire, qui sera célébré lors de son 50^e congrès et salon des transports intitulé « Prochain arrêt » à Montréal, du 30 mars au 1^{er} avril 2015 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1144651001

CE14 1974

Il est

RÉSOLU :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 \$, aux dix organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance :

Organisme	Projet	Montant
Le Groupe communautaire L'itinéraire	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
Centre d'amitié autochtone de Montréal inc.	Kaie:ri Nikawera:ke - accueil, référence et suivi	30 000 \$
La Mission St-Michael	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
La Fondation du refuge pour femmes chez Doris inc.	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
Refuge des jeunes de Montréal	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
Dîners St-Louis	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
La rue des Femmes de Montréal	L'itinérance des femmes : l'urgence d'intervenir	30 000 \$
En Marge 12-17	En Marge 12-17	30 000 \$
L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme inc.	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
Spectre de rue inc.	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$

2. d'approuver les dix projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1142586005

CE14 1975

Il est

RÉSOLU :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 69 000 \$ aux trois organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports :

Organisme	Projet	Soutien
Société de Promotion et de Diffusion des Arts et de la Culture (S.P.D.A.C.) Inc.	Susciter la participation de personnes en situation d'itinérance au <i>Festival International Montréal en Art</i>	5000 \$
Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc.	Interventions pour favoriser l'accès au logement des personnes en situation ou à risque d'itinérance et organisation de rencontres thématiques et d'un forum sur les enjeux en itinérance	24 000 \$
Clinique Droits Devant	Accompagnement juridique de personnes itinérantes judiciairisées et offre de formations sur les droits	40 000 \$

2. d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1142586004

CE14 1976

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 18 854 \$, à l'École de cirque de Verdun, pour la réalisation d'une étude reliée à un projet d'équipement culturel ;
- 2- d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1146344007

CE14 1977

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de mandater le Directeur du Service du développement économique afin qu'il transmette, avant le 1er janvier 2015, une lettre aux responsables des 18 organismes CLD du territoire de l'agglomération pour les aviser de la résolution du comité exécutif du 17 décembre 2014, qui recommande au conseil d'agglomération de mettre fin, à compter du 31 mars 2015, aux ententes les liant à la Ville;

de recommander au conseil d'agglomération :

de mettre fin, à compter du 31 mars 2015, aux ententes liant la Ville aux 18 organismes CLD du territoire de l'agglomération, suivant l'avis envoyé par le Directeur du Service du développement économique mandaté par le comité exécutif pour ce faire.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1140191002

CE14 1978

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, tel que soumis, les modifications au Programme des équipements sportifs supra locaux de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1144815005

CE14 1979

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à signer une entente de licence relative aux enregistrements (footage licence) du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal, pour une durée de dix (10) ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1146101007

CE14 1980

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement de la somme de 11 500 euros (\pm 16 600 \$ CAN) aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal à Mayors for Peace, pour les années 2014 et 2015 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1141084001

CE14 1981

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'un revenu supplémentaire de 23 706,53 \$, provenant de la Fondation de la Chapelle historique du Bon-Pasteur pour couvrir les dépenses supplémentaires de personnel liées à des locations de la Chapelle ;
- 2- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme au paiement des dépenses supplémentaires de personnel liées à des locations de la Chapelle historique du Bon-Pasteur, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1144248006

CE14 1982

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire total de 734 400 \$, soit 657 000 \$ en provenance du budget de fonctionnement et 77 400 \$ du budget PTI projet 34300 - Réaménagement du réseau des grands parcs du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal vers les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Verdun de Ville-Marie, de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, pour la plantation de 816 arbres dans le cadre du Plan d'action canopée (édition 2014) ;
- 2- d'autoriser un virement de crédits au montant total de 77 400 \$ du règlement d'emprunt RCG 12-012, soit 76 500 \$ vers l'arrondissement de Ville-Marie, et de 900 \$ vers l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ;

- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire

Adopté à l'unanimité.

30.005 1146620017

CE14 1983

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1. d'autoriser le règlement hors cour pour la somme de 689 145,90 \$ en capital, intérêts et frais d'une action en dommages et intérêts intentée par la Compagnie de La Baie d'Hudson c. Ville de Montréal, C.S. : 500-17-041-309-082 ;
- 2- d'émettre et transmettre à Me Caroline Proulx du Service des affaires juridiques un chèque au montant de 689 145,90 \$ fait à l'ordre de Hudson's Bay Company ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1140326002

CE14 1984

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier une dépense de 640,03 \$, relative au déplacement à Chicago, les 7 et 8 décembre 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de prendre part aux événements commémorant le 70^e anniversaire de la signature de la «Convention relative à l'aviation civile internationale» ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1140843015

CE14 1985

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un budget additionnel de dépense de 698 205,41 \$ équivalant au revenu additionnel correspondant, suite à la réception d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique ;

- 2- d'autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière à affecter ce montant au budget de fonctionnement 2014 de la Section énergie et environnement pour le financement du plan d'économie d'énergie et pour combler les budgets d'énergie déficitaires (économies captées mais non réalisées) des différents services et arrondissements, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 3- d'autoriser le report en 2015 du solde du budget de dépense généré par les revenus additionnels, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1143777002

CE14 1986

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 3.1 du Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal-Industrie) (RCG 07-029), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe, afin de fixer au 1^{er} juillet 2015 la date avant laquelle toute demande de subvention visée au règlement doit être présentée.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1141179007

CE14 1987

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le « Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2015 ».

Adopté à l'unanimité.

40.002 1140144001

RCE 14-006

CE14 1988

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt d'un grief patronal contre l'Association des pompiers de Montréal inc. relativement au temps de réponse aux appels d'urgence.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1143741004

CE14 1989

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Guy Laroche à titre de Directeur - bureau des projets d'immobilisations dans la classe salariale FM13 (138 040 \$ - 172 550 \$ - 207 060 \$) à un salaire de 203 000 \$, pour une durée indéterminée, à compter du 5 janvier 2015, et ce, conformément à l'article 2 « mandat de cadre de direction » des Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal (CE14 0813) et conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1146736007

CE14 1990

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Bruno Marchand à titre de Directeur de service – gestion et planification immobilière (emploi #105960) dans la classe salariale FM13 (138 040 \$ - 172 550 \$ - 207 060 \$) à un salaire de 162 000 \$, pour une durée indéterminée, à compter du 2 février 2015, et ce, conformément à l'article 2 « Mandat de cadre de direction » des Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal (CE14 0813) et conformément à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1145904020

CE14 1991

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Normand Lapointe, adjoint au directeur général, à la Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal, pour un mandat de 3 ans, en remplacement de M. Sylvain Mireault.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1143720002

CE14 1992

Il est

RÉSOLU :

de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 30 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1141041014

CE14 1993

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil d'agglomération le rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour la fourniture de l'abonnement aux logiciels antivirus Symantec, pour une période de 12 mois, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1145954007

Levée de la séance à 10 h 52

70.001

Les résolutions CE14 1956 à CE14 1993 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 12.001
2015/01/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001
2015/01/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002

2015/01/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1145281007

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec 2963-9556 QUÉBEC INC. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés pour le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-13500 (1 seul soum.) (montant estimé: 259 014,65 \$)

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés pour le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal ;
2. d'accorder à 2963-9556 QUÉBEC INC. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13500 et au tableau de prix reçus joint au dossier ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-28 15:13

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1145281007**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec 2963-9556 QUÉBEC INC. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés pour le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-13500 (1 seul soum.) (montant estimé: 259 014,65 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés, pour les policiers et pompiers de la Ville de Montréal. Il s'agit d'une entente d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires. Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13500 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour toute la durée du contrat, des délais de livraison requis et la description des produits.

Les bas sont requis afin de répondre aux besoins de la Ville de fournir l'équipement et uniforme de certains groupes de travailleurs, selon les conventions collectives en vigueur. Ces bas sont tenus en inventaire et distribués aux policiers et aux pompiers de la Ville. Jusqu'à maintenant, les policiers et pompiers utilisaient des types de bas différents. Dans le cadre de cet appel d'offres, une standardisation des modèles de bas utilisés par le SIM et le SPVM ainsi qu'un regroupement de ces besoins a été effectué, permettant ainsi de constituer un volume économique intéressant pour le marché. Avant de rendre disponible cette nouvelle entente aux membres du SIM, il était nécessaire de liquider l'inventaire des anciens types de bas utilisés par eux. Le SPVM utilisait déjà des bas similaires à ceux prévus sur cette entente et les stocks actuels sont suffisants pour combler les besoins jusqu'en février 2015.

L'appel d'offres a été annoncé le 16 juin 2014 dans le quotidien La Presse et sur le site web SÉAO. Les documents de l'appel d'offres étaient disponibles sur ce site web également. La fermeture de l'appel d'offres et l'ouverture des soumissions ont eu lieu le 21 juillet 2014. Il y a donc eu un délai de 34 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1267 8 août 2012 – Conclure avec la firme Martial Bessette Inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés pour le SPVM, conformément à l'appel d'offres public 12-11895 (3 soumissionnaires) (montant estimé de 143 311,74 \$ taxes incluses).

CE10 1715 3 novembre 2010 - Conclure avec la firme Martial Bessette Inc. une entente-cadre d'une durée de 60 mois pour la fourniture de bas coussinés et de bas non coussinés pour le SIM, conformément à l'appel d'offres public 10-11303 (3 soumissionnaires) (montant estimé de 253 116,54\$ taxes incluses).

DESCRIPTION

Cette entente – cadre porte sur la fourniture de bas coussinés et non coussinés, pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal, le tout selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13500. Le choix du bas coussiné ou non est une préférence de l'utilisateur pour son confort. La différence entre les deux est l'épaisseur des fibres de la semelle du bas. La différence de prix entre les deux bas est de 0,10 \$ (3,85 \$ versus 3,95\$).

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente entrera en vigueur pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires.

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no : 14-13500

Titre : BAS COUSSINÉS ET NON COUSSINÉS

Description et usage : Fourniture de bas coussinés et non coussinés, pour le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une durée de vingt-quatre (24) mois, conformément aux documents d'appel d'offres

Date de lancement : 16 juin 2014

Date d'ouverture : 21 juillet 2014

Nombre de jours francs (excluant date de lancement et date d'ouverture): 34

Preneurs du cahier des charges : (6)

CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.
DISTRIBUTIONS COBRA
DISTRIBUTIONS G.H.B. INC.
ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.
LES TRICOTS DUVAL & RAYMOND LTÉE
TRICOTS DRISDELLE

Soumissionnaires : (1)

2963-9556 QUÉBEC INC. (TRICOTS
DRISDELLE)

Soumissions conformes	Coût de base - Total
2963-9556 QUÉBEC INC. (TRICOTS DRISDELLE)	259 014,65 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	314 271,38 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme - estimation))</i>	- 55 256,73 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 17,6 %

Analyse des soumissions

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme. L'offre de la firme **2963-9556 QUÉBEC INC.** est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire. Cette entreprise est établie à St-Hubert, et la production des bas sera entièrement faite dans leurs locaux de la rive sud de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 314 271,38 \$, taxes incluses, pour les vingt-quatre (24) prochains mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation et des prix de l'entente précédente majorés pour tenir compte de l'inflation et des conditions observées sur ce marché.

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion d'une entente-cadre seulement.

Dans l'ensemble, comparativement à l'entente précédente conclue en 2012 pour ces articles, on remarque une diminution d'environ 4 % de leur prix.

Les bas sont maintenus en stock dans les inventaires du Centre de distribution, ainsi qu'au magasin d'équipements du SPVM.

Montant estimé pour le contrat :

$$225\,279,10 \$ + 11\,263,96 \$ \text{ TPS (5\%)} + 22\,471,59 \$ \text{ TVQ (9,975 \%)} = 259\,014,65 \$$$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non-respect des conventions collectives en vigueur.

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies d'échelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi et entente.
Commandes et livraisons pour les besoins ponctuels.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Krystel DOUCET
Agente d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-30

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2014-12-22



Dossier # : 1145281009

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec QUÉBEC LINGE CO. une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de service de location, entretien et réparation de vêtements pour employés de métier et vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2) - Appel d'offres public 14-13502 (1 seul soum.) (montant estimé: 1 120 152,76 \$)

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois à compter de la mise en service complète et conforme, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de service de location, entretien et réparation de vêtements pour employés de métier et vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2) ;
2. d'accorder à QUÉBEC LINGE CO. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13502 et au tableau de prix reçus joint au dossier ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-05 11:45

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145281009

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec QUÉBEC LINGE CO. une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de service de location, entretien et réparation de vêtements pour employés de métier et vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2) - Appel d'offres public 14-13502 (1 seul soum.) (montant estimé: 1 120 152,76 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de service de location, entretien et réparation de vêtements pour employés de métier et vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2). Il s'agit d'une entente d'une durée de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires. Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13502 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour toute la durée du contrat, les services requis et la description des vêtements.

Les produits et services sont requis afin de répondre aux besoins de la Ville de fournir l'équipement de travail et uniforme de certains groupes de travailleurs, selon les conventions collectives en vigueur et en respect des exigences de santé et sécurité.

L'appel d'offres a été annoncé le 26 mai 2014 dans le quotidien La Presse et sur le site web SÉAO. Les documents de l'appel d'offres étaient disponibles sur ce site web également. La fermeture de l'appel d'offres et l'ouverture des soumissions ont eu lieu le 18 juin 2014. Il y a donc eu un délai de 22 jours francs pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires.

Les ententes actuelles sont valides jusqu'à la fin du mois de janvier 2015. L'offre de la firme, ainsi que sa garantie de soumission sont valides jusqu'au 30 janvier 2015. (pièces jointes)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0154 28 mai 2009 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de trente-six (36) mois avec la firme UNIFIRST Canada ltée, pour la location et l'entretien d'équipement de protection individuelle (ÉPI) de niveau 2 contre les arcs électriques - Appel d'offres public 09-10912 (2 soum.) (montant estimé de 712 792,08 \$ taxes incluses).

CG12 0466 20 décembre 2012 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Unifirst Canada ltée (CG09 0154) pour la location et l'entretien d'équipement de protection individuelle (ÉPI) de niveau 2 contre les arcs électriques, pour une période additionnelle de douze (12) - Appel d'offres public 09-10912 (montant estimé de la prolongation de 242 017,78 \$)

CM11 0635 23 août 2011 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans avec Québec Linge Co. pour un service de location de vêtements, incluant l'entretien, la réparation et la fourniture de casiers pour les employés de métier des ateliers de la Direction du matériel roulant et des ateliers (DMRA) - Appel d'offres public 11-11555 (1 soum.) (montant estimé de 409 548,44 \$ taxes incluses)

DESCRIPTION

Cette entente – cadre porte sur la fourniture de service de location, entretien et réparation de vêtements pour employés de métier et vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2), le tout selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13502.

Comparativement à l'entente conclue en 2011 pour le groupe 1, la soumission reçue offre une économie de 11,9%, respectivement de 18,4% par rapport à entente conclue en 2009 pour le groupe 2.

La nouvelle entente prévoit 2 kits de travail supplémentaires (chemise et pantalon), par deux semaines, par employé, soit 11 kits pour l'ensemble de 195 employés de métier et un chandail à manche longue supplémentaire pour les électriciens. Afin de générer davantage d'économies, on a ajouté le service de nettoyage des manteaux, polars, combinaisons et salopettes pour les électriciens qui n'était pas inclus par le passé, chaque unité ayant des contrats de gré-à-gré. L'économie globale pour les deux groupes est de 16,8%, soit un montant de 219 289,72 \$ sur 3 ans

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente entrera en vigueur pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires.

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no : 14-13502

Titre : LOCATION, ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÊTEMENTS D'EMPLOYÉS DE MÉTIER ET DE VÊTEMENTS AVEC PROTECTION CONTRE LES ARCS ET LES CHOCS ÉLECTRIQUES (NIVEAU 2)

Description et usage : Fourniture de service de location, entretien et réparation de vêtements pour employés de métier et vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2), pour une durée de trente-six (36) mois, conformément aux documents d'appel d'offres

Date de lancement : 26 mai 2014

Date d'ouverture : 18 juin 2014

Nombre de jours francs (excluant date de lancement et date d'ouverture): 22

Preneurs du cahier des charges : (3)

LES SERVICES G ET K
QUEBEC LINGE CO
UNIFIRST CANADA LTEE

Soumissionnaires : (2)

QUEBEC LINGE CO
UNIFIRST CANADA LTEE

Soumissions conformes	Coût de base - Total
QUEBEC LINGE CO	1 120 152,76 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 342 274,63 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme - estimation)</i>	- 222 121,87 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 16,5 %

Analyse des soumissions

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des 2 groupes d'articles (groupe 1 pour vêtements employés de métier, groupe 2 pour vêtements arcs et chocs électriques).

L'offre de la firme **UNIFIRST CANADA LTEE** est non conforme; la soumission comprenait des modifications, notamment au nombre de service de ramassage par semaine (1 seul plutôt que 2), aux pénalités en cas de mauvaise exécution et aux garanties des vêtements de protection. Le fournisseur a soumis un prix en fonction des changements, et la soumission ne peut être retenue, en respect de l'égalité des soumissionnaires.

L'offre de la firme **QUEBEC LINGE CO** est conforme aux exigences de l'appel d'offres, et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

L'entreprise **LES SERVICES G ET K** indique dans son avis de désistement que les clauses et conditions ne sont pas acceptables dû à l'investissement initial. Toutefois, en échangeant avec le fournisseur pour obtenir plus d'informations, celui-ci indique plus précisément la garantie d'exécution de 10% demandée. Cette exigence a toutefois été respectée par les soumissionnaires. Un remboursement du tiers de cette garantie sera effectué à l'adjudicataire dès que les casiers requis sont installés aux différents endroits où les services sont requis.

L'entreprise recommandée n'a pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat, et elle ne détient pas une telle autorisation dans le cadre d'un autre contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 342 274,63

\$, taxes incluses, pour les trente-six (36) prochains mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation selon le nombre d'employés et les vêtements requis, et des prix des ententes précédentes.

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion d'une entente-cadre seulement.

Montant estimé pour le contrat :

Groupe 1 : 241 308,60 \$ + 12 065,43 \$ TPS (5%) + 24 070,53 \$ TVQ (9,975%) = 277 444,56 \$

Groupe 2 : 732 949,08 \$ + 36 647,45 \$ TPS (5%) + 73 111,67 \$ TVQ (9,975%) = 842 708,20 \$

Total : 974 257,68 \$ + 48 712,88 \$ TPS (5%) + 97 182,20 \$ TVQ (9,975 %) = 1 120 152,76 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non-respect des conventions collectives en vigueur et exigences de santé et sécurité. L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies d'échelle. De plus, comme il s'agit d'un service complet, comprenant la fourniture des vêtements, leur entretien, les installations de casiers, et autres, il est difficile de répondre au besoin de façon temporaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi et entente.
Prises de mesures, implantation, mise en service.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Krystel DOUCET
Agente d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-11-11

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2014-12-23



Dossier # : 1146133002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Opale International Inc. une entente-cadre collective d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture, sur demande, de pantalons de travail réguliers et de type cargo - appel d'offres public no 14-13923 (8 soum.) - (Montant estimé : 236 236,83 \$) taxes incluses

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'acquisition de pantalons de travail régulier et Cargo;
2. d'accorder à "Opale International Inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public #14-13923 et au tableau de prix reçus;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-28 15:09

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Service de l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146133002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Opale International Inc. une entente-cadre collective d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture, sur demande, de pantalons de travail réguliers et de type cargo - appel d'offres public no 14-13923 (8 soum.) - (Montant estimé : 236 236,83 \$) taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de pantalons de travail régulier et de type cargo tenus en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal. Par le biais de cette entente-cadre, ces produits seront accessibles à l'ensemble des arrondissements et des services de la Ville. La Ville, à titre d'employeur, a l'obligation de fournir à son personnel les pièces vestimentaires nécessaires afin de pourvoir aux exigences de la Convention collective de travail des cols bleus de la Ville de Montréal, ce qui représente environ 4000 cols bleus dans l'ensemble de la ville.

L'appel d'offres a été publié le 22 septembre 2014 dans le journal La Presse et sur le site SÉAO. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 octobre 2014. Il y a donc eu un délai de 28 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires.

La période de validité des soumissions est de 180 jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. Quatre addenda ont été émis pendant le processus d'appel d'offres

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DG126133001 - 20 décembre 2012 - Conclure avec la firme Louis-Hébert uniformes inc. une entente-cadre (816111) pour l'acquisition de pantalons de type cargo suite à l'appel d'offres public no 12-12469

B/C 591580 - 17 janvier 2011 - Conclure avec la firme Louis-Hébert uniformes inc., une entente de gré à gré pour l'acquisition de pantalons cargo à des fins de test, développer un devis technique auprès de la compagnie "Patron design" pour préparer le lancement de l'appel d'offres public no 12-12469

DESCRIPTION

La Ville de Montréal recherche des entreprises en mesure de fournir des pantalons de travail régulier et Cargo pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date d'émission de l'entente-cadre, le tout suivant les spécifications et les exigences définies aux documents d'appel d'offres 14-13923.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13923 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour toute la durée du contrat, le délai de livraison requis ainsi que les différents éléments propres aux spécifications des produits.

Le contrat est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

JUSTIFICATION

Il s'agit d'une pièce vestimentaire fournie par l'employeur en vertu des conventions collectives en vigueur. La conclusion de l'entente-cadre collective permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables. La stratégie adoptée pour cet appel d'offres est l'acquisition d'un pantalon unisexe. Elle s'inscrit dans le souci d'harmonisation de l'offre des pièces vestimentaires par le Centre de distribution de Montréal et ainsi réduire la variété des articles proposés tout en suscitant l'intérêt de nouvelles clientèles, augmenter nos volumes par article et générer des économies.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public 14-13923

Titre : Pantalons cargo - cols bleus

Date de lancement : 22 septembre 2014

Date d'ouverture : 20 octobre 2014

Preneurs du cahier des charges : (17)

Ballin Inc.
CFM CFM Uniformes
Communication Marketing Tango inc.
Dépôt médical Canada inc.
Doubletex
Equipement de Securite Universel inc.
Groupe Trium inc.
Les Vêtements Utility
Linde Canada ltée
Louis-Hébert uniformes inc.
Opale International inc.
Outdoor Outfit
Perfection Inc. (9283-1106 Québec inc.)
Productions D. Lalande
Surprenant et Fils
Technofil
Ville de Montréal - Direction du greffe.

Soumissionnaires : (8)

Ballin inc.
Communication Marketing Tango
Groupe Trium
Louis-Hébert uniformes inc.
Opale International inc.

Productions D. Lalande
Surprenant et Fils
Technofil

Analyse des soumissions :

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué au plus bas soumissionnaire conforme.

Lors de l'analyse administrative des soumissions, deux firmes sont déclarées non conformes, car elles ont omis de remplir le bordereau de soumission publié dans l'addenda # 4. Il s'agit de la firme Louis-Hébert uniformes inc. et la firme Surprenant et Fils.

Une simulation avec considération de l'addenda # 4 et l'ajout des prix des articles 1 et 6 du bordereau de soumission pour la firme Louis-Hébert uniformes inc. et la firme Surprenant et Fils ne change pas le classement et n'a aucun impact monétaire pour les deux soumissionnaires déclarés non conformes.

Conformément à l'article 10 des clauses administratives particulières, les soumissionnaires doivent fournir des échantillons de conformité de chacun des produits proposés. Les spécifications techniques des pantalons de travail réguliers et de type cargo faisant l'objet du présent contrat ne limitent pas le marché et elles sont, de plus, ouvertes aux équivalences. Plusieurs fournisseurs sont en mesure de les fabriquer ou distribuer.

Suite à l'étude des échantillons, l'offre de la firme **Opale International Inc.** est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

- Comme les fabrications de la firme **Opale International inc.** sont produites en Chine, nous nous sommes assuré que le travail respecte les principes d'équité sociale, notamment en ce qui concerne les conditions de travail dans lesquelles sont fabriqués les produits faisant l'objet de l'appel d'offres 14-13923. Celles-ci doivent respecter les normes de travail minimales et décentes. (Rapport d'audit en pièce jointe)
- En pièces jointes les tableaux des prix, l'offre de la firme **Opale International inc.** et l'analyse technique
- Montant de l'offre de la firme « **Opale International inc.** » pour la fourniture de pantalons de travail régulier et Cargo

205 468,00 \$ + TPS (5 %) 10 273,40 \$ + TVQ (9,975 %) 20 495,43 \$ = 236 236,83 \$

Analyse des prix soumis:

Soumissionnaires conformes	Offre (Hors taxes)	Taxes (TPS, TVQ)	Montant total (taxes incluses)
Opale International Inc	205 468,00 \$	30 768,83 \$	236 236,83 \$
Groupe Trium Inc	278 965,00 \$	41 775,01 \$	320 740,01 \$
Tchnofil Inc	394 571,00 \$	59 087,01 \$	453 658,01 \$
Ballin Inc	394 643,00 \$	59 097,79 \$	453 740,79 \$
Productions D.Lalande Inc	403 280,00 \$	60 391,18 \$	463 671,18 \$
Communication Marketing Tango Inc	496 810,00 \$	74 397,30 \$	571 207,30 \$
Estimation interne	282 352,00 \$	42 282,21 \$	324 634,21 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			416 542,35 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse X 100)			76,32%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			334 970,47 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse X 100)			141,79%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation interne)			(88 397,38) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation interne / estimation X 100)			-27,23%

Remarques:

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévision de la collusion et de la fraude).

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal

Les quantités prévues à l'appel d'offres sont données à titre indicatif seulement.

Adjudicataire recommandé :

D'accorder à la firme « **Opale International inc.** » pour une période de trente-six (36) mois, aux prix unitaires soumis, le contrat pour une somme approximative de 236 236,83 \$ (taxes incluses), pour la fourniture de pantalons de travail réguliers et de type cargo, le tout conformément à l'appel d'offres public no 14-13923

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 324 534,21 \$, taxes incluses, pour les trente-six (36) prochains mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation des 36 derniers mois et des prix de l'actuelle entente. L'analyse des prix soumis révèle un écart entre la plus basse soumission conforme « **Opale International inc.** » et l'estimation interne à 27,23 % (en moins). En effet, le plus bas soumissionnaire conforme (**Opale International inc.**) a présenté une offre inférieure aux prix du contrat en vigueur, faisant passer en pourcentage et en moyenne le prix unitaire à 38,13 % (en moins). La raison majeure justifiant cette diminution est que l'actuel fournisseur soit Louis-Hébert uniformes inc. confectionne les pantalons à Montréal alors que l'adjudicataire Opale International inc. s'approvisionne en Chine, ce qui a favorisé une telle baisse de prix.

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion de l'entente-cadre seulement.

L'entente-cadre collective conclue suite à l'appel d'offre 14-13923 est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Tous les arrondissements de la Ville ainsi que les services corporatifs pourront faire appel à cette entente-cadre. Il pourrait donc y avoir des dépenses d'agglomération. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdit le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, cette entente sera visible par le moteur de recherche du site intranet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre auprès de l'adjudicataire à la suite de l'approbation des instances.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce sommaire décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur, notamment la Politique contractuelle et la Politique d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Badre Eddine SAKHI
Agent d'approvisionnement

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section

Le : 2014-11-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2014-12-23



Dossier # : 1140184003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder trois contrats aux firmes Réal Huot inc. et Nouvelle technologie (TEKNO) inc. pour la fourniture de compteurs d'eau et de ses accessoires, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 1 929 377,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13750 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de 24 mois, les commandes pour la fourniture de compteurs d'eau et d'accessoires, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13750;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Réal Huot inc	Groupe 1 - Compteurs 5/8 po à 1 po.	588 314,55 \$
Nouvelle technologie (TEKNO) inc.	Groupe 2 - Compteurs 1 1/2 po et 2 po.	690 261,61 \$
Nouvelle technologie (TEKNO) inc.	Groupe 3 - Accessoires	650 800,93 \$

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-12-22 10:34

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140184003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder trois contrats aux firmes Réal Huot inc. et Nouvelle technologie (TEKNO) inc. pour la fourniture de compteurs d'eau et de ses accessoires, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 1 929 377,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13750 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de mesure de la consommation de l'eau (MCE), le Service de l'eau désire faire l'acquisition de compteurs pour mesurer la consommation d'eau des industries, commerces, institutions (ICI) et quelques résidences de l'agglomération de Montréal. Le programme existe depuis le 1er juillet 2012, et à ce jour, environ 4500 compteurs sont en exploitation. À terme, au moins 16 200 compteurs seront déployés. Les compteurs qui seront acquis serviront à l'accroissement du parc et au remplacement des compteurs appartenant au programme et qui sont défectueux.

Comme mentionné, afin d'alimenter et d'améliorer le bilan d'eau qui doit être produit dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP), il n'est pas exclu qu'une petite quantité de compteurs acquis servent pour les immeubles à vocation résidentielle. La prise de mesure de consommation d'eau dans ces bâtiments permettra au Service de l'eau de produire des études de consommation pour tous les usagers.

Les ententes nous permettant d'acquérir des compteurs d'eau ou des accessoires sont échus ou viennent à échéance au premier trimestre de l'année 2015. Afin de maintenir la cadence d'installation prévue au programme, le Service de l'eau se doit de renouveler ses contrats d'approvisionnement pour les deux prochaines années.

L'évaluation des besoins est basée sur les quantités de compteurs planifiés en début de programme pour les années 3 et 4.

La stratégie adoptée par la section MCE favorise la diminution des diamètres des compteurs

par rapport aux diamètres des entrées d'eau des bâtiments. Les besoins réels des usagers peuvent être établis par le biais d'inventaires ou de calculs hydrauliques qui permettent de diminuer la taille des compteurs et ainsi de réduire les coûts du projet assumés par la Ville et ceux assumés par les citoyens pour les préparations de la plomberie.

Notre stratégie de diminution de diamètre nous amène à planifier l'acquisition de compteur plus petit, ce qui génère des économies pour la Ville.

La mise à jour de l'analyse du marché a permis d'identifier les technologies que la Ville désire acquérir pour permettre de répondre aux besoins qui s'appuient, principalement, sur la mesure de la consommation, la facturation et la relève automatisée.

La Ville de Montréal a adopté une stratégie d'approvisionnement échelonnée en plusieurs appels d'offres au cours des années. Cette façon de faire a pour avantage de suivre les évolutions technologiques et ainsi éviter à la Ville de se lier à des ententes contractuelles comportant des technologies désuètes dans le futur.

L'appel d'offres est structuré en trois groupes d'acquisition. Le premier groupe vise l'achat des compteurs 5/8 pouce à 1 pouce, le deuxième vise l'achat des compteurs 1 1/2 po et 2 pouces et le troisième vise l'achat des accessoires pour compteurs d'eau. Les contrats s'octroient par groupe. Notre évaluation du marché, ainsi que l'expérience acquise au cours des années nous a permis d'identifier que ce découpage des contrats favorisait la concurrence. D'ailleurs, cette stratégie a permis d'économiser près de 35 000 \$ dans le présent dossier.

La réception des compteurs sera échelonnée en plusieurs commandes sur une période de 24 mois.

L'appel d'offres public 14-13750 a été lancé le 8 octobre 2014 et publié sur le site SEAO et le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 novembre 2014. Le délai pour soumissionner était de 24 jours ouvrables. La validité des soumissions est de 180 jours.

Trois addendas ont été publiés durant le processus de sollicitation de marché:

21 octobre 2014: Modification d'une exigence technique et l'ajout d'exigences techniques suite à une question d'un fournisseur.

23 octobre 2014: Avis qu'un délai sera alloué aux soumissionnaires pour déposer leur soumission.

24 octobre 2014: Prolongation du délai alloué pour le dépôt d'une soumission, suite à une demande d'un fournisseur.

Étapes déjà autorisées

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées :			
<ul style="list-style-type: none">Mise en place de la structure organisationnelle et opérationnelle	-	Avril 2011	Juillet 2012
<ul style="list-style-type: none">Achat de compteurs d'eau et leurs accessoires	623 538,57 \$	Octobre 2011	Octobre 2012

<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle stratégie de l'eau montréalaise 	-	Jun 2012	-
<ul style="list-style-type: none"> • Achat de compteurs d'eau et leurs accessoires 	2 222 194,70 \$	Février 2013	Février 2015
<ul style="list-style-type: none"> • Achats de compteurs d'eau 12 mois 	71 450,06 \$	Mai 2014	Mai 2015
<ul style="list-style-type: none"> • Achats d'accessoires 12 mois 	74 343,41 \$	Octobre 2014	Octobre 2015

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Coût	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> • Octroyer trois contrats de 24 mois pour la fourniture de compteurs d'eau et d'accessoires 	1 929 377,09 \$	Février 2015	Janvier 2017

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> • Installation des compteurs d'eau des années 3 et 4 du programme de mesure de la consommation d'eau. 	Février 2015	Juillet 2016
<ul style="list-style-type: none"> • Contrat pour un système de relève pour compteur d'eau 	Automne 2015	Non défini
<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de compteurs d'eau de plus de 3 pouces et accessoires pour les années 4 et 5 du projet 	Été 2015	Décembre 2017
<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de compteurs d'eau et accessoires pour l'année 5 du projet 	Janvier 2017	Décembre 2017

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DG140184002- 30 septembre 2014 - Accorder un contrat à Les Compteurs Lecomte Ltée , pour la fourniture d'accessoires pour compteurs d'eau, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 74 343,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13611 - 2 soumissionnaires.

DG140184001 - 21 mai 2014 - Accorder un contrat à la Réal Huot inc., pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 71 450,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13456 - 3 soumissionnaires.

DA120184002 - 13 mars 2013 - Accorder un contrat à la firme Spécialités d'aqueduc Corix pour la fourniture de compteurs d'eau pour une période de 24 mois. Dépense totale de 33 954,13\$, taxes incluses. - Appel d'offres public 12-11928 - Groupe 4 - 3 soumissionnaires

CG13 0035 - 28 février 2013 - Accorder deux contrats à Vision instrumentation inc. pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 1 409 301,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11928 (7 soum.)

CE13 0138 - 13 février 2013 - Accorder deux contrats à la firme Réal Huot inc. pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 486 849,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11928 - 7 soumissionnaires

CG12 0166 - 21 juin 2012 - Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur l'examen public de la nouvelle stratégie de l'eau montréalaise.

DESCRIPTION

Le projet consiste à octroyer 2 contrats d'acquisition totalisant 6235 compteurs d'eau et un contrat d'acquisition de 8340 pièces d'accessoires pour compteurs d'eau. Ces pièces faciliteront la réduction de diamètre des compteurs d'eau.

Plusieurs caractéristiques sont recherchées par le Service de l'eau pour l'acquisition des compteurs. Parmi les caractéristiques des compteurs, nous signalons qu'ils devront :

- Comprendre des diamètres variés de 5/8 de pouce à 2 pouces;
- Avoir des éléments de mesures offrant de bonnes performances métrologiques;
- Assurer que le protocole de communication utilisé est commun, pour faciliter l'acquisition future d'un système de relève;
- Être de longueurs standardisées.

Aucune contingence n'est prévue au bordereau de la soumission. Le présent contrat en est un de fourniture de biens. Les prix soumis sont fixes pour toute la durée du contrat, soit 24 mois, et il n'est pas prévu d'augmenter les quantités désirées. Par contre, si au terme des 24 mois, les quantités prévues n'ont pas été écoulées entièrement, la Ville pourrait s'entendre avec l'adjudicataire afin de prolonger l'entente de 12 mois, et ce au même prix soumis.

JUSTIFICATION

Il y a eu 8 preneurs du cahier de charges. De ce nombre, 3 soumissions ont été déposées (38%) et deux étaient conformes.

Pour les 5 autres preneurs du cahier des charges, aucune explication n'a été fournie sur les raisons pour lesquelles ils n'ont pas déposé d'offres.

L'un des soumissionnaires a été rejeté puisqu'il n'avait pas fourni les informations nécessaires concernant le cautionnement de soumission.

Groupe 1

La soumission déposée par le plus bas soumissionnaire répond en tous points au devis. Le soumissionnaire propose des compteurs de la marque Badger Meter, modèle Recordall.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Réal Huot inc.	588 314,55 \$		588 314,55 \$
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc.	623 045,62 \$		623 045,62 \$
Dernière estimation réalisée	602 026,89 \$		602 026,89 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			605 680,09 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			3%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			34 731,07 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			6%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(13 712,34) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			34 731,07 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			6%

Groupe 2

La soumission déposée par le plus bas soumissionnaire répond en tous points au devis. Le soumissionnaire propose des compteurs de la marque Neptune, modèle T10.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc.	690 261,61 \$		690 261,61 \$
Réal Huot inc.	760 687,83 \$		760 687,83 \$
Dernière estimation réalisée	748 489,30 \$		748 489,30 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			725 474,72 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			70 426,22 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			10%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(58 227,69) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-8%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	70 426,22 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	10%

Groupe 3

La soumission déposée par le plus bas soumissionnaire répond en tous points au devis. Le soumissionnaire propose des accessoires provenant de chez The Ford Box Meter co. inc.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc.	650 800,93 \$		650 800,93 \$
Réal Huot inc.	717 734,78 \$		717 734,78 \$
Dernière estimation réalisée	537 194,82 \$		537 194,82 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			684 267,86 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			66 933,85 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			10%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			113 606,11 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			21%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			66 933,85 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			10%

L'écart de 21% observé entre la dernière estimation et les produits proposés s'explique par la hausse du coût de la matière première, la fluctuation du taux de change et les frais de transport (pétrole). Ces raisons ont d'ailleurs été soulevées par les différents soumissionnaires. Ces variables étaient difficiles à quantifier lors de la production de l'estimation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat pour le Groupe 1 sera alloué à Réal Huot inc. pour un montant de 588 314,55 \$ taxes incluses.

Le contrat pour le Groupe 2 sera alloué à Nouvelle technologie (TEKNO) inc. pour un montant de 690 261,61\$ taxes incluses.

Le contrat pour le Groupe 3 sera alloué à Nouvelle technologie (TEKNO) inc. pour un montant de 650 800,93 \$ taxes incluses.

La dépense totale pour la fourniture de compteurs d'eau et des accessoires de 1 929 377,09 \$ taxes incluses, soit un coût net de 1 761 778,45 \$, lorsque diminuée des ristournes

fédérale et provinciale, est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	1 762
Réserve de l'eau de l'agglomération	1 762
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'alimentation en eau qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation des compteurs d'eau dans les ICI contribuera à :

- réduire de 15 % la production d'eau potable d'ici 2015 par rapport à l'an 2000,
- réduire les usages illicites,
- améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable.

Le dossier contribue à réaliser l'objectif dicté par la SQEEP de diminuer de 20 % la production d'eau potable d'ici 2017 par rapport à l'an 2001.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de l'octroi du contrat pourrait compromettre la pose des compteurs dans certains dossiers. De plus, ceci pourrait retarder l'atteinte des objectifs du programme et son échéancier.

Ce retard pourrait également impliquer un délai dans la mise en application d'une facturation équitable des entreprises selon leur consommation, conformément à la loi sur la fiscalité.

Par ailleurs, l'activité qui découle de ce dossier occasionnera des travaux préparatoires devant être effectués à l'intérieur d'une période définie et entraînant des frais pour les propriétaires de bâtiment ICI. Une rupture de stock causerait un délai inapproprié dans l'installation du compteur suite à la réalisation de ces travaux préparatoires et pourrait provoquer un mécontentement pour certains propriétaires qui seront touchés par le programme MCE.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, tel que convenu avec le service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Janvier 2015

Réception des équipements : entre Février 2015 et Janvier 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lise NOLIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Véronique ROUSSIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémi LACROIX
ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Maciej PIROG
Chef de section

Le : 2014-12-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2014-12-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-12-19



Dossier # : 1143815004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Fondation Espace pour la vie pour la fourniture de lanternes chinoises fabriquées à proximité de Shanghai, en Chine, pour une somme maximale de 99 000 \$.

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Fondation Espace pour la vie pour la fourniture de lanternes chinoises fabriquées à proximité de Shanghai (en Chine) pour une somme maximale de 99 000 \$ conformément à la soumission du sous-traitant chinois en date du 4 décembre 2014;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-12-18 11:48

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1143815004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Fondation Espace pour la vie pour la fourniture de lanternes chinoises fabriquées à proximité de Shanghai, en Chine, pour une somme maximale de 99 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le Jardin de Chine est l'un des joyaux du Jardin botanique de Montréal; son authenticité contribuant à le distinguer à travers le monde. C'est au printemps 1990 qu'une centaine de conteneurs en provenance de Chine arrivent au Port de Montréal. Ils renferment tous les éléments pour la construction d'un jardin privé de la dynastie Ming (1368-1644), soit des milliers de pièces en pierre et en bois, toutes façonnées par des sculpteurs et des ébénistes de Shanghai. En juin de la même année, une quarantaine d'artisans chinois sont sur place afin d'assembler ce casse-tête géant. Pendant qu'ils érigent les sept pavillons, les murs, les couvre sols et les fresques, les horticulteurs du Jardin botanique plantent ça et là quelques 75 000 spécimens de végétaux en respectant minutieusement les règles d'art du jardin traditionnel chinois. C'est ainsi que le 20 juin 1991, l'un des plus spectaculaires jardins chinois hors d'Asie ouvrait ses portes à Montréal, soulignant les liens d'amitié entre Montréal et sa ville jumelle chinoise, Shanghai.

Depuis 23 ans, le Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal organise l'événement *La Magie des lanternes* , intégré depuis 2012 à l'événement Jardins de lumière. La conception de *La Magie des lanternes* est confiée à une conceptrice artistique montréalaise et la fabrication des lanternes traditionnelles est effectuée à Suzhou, située non loin de Shanghai. Le Jardin botanique de Montréal respecte ainsi la fondamentale authenticité des lieux en confiant, depuis près d'un quart de siècle, la fabrication de ses lanternes traditionnelles à des artisans spécialisés de Shanghai. La conceptrice artistique prépare un cahier technique où est précisément dessinée chaque lanterne thématique et les dessins sont ensuite envoyés en Chine pour la fabrication des lanternes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1035 – 25 juin 2014 - Accorder un contrat de gré à gré à la Fondation Espace pour la vie pour la fourniture de lanternes chinoises fabriquées à Shanghai pour une somme maximale de 85 000 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service du sous-traitant chinois en date du 28 mars 2014.

CE13 1266 - 21 août 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à la Fondation Espace pour la vie pour la fourniture de lanternes chinoises fabriquées à Shanghai pour une somme maximale de 95 000 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service du sous-traitant chinois en date du 8 février 2013.

DESCRIPTION

Après une expérience positive en 2014, sur le thème "Prendre son temps", Espace pour la vie souhaite faire en 2015 de la "Lumière" le fil conducteur qui unira la programmation de ses quatre institutions, soulignant à sa manière l'année internationale de la lumière décrétée par l'UNESCO en novembre dernier. Une occasion qui permettra aux Montréalais et à l'ensemble des visiteurs d'Espace pour la vie de (re)découvrir l'événement Jardins de lumière.

Plus spécifiquement, l'exposition qui sera présentée cette année sera consacrée aux festivités entourant le Nouvel an chinois et permettra d'évoquer les origines de l'utilisation des lanternes dans le folklore chinois. Fêté chaque année entre la fin janvier et le début février, le Nouvel an lunaire est la plus grande fête de l'année dans la majorité des pays de l'Asie de l'Est. En Chine, la légende veut que chaque année, afin de combattre le monstre *Nianshou* (monstre du Nouvel An), les villageois s'armaient de pétards, de lanternes et de banderoles rouges. Ce monstre, ainsi que les éléments clés entourant les festivités du Nouvel an, comme les danses de lion, seront reproduits en lanternes. La fête du Nouvel An sera mise en scène dans un village *Zhuang* de la province du Guangxi, ce qui permettra également de parcourir une multitude d'éléments et de notions chinoises en lien avec la lumière, comme la pêche nocturne au cormoran, le théâtre d'ombres et la bioluminescence (insectes, poissons, fonge).

JUSTIFICATION

Les lanternes, de fabrication artisanale, sont réalisées par les équipes du fournisseur chinois, Landscape Architecture Corporation of China, Shanghai Branch. Le Jardin botanique de Montréal échange avec cette compagnie depuis 1993 pour la réalisation de ces lanternes. Ces dernières continuent d'être produites en Chine compte tenu de l'expertise de longue date des artisans chinois, de l'authenticité et de la qualité du produit.

Considérant les mécanismes en vigueur et l'incapacité de faire les paiements directement au fournisseur chinois en utilisant le système d'exploitation SIMON, la Fondation Espace pour la vie effectue, depuis 2010, les virements bancaires au fournisseur en Chine et facture subséquemment la Ville, en incluant les frais de transferts bancaires et les frais de gestion dans la facture finale.

L'article 573.3 (4) de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut conclure de gré à gré un contrat dont l'objet est la fourniture de biens meubles ou de services reliés au domaine artistique et culturel. Le travail effectué par les artisans chinois, qui maîtrisent une technique et un savoir-faire uniques permettant de produire des lanternes dont l'authenticité s'intègre harmonieusement au Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal relève du domaine artistique. De plus, l'article 573.3 (2.1) de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure un contrat de gré à gré avec un organisme à but non lucratif notamment pour la fourniture de matériel. La Ville est donc autorisée à conclure un contrat de gré à gré avec la Fondation Espace pour la vie pour l'achat des lanternes chinoises. Il convient de préciser que cette façon de transiger non conventionnelle est conforme à la loi et ne vise qu'à faciliter la logistique de paiement des lanternes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de fabrication des lanternes chinoises pour l'année 2015 s'élève à 515 000 CNY, ce qui correspond à 95 199,46\$ CAD au taux de 5 41CNY par dollar canadien au moment de la soumission, soit le 4 décembre 2014.

La première facture de Landscape Architecture Corporation of China, Shanghai Branch sera de 257 500 CNY (soit de 50 % de la facture totale), correspondant *environ* à 47 500,00 \$, selon le taux de change lors de l'émission de la dite facture (première facture émise lors de la réception du premier conteneur au printemps 2015). La deuxième facture sera *environ* de 47 500,00\$, selon le taux de change lors de l'émission de la dite facture (deuxième facture

émise après le lancement de l'événement, le 3 septembre 2015). Le montant total pour la fourniture de lanternes chinoises sera environ de 95 000, 00\$ CAD (le montant final étant sujet à modification en fonction de la variation du taux de change).

Ce montant est prévu au budget d'opération de la Division programmes publics en sciences naturelles du Jardin botanique de Montréal du Service Espace pour la vie. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Si la commande du nombre de lanternes varie d'une année à l'autre, le facteur le plus déterminant dans l'établissement des coûts de fabrication est la taille et la complexité de chacune des pièces, étant donné qu'il s'agit d'un travail sur mesure. En 2015, la commande est plus complexe que celle de 2014, qui comprenait une dizaine de bateaux à la fabrication relativement simple. Le concept de 2015, puisant dans l'imaginaire, est plus organique et comprend des pièces plus difficiles à réaliser (le monstre ou l'archer par exemple).

Évolution des coûts de fabrication				
2011	2012	2013	2014	2015
84 047.90 \$	74 737.63 \$	94 909.00 \$	82 230.05 \$	95 199.46
-	-12%	+21%	-13%	+16%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Parce qu'il contribue à enrichir la vie culturelle de la métropole, l'événement Jardins de lumière participe à la qualité de vie des milieux de vie. Il contribue également à faire connaître divers aspects méconnus de la culture chinoise dans la communauté montréalaise. Il préconise également une gestion responsable des ressources, souscrivant ainsi aux orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise (par exemple, depuis 2008, les ampoules des lanternes ont toutes été remplacées par des DEL, ce qui permet de faire des économies d'énergie considérables et une réutilisation des lumières d'année en année (durée de vie de 100 000 heures). L'utilisation des DEL contribue aussi à réduire les émissions de gaz à effet de serre).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas accorder de contrat mettrait en péril la tenue de l'événement de l'automne 2015, où sont attendus plus de 230 000 visiteurs.

L'événement Jardins de lumière est le projet d'Espace pour la vie qui attire la plus grande fréquentation en seulement huit semaines. Cet événement a su fidéliser sa clientèle depuis plus de 20 ans. La Magie des lanternes s'est classée Lauréat national 2009 dans la catégorie Or du Prix Astral Media : attractions touristiques 100 000 visiteurs ou plus de Tourisme Québec et a récolté plusieurs prix au cours de son histoire.

À titre indicatif, vous trouverez ci-dessous, la fréquentation des quatre dernières années pour la Magie des lanternes (2010-2011) et Jardins de lumière (2012-2014)*

2010 : 214 319 visiteurs

2011 : 239 285 visiteurs

2012 : 231 229 visiteurs

2013 : 480 000 visiteurs incluant l'événement "Mosaïcultures Internationales de Montréal"

2014 : 228 372 visiteurs

*Incluant le Grand Bal des citrouilles (octobre).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape ci du projet, aucune action de communication n'est prévue. Un plan de communication sera développé pour la promotion de l'événement Jardins de lumière.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1^{er} versement Avril-mai 2015
Montage de l'événement Juin-juillet-août 2015
2^e versement Septembre 2015
Inauguration officielle 3 septembre 2015
Ouverture au public 4 septembre 2015
Fin de l'événement 1^{er} novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Après vérification, le signataire de la recommandation atteste que ce présent dossier est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dynah LOUIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LANDRY
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-04

René PRONOVOST
Chef par intérim du Jardin botanique de
Montréal

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2014-12-17



Dossier # : 1144347002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division exploitation_opérations et pépinière municipale , Pépinière municipale
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Timm Enterprises Ltd, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de matériel horticole pour la mise en motte des arbres de la Pépinière municipale. Appel d'offres public 14-14077 - 2 soumissionnaires. Montant estimé de l'entente-cadre 105 931,07 \$, taxes incluses.

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, au montant de 105 931,07 \$, taxes incluses, pour la fourniture de matériel horticole pour la mise en motte des arbres de la Pépinière municipale.

1. Accorder à Timm Enterprises Ltd, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit au montant de 96 740,70 \$, incluant la TPS, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 14-14077.
2. d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-12-19 17:38

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1144347002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division exploitation_opérations et pépinière municipale , Pépinière municipale
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Timm Enterprises Ltd, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de matériel horticole pour la mise en motte des arbres de la Pépinière municipale. Appel d'offres public 14-14077 - 2 soumissionnaires. Montant estimé de l'entente-cadre 105 931,07 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, la Pépinière municipale met en panier et livre aux différents arrondissements de Montréal plus de 3 000 arbres de calibre. Depuis les dernières années, les efforts ont redoublés afin d'augmenter la production d'arbres. Cette démarche découle d'une demande croissante des arrondissements pour le reboisement des artères et des parcs de Montréal. Nous avons estimé que la Pépinière livrerait 4 000 arbres en 2015 et plus de 4 500 arbres en 2016. C'est la deuxième fois que la Pépinière municipale procède par voie d'entente-cadre afin de se procurer le matériel horticole nécessaire pour la mise en motte de ses arbres.

Afin de procéder à la préparation des arbres pour leur manutention et leur transport, des paniers de broches, des jutes et des protecteurs d'arbres de dimensions et de gradations spécifiques sont essentiels pour contenir la terre et les racines et pour protéger le tronc des blessures éventuelles jusqu'à leur plantation. Comme ces matériaux sont nécessaires, année après année, un appel d'offres pour une durée de 24 mois a été effectué. La présente entente-cadre avec la compagnie Timm Enterprises Ltd sera destinée exclusivement aux besoins de la Pépinière municipale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DG134347003 - 27 mars 2013 - Conclure avec la compagnie Timm Enterprises Ltd, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de matériel horticole pour la mise en motte des arbres de la Pépinière municipale. Appel d'offres sur invitation 13-12668 - 2 soumissionnaires. Montant estimé de l'entente-cadre 76 006,52 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent contrat a pour objet de fournir le matériel nécessaire à la mise en panier des arbres produits à la Pépinière municipale pour les divers arrondissements de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Cet appel d'offres public a été lancé et supervisé par la Service de l'approvisionnement. L'appel d'offres a débuté le 12 novembre 2014 et s'est terminé 20 jours plus tard, soit le 1^{er} décembre 2014. Les soumissions ont été ouvertes le 1^{er} décembre 2014 à 14 heures. Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 120 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions sont donc valides jusqu'au 1^{er} avril 2015.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal "La Presse" la première journée de l'appel d'offres, sur le site Internet de la Ville de Montréal, ainsi que sur celui de la SEAQ.ca (Système électronique d'appels d'offres) durant la période de l'appel d'offres.

Soumissionnaires	Prix de base incluant les taxes	Autre (préciser)	Total
Timm Entreprises Ltd	* 105 931,07 \$		*105 931,07 \$
Pépinière Jardin 2000 Inc.	115 705,09 \$		115 705,09 \$
Dernière estimation réalisée	94 279,50 \$		94 279,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			110 818,08 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			4,61 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			9 774,02 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			9,23 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			11 651,57 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			12,36 %

* Afin de comparer objectivement les deux soumissionnaires ainsi que la dernière estimation, nous avons ajouté la TVQ de 9 190,37 \$ au fournisseur ontarien Timm Entreprises Ltd. En effet, l'entente-cadre est de 105 931,07 \$ alors que le bordereau de soumission est de 96 740,70 \$. La Ville doit s'autocotiser afin de rembourser la TVQ à Revenu Québec sur la marchandise achetée puisque la compagnie est située en Ontario et ne possède pas de numéro de TVQ.

L'écart de plus de 10 % entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire est principalement dû au fait que l'estimation a été basé sur les prix obtenus lors de l'appel d'offres du printemps 2013. L'augmentation des prix sur cette période de moins de deux ans a été sous évaluée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement de la Division - Bureau du Mont-Royal - section Pépinière municipale du Service des grands parcs, du verdissement et du

Mont-Royal. Le compte d'imputation est défini dans l'intervention du Service des finances.

Imputation:

AF Gén. Ville de Montréal/ Budget régulier/Pépinière l'Assomption/Horticulture et arboriculture/ Arbres et fournitures horticoles/ Fournitures horticoles et compost.

Pour les années 2015 et 2016, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Division exploitation, opérations et pépinière municipale s'engage à prioriser cette dépense dans la planification de son budget.

Tel que spécifié dans la section III des clauses administratives particulières du cahier d'appel d'offres à la date d'anniversaire de l'entente, les prix unitaires des articles 1 à 8 (équipements) et le prix unitaire de l'article 9 (frais de livraison) du bordereau de soumission pourront être ajustés selon la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) au cours des 12 derniers mois tel que fourni par Statistique Canada selon la dernière donnée disponible.

Des bons de commande seront émis pour chacun des exercices financiers. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre parce qu'elle concerne la Pépinière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La fourniture des arbres aux divers arrondissements de la Ville permet à chaque arrondissement d'améliorer ses infrastructures vertes à Montréal. En effet, la plantation d'environ 4 000 arbres annuellement augmente la canopée et réduit les îlots de chaleur, ce qui permet à la Ville de poursuivre son objectif d'augmenter la canopée à 25 %. En outre, cet approvisionnement représente 50 % des arbres qui sont plantés sur le domaine public annuellement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité que l'octroi du contrat soit refusé, la Pépinière municipale ne sera pas en mesure de livrer les 4 000 arbres pour l'année 2015 aux arrondissements concernés. Si les arrondissements devaient se procurer leurs arbres à l'externe, d'importants coûts devraient être envisagés par ces arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, tel que convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les périodes de réception du matériel sont prévues pour mars 2015 et mars 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires sont incluses à la soumission. Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux clauses administratives.

Le processus respecte la Politique de gestion contractuelle ainsi que la Politique de l'approvisionnement.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Alexandre MUNIZ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin GAUDET
C/m horticult. champetre ou abrite - pepin. &
parc floral

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-09

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2014-12-19



Dossier # : 1146135006

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Groupe Trium Inc. (CE13 0345), pour la fourniture de chandails de différents modèles pour le Service de police de la Ville de Montréal - (Montant estimé pour la prolongation : 91 418 \$, taxes incluses).

Il est recommandé:

1. d'autoriser la prolongation d'une entente-cadre avec Groupe Trium Inc. pour une période de douze mois (12) mois, pour la fourniture de chandails de différents modèles, pour le Service de police de la Ville de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres 12-11812 (CE13 0345);
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-05 11:46

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1146135006**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Groupe Trium Inc. (CE13 0345), pour la fourniture de chandails de différents modèles pour le Service de police de la Ville de Montréal - (Montant estimé pour la prolongation : 91 418 \$, taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la prolongation d'une entente-cadre, selon les mêmes termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 12-11812. En 2012, la Direction de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres pour octroyer une entente d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de renouvellement d'une durée de douze (12) mois, pour la fourniture de chandails de divers modèles pour le Service de police de la Ville de Montréal.

Suite à cet appel d'offres, une entente a été conclue. La validité initiale de l'entente couvre la période qui se termine au 26 mars 2015. Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 12-11812 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes, tels que soumis, le respect des délais de livraison prévus à l'appel d'offres, ainsi que les différents éléments propres à la spécification du produit et son emballage.

La firme adjudicataire, Groupe Trium Inc. a confirmé l'acceptation de prolonger le contrat initial pour une période supplémentaire de douze (12) mois, soit jusqu'au 26 mars 2016. La copie de la lettre peut être consultée en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0345 - Conclure avec Groupe Trium Inc. une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de chandails de différents modèles pour le personnel policier et cadet du SPVM - Appel d'offres public 12-11812 - (4 soumissionnaires) - (montant estimé de l'entente: 117 929,28 \$, taxes incluses);
 DG093855004 - Octroyer un contrat à la compagnie Shefa Limitée pour une durée de 12 mois ou jusqu'à concurrence de 99 999,99\$, selon la première des 2 éventualités (deux soumissionnaires) - Appel d'offres sur invitation 10-11224.

DESCRIPTION

Cette entente – cadre porte sur la fourniture de chandails de différents modèles pour les policiers et les cadets du Service de police de la Ville de Montréal.

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente sera prolongée pour une période de douze (12) mois, selon la clause 4 des clauses particulières de l'appel d'offres 12-11812.

JUSTIFICATION

Les articles sont requis afin de pouvoir répondre aux besoins opérationnels du personnel du SPVM, conformément aux annexes C1 et C2 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Montréal.

L'appel d'offres a permis d'acquérir les produits à un prix compétitif et avantageux, tel que soumis en 2012.

Article	Prix 2012	Quantité estimé	Quantité consommé	Montant consommé par article
CHANDAIL COL ROULE (BLEU/NOIR) - THERMAL	12.50 \$	449	751	9387.50\$
CHANDAIL COL CHEMINE (BLEU/NOIR) - THERMAL	12.95 \$	5094	6652	86143.40\$
CHANDAIL POLO (BLANC) - CADET	17.95 \$	1466	121	2171.95\$
CHANDAIL COL ROULE (BLANC) - CADET	12.50 \$	374	82	1025.00\$
Montant total consommé (sans taxes)				98727.85\$
Montant octroyé				102569.50\$

Les quantités inscrites dans le bordereau des prix sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion des ententes-cadres seulement. L'appel d'offres a été bâti sur une estimation des besoins qui tenait compte de la consommation de 2010 à 2012.

La forte consommation sur cette entente est due au nombre plus élevé des policiers embauchés en 2013 par rapport à la moyenne des dernières années et aussi, à la perception très positive des policiers envers ces produits (traitement antibactérien et changement des noms des produits par l'ajout de l'appellation « thermal »).

La prolongation de cette entente permettra d'assurer la facilité d'approvisionnement, tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs. Elle permettra au requérant de réévaluer son besoin pour la prochaine période et au Service de l'Approvisionnement de bâtir la stratégie d'approvisionnement pour le nouvel appel d'offres qui sera lancé sur le marché en 2015.

L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de police de la Ville de Montréal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Montant estimé pour la période de prolongation:

$$79\,511,00 \$ + 3\,975,55 \$ \text{ TPS (5 \%)} + 7\,931,22 \$ \text{ TVQ (9.975 \%)} = 91\,417,77 \$$$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Respecter la convention collective en vigueur conclue entre la Ville de Montréal et les policiers et policières du SPVM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente jusqu'au 25 mars 2016, suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Nathalie PELLETIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-16

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2014-12-23



Dossier # : 1146621002

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division de la perception et des services connexes à la clientèle , Section de l'exécution des jugements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Octroyer à Remorquage Météor inc. un contrat de remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération "Sabot de Denver" sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une durée de quatre ans en plus de 2 options de renouvellement d'un an chacune - Appel d'offres public 14-13871 (1 seul soumissionnaire)

D'octroyer à Remorquage Météor inc, la seule entreprise ayant soumissionnée, étant conforme et ayant obtenu un pointage final de 82,83% en fonction des critères de sélection spécifiées au devis, le contrat de remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération "Sabot de Denver" sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une période de quatre (4) ans et deux (2) options de renouvellement d'un (1) an chacune, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13871

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-05 11:32

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1146621002

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division de la perception et des services connexes à la clientèle , Section de l'exécution des jugements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Octroyer à Remorquage Météor inc. un contrat de remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération "Sabot de Denver" sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une durée de quatre ans en plus de 2 options de renouvellement d'un an chacune - Appel d'offres public 14-13871 (1 seul soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

L'exécution des jugements rendus par les juges de la cour municipale est confiée au percepteur des amendes qui est désigné à cette fin par décret du ministre de la Justice. En vertu des articles 332.1 et suivants du Code de procédure pénale, le percepteur peut recourir à la saisie d'un véhicule en l'immobilisant, le remorquant ou le remisant afin qu'il soit vendu en justice. Cette mesure d'exécution par immobilisation est désignée sous le nom de "Sabot de Denver" et est limitée aux infractions liées à la circulation ou au stationnement d'un véhicule.

Afin de poursuivre l'opération "Sabot de Denver", un site de remisage devait être sélectionné et de ce fait, un appel d'offres public a été autorisé le 29 octobre 2014 (CE14 1641) par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1641 - 29 octobre 2014 - Autoriser le lancement de l'appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération "Sabot de Denver" sur le territoire de l'agglomération de Montréal et approuver la grille d'évaluation.

CG11 0010 - 27 janvier 2011 - Octroyer à Remorquage Météor Inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection spécifiés au devis, le contrat de remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération "Sabot de Denver" sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une période de quatre ans (trois ans avec option de renouvellement d'un an) conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11449.

DESCRIPTION

Le contrat de remisage des véhicules est d'une durée de quatre ans comportant 2 options de renouvellement d'un an.

Lors de l'appel d'offres, il y a eu 1 seul soumissionnaire. La soumission est conforme et

l'entreprise a obtenu le pointage de 82,83%. Cette entreprise est située au 9405 boulevard St-Michel à Montréal.

Les critères d'évaluation des soumissions étaient les suivants :

- 1) Expérience de l'entreprise (15 points)
- 2) Qualité du personnel / Service à la clientèle (15 points)
- 3) État du site de remisage (30 points)
- 4) Compréhension des besoins et capacité à rendre le service (15 points)
- 5) Accessibilité par transport en commun à partir du chef-lieu (775, rue Gosford) (25 points)

Pour un total de 100 points.

JUSTIFICATION

Le recours à une entreprise de remisage s'impose, afin de remiser des véhicules saisis dans le cadre de l'opération "Sabot de Denver", et de plus, dans le but que le Percepteur des amendes de la cour municipale puisse assumer toutes ses responsabilités en matière d'exécution des jugements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de l'opération "Sabot de Denver" les actes d'immobilisation, de remorquage et de remisage du véhicule sont effectués par des tiers, suivant les tarifs prévus au règlement municipal RCG 10-011 et au Tarif d'honoraires et des frais de transport des huissiers (R.L.R.Q., c.H-4,r.1). Les frais encourus sont payés par le défendeur à l'huissier qui effectue les remises appropriées, le tout conformément à son rôle d'officier saisissant.

La pose d'un « Sabot de Denver » peut générer un paiement complet, une entente de paiement par versements ou une entente de travaux compensatoires. Dans tous ces cas, le défendeur aura payé aux huissiers l'ensemble des frais découlant de la saisie du véhicule, dont les frais de remisage.

Cette opération constitue une source de revenus pour la Ville, puisque l'analyse de nos dossiers démontre que 83 % des "Sabots de Denver" posés génèrent un règlement financier qui représente une somme approximative de 1,4 M \$ annuellement. Également, dans plus de 95 % des dossiers de « Sabots de Denver », le défendeur paie ou devra payer les frais de remisage. En effet, ces frais seront imputés au dossier du défendeur et feront l'objet d'une perception ultérieure notamment dans le cas où une requête en opposition à la saisie est accordée. La Ville devra assumer le paiement des frais aux huissiers seulement lorsqu'une décision judiciaire (requête en rétractation de jugement ou en réduction de frais) est rendue en faveur du défendeur, soit moins de 5 % des dossiers ayant fait l'objet de la pose d'un "Sabot de Denver"

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, parce qu'elle concerne la cour municipale qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un site de remisage est nécessaire pour le maintien de l'opération "Sabot de Denver". Cette opération est un mécanisme de perception des amendes efficaces, ayant un effet dissuasif auprès des défendeurs récalcitrants. Cette mesure est essentielle dans la réussite des activités de perception.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au conseil municipal puis au conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément aux articles 332.1 à 332.3 du Code de procédure pénale. À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

Le dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine AUBÉ
Chef de section - exécution des jugements

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-18

Lucie DAUPHINAIS
C/d perc.& service à la clientèle.

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves BRIAND
Directeur des services judiciaires

Approuvé le : 2014-12-19

Benoit DAGENAIS
Directeur et avocat en chef

Approuvé le : 2014-12-23



Dossier # : 1143334033

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 3 ans à UBA inc. pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et à trois usines d'eau potable pour une somme maximale de 540 098,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1815-AE - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à UBA inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de 3 ans pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et à trois usines d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 540 098,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1815-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-01-06 12:00

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143334033

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 3 ans à UBA inc. pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et à trois usines d'eau potable pour une somme maximale de 540 098,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1815-AE - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des opérations quotidiennes à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station), l'hypochlorite de sodium est utilisé lors de la désinfection et à l'emmagasinement des boues. Dans le cas des usines d'eau potable Atwater, Charles J. Des Bailleurs et Lachine, ce produit sert essentiellement à la désinfection de l'eau potable.

Lors des opérations de désinfection à la Station, ce produit est utilisé pour désinfecter l'eau de procédé et la rendre réutilisable, en remplacement de l'eau potable, pour effectuer divers travaux de lavage et de nettoyage de pièces et d'équipements. Cette désinfection permet de protéger nos employés contre les infections bactériennes qui peuvent survenir suite à la manipulation de pièces ou d'équipements ayant été en contact avec les eaux usées. À l'emmagasinement des boues, l'utilisation de l'hypochlorite de sodium permet de traiter les odeurs et réduire le sulfure d'hydrogène (H2S) afin de respecter la réglementation en vigueur sur la qualité de l'air.

Un appel d'offres a été lancé le 13 novembre 2014 et l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 3 décembre 2014. La validité des soumissions était de 120 jours. Un addenda a été émis pour corriger une erreur de quantités au bordereau des prix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0021 - 16 janvier 2013 - accorder à la firme UBA inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de vingt-quatre mois, le contrat pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10.8% à 12%, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 255 442,26\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (1810-AE).

DESCRIPTION

Le présent appel d'offres couvre la fourniture et la livraison en vrac d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 %. L'appel d'offres comportait des options, pour la durée du contrat, de 1 an, 2 ans et 3 ans.

JUSTIFICATION

Ce produit est essentiel aux opérations quotidiennes de la Station d'épuration et pour lequel la continuité d'approvisionnement doit être maintenue. Il en est de même pour les usines d'eau potable Atwater, Charles J. Des Bailleurs et Lachine.

Quatre entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux ont déposé une soumission. Une firme nous a informé via le formulaire " Avis de désistement à soumissionner " qu'elle ne fournissait pas le produit demandé.

Après analyse, l'option de 3 ans s'avère la plus avantageuse pour la Ville au point de vue de la durée et du prix soumis.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires conformes	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1.UBA inc.	540 098,28 \$	0,00 \$	540 098,28 \$
2. Lavo inc.	626 221,69 \$	0,00 \$	626 221,69 \$
Estimation interne des professionnels	844 031,47 \$	0,00 \$	844 031,47 \$
Coût moyen des soumissions reçues			583 159,99 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			7,97%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			86 123,41 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			15,95%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			-303 933,19 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-36,01%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$)			86 123,41 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)			15,95%

L' écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est favorable de 36,01 %. L'estimation interne a été effectuée en utilisant un prix moyen de 0,18 \$ le litre pour un contrat d'une durée de 3 ans alors que le prix soumissionné pour la même durée est de l'ordre de 0,11 \$ le litre. Ce dernier prix au litre est largement inférieur à la tendance historique pour ce produit et inférieur de 35 % au contrat actuel qui vient à échéance le 31 janvier 2015. Ce prix permettra des économies appréciables pour le Service de l'eau au

cours des trois prochaines années, de budgéter cette dépense adéquatement pour les années futures et de profiter de cette baisse de prix historique pour une durée prolongée. Cette tendance à la baisse ne devrait pas se maintenir au cours des prochaines années au dire même des fournisseurs car leurs coûts de production n'ont pas diminué.

Les validations requises à l'effet que UBA inc. ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat d'une durée de 3 ans à cette entreprise, au montant de 540 098,28 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 1815-AE.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue aux budgets de fonctionnement 2015 de la Direction de l'épuration des eaux usées et de la Direction de l'eau potable et sera priorisée aux budgets 2016 et 2017.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat est de 540 098,28 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 493 181,72 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (23 487,64 \$) et provinciale (23 428,92 \$).

La répartition annuelle des coûts du contrat est la suivante :

	2015	2016	2017	TOTAL
DEEU				
Station	51 916.00 \$	51 916.00 \$	51 916.00 \$	155 748.00 \$
DEP				
Atwater	157 697.41 \$	79 156.70 \$	11 836.70 \$	248 690.81 \$
Des Bailleurs	20 574.00 \$	20 574.00 \$	20 574.00 \$	61 722.00 \$
Lachine	1 197.33 \$	1 197.33 \$	1 197.33 \$	3 591.99 \$
TOTAL	231 384.74 \$	152 844.03 \$	85 524.03 \$	469 752.80 \$
taxes comprises	266 034.60 \$	175 732.42 \$	98 331.25 \$	540 098.28 \$
taxes nettes	242 925.05 \$	160 467.13 \$	89 789.54 \$	493 181.72 \$

Cette dépense sera imputée à la DEEU comme suit :

Division : Opération

Objet de dépenses : Produits chimiques et autres matières

Cette dépense sera imputée à la DEP comme suit :

Division : Usine Atwater, Usine Des Bailllets, Usine Lachine

Objet de dépenses : Produits chimiques et autres matières

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réduire les émissions d'odeurs et soutenir le développement résidentiel dans le quartier.

Produire une eau potable respectant les exigences de qualité fixée par la réglementation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'utilisation d'hypochlorite de sodium, les employés et les citoyens situés autour de la Station d'épuration seraient grandement affectés par des odeurs nauséabondes dégagées par l'emmagasinement des boues et le traitement des eaux usées ainsi que des risques accrus de contamination bactériologique pour les employés de la Station.

Ce produit est essentiel à la désinfection de l'eau potable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des livraisons : 1er février 2015

Fin des livraisons : 31 janvier 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable (André MARSAN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Francis REID)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-19

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2015-01-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE en remplacement de
madame Chantal Morissette, directrice du
Service de l'eau

Approuvé le : 2015-01-06

**Dossier # : 1144822056**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9045-6823-Québec Inc. F.A.S.R.S Les Paysagistes Damiano, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et des conduites d'eau secondaires, dans la rue Peel, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve, la reconstruction des conduites d'eau secondaires dans la rue Peel entre le boulevard De Maisonneuve à la rue Sherbrooke et la réfection de la chaussée, de trottoirs et travaux d'éclairage dans la rue Peel entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke. Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 4 012 996,73 \$ (contrat: 3 481 996,73 \$ + incidences: 531 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 215001 - 9 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 012 996,73 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et des conduites d'eau secondaires, dans la rue Peel, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve, la reconstruction des conduites d'eau secondaires dans la rue Peel entre le boulevard De Maisonneuve à la rue Sherbrooke et la réfection de la chaussée, de trottoirs et travaux d'éclairage dans la rue Peel entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à 9045-6823-Québec Inc. F.A.S.R.S Les Paysagistes Damiano, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 481 996,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 215001 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822056

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9045-6823-Québec Inc. F.A.S.R.S Les Paysagistes Damiano, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et des conduites d'eau secondaires, dans la rue Peel, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve, la reconstruction des conduites d'eau secondaires dans la rue Peel entre le boulevard De Maisonneuve à la rue Sherbrooke et la réfection de la chaussée, de trottoirs et travaux d'éclairage dans la rue Peel entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke. Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 4 012 996,73 \$ (contrat: 3 481 996,73 \$ + incidences: 531 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 215001 - 9 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Les travaux localisés dans l'arrondissement de Ville-Marie tel que démontré dans le plan en annexe, s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspection télévisée et considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire (installée en 1867) et la conduite d'eau secondaire (installée en 1888) dans la rue Peel ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 29 septembre au 22 octobre 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 19 février 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut publié le 16 octobre 2014 afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres. Des précisions ont été apportées aux produits spécifiés dans les plans et le devis d'éclairage et des petites quantités de revêtement bitumineux pour la couche de base à une intersection ont été ajoutées aux bordereaux, ce qui aura une légère augmentation du prix global du projet (moins de 1%).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486 - Le 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1143843014).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 158 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variant de 600 mm à 1050 mm et de 330 mètres de conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre dans la rue Peel, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard de Maisonneuve, la reconstruction de 321 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre de 300 mm dans la rue Peel, entre le boulevard De Maisonneuve à la rue Sherbrooke, et la réfection de la chaussée, de trottoirs et travaux d'éclairage dans la rue Peel entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 316 545,16 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale des matériaux excavés et des frais de chloration des conduites d'eau existantes. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 215001 s'est déroulé du 29 septembre au 22 octobre 2014. Sur trente-deux (32) preneurs de cahier des charges, neuf (9) firmes ont déposé une soumission et vingt-trois (23) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 28% et 72%.

Voici les motifs de désistement indiqués par les firmes n'ayant pas soumissionné:

- sept (7) firmes sont connues comme étant sous-traitants;
- trois (3) firmes ont indiqué que les délais de la soumission étaient insuffisants;
- deux (2) firmes ont indiqué que leur carnet de commandes était complet;
- une (1) firme a indiqué que la période de soumission ne lui convenait pas;
- une (1) firme n'avait pas son attestation de l'AMF;
- une (1) firme a expliqué son désistement en rapport avec la complexité de la circulation à l'endroit des travaux et l'espace restreint de travail;
- huit (8) firmes n'ont pas motivé leur désistement.

La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe. La Direction des infrastructures a également inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2015 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	9045-6823-Québec Inc. F.A.S.R.S Les Paysagistes Damiano	3 165 451,57 \$	316 545,16 \$	3 481 996,73 \$
2	Pavages D'Amour Inc.	3 403 260,00 \$	340 326,00 \$	3 743 586,00 \$
3	TNT2 Inc.	3 805 752,99 \$	380 575,29 \$	4 186 328,28 \$
4	Excavation Loiselle inc.	3 958 678,55 \$	395 867,87 \$	4 354 546,42 \$
5	Les Excavation Gilbert Théorêt Inc.	4 854 411,22 \$	485 441,12 \$	5 339 852,34 \$
6	Les Entreprises Michaudville Inc.	5 003 181,81 \$	500 318,19 \$	5 503 500,00 \$
7	Les Construction Bau-Val Inc.	5 225 102,35 \$	522 510,26 \$	5 747 612,61 \$
8	Catalogna et Freres Itée	6 063 849,93 \$	606 384,98 \$	6 670 234,91 \$
9	Entreprises C.R.Menard Inc.	7 428 078,81 \$	742 807,89 \$	8 170 886,70 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	3 535 712,06 \$	353 571,22 \$	3 889 283,28 \$
	Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	5 244 282,67 \$
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	50,6%
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	4 688 889,97 \$
			(%)	134,7%
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-407 286,55 \$
			(%)	-10,5%
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	261 589,27 \$
			(%)	7,5%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veuillez noter que le montant de la soumission de la firme Catalogna et Freres Itée a été corrigé dû à une erreur de multiplication à l'item «caisson en acier galvanisé installation» au sous projet 1458002048. Le montant total est passé de 6 661 255,35 \$ à 6 670 234,91 \$. Cette correction n'a aucun impact sur le classement de la soumission. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main

d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -407 286,55 \$ (-10,5%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, 9045-6823-Québec Inc. F.A.S.R.S Les Paysagistes Damiano, détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 22 août 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle a été validée de nouveau le 19 novembre dernier.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, 9045-6823-Québec Inc. F.A.S.R.S Les Paysagistes Damiano, est le suivant: 8102-6254-24.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 3 481 996,73 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 3 165 451,57 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 316 545,16 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 4 012 996,73 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 531 000,00 \$ (taxes incluses) et représente un coût net de 3 664 400,91 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est assumée à 100% par l'agglomération puisqu'elle concerne l'aménagement du domaine public dans le territoire du Centre-Ville qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA DGSRE DU SERVICE DE L'EAU

La dépense totale est assumée à 74,09 %, soit un montant de 2 973 206,55\$, taxes incluses, par le budget d'agglomération de la DGSRE et représente un coût net pour cette dernière de 2 714 933,88 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 2 171 947,10 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec). L'emprunt net de 542 986,78 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Cette dépense est priorisée au budget triennal d'immobilisations 2015-2017 de la DGSRE.

DÉPENSES ASSUMÉES LA DIRECTION DES INFRASTRUCTURES DU SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS

La dépense totale est assumée à 25,91 %, soit 1 039 790,18 \$, taxes incluses, par le budget d'agglomération de la Direction des infrastructures et représente un coût net pour cette dernière de 949 467,03 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est priorisée au budget triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Direction des infrastructures.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté dans le document «Incidences et ristournes» en pièce jointe au dossier.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La reconstruction de la conduite d'égout est absolument nécessaire, car selon les informations fournies par le Service de l'eau, la stabilité structurelle de la conduite est hautement compromise à tel point qu'il y a un risque majeur d'effondrement. Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 19 février 2015, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication approuvée par le Service des communications est jointe au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Printemps 2015

Fin des travaux : Automne 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane

BROSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Antoaneta BANCHEVA)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Yasmina ABDELHAK)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin RODRIGUEZ
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-04

Martin GAUDETTE
C/s conception & realisation des projets
d'ingenierie

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-12-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-12-15



Dossier # : 1144822057

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour la construction et reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux, la réfection de la chaussée et la mise aux normes des feux de circulation dans divers endroits de la Ville de Montréal, pour le développement des pistes cyclables. Dépense totale de 1 576 889,83 \$ (contrat: 1 432 586,37 \$ + incidences: 144 303,46 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 258209 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 576 889,83 \$, taxes incluses, pour la construction et reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux, la réfection de la chaussée et la mise aux normes des feux de circulation dans divers endroits de la Ville de Montréal, pour le développement des pistes cyclables, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 432 586,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258209 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-12-22 10:32

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822057

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour la construction et reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux, la réfection de la chaussée et la mise aux normes des feux de circulation dans divers endroits de la Ville de Montréal, pour le développement des pistes cyclables. Dépense totale de 1 576 889,83 \$ (contrat: 1 432 586,37 \$ + incidences: 144 303,46 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 258209 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de transport de la Ville de Montréal adopté en 2008, il est prévu de doubler le réseau cyclable sur l'ensemble de l'agglomération de Montréal le portant à 800 km en 2015. Les projets de voies cyclables contenus dans le Plan de transport ont été identifiés en concertation avec les arrondissements et les villes liées qui sont également impliqués dans la phase de réalisation. Dans le but de poursuivre cet objectif, des travaux de construction doivent être entrepris chaque année afin de procéder à la mise en oeuvre de ces projets.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents de soumission aux fins de lancer les appels d'offres requis à la réalisation de cette programmation.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 1 500,00 \$. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'ententes-cadres 1133041001, les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution de la Ville.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 29 septembre au 22 octobre 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 19 février 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut publié le 17 octobre 2014 dans le cadre de cet appel d'offres. Addenda #1, précisions apportées aux plans et aux devis techniques suite à des questions de soumissionnaires qui n'ont eu aucun impact sur les prix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486 - Le 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1143843014);
CG13 0117 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 (9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$) (1133041001).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la construction et reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux, la réfection de la chaussée et la mise aux normes des feux de circulation dans divers endroits de la Ville de Montréal afin de rendre l'utilisation des pistes cyclables plus sécuritaire. Plus précisément, les rues concernées sont:

Arrondissements : Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord

Rue Prieur de Saint-Vital à Lille

- Réfection de chaussée selon la technique du planage et du revêtement bitumineux aux endroits indiqués sur le plan.

Arrondissements : Montréal-Nord

Rue d'Amos à l'intersection de l'avenue Edger et de l'avenue Brunet

- Construction de saillies

Rue d'Amos de la rue L'Archevêque au boulevard Sainte-Gertrude

- Réfection de chaussée selon la technique du planage et du revêtement bitumineux aux endroits indiqués sur le plan

Arrondissement : Mercier – Hochelaga- Maisonneuve

Rue De Marseille de la rue French au boulevard Pierre-Bernard

- Construction d'un mail en béton .
- Élargissement de trottoirs, construction de saillies et de fosses de plantation.
- Reconstruction de chaussée rigide.

Rue De Marseille du boulevard de L'Assomption à la voie ferrée

- Remplacement de têtes de puisards

Rue Saint-Donat de la rue Sherbrooke à la rue De Teck

- Construction de saillies

Rue Haig de l'avenue Souigny à la rue Hochelaga

- Reconstruction de trottoir, construction de mail en béton et reconstruction de petite section de chaussée.

Arrondissement : Rosemont–La Petite-Patrie

Rue Chabot, à l'intersection de la rue Des Carrières

- Construction de saillies avec fosses de plantation;
- Reconstruction de chaussée rigide;

Rue Chabot, à l'intersection de la rue Saint-Zotique

- Construction d'une saillie avec fosse de plantation sur le trottoir de la rue Chabot, du côté nord ouest de la rue Saint-Zotique;

1ère Avenue, à l'intersection de la rue Bellechasse

- Construction d'une saillie avec fosse de plantation;

1ère Avenue, du boulevard Rosemont à la rue Saint-Zotique

- Réfection de chaussée.

Arrondissement : Plateau-Mont-Royal

Rue Brébeuf, à l'intersection de l'avenue Laurier

- Construction et reconstruction de trottoirs, de mail central, de chaussée et travaux de mise aux normes des feux de circulation;

Rue Saint-Urbain, à l'intersection de la rue Duluth

- Construction de débarcadère et reconstruction de trottoir.

Arrondissement : Ville-Marie

Rue Saint-Urbain, à l'intersection de l'avenue Viger

- Reconstruction d'une saillie avec installation de pavé et dalles de béton et de bordure en granite, sur le trottoir de la rue Saint-Urbain du côté sud ouest de l'avenue Viger.
- La reconstruction d'une section de la traverse piétonne en béton sur la rue Saint-Urbain du côté ouest, doit remplacer la section de la saillie devant être modifiée et sera raccordée à la traverse en béton existante ainsi que la réfection partielle de la chaussée;

Rue Saint-Urbain, de l'avenue Viger à la rue Sainte-Catherine

- Réfection de chaussée.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 130 969,91 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,06% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% sauf pour les travaux de feux de circulation où l'enveloppe est évaluée à 15% en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits

souterrains (sous-projet 1259002112).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts, de fourniture d'arbres, de plantation de graminées, de fourniture et installation de bollards, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 258209 s'est déroulé du 29 septembre au 22 octobre 2014. Sur dix-sept (17) preneurs du cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et douze (12) n'en ont pas déposée; soit une proportion respective de 29 % et 71 %. En ce qui concerne les motifs de désistement, cinq (5) firmes (42 %) sont connues comme sous-traitants, une (1) firme (8 %) n'a pas obtenu l'AMF et six (6) fournisseurs (50 %) n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

Le présent appel d'offres intègre des travaux ayant fait l'objet de plusieurs appels d'offres depuis 2012, ces derniers ont dû être annulés en raison d'un écart défavorable important entre le prix du plus bas soumissionnaire conforme et de l'estimation de soumission ou parce qu'aucune soumission n'a été reçue. Conséquemment, la stratégie retenue pour le présent appel d'offres a été d'y regrouper plusieurs projets contenus dans les soumissions annulées, dans la mesure où leur localisation géographique assurait une facilité de déplacement pour l'entrepreneur ainsi que pour l'équipe de la surveillance. Soucieux d'obtenir les meilleurs prix possibles, les travaux de revêtement bitumineux ont également été ajoutés et la possibilité de choisir entre la technique de planage et de fraisage à chaud a été laissée à la discrétion des soumissionnaires. Les résultats des appels d'offres annulés se retrouvent en pièces jointes.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du plus bas soumissionnaire conforme :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 301 616,46 \$	130 969,91 \$	1 432 586,37 \$
2 Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	1 317 377,81 \$	132 654,70 \$	1 450 032,51 \$
3 Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	1 325 044,47 \$	132 726,49 \$	1 457 770,96 \$
4 TNT2 inc.	1 509 169,62 \$	151 488,96 \$	1 660 658,58 \$
5 Construction Soter inc.	1 541 515,82 \$	154 576,70 \$	1 696 092,52 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	1 377 882,79 \$	137 996,02 \$	1 515 878,81 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	1 539 428,19 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	7,5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	263 506,15 \$
		(%)	18,4%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-83 292,44 \$
		(%)	-5,5%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		($\text{\$}$)	17 446,14 $\text{\$}$
		(%)	1,2%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veillez noter que le montant de la soumission des Excavations Gilbert Théorêt inc. a été corrigé dû à une omission de calcul du prix total de l'item "coussin de pierre 150 mm " au sous-projet 1245000081. Le montant total est passé de 1 449 020,73 $\text{\$}$ à 1 450 032,51 $\text{\$}$. Cette correction n'a pas eu d'impact sur le rang du soumissionnaire. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -83 292,44 $\text{\$}$ (-5,5%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Entrepreneurs Bucaro inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 11 juillet 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 16 octobre 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Entrepreneurs Bucaro inc., est le suivant: 1136-8271-01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 432 586,37 $\text{\$}$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 301 616,46 $\text{\$}$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 130 969,91 $\text{\$}$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 1 576 889,83 $\text{\$}$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 144 303,46 $\text{\$}$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération de Montréal puisqu'elle concerne la construction de pistes cyclables qui sont de compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*» .

Le total de la dépense représente un coût net de 1 439 910,61 $\text{\$}$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Direction des transports.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux d'amélioration du réseau cyclable ce qui permet de réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport le tout en conformité avec l'action 2 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 19 février 2015, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications et se trouve en pièce jointe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juin 2015

Fin des travaux : Septembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Katie TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :

Montréal-Nord , Direction des travaux publics (Denis CHARLAND)

Avis favorable avec commentaires :

Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Jocelyn JOBIDON)

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire (Benoît MALETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Yasmina ABDELHAK)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Eric FAUTEUX)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Daniel LAFOND)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction (Marc-André C CARON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lakhdar KHADIR
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-14

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-12-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-12-19

**Dossier # : 1141009011**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 10 443 514,69 \$, taxes incluses (contrat : 9 405 353,91 \$ + incidences : 1 038 160,78 \$). Appel d'offres public 214709 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 10 443 514,69 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Groupe TNT Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 405 353,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 214709 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée à 85 % par l'agglomération et à 15 % par la Ville centre.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-12-23 08:51

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141009011

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 10 443 514,69 \$, taxes incluses (contrat : 9 405 353,91 \$ + incidences : 1 038 160,78 \$). Appel d'offres public 214709 - 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Nature du projet

La Ville de Montréal est propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prennent fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribuera à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du projet - Développement du concept d'aménagement

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, trois séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239), en décembre 2012 (CE12 1994) et en décembre 2014 (CE14 1963).

Historique et état d'avancement du projet - Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;

2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction conséquente de l'actuelle autoroute sur pilotis;

3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement de lieux publics.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux municipaux compris dans le Projet Bonaventure ont été divisés en lots. Les lots de travaux liés au présent dossier sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Travaux complétés:

	Coût	Date de début	Date de fin
Lot 1 - Rues Ottawa (entre les rues Dalhousie et Duke) et Dalhousie (entre les rues Ottawa et William) : remplacement des infrastructures souterraines et construction d'un égout sanitaire (tronçon « Dalhousie - de Nazareth » exclu).	3 395 297,69 \$, taxes incluses	février 2012	septembre 2012
Lot 2 - Rue de Nazareth (entre les rues Wellington et Saint-Paul) : ajout d'une voie temporaire de circulation.	2 686 783,92 \$, taxes incluses, pour les lots 2 et 3 (un seul contrat)	octobre 2011	mars 2012
Lot 3 - Rue Duke (entre les rues Wellington et Saint-Paul) : ajout d'une voie temporaire de circulation.			
Lot 2A - Rue de Nazareth (entre les rues Wellington et Saint-Paul) : éclairage de la voie temporaire de circulation.	195 632,01 \$, taxes incluses, pour les lots 2A et 3A (un seul contrat)	février 2012	août 2012
Lot 3A - Rue Duke (entre les rues Wellington et Saint-Paul) : éclairage de la voie temporaire de circulation.			
Lot 5A - Rue Duke (entre les rues Ottawa et William) : remplacement des utilités publiques (Bell).			
Lot 5C - Rue Duke (entre les rues Ottawa et William) : remplacement des infrastructures souterraines (note : les lots 5A et 5C ont été retirés du contrat en raison d'imprévus survenus lors du chantier et seront intégrés dans un appel d'offres à venir).	3 119 819,81 \$, taxes incluses, pour les lots 5A, 5C et 6C (un seul contrat)	décembre 2012	novembre 2013
Lot 6C - Rue de Nazareth (entre les rues Ottawa et Saint-Jacques) : construction d'un égout sanitaire, élargissement de la chaussée et remplacement des infrastructures souterraines.			
Lot 7 - Rue Brennan (entre les rues Ann et Duke) : remplacement des infrastructures souterraines et construction d'un égout sanitaire.	3 100 001,23 \$, taxes incluses	novembre 2012	juillet 2013

Lot 14 - Îlot délimité par les rues de la Commune et de Nazareth de même que par l'autoroute Bonaventure : réaménagement de la cour de voirie « de la Commune » (travaux relevant de la Direction des stratégies et transactions immobilières).	1 185 139,26 \$, taxes incluses	juillet 2013	décembre 2013
Commission des services électriques de Montréal (CSEM; contrat 1241) - Déplacement de réseaux dans les rues William (entre les rues de l'Inspecteur et Prince) et Ottawa (entre les rues Ann et de Nazareth).	1 492 896,73 \$, taxes incluses	février 2012	novembre 2012
CSEM (contrat 1242) - Déplacement de réseaux dans les rues Wellington (entre les rues Ann et Prince) et de Nazareth (entre les rues Wellington et Ottawa).	333 742,68 \$, taxes incluses	février 2012	septembre 2012
CSEM (contrat 1261) - Déplacement de réseaux dans la rue de Nazareth (entre les rues William et Saint-Jacques).	165 941,73 \$, taxes incluses	novembre 2012	mars 2013
Lot 1B - Rue Ottawa (entre les rues Dalhousie et de Nazareth): construction d'un égout sanitaire. Lot 6D - Rue de Nazareth (entre les rues Wellington et Ottawa): construction d'un égout sanitaire, reconstruction d'un égout unitaire, reconstruction d'une conduite d'eau secondaire et travaux d'aménagement. Lot 15 - Rue de Nazareth (d'un point au nord de la rue Brennan à la rue Wellington): construction d'un égout sanitaire, reconstruction d'un égout unitaire, reconstruction d'une conduite d'eau secondaire et travaux d'aménagement. Lot 19 - Rue Wellington (d'un point à l'Est de la rue Ann à la rue Prince) reconstruction d'un égout unitaire, reconstruction d'une conduite d'eau secondaire. Lot 21 - Rue Wellington (vers la chute à neige sur la rue de Nazareth): construction d'un égout sanitaire	14 457 641,57 \$, taxes incluses (un seul contrat)	mars 2014	décembre 2014
Lot 17 - Rue William (entre les rues Dalhousie et Duke) : reconstruction d'un collecteur d'égout. Lot 18 - Rue William (entre les rues Dalhousie et Duke) : reconstruction d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire.	5 231 100,00 \$, taxes incluses (un seul contrat)	mai 2014	décembre 2014

Principaux travaux faisant l'objet du présent dossier:

	Coût	Date de début	Date de fin
Lot 6A - Rue de Nazareth (entre les rues William et Saint-Jacques) : remplacement d'infrastructures liées au réseau technique de Bell.			
Lot 6D - Rue de Nazareth (entre les rues Wellington et Ottawa) : remplacement des trottoirs ouest et de la bordure des trottoirs est de même que réalisation de travaux de chaussée.			
Lot 6E - Rue de Nazareth (entre les rues Ottawa et Saint-Jacques) : remplacement des trottoirs ouest et de la bordure des trottoirs est, réalisation de travaux de chaussée et aménagement d'un embarcadère d'autobus.			
Lot 6F - Rue de Nazareth (entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques) : remplacement d'infrastructures souterraines.			
Lot 6G - Rues Notre-Dame, Saint-Maurice et Saint-Paul (entre la limite ouest du viaduc ferroviaire du Canadien National et la rue Duke) : construction de nouveaux massifs pour la Commission des services électriques de Montréal.			
Lot 20D - Sortie « Mansfield » de l'autoroute Ville-Marie Ouest : aménagement d'une baie de virage à droite additionnelle pour les véhicules voulant accéder à la rue Saint-Jacques à partir de la sortie de l'autoroute.			
Lot 23 - Sortie « de Nazareth » de l'autoroute Ville-Marie Ouest : construction du mur ouest de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à la rue de Nazareth à partir de l'autoroute Ville-Marie.			
Lot 30A - Rue Notre-Dame (entre les rues de Nazareth et Duke) : reconstruction d'infrastructures souterraines.			

Afin d'alléger le sommaire, la liste des travaux subséquents est présentée en pièce jointe.

La Division de la gestion de projets et économie de la construction a procédé à l'appel d'offres pour les travaux mentionnés à l'objet du dossier.

La Division des grands projets (portefeuille 4) assume pour sa part la responsabilité de procéder à l'octroi de contrat.

L'appel d'offres (qui porte le numéro 214709) s'est déroulé du 20 octobre 2014 au 1er

décembre 2014. Précisons que les soumissions reçues demeurent valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 31 mars 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 43 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Huit (8) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- addenda numéro 1 émis le 5 novembre 2014 : Clarifications au devis technique Électrique et éclairage.
- addenda numéro 2 émis le 12 décembre 2013 : Clarifications aux devis techniques Égout / Aqueduc, Voirie, Circulation et Architecture du paysage.
- addenda numéro 3 émis le 13 décembre 2013 : Clarifications aux devis techniques Égout / Aqueduc et Voirie.
- addenda numéro 4 émis le 14 décembre 2013 : Report de la date d'ouverture du 19 novembre au 26 novembre.
- addenda numéro 5 émis le 14 décembre 2013 : Clarifications aux devis techniques Égout / Aqueduc et Voirie.
- addenda numéro 6 émis le 20 décembre 2013 : Clarifications aux devis techniques Égout / Aqueduc, Voirie, CSEM et Ponts et ouvrages d'art et report de la date d'ouverture au 1^{er} décembre.
- addenda numéro 7 émis le 25 décembre 2013 : Clarifications aux devis techniques Égout / Aqueduc, Voirie et Ponts et ouvrages d'art.
- addenda numéro 8 émis le 26 décembre 2013 : Clarifications au devis technique Électrique et éclairage.

Les travaux prévus dans les lots 20D, 23, 30A seront réalisés sur le terrain du Ministère des Transports du Québec et un accord sera obtenu avant que les travaux ne puissent être réalisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CE14 1537 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises en lien avec les lots de travaux 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23, 30A, 8, 8A, 26A, 27 et 29, qui débiteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1538 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux qui débiteront en 2015 des lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23, 30A, 8, 8A, 26A, 27 et 29 dans le cadre du projet Bonaventure.

CG14 0205 - 1^{er} mai 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc. pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William. Dépense totale de 5 231 100,00 \$, taxes incluses.

CG14 0152 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc. pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire et de conduites d'eau secondaires, pour la

construction de conduites d'égout sanitaires et pour la reconstruction de trottoirs dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington. Dépense totale de 14 457 641,57 \$, taxes incluses.

CG14 0088 - 27 février 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Les consultants S.M. Inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus pour débuter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure. Dépense maximale de 3 569 259,54 \$, taxes incluses.

CG13 0015 - 31 janvier 2013 - Résilier, avec prise d'effet le 30 avril 2013, les conventions intervenues entre la Ville de Montréal et la Société du Havre de Montréal (SHM) en 2008 (CG08 0353), 2009 (CG09 0424), 2011 (CG11 0039) et 2012 (CG12 0406) / Intégrer aux responsabilités du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement les mandats attribués antérieurement à la SHM quant au Projet Bonaventure / Intégrer aux responsabilités du Service de la mise en valeur du territoire les mandats attribués antérieurement à la SHM quant à la planification et au développement du Havre.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CE12 1788 - 31 octobre 2012 - Autoriser le lancement d'appels d'offres pour la réalisation de divers lots de travaux dans le cadre de la poursuite en 2013 de la mise en œuvre du Projet Bonaventure.

DESCRIPTION

Les travaux liés au présent dossier sont décrits au tableau « *Principaux travaux faisant l'objet du présent dossier* » de la section « Contexte ».

Soulignons qu'en raison du potentiel archéologique du secteur visé par les travaux, un certain nombre d'interventions archéologiques sont prévues. Des prescriptions spéciales ont été intégrées dans le cahier des charges à ce sujet.

Contingences et incidences

L'enveloppe des contingences est déterminée à 1 004 129,47 \$ (taxes incluses), tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres. Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau est fixé à 12%.

Le montant prévu pour couvrir les incidences est de 1 038 160,78 \$ (taxes incluses). Soulignons que les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts sur la circulation, de marquage et de signalisation ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe des incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Processus d'appel d'offres

Le processus d'appel d'offres public numéro 214709 s'est déroulé du 20 octobre 2014 au 1er décembre 2014. Sur 37 preneurs du cahier des charges, 8 firmes ont déposé une soumission et 29 n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 22 % et de 78 %.

Le tableau de la liste des preneurs du cahier des charges apparaît en pièce jointe. Les motifs de désistement pour ceux qui n'ont pas déposé de soumission y sont indiqués.

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de 23 semaines consécutives de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux. Tout retard non justifié entraînera l'application de l'article 5.1.10.1 du Cahier des clauses administratives générales, soit une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, par jour de calendrier, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des travaux contingents.

JUSTIFICATION

Justification des travaux prévus

La justification des travaux des lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A réside principalement dans le fait :

- que les conduites à remplacer approchent la fin de leur vie utile;
- que les travaux de démolition de l'autoroute Bonaventure prévus à partir de 2015 occasionneront des vibrations qui pourraient compromettre l'intégrité des conduites en place;
- qu'il apparaît avisé, dans une optique de gestion optimale des impacts des travaux sur la circulation, de remplacer les infrastructures souterraines des rues Est-Ouest du secteur d'intervention pendant que l'autoroute sur pilotis est encore en fonction;
- que la géométrie définitive de la rue Nazareth doit être implantée pour pouvoir procéder aux lots de construction suivants;
- que la sortie de l'autoroute Ville-Marie vers la rue Nazareth doit être modifiée en fonction de la géométrie définitive de la rue Nazareth.

Analyse des soumissions

Le tableau suivant résume les résultats de soumission :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(taxes incluses)		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Groupe TNT inc. (Licence RBQ #8276-8086-40) (Attestation Revenu Québec délivrée le 6 novembre 2014)	8 401 224,44 \$	1 004 129,47 \$	9 405 353,91 \$
2	Construction Bauval inc.	8 878 587,23 \$	1 064 945,82 \$	9 943 533,05 \$
3	Excavation Loiselle inc.	9 238 801,32 \$	1 114 818,00 \$	10 353 619,32 \$
4	Les entreprises Michaudville inc.	9 442 109,90 \$	1 121 707,30 \$	10 563 817,20 \$
5	Demix Construction (Hossim)	10 387 637,35 \$	1 211 920,60 \$	11 599 557,95 \$
6	Aménagement Côté Jardins inc.	10 561 338,47 \$	1 249 321,50 \$	11 810 659,97 \$

7	Les Pavages Chenail inc.	10 736 078,37 \$	1 253 616,10 \$	11 989 694,47 \$
8	Ramcor Construction inc.	10 915 880,56 \$	1 291 380,13 \$	12 207 260,69 \$
	Dernière estimation interne (\$)	10 054 375,06 \$	1 198 957,69 \$	11 253 332,75 \$
	Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	10 984 187,07 \$
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	16,8 %
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$) (%)	2 801 906,78 \$ 29,8 %
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-1 847 978,84 \$ -16,4%
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$) (%)	538 179,14 \$ 5,7%

L'estimation interne faite par les professionnels de la Division de l'économie de la construction (DEC) a été établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de 1 847 978,84 \$ (16,4%).

Ce dossier est assujettie à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Groupe TNT inc. a obtenu son attestation de l'Autorité des marchés financiers le 20 juin 2013.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 9 405 353,91 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 8 401 224,44 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 1 004 129,47 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est de 10 443 514,69 \$ (taxes incluses), car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 1 038 160,78 \$ (taxes incluses). le et provinciale.

La répartition des coûts est présenté en pièce jointe au dossier.

Dépenses assumées par l'agglomération - Service des infrastructures, de la voirie et des transports

La dépense totale sera assumée à 85 % par le budget d'immobilisations du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour un montant de 8 892 735,45 \$, taxes incluses, et représente un montant net pour l'agglomération de 8 127 290,31 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports au projet 40501 - Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Soulignons que les travaux prévus au contrat sont admissibles à une subvention dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$ entre la Ville et le gouvernement du Québec sur la mise en œuvre des projets identifiés dans la stratégie « Montréal 2025 ».

Dépenses assumées par la Commission des Services Électrique de Montréal

La dépense totale sera assumée à 15 % par la Commission des Services Électrique de Montréal (CSEM) pour un montant de 1 550 779,24 \$, taxes incluses, et représente un montant net de 1 385 437,97 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au programme triennal de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble des lots de travaux liés au Projet Bonaventure d'ici à son parachèvement en 2017 permettront entre autres :

- la démolition d'une structure autoroutière sur pilotis qui nuit au redéveloppement et au retissage des secteurs lui étant adjacents;
- la transformation de plus de 25 000 m² de terrain dédié à une infrastructure autoroutière urbaine en lieux publics;
- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui contribueront à augmenter le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur;
- la plantation d'un nombre important d'arbres d'alignement dans des fosses drainées de grande dimension.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de respecter le calendrier et l'échéance de réalisation du Projet Bonaventure, il est nécessaire que certains des travaux liés au présent dossier commencent dès l'hiver 2015. Pour ce faire, le contrat doit être octroyé à Groupe TNT inc. afin de ne pas retarder les travaux.

Certains des travaux justifiant le présent dossier occasionneront inévitablement des impacts sur la circulation. Afin de s'assurer que les mesures adéquates d'atténuation de ces impacts seront mises en œuvre, des plans de maintien de la circulation seront développés de concert avec les arrondissements concernés. Ces plans tiendront entre autres compte des multiples travaux prévus dans le centre de Montréal, notamment ceux portant sur l'échangeur Turcot et la portion de l'autoroute Bonaventure appartenant au Gouvernement du Canada.

Par ailleurs, advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le fait de ne pas procéder dès maintenant aux travaux prévus pourrait nuire au bon fonctionnement du réseau d'aqueduc et d'égouts et occasionner éventuellement des coûts plus importants que ceux liés au présent dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées

- Octroi du contrat par le conseil d'agglomération : janvier 2015
- Début des travaux : mars 2015
- Fin des travaux : juillet 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable avec commentaires :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

François HUBERT
Ingénieur chargé de planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-04

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485

Approuvé le : 2014-12-22



Dossier # : 1146087001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver le projet de convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour financer le programme de recherche de la Chaire de recherche sur l'évaluation et la mise en œuvre de la durabilité en transport pour la période 2015-2020, pour une somme maximale 125 000\$ répartie annuellement selon les modalités de la convention.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École polytechnique de Montréal par lequel la Chaire de recherche sur l'évaluation et la mise en œuvre de la durabilité s'engage à fournir à la Ville les produits décrits dans les termes de références ci-annexé, pour une somme maximale de 125 000 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Agglomération

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-12-22 10:31

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146087001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver le projet de convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour financer le programme de recherche de la Chaire de recherche sur l'évaluation et la mise en œuvre de la durabilité en transport pour la période 2015-2020, pour une somme maximale 125 000\$ répartie annuellement selon les modalités de la convention.

CONTENU

CONTEXTE

La Chaire de recherche sur l'évaluation et la mise en œuvre de la durabilité en transport (ci-après Chaire Mobilité) a été mise en place en 2010 sous la direction scientifique du Professeur Catherine Morency de Polytechnique Montréal. Le Pr Morency assure la définition et la coordination du programme de recherche et la supervision des associés de recherche et étudiants impliqués. Quatre autres professeurs de Polytechnique Montréal sont aussi impliqués dans les activités de la Chaire, soit par le biais de codirection d'étudiants de maîtrise et doctorat, soit par le biais de conseils stratégiques lors de la réalisation des recherches.

La Chaire est entourée d'un comité scientifique constitué d'experts internationaux sur différents thèmes d'intérêt, d'une part pour assurer son rayonnement international et l'émergence de collaborations de recherche et d'autre part pour assurer qu'un regard critique et indépendant soit porté sur ses activités.

Durant la période qui couvre la première entente (2010-2015), quatre grands partenaires institutionnels ont été associés à la démarche, soit la Ville de Montréal, l'Agence métropolitaine de transport (AMT), le Ministère des Transport du Québec (MTQ) et la Société de transport de Montréal (STM). Pour cette première phase, la contribution financière pour la Ville de Montréal, a été de 250 000 \$ pour l'ensemble de la période.

Le premier mandat de la Chaire a donné lieu à de multiples travaux de recherches de haut

niveau qui se sont révélés très pertinents pour les activités de planification en matière de transport pour la Ville. La Chaire a été particulièrement active dans le domaine de la valorisation des bases de données, le développement d'outils web et l'évaluation de niveau de durabilité des projets de transport qui sont nécessaires pour assurer une harmonisation à l'échelle de l'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CG10 0189; approbation du projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour financer le programme de recherche de la Chaire de recherche sur l'évaluation et la mise en œuvre de la durabilité en transport, pour une somme maximale de 250 000 \$ répartie en 6 versements au cours de la période 2010-2015 par le conseil d'agglomération, 20 mai 2010.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à renouveler la convention pour une période de 5 ans (avril 2015 à avril 2020) avec la Chaire Mobilité et à accorder à cette fin un montant de 125 000 \$ réparti annuellement pour la poursuite du programme de recherche tel que décrit en pièce jointe qui détaille une proposition pour un second mandat 2015-2020.

Le programme de recherche assure la continuité des activités de recherche et développement pour les cinq prochaines années. Articulé sur la base des besoins énoncés par les partenaires initiaux dans les premiers termes de références, il vise une mise à jour des thématiques de recherche afin d'assurer qu'elles soient en phase avec les préoccupations les plus actuelles des partenaires. Entre autres, parmi les nouveaux thèmes de recherche, la compétitivité et complémentarité des différents modes de transport, incluant les modes actifs et alternatifs se révèlent pertinents pour Montréal dont les comportements de déplacement se sont considérablement complexifiés avec l'ajout de nouveaux modes de transport – Bixi, autopartage, véhicules en libre-service. Cette problématique se fait particulièrement sentir dans le contexte d'un nouveau Réseau artériel d'agglomération (RAA) dont l'adoption est prévue en décembre 2014. Rappelons que le nouveau RAA a comme objectifs d'arrimer la planification du territoire et des transports, assumer une gestion intégrée et sécuritaire des transports collectifs, routiers et actifs, et optimiser l'utilisation des axes routiers métropolitains.

Les activités et travaux de la Chaire font l'objet de trois types de livrables :

- Un colloque public est tenu annuellement afin d'assurer la dissémination des travaux de recherche réalisés dans le cadre de la Chaire. Ce colloque est l'occasion de faire état de l'avancement des différents projets, mémoires et thèses et de faire la synthèse des articles scientifiques produits. Le comité de direction tient une de ses réunions statutaires en marge de ce colloque.
- Un rapport annuel d'activités est déposé au comité de direction; il propose une synthèse des travaux réalisés, intègre un rapport financier et détaille le programme de recherche de l'année à suivre.
- Un rapport synthèse des activités est déposé à la fin des cinq années d'activités de la Chaire, rapport qui consolide les différentes contributions méthodologiques. Le rapport relatif au premier mandat est annexé au présent sommaire décisionnel.

Tous ces livrables ont été produits diligemment au cours du premier mandat.

JUSTIFICATION

Les grandes démarches de planification qui sont amorcées par la Ville de Montréal, soit la révision du Plan d'urbanisme et du Plan de transport ainsi que l'élaboration de la politique de stationnement et Plan d'adaptation aux changements climatiques, interpellent au plus

haut point le domaine du transport à l'échelle de l'agglomération. Les travaux de recherche réalisés par la Chaire permettent de développer et de tester divers outils d'analyses. Déjà, la confection des inventaires préalables à la définition de la prochaine politique de stationnement se base en partie sur une méthodologie développée dans le cadre des travaux de la Chaire.

Montréal s'est également engagée dans la gestion des déplacements, tâche rendue inévitable en raison de la multiplication des entraves routières, de nouveaux partages de la rue et d'un développement immobilier soutenu. La Chaire développe justement des outils de modélisation et de cueillette de données utiles dans la gestion des déplacements.

De plus, la mise sur pied de la Chaire Mobilité permet de consolider l'expertise montréalaise en matière de modélisation du transport, laquelle est présentement dispersée, mais complémentaires, au sein des trois partenaires que sont la Ville, l'AMT et le MTQ. Le partage de cette expertise, avec les données de chacun, améliorera grandement les outils dont disposent les responsables de la planification de la Ville de Montréal pour l'ensemble de l'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La participation financière de Montréal est de 125 000 \$ pour la période 2015-2020 est répartie en six versements selon le calendrier suivant :

2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
12 500\$	25 000\$	25 000\$	25 000\$	25 000\$	12 500\$	125 000\$

IMPUTATION BUDGÉTAIRE:

Les budgets requis pour cette dépense sont prévus dans la base budgétaire de la Direction de l'environnement et seront priorisés lors de la confection du budget de fonctionnement de la Division planification et opération - Gestion des matières résiduelles du Service de l'Environnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Chaire Mobilité comme objectif principal de doter les intervenants de mécanismes d'évaluation leur permettant d'apprécier, quantitativement, les impacts des différents choix de transport en vue de décider et d'agir en conformité avec les visions actuelles de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un second mandat de la Chaire permettrait :

- de capitaliser les acquis méthodologiques et analytiques et de travailler à leur transfert progressif dans les méthodes et démarches des partenaires;
- d'assurer que des recherches quantitatives s'effectuent en continu autour de la modélisation de la mobilité et de l'évaluation de la durabilité en transport;
- de poursuivre les activités de rayonnement en vue de devenir un pôle de référence au Québec et au niveau international;
- de développer de nouvelles collaborations internationales en vue d'accélérer l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er avril 2015 : Fin du premier mandat et début du 2e mandat objet du présent dossier.
31 mars 2020 : fin du mandat objet du présent dossier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gang CAO
Ingénieur, Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-07

Jean BERTRAND
C/d developpement du transport

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports par intérim

Approuvé le : 2014-12-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-12-19



Dossier # : 1145008003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels au Chantier de l'économie sociale pour les travaux préalables à la tenue du Global Social Economy Forum 2016 à Montréal pour une somme maximale de 125 000,00 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Chantier d'économie sociale s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les travaux préalables à la tenue du Global Social Economy Forum 2016 à Montréal, pour une somme maximale de 125 000,00 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 9 décembre 2014 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-12-22 10:28

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145008003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels au Chantier de l'économie sociale pour les travaux préalables à la tenue du Global Social Economy Forum 2016 à Montréal pour une somme maximale de 125 000,00 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le 19 novembre dernier, madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif déléguée par le maire de Montréal a officiellement présenté la candidature de Montréal à l'assemblée inaugurale du Global Social Economy Forum (GSEF). La candidature de Montréal comme hôte du GSEF 2016 a été adoptée à l'unanimité.

Le GSEF est une instance internationale qui a été mise sur pied en 2013 par le Seoul Metropolitan Government et le Seoul Social Economy Center. Outre d'initier pour la première fois une conversation à l'échelle mondiale sur l'économie sociale entre des gouvernements locaux et des organismes d'économie sociale, les objectifs de ce forum mondial sont d'apporter des éléments de solution novateurs aux problèmes sociaux causés par les déficiences systémiques, notamment le sous-emploi de populations marginalisées, et d'implanter un réseau international en faveur de l'économie sociale composé de gouvernements locaux et d'organismes du secteur de l'économie sociale. Les membres du GSEF se réunissent aux deux ans dans une grande ville du monde afin de discuter des sujets d'actualités qui le préoccupent. Le GSEF y tient son assemblée générale en plus d'offrir un colloque d'envergure internationale aux membres et participants.

À l'occasion du GSEF 2016, la Ville de Montréal propose d'accueillir du 7 au 9 septembre 2016, environ 2 000 participants internationaux au Palais des congrès de Montréal. Le GSEF réunira des conférenciers d'envergure représentant des grandes organisations internationales comme, par exemple, l'OCDE, l'ONU, de grandes métropoles telles Paris, Rio de Janeiro, New York et Séoul, ainsi que des initiatives d'économie sociale majeures. De plus, il offrira un ensemble d'activités pré et post colloque (visites d'entreprises et de régions, colloques d'organisation diverses). La Ville de Montréal entend présenter une formule à l'image de l'économie sociale d'ici, soit un événement dans lequel la mobilisation des partenaires sociaux, des instituts de recherche et des pouvoirs publics sera centrale.

La Ville de Montréal sera le maître d'oeuvre du GSEF 2016 et mobilisera un maximum de partenaires autour de plusieurs enjeux liés à la réussite de l'événement, notamment les questions du financement et de la participation de grands réseaux et institutions internationales.

À titre de ville hôte du GSEF, Montréal doit se conformer à certaines obligations quant à

l'organisation du forum. Il est, entre autres, requis qu'une proposition formelle détaillant le projet de forum soit présentée lors de la réunion annuelle du Steering Committee prévue à l'automne 2015. La charte du GSEF exige également la création d'un comité organisateur composé de représentants de la ville hôte, d'une organisation d'économie sociale du même territoire et du Secrétariat du GSEF. À cette fin, la Ville de Montréal a mis en place le comité organisateur et convenu avec le Secrétariat des modalités de communications.

L'organisation du GSEF 2016 nécessite dès à présent la mise en oeuvre de certaines opérations comme la recherche de grands partenaires institutionnels internationaux (OCDE, ONU, l'Organisation internationale de la Francophonie, etc.), les stratégies de financement et les thématiques du forum. Le comité organisateur dirigera un ensemble de comités comme, par exemple, un comité de coordination locale, un comité de financement, un comité d'honneur, un comité de programmation, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1125 (25 novembre 2014) Adoption de la « Déclaration de Séoul » mettant en oeuvre le premier forum international réunissant les pouvoirs publics locaux et les acteurs de l'économie sociale.

CE14 0799 (21 mai 2014) Approbation du cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal. / Approbation des règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants.

CG12 0369 (27 septembre 2012) Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) Approbation du protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

CE11 0975 (22 juin 2011) Approbation de la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017, *Montréal / Espace pour créer et réussir*.

DESCRIPTION

En vue de bénéficier de toute l'expertise nécessaire à la réalisation de ce projet, la Ville de Montréal choisit de recourir à des ressources externes pour la seconder dans l'organisation et le déroulement du forum. Elle a identifié, dans un premier temps, le Chantier de l'économie sociale, à qui elle entend confier les responsabilités suivantes :

- accompagner la Ville dans l'obtention de l'engagement d'un ensemble de réseaux partenaires pour la tenue du forum;
- animer des comités de travail;
- proposer et préparer des contenus et la programmation du colloque;
- organiser des activités durant et précédent le colloque;
- mobiliser des groupes partenaires et des bénévoles avant et lors de l'événement;
- soutenir la Ville dans son travail de communication et de logistique.

Afin d'accompagner la Ville de Montréal dans la réalisation du GSEF 2016, un contrat de gré à gré d'une valeur maximale de 125 000 \$ sera octroyé au Chantier de l'économie sociale

pour lui permettre de réaliser le travail requis au cours de l'année 2015. Une seconde proposition sera évaluée en temps et lieu pour ce qui concerne l'année 2016.

JUSTIFICATION

Il est justifié de recourir au service d'une organisation comme le Chantier de l'économie sociale, organisme à but non lucratif fondé en 1997. En effet, celui-ci possède une réelle expertise dans l'organisation ce type d'événement, notamment le Forum international sur l'économie sociale et solidaire en 2011. Ce forum avait réuni près de 1 600 participants du monde entier au Palais des congrès, présenté plus de 200 ateliers et conférences et offert toute une variété de visites d'initiatives montréalaises et régionales. Enfin, le Chantier jouit d'une excellente notoriété ici et à l'étranger et possède un réseau de contacts internationaux qu'il serait fort judicieux de pouvoir mettre à profit dans l'organisation du forum.

Le recours aux services du Chantier de l'économie sociale permet à la Ville de Montréal d'accéder directement et immédiatement à un ensemble de partenaires internationaux en vue d'assurer la participation au GSEF 2016 d'un maximum de représentants de prestige. De plus, la capacité mobilisatrice du Chantier sur le plan national permet d'impliquer dès à présent les réseaux et les entreprises d'économie sociale pour l'élaboration de la programmation du GSEF 2016 (ex. : activités pré et post colloques).

En plus de faire rayonner les atouts touristiques de la métropole, la tenue du GSEF 2016 consolidera Montréal dans son rôle de chef de file en matière d'économie sociale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de 125 000 \$ (taxes incluses) nécessaire à l'octroi du contrat sera puisé dans le volet Promotion sectorielle du cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec. Cette somme est prévue au budget du Service du développement économique selon les informations indiquées à l'intervention du Service des finances. Cette dépense serait entièrement assumée par la ville centrale.

Contributions au Chantier de l'économie sociale

Montant accordé en 2011	Montant accordé en 2012	Montant accordé en 2013	Montant accordé en 2014	Montant demandé au SDE 2015	Projet	Soutien financier prorata au projet global
188 000	-	921 000	-	125 000	« Contrat de services professionnels pour les travaux préalables à la tenue du GSEF 2016 à Montréal »	ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation du GSEF 2016 à Montréal contribue au développement durable, plus précisément dans sa dimension sociale, en appuyant la consolidation des activités prévues au Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat permettrait d'amorcer les préparatifs entourant la tenue du GSEF à Montréal à l'automne 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars 2015 : transmission d'une proposition au Secrétariat GSEF pour discussion
Décembre 2015 : présentation de la proposition au comité exécutif du GSEF pour adoption
7-8-9 septembre 2016 : tenue du GSEF au Palais des congrès de Montréal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LAVOIE
Commissaire a l'économie sociale

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-04

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068

Approuvé le : 2014-12-19

**Dossier # : 1146342003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie aux firmes Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Dessau inc. pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne 5 (0057) ainsi que le bâtiment administratif Royalmount (1061) pour une dépense totale de 496 278,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13922 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 496 278,36 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne 5 ainsi que le bâtiment administratif Royalmount, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Dessau inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 438 641,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13922) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-21 15:19

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1146342003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie aux firmes Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Dessau inc. pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne 5 (0057) ainsi que le bâtiment administratif Royalmount (1061) pour une dépense totale de 496 278,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13922 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc immobilier du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) compte environ 70 immeubles, dont 67 casernes, et quelques immeubles administratifs. Parmi ces 67 casernes, les deux tiers datent de plus de 50 ans. Certaines propriétés ont été rénovées dans les dernières années, mais plusieurs présentent encore des déficiences importantes et même un état de désuétude avancée. La rétention de services professionnels en architecture et en ingénierie permettra de mettre en oeuvre des projets de moyennes à grandes envergures de mise aux normes, de mise à niveau et de réfection de plusieurs composantes afin d'assurer l'intégrité des bâtiments et de protéger l'actif immobilier.

La caserne 5 a été construite en 1963. Elle est située au 75-105 rue Ontario Est à Montréal. Le bâtiment est occupé par la caserne 5, le Centre de la Petite Enfance Fleurs de Macadam, le Centre communautaire Saint-Laurent, des locaux d'entreposage sécurisés pour la Ville et des bureaux administratifs du SIM. Les travaux prévus sont la réfection des fenêtres, des systèmes mécaniques, de la rampe d'accès du garage et du stationnement. Ces travaux se feront principalement du côté du 105 rue Ontario Est et également au sous-sol du 75 rue Ontario Est.

En décembre 2011, la Ville a fait l'acquisition de l'immeuble sis au numéro 6150, avenue Royalmount, à Montréal. Ce bâtiment a été construit en 1985. Le projet consiste à aménager des espaces à bureaux afin d'y reloger une partie des activités du 200, rue Bellechasse. Ce bâtiment est devenu désuet, il n'est plus approprié pour les besoins du SIM. Le Centre de services de l'expertise et du développement de la prévention et le Centre de services planification stratégique du SIM seraient réaménagés au 6150 rue Royalmount. Des travaux seront en cours d'ici peu de temps pour la réfection de la toiture ainsi que des systèmes de climatisation. Les travaux envisagés dans le cadre du présent mandat sont la construction des salles de formation, la construction de bassins de rétention des eaux pluviales ainsi que divers travaux pour correspondre aux besoins du SIM.

Le contrat concerne principalement la caserne de pompiers n° 5 et le 6150 Royalmount. Il prévoit également la prestation de services professionnels pour des projets de moindre envergure à déterminer selon les priorités du SIM. Toutefois, ces derniers représentent environ 7 % de l'enveloppe budgétaire du contrat de services professionnels. Ils visent la réalisation de travaux dans les casernes ou tout autre bâtiment occupé par le SIM. Ce type d'intervention vise notamment le remplacement d'équipements, de systèmes électromécaniques ou d'autres éléments dont la durée de vie est atteinte.

À la suite de l'appel d'offres public numéro 14-13922, le présent dossier recommande de retenir les services d'une équipe de professionnels formée de professionnels en architecture, en mécanique et électricité ainsi qu'en structure et génie civil, en vue d'effectuer la rénovation et la mise à niveau de la caserne 5 ainsi que le bâtiment administratif Royalmount. Les services à rendre sont définis à la convention de services professionnels.

L'appel d'offres public a été publié dans « La Presse », sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 20 jours, soit du 10 septembre au 29 septembre 2014. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, deux addendas ont été émis afin de clarifier les services exigés pour ce projet ainsi que pour répondre aux questions des soumissionnaires. Ces informations étaient utiles à ces derniers afin qu'ils puissent soumettre le juste prix pour les services demandés. La durée de validité de la soumission est de 180 jours.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2014-09-16	Précisions sur les services demandés.
2	2013-09-25	Précisions sur les services demandés.

Les ressources internes du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) sont insuffisantes pour faire la conception (esquisse, préliminaire, dossier définitif et d'appel d'offres) et le suivi durant la période de construction (chantier et période de garantie), car les projets doivent être mis en œuvre en respectant un échéancier serré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0404 - 18 septembre 2014 - Accorder un contrat à la firme Air Ambient (9065-7610 Québec Inc.) pour les travaux de réfection de toiture, de climatisation et divers travaux dans le bâtiment administratif du SIM situé au 6150, rue Royalmount (1061). Dépense totale de 937 087,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5727 (3 soumissionnaires).
 CM08 0098 - 25 février 2008 - Modifier les actes de cession des propriétés superficielles de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est, l'une cédée à Le Centre communautaire du Faubourg Saint-Laurent et l'autre au Centre de la petite enfance Fleurs de Macadam inc. Les modifications portent sur la participation des organismes aux frais d'exploitation et coûts liés aux travaux d'infrastructure.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels aux firmes suivantes : Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Dessau inc., pour les services professionnels en architecture et en ingénierie (mécanique et électricité, structure et génie civil).

La responsabilité de la coordination technique et administrative des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'architectes.

Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- les relevés et les études préliminaires;
- l'estimation des coûts des travaux;
- les plans et devis aux différentes étapes de réalisation des projets;
- les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
- la surveillance des travaux;
- la gestion de l'amiante;
- les suivis durant la période de garantie.

Le présent contrat nécessite le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie.

L'ensemble des services de base (les plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants) sera rémunéré selon la méthode du pourcentage du coût réel des travaux. Les services supplémentaires pour la gestion de l'amiante, la surveillance en résidence de la toiture et l'architecture du paysage seront rémunérés selon la méthode à forfait.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services des firmes qui ont obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Il y a eu vingt-quatre (24) preneurs du cahier des charges, dont une (1) firme qui analyse les contrats publics, une (1) firme d'architecture de paysage, dix (10) firmes d'architectes et douze (12) firmes d'ingénieurs. Dix (10) firmes ont participé au processus d'appel d'offres. Sept (7) de ces dernières ont déposé leur bordereau de soumission. La majeure partie des preneurs du cahier des charges se sont avérés être des firmes d'ingénieurs. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, plusieurs n'avaient pas l'expertise ou de temps pour réaliser ce projet selon les exigences des documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission. Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous. Des erreurs de calcul ont été corrigées dans quatre cas. Ces corrections n'affectent pas l'ordre des soumissionnaires.

Soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Les Architectes Labonté Marcil S.E.N.C.	76,17%	3,31	381 427,09 \$	57 214,06 \$	438 641,15 \$
Archipel architecture inc.	85,33%	3,16	428 099,04 \$	64 214,86 \$	492 313,90 \$
UN Architecture inc.	70,17%	3,10	387 123,35 \$	58 068,50 \$	445 191,85 \$
Rubin et Rothman associés	74,50%	3,10	401 557,01 \$	60 233,55 \$	461 790,56 \$
Parizeau Pawulski architectes	71,00%	2,70	448 251,88 \$	67 237,78 \$	515 489,66 \$
St-Gelais Montigny Architectes	70,17%	2,24	535 412,79 \$	80 311,92 \$	615 724,71 \$
Tremblay L'Écuyer architectes et WSP Canada inc.	68,67%				

Dernière estimation interne réalisée (juillet 2014).		417 472,25 \$	62 620,84 \$	480 093,09 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)				-41 451,93 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				-8,63%
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (\$) (2ème meilleure note finale - adjudicataire)				53 672,74 \$
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%) ((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100				12,24%

Note : les montants incluent les taxes

Les honoraires avaient été évalués à 480 093,09 \$ (incluant les taxes et les contingences). On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ - 8,63 % inférieur à l'estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres publics pour des types de projets semblables.

L'écart entre l'estimation interne et celui ayant obtenu la note la plus haute s'explique principalement par une diminution des coûts des services professionnels de base en ingénierie. La baisse des taux peut être expliquée par une conjoncture favorable du marché auprès des professionnels. Lors de la dernière année, une tendance à la baisse des taux en ingénierie a pu être remarquée.

Pendant toute la durée de la prestation des services professionnels, le SGPI prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer un suivi rigoureux des services requis décrits aux documents d'appels d'offres notamment les services supplémentaires afin que ceux-ci soient rendus à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels est ajouté pour tenir compte des changements dans l'envergure des mandats. Ce budget couvre également les services supplémentaires imprévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment les services consultatifs en vue de recommandations spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme.

Les firmes Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Dessau inc. ne figurent ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. n'ont pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. ne détiennent pas d'autorisation de l'AMF.

Dessau inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Dessau inc. détient une autorisation de l'AMF (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus pour ce contrat représentent un montant de 438 641,16 \$ (incluant les taxes et les contingences). Les honoraires se répartissent par disciplines selon les services professionnels décrits ci-dessous :

Services de base	
Architecture	104 525,00 \$
Ingénierie mécanique - électrique	87 843,38 \$
Ingénierie Structure et civil	52 629,75 \$
Sous total services de base :	244 998,13 \$
Services supplémentaires	
Gestion des avenants	36 749,72 \$
Gestion de l'amiante	10 000,00 \$
Surveillance en résidence de la toiture	5 000,00 \$
Architecture du paysage	35 000,00 \$
Sous total services supplémentaires :	86 749,72 \$
Sous total services de base et supplémentaires :	331 747,85 \$
Contingences (15 % des honoraires)	49 762,18 \$
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	57 214,06 \$
Total contrat	438 641,16 \$
Montant total du contrat à octroyer :	438 641,16 \$

Le montant des incidences à approuver est de 57 637,20 \$ (incluant les taxes), prévu pour des expertises de laboratoires sur les matériaux en place, des études géotechniques, plans d'arpenteur et d'autres services qui pourraient être requis par des professionnels autres que ceux mandatés, afin de mener à bien les projets.

Pour les détails financiers, veuillez consulter l'intervention financière du SGPI au présent dossier.

Les crédits requis pour donner suite au présent dossier sont prévus au budget du programme triennal d'immobilisations (PTI) du SGPI. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la Sécurité publique (SIM) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du type des travaux, il ne sera pas possible d'atteindre la certification LEED, tel que demandé par la Politique de développement durable. Toutefois, les professionnels devront concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable. Ils devront également choisir les matériaux les moins dommageables pour la santé, les équipements les plus écoénergétiques, le cas échéant, en spécifiant des produits à base de matière recyclée et en exigeant sur le chantier la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrat aux firmes de professionnels en architecture et ingénierie devra être complété dans les meilleurs délais de façon à respecter l'échéancier visant la réfection de la caserne de pompiers n° 5 et de l'édifice administratif Royalmount. Le retard dans l'octroi du contrat de services professionnels aura un impact direct sur les dates jalons de la réalisation du projet énumérées dans le calendrier des étapes subséquentes. Au 105 rue Ontario Est, plusieurs composantes sont vétustes, la Ville est tenue de faire les réparations nécessaires selon l'acte de cession.

Au 200 Bellechasse, le bâtiment n'est plus viable selon les normes actuelles de la Ville, il faut reloger le personnel dans des espaces sécuritaires et adaptés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication. Les citoyens et les usagers seront informés de la portée des travaux et des coûts.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14378 - Mandat : 17579-2-001

Octroi du contrat au CE :	janvier 2014
Début de prestation des services professionnels	février 2015
Réalisation des travaux :	août 2015 à décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal B BERGERON
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-11-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. ULYSSE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-11-20

Approuvé le : 2014-11-21



Dossier # : 1146620015

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_ programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay et Tremblay, S.E.N.C. TRAME-VERTE pour la préparation d'un plan de plantation pour quatre (4) arrondissements dans le cadre du Plan d'action canopée pour une somme maximale de 99 240,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (14-13992) - 2 soumissionnaires (1 seul conforme)/ Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay et Tremblay, S.E.N.C. | TRAME-VERTE, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation d'un plan de plantation pour quatre (4) arrondissements dans le cadre du Plan d'action canopée, pour une somme maximale de 99 240,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation (14-13992) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-12-19 18:20

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146620015

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay et Tremblay, S.E.N.C. TRAME-VERTE pour la préparation d'un plan de plantation pour quatre (4) arrondissements dans le cadre du Plan d'action canopée pour une somme maximale de 99 240,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (14-13992) - 2 soumissionnaires (1 seul conforme)/ Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

En adoptant le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, la Ville de Montréal s'est engagée à faire passer son indice de canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007. S'appuyant sur une étude interne, le projet de Plan d'action canopée (PAC) propose la plantation de 300 000 arbres au cours des 10 prochaines années. L'Administration municipale désire dès 2015 accélérer la mise en œuvre du projet de PAC, ceci en sus des activités régulières de plantation par les arrondissements. Dans cet esprit, l'Administration a identifié quatre (4) arrondissements prioritaires pour des plantations supplémentaires, sur la base des critères suivants: de faibles indices de canopée, un grand nombre de frênes sur rue et en parc, un indice élevé de défavorisation socio-économique et un grand nombre de sites potentiels de plantation à court terme.

Pour réaliser ces plantations, la ville centre doit attribuer des contrats externes pour la confection des plans de plantation. En effet, comme ces activités débordent du cadre normal de réalisation des Arrondissements, elles ne peuvent être prises en charge par ces derniers faute de ressources spécialisées disponibles. Dès lors, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) de la Ville de Montréal doit apporter à son équipe actuelle le soutien technique temporaire d'un ou des professionnel(s) en foresterie urbaine qui le représentera et réalisera la confection de plans de plantation d'arbres pour l'année 2015. Plus particulièrement, il s'agit de repérer environ 7000 nouveaux sites de plantation répartis entre les secteurs résidentiels, commerciaux, industriels et parcs dans les arrondissements désignés.

En collégialité avec le Service de l'Approvisionnement, nous avons lancé un appel d'offres sur invitation afin de désigner une firme qui réalisera ce projet sous la direction de la Division

des stratégies, programmes et politiques, Section biodiversité et écologie urbaine. Le lancement de l'appel d'offres sur invitation n° 14-13992 s'est tenu le 29 octobre 2014 avec comme date limite pour le dépôt de soumission le 12 novembre 2014. Le calendrier d'émission des addendas est le suivant :

- Addenda 1 (5 novembre): spécifications sur le nombre d'exemplaires papier à déposer, sur l'accès aux systèmes requis pour ce projet et sur le mode d'impression.
- Addenda 2 (7 novembre): aucune modification aux directives.
- Addenda 3 (10 novembre): spécifications sur la date de début et la durée du contrat et autres détails techniques.
- Addenda 4 (11 novembre): report de la date d'ouverture au 19 novembre.
- Addenda 5 (17 novembre): aucune modification aux directives.

La réception des soumissions a eu lieu le 19 novembre 2014 aux bureaux du Service de l'Approvisionnement. La validité des soumissions fut fixée à cent quatre-vingts (180) jours calendriers suivant la date d'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0413 - 25 novembre 2010 - Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015

DESCRIPTION

Le mandat consiste en un soutien aux activités reliées au projet de PAC pour quatre (4) arrondissements de Montréal pour l'identification d'environ 7000 nouveaux sites propices à la plantation d'arbres. Plus particulièrement, il s'agit de :

- Confectionner, sous le patronage du SGPVMR et en collaboration avec l'Arrondissement, un plan de plantation global à être réalisé sur le domaine public municipal de l'arrondissement. Il vise à identifier tous les sites potentiels de plantation du domaine public conformément aux recommandations énoncées dans l'étude de la canopée montréalaise, du projet de PAC ou de toute autre recommandation émise par le SGPVMR. En tenant compte de la spécificité du milieu, deux choix d'essences doivent être recommandés;
- D'identifier les rues dépourvues d'arbres publics ainsi que les stratégies à mettre en place pour les reboiser;
- D'élaborer un programme d'agrandissement des fosses en trottoir sur le territoire de l'arrondissement;
- Livrer le plan de façon à procéder à sa mise en œuvre dès 2015.

La prestation totale de travail pour la durée du mandat est évaluée à 875 heures. Le(s) professionnel(s) devra/devront répartir stratégiquement les heures disponibles sur une période de cinq mois et demi en fonction de l'ensemble des tâches définies au devis d'appel d'offres. Les heures travaillées seront rémunérées au taux horaire inscrit à la soumission.

Aucun montant pour des incidences n'est prévu suite à la réalisation de ce contrat.

Les cinq fournisseurs invités sont:

- Demers Consultants Forestiers Inc.
- Gestion Novafor Inc.
- Tremblay et Tremblay, S.E.N.C. | TRAME-VERTE
- Nadeau Foresterie Urbaine Inc.

- International des Avenues Éco Responsables (IAER) Inc.

Des cinq fournisseurs invités, deux ont déposé une soumission.

JUSTIFICATION

Des trois fournisseurs invités n'ayant pas déposé de soumission, soit 60 % des firmes invitées, deux ont fourni un avis de désistement. Les motifs de non-dépôt d'une soumission furent que les conditions de l'appel d'offres ne pouvaient pas être remplies au niveau de l'échéancier proposé (2 cas sur 2). Dans tous les cas, très peu de détails étaient exprimés. Les deux (2) soumissionnaires ayant déposé une offre sont:

- Tremblay et Tremblay, S.E.N.C. | TRAME-VERTE
- Demers Consultants Forestiers Inc.

Le processus d'appel d'offres a suivi l'encadrement du système d'évaluation à deux (2) enveloppes. Seule la soumission de Tremblay et Tremblay, S.E.N.C. | TRAME-VERTE a répondu aux critères exigés dans l'appel d'offres. L'offre de la firme Demers Consultants Forestiers Inc. n'étant pas conforme, l'enveloppe de soumission fut retournée cachetée au soumissionnaire. Le contrat fut en conséquence octroyé à Tremblay et Tremblay, S.E.N.C. | TRAME-VERTE.

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total
Tremblay et Tremblay, S.E.N.C. TRAME-VERTE	82,67 %	13,37	99 241 \$	-	99 241 \$
Dernière estimation réalisée			74 588 \$	-	74 588 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					24 653 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation X 100</i>					33 %

C'est la première fois que le SGPVMR lançait un appel d'offres pour un tel projet. L'estimé interne était basé sur le résultat d'un appel d'offres lancé par l'arrondissement Saint-Laurent sur un projet avec des livrables partiellement semblables, mais significativement différents. De ce fait, l'estimation est une extrapolation, estimée au meilleur des connaissances au moment du lancement de l'appel d'offres. Il s'est avéré que les taux horaires réels étaient plus élevés que ceux utilisés pour calculer le montant de l'estimation puisque les tâches requises pour la réalisation du présent mandat étaient plus étendues que celles définies pour l'appel d'offres de l'arrondissement Saint-Laurent, ce qui explique l'écart entre les deux montants.

Lors des vérifications administratives des soumissions reçues, le Service de l'approvisionnement a constaté que le seul soumissionnaire conforme ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA, ni sur celle du DGEQ, et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que leurs actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la ville de Montréal. Ces vérifications ont été effectuées le 21 novembre 2014.

La proposition, ayant franchi avec succès la conformité administrative, a été transmise pour la vérification de la conformité technique en fonction des renseignements complémentaires

de l'appel d'offres 14-13992. Cette conformité technique a été effectuée par la responsable de projet, Marie-Claude Boyce, conseillère en planification, le 21 novembre 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du projet est évalué à 99 240,67 \$, taxes incluses. Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et de TVQ, est de 90 619, 96 \$.

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2015-2017 du SGPVMR - DGA - Qualité de vie comme suit :

Information budgétaire : ce sous-projet fait partie du programme 34700 - Plan d'action canopée 2012-2021, sous-projet no 12 34700 000 - Plan d'action Canopée 2012-2021 (corpo), SIMON no 144762

Information comptable/vote de crédits : les comptes d'imputations seront définis dans l'intervention du Service des finances, Direction opérations budgétaires et comptables

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet vise une protection accrue de l'environnement en contribuant à la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages ainsi qu'à la lutte contre les changements climatiques.

Il vise aussi à améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts. Il permet d'améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007, comme prescrit par le projet de Plan d'action canopée 2012-2021. Il contribue ainsi à réduire la présence d'îlots de chaleur urbains dans les secteurs industriels et à améliorer le couvert végétal des secteurs résidentiels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les instances n'approuvent pas le présent dossier, cela risque de compromettre le projet de plantation de 7000 nouveaux arbres inscrit au Programme triennal d'immobilisations de 2015 tel que recommandé dans le projet du Plan d'action canopée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat Janvier 2015

Durée du mandat Janvier 2015 à Juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'appel d'offres a été préparé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal incluant les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude relativement aux prescriptions administratives générales.

La vérification requise en vertu du chapitre V.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* a été faite. L'adjudicataire concerné dans le présent dossier n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Youness FAOUZI)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Sincheng PHOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Lyne ARBOUR
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-05

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique
recherche et développement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2014-12-19



Dossier # : 1146342005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et associés Architectes, CBA Experts-Conseils inc. et NCK inc. pour divers travaux au quartier général du SIM (0213) pour une dépense totale de 522 146,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13921 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 522 146,67 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour divers travaux au quartier général du SIM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés Architectes, CBA Experts-Conseils inc. et NCK inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 454 040,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13921) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-19 14:50

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1146342005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et associés Architectes, CBA Experts-Conseils inc. et NCK inc. pour divers travaux au quartier général du SIM (0213) pour une dépense totale de 522 146,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13921 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le Quartier général des incendies est situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement Ville-Marie. Le bâtiment d'intérêt patrimonial a été construit en 1930 dans le Parc du Mont-Royal. Il a une superficie utilisable de 2 729,9 m², réparti sur un étage et un sous-sol. Il est occupé en totalité par des espaces à bureaux pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Des investissements ont été fait dans les dernières années pour mettre à niveau une des entrées principales et l'accès aux issues à l'intérieur. Plus récemment, une clôture temporaire a été installée à l'été 2014 autour du mur de soutènement de l'édifice pour protéger les usagers du parc du Mont-Royal. Le parement du mur de soutènement est en mauvais état. Certaines pierres sont tombées et brisées et d'autres parties menacent de s'effondrer.

De plus, le système d'alimentation sans coupure est désuet, il a été installé en 1988. Ce système est en fin de vie utile. Il permet de maintenir le courant électrique lors des panne en attendant le démarrage de la génératrice.

La rétention de services professionnels permettra de mettre en oeuvre des projets de mise aux normes, de mise à niveau et de réfection de plusieurs composantes du Quartier général afin d'assurer l'intégrité du bâtiments et de protéger l'actif immobilier.

Le contrat prévoit également la prestation de services professionnels pour des projets de moindre envergure à déterminer selon les priorités du SIM. Ces projets représentent environ 1 % de la valeur du contrat.

À la suite de l'appel d'offres public numéro 14-13921, le présent dossier recommande de retenir les services d'une équipe de professionnels formée de professionnels en architecture, en mécanique et électricité, en paysage ainsi qu'en structure et génie civil, en vue

d'effectuer divers travaux au quartier général du SIM

Les mandats comprendront, entre autres, la prestation de services professionnels en architecture, architecture de paysage et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) comme prévue à la convention de services professionnels.

L'appel d'offres public a été publié dans « La Presse », sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 20 jours, soit du 10 septembre au 29 septembre 2014. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, deux addendas ont été émis afin de clarifier les services exigés pour ce projet ainsi que pour répondre aux questions des soumissionnaires. Ces informations étaient utiles à ces derniers afin qu'ils puissent soumettre le juste prix pour les services demandés. La durée de validité de la soumission est de 180 jours.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2014-09-16	Précisions sur les services demandés.
2	2013-09-25	Précisions sur les services demandés.

Les ressources internes du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) sont insuffisantes pour faire la conception (esquisse, préliminaire, dossier définitif et d'appel d'offres) et le suivi durant la période de construction (chantier et période de garantie), car les projets doivent être mis en œuvre en respectant un échéancier serré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels aux firmes suivantes : Beupré Michaud et associés Architectes, CBA Experts-Conseils inc. et NCK inc., pour les services professionnels en architecture, architecture du paysage et en ingénierie (mécanique et électricité, structure et génie civil).

La responsabilité de la coordination technique et administrative des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'architectes.

Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- les relevés et les études préliminaires;
- l'estimation des coûts des travaux;
- les plans et devis aux différentes étapes de réalisation des projets;
- les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
- la surveillance des travaux;
- la gestion de l'amiante;
- les suivis durant la période de garantie.

Le présent contrat nécessite le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie.

L'ensemble des services de base (les plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la

surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants) sera rémunéré selon la méthode du pourcentage du coût réel des travaux. Les services supplémentaires pour la gestion de l'amiante, la surveillance en résidence de la toiture et l'architecture du paysage seront rémunérés selon la méthode à forfait.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services des firmes qui ont obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Il y a eu vingt-deux (22) preneurs du cahier des charges, dont une (1) firme d'architecture de paysage, dix (10) firmes d'architectes et dix (10) firmes d'ingénieurs. Dix (10) firmes ont participé au processus d'appel d'offres. Cinq (5) de ces dernières ont déposé leur bordereau de soumission. La majeure partie des preneurs du cahier des charges se sont avérés être des firmes d'architectes. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, plusieurs n'avaient pas l'expertise ou de temps pour réaliser ce projet selon les exigences des documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission. Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous. Des erreurs de calcul ont été corrigées dans un cas. Ces corrections n'affectent pas l'ordre des soumissionnaires.

Soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Beaupré Michaud et associés Architectes	86,00%	3,44	394 817,90 \$	59 222,69 \$	454 040,59 \$
Archipel architecture inc.	80,83%	3,41	383 962,33 \$	57 594,35 \$	441 556,68 \$
Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C.	73,17%	3,00	410 296,13 \$	61 544,42 \$	471 840,55 \$
UN Architecture inc.	71,17%	2,93	413 155,17 \$	61 973,28 \$	475 128,45 \$
Tremblay L'Écuyer architectes	68,33%				
Dernière estimation réalisée (juillet 2014).			439 841,69 \$	65 976,25 \$	505 817,94 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-51 777,36 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-10,24%
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (\$) (2ième meilleure note finale - adjudicataire)					-12 483,91 \$
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%) ((2ième meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					-2,75%

Note : les montants incluent les taxes

Les honoraires avaient été évalués à 505 817,94 \$ (incluant les taxes et les contingences). On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ 10,24% inférieur à l'estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres publics pour des types de projets semblables.

L'écart entre l'estimation interne et celui ayant obtenu la note la plus haute s'explique principalement par une diminution des coûts des services professionnels de base en

ingénierie. La baisse des taux peut être expliquée par une conjoncture favorable du marché auprès des professionnels. Lors de la dernière année, une tendance à la baisse des taux en ingénierie a pu être remarquée.

Pendant toute la durée de la prestation des services professionnels, le SGPI prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer un suivi rigoureux des services requis décrits aux documents d'appels d'offres notamment les services supplémentaires afin que ceux-ci soient rendus à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels est ajouté pour tenir compte des changements dans l'envergure des mandats. Ce budget couvre également les services supplémentaires imprévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment les services consultatifs en vue de recommandations spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme.

Les firmes Beaupré Michaud et associés Architectes, CBA Experts-Conseils inc. et NCK inc. ne figurent ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Beaupré Michaud et associés Architectes, n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Beaupré Michaud et associés Architectes ne détient pas d'autorisation de l'AMF.

CBA Experts-Conseils inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). CBA Experts-Conseils inc. détient une autorisation de l'AMF (voir en pièce jointe).

NCK inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). NCK inc. détient une autorisation de l'AMF (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus pour ce contrat représentent un montant de 454 040,58 \$ (incluant les taxes et les contingences). Les honoraires se répartissent par disciplines selon les services professionnels décrits ci-dessous :

Services de base	
Architecture	119 300,00 \$
Ingénierie mécanique - électrique	80 527,50 \$
Ingénierie Structure et civil	49 211,25 \$
Sous total services de base :	249 038,75 \$
Services supplémentaires	
Gestion des avenants	37 355,81 \$
Gestion de l'amiante	12 000,00 \$
Surveillance en résidence de la toiture	10 000,00 \$
Architecture du paysage	35 000,00 \$
Sous total services supplémentaires :	94 355,81 \$
Sous total services de base et supplémentaires :	343 394,56 \$
Contingences (15 % des honoraires)	51 509,18 \$
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	59 136,84 \$
Total contrat	454 040,59 \$

Montant total du contrat à octroyer :

454 040,59 \$

Le montant des incidences à approuver est de 68 106,09 \$ (incluant les taxes) est prévu pour des expertises de laboratoires sur les matériaux en place, des études géotechniques, plans d'arpenteur et d'autres services qui pourraient être requis par des professionnels autres que ceux mandatés, afin de mener à bien les projets.

Pour les détails financiers, veuillez consulter l'intervention financière du SPGI au présent dossier.

Les crédits requis pour donner suite au présent dossier sont prévus au budget du programme triennal d'immobilisations (PTI) du SGPI. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la Sécurité publique (SIM) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il ne sera pas possible d'atteindre la certification LEED, tel que demandé par la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville. Toutefois, les professionnels devront concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable. Ils devront également choisir les matériaux les moins dommageables pour la santé, les équipements les plus écoénergétiques, le cas échéant, en spécifiant des produits à base de matière recyclée et en exigeant sur le chantier la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrat aux firmes de professionnels en architecture et ingénierie devra être complété dans les meilleurs délais de façon à respecter l'échéancier visant la réalisation de divers travaux au quartier général du SIM. Une clôture temporaire a été installée à l'été 2014 autour de l'édifice pour protéger les usagers du parc du Mont-Royal du mur de soutènement qui menace de s'affaisser. Pour des questions de sécurité, la réfection du mur de soutènement est essentielle. De plus, le système d'alimentation sans coupure est désuet, il doit être remplacé pour assurer le bon fonctionnement des équipements du Quartier Général en cas de panne électrique.

Le retard dans l'octroi du contrat de services professionnels aura un impact direct sur les dates jalons de la réalisation du projet énumérées dans le calendrier des étapes subséquentes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication.

Une opération de communication sera élaborée par le SIM, lors de l'octroi de contrat pour les travaux de construction. Les citoyens et les usagers seront informés de la portée des travaux et des coûts.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14373 - Mandat : 17548-2-001

Octroi du contrat au CE :	Janvier 2015
Début de prestation des services professionnels	Janvier 2015
Réalisation des travaux :	Septembre 2015 à juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal B BERGERON
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-12-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-12-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-12-19



Dossier # : 1145015001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associés architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés, pour la réfection de l'enveloppe et la réfection et mise à niveau des différentes composantes du bâtiment Quartier général de la police, pour une dépense totale de 1 151 659,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13771 - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 151 659,71 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux, dans le cadre de la réfection et la mise à niveau de différentes composantes du bâtiment du Quartier général de la police, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et Associés architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 959 716,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-19 14:46

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145015001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associés architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés, pour la réfection de l'enveloppe et la réfection et mise à niveau des différentes composantes du bâtiment Quartier général de la police, pour une dépense totale de 1 151 659,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13771 - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment situé au 1441, rue Saint-Urbain est le siège du Quartier général de la police et il est identifié par cette appellation. Il est localisé dans le « Quartier des spectacles » de Montréal. L'immeuble, construit en 1956-1957, a été acquis par la Ville à la fin de l'année 1999. Il a été entièrement réaménagé en 2000-2001 pour y loger le Quartier général, ainsi que d'autres services spécialisés du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Au cours des années, divers travaux de réparation, de réfection et de réaménagement ont été réalisés dans le bâtiment, mais de manière localisée et partielle. Ces travaux ont porté sur divers éléments et systèmes à l'intérieur de la bâtisse, ainsi que sur le toit et les murs extérieurs (maçonnerie en pierre principalement, fenêtres et portes).

Plus récemment en 2013, suite à des chutes d'éclats de pierre, des travaux de réparation et de consolidation temporaires ont été exécutés sur les deux façades et des périmètres de sécurité ont dû être installés en attendant la réalisation des travaux de plus grande envergure. Par ailleurs, plusieurs problèmes en mécanique sont à signaler. En particulier, le refroidisseur installé sur le toit en 1997 présente des défaillances importantes depuis nombre d'années et il doit être remplacé.

En raison de restrictions budgétaires durant les années antérieures, les travaux de réfection requis, tant de l'enveloppe que des installations mécaniques, n'ont pu être réalisés. L'approbation d'un budget au PTI 2015-2017, a permis de relancer le projet.

La Direction de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public (14-13771), en vue d'obtenir des propositions pour des services professionnels en architecture, en ingénierie et en développement durable. Cet appel d'offres public a été publié sur le site du SEAO et dans le journal La Presse pendant 45 jours, du 30 juin au 13 août 2014. La stratégie de

sollicitation du marché est sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. La durée de validité des soumissions est de deux cent-dix (210) jours calendrier à compter de la date d'ouverture des soumissions, afin de tenir compte des délais des enquêtes du SPVM. En effet, les firmes adjudicataires doivent avoir été enquêtées et approuvées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) préalablement à l'octroi du contrat.

Trois addenda ont été publiés. Le premier, en date du 2 juillet 2014, apportait des précisions sur les visites du bâtiment (dates et procédures). Les visites ont été planifiées pour les 9, 10 et 11 juillet, sur rendez-vous pour chacun des soumissionnaires. Le second, émis le 4 juillet 2014, avait pour objet la modification de la date d'ouverture des soumissions, de sorte à donner plus de temps aux professionnels pour préparer une soumission de qualité. Ainsi, cette date prévue initialement le 6 août 2014, a été reportée au 13 août 2014. Le troisième addenda, a été publié le 8 août 2014 pour répondre à une question posée par un soumissionnaire.

Les ressources internes du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) sont insuffisantes pour mettre en œuvre ce programme de réfection, c'est pourquoi elle a procédé au lancement d'un appel d'offres pour la rétention des services d'une équipe de professionnels en architecture et en ingénierie dirigée par un Coordonnateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1465 - 5 septembre 2012 -Approuver une grille standard d'évaluation ainsi que les pondérations de ses critères pour l'octroi de contrats de services professionnels dans des domaines exigeant principalement l'expérience et expertise des ressources professionnelles.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par les firmes Beaupré Michaud et Associés architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés, pour la fourniture de services professionnels relatifs à la réfection de l'enveloppe et à la réfection avec mise à niveau de diverses composantes du bâtiment Quartier général de la police, situé au 1441, rue Saint-Urbain (bâtiment 3679).

Pour réaliser le mandat, les firmes auront à rendre, pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- les relevés de l'existant et leur mise en plan;
- les expertises de l'enveloppe du bâtiment et des systèmes de ventilation/chauffage/climatisation (VCR);
- l'élaboration des plans et devis pour soumission;
- l'estimation des coûts des travaux aux étapes clés du projet;
- les services relatifs à la certification LEED-EB (V4), de niveau argent;
- la surveillance des travaux au chantier, incluant la production de listes de déficiences et l'émission du parachèvement final;
- les demandes de subventions liées aux programmes d'efficacité énergétique;
- les services en période de garantie.

Dans le présent mandat, la firme Beaupré Michaud et Associés, Architectes s'occupera du volet architecture et elle assumera la responsabilité de l'ensemble du mandat à titre de « coordonnateur », tel que défini dans la convention. Elle s'est adjoint la collaboration de la firme NCK inc. pour les volets charpente et génie civil et la firme Martin Roy et associés pour les volets mécanique, électricité et génie bioclimatique. Les firmes NCK inc. et Martin Roy et associés agiront comme « l'ingénieur », tel que défini dans la convention, sous la supervision et la coordination de la firme Beaupré Michaud et Associés, Architectes.

La méthode du pourcentage sera utilisée pour le calcul des honoraires des professionnels relativement aux services de base. En ce qui a trait aux services supplémentaires spécifiques, identifiés dans les documents d'appel d'offres, la rémunération se fera selon les montants forfaitaires proposés pour chacun des services.

Tout au long de leur prestation, les firmes retenues seront encadrées par les professionnels œuvrant au sein du SGPI.

JUSTIFICATION

Le Comité de sélection recommande aux instances décisionnelles de retenir l'offre de services de l'équipe qui a obtenu le plus haut pointage final, après la deuxième étape, selon les critères de sélection préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires. Cette équipe est formée par les firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés.

Il y a eu dix-sept (17) preneurs du cahier des charges; trois (3) soumissionnaires ont déposé leurs bordereaux de soumission et un (1) d'entre eux n'a pas été jugé conforme. En effet, cette firme n'a pas obtenu la note de passage requise. Sur ces dix-sept (17) preneurs du cahier des charges, huit (8) sont des firmes d'ingénierie et ne peuvent déposer d'offres en tant que coordonnateur et deux (2) sont des entrepreneurs de construction qui ne sont pas habilités à offrir des services professionnels. Pour plus de renseignements, voir l'intervention du Service de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Beaupré Michaud et associés, Architectes	75,9	1,57	799 763,69 \$	159 952,74 \$	959 716,42 \$
Girard Cote Bérubé Dion, Architectes inc.	75,1	1,44	868 060,73 \$	173 612,15 \$	1 041 672,88 \$
Dernière estimation réalisée (interne)			858 115,91 \$	171 623,18 \$	1 029 739,10 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					-70 022,67 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>)					-6,80%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					81 956,46 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					8,54%

Note : tous les montants incluent les taxes.

Les honoraires professionnels ont été évalués à l'interne à la fin de l'appel d'offres, pour un montant de 1 029 739,10 \$ (incluant les taxes et contingences). Cette évaluation est basée sur la moyenne de pourcentages d'honoraires soumis, tant pour les services de base que pour les services supplémentaires spécifiques, lors d'appels d'offres similaires au cours des trois dernières années et inclut une indexation pour l'inflation.

Nous constatons que le montant de l'adjudicataire est inférieur à celui de la dernière estimation. L'écart entre les deux est de -6,80 % , ce qui est un écart acceptable.

Cet écart peut tout d'abord s'expliquer par le fait que la firme d'architecture adjudicataire, Beaupré Michaud et Associés, Architectes, a produit antérieurement deux rapports

d'évaluation de l'état de la maçonnerie (le premier en novembre 2006, puis un rapport complémentaire en mai 2007) et qu'elle est très intéressée à poursuivre son implication dans la réfection de l'enveloppe. De fait, cette firme possède une expertise et une autorité reconnues par ses pairs en la matière.

Ensuite, la firme de génie électromécanique est en mesure de rendre une partie des services supplémentaires (tel que la modélisation) requis pour la certification LEED avec les ressources internes, ce qui pourrait expliquer en partie le prix soumis par l'adjudicataire pour ces services spécifiques. D'ailleurs, on peut constater que l'écart entre l'adjudicataire et le deuxième soumissionnaire est plus marqué au niveau des services supplémentaires spécifiques qu'à celui des services de base.

Au montant des honoraires de base, s'ajoute un budget de contingences de 20 % de ce dernier, pour absorber des changements potentiels dans l'envergure du mandat. Ce budget couvre également les services supplémentaires imprévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels, notamment, les services consultatifs en vue de recommandations spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme.

Ce dossier respecte la directive n° C-AJ-AJEF-D-12-001 intitulée « Règle selon laquelle une entreprise ne peut soumissionner si elle a participé à l'élaboration des documents d'appel d'offres public dans les six (6) mois le précédent (DIRECTIVE) ». L'ensemble des documents préparés ou produits devant servir à rédiger le cahier des charges sont explicitement mis à la disposition de tout soumissionnaire éventuel, de sorte que la firme qui en est l'auteur ne dispose pas d'informations privilégiées en lien avec le projet. Il en a été ainsi des deux rapports produits par la firme Beaupré Michaud et Associés, Architectes (en 2006 et 2007).

Les firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés ne figurent ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Les firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés n'ont pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). NCK inc. détient une autorisation de l'AMF (voir document joint).

Par ailleurs, conformément aux documents contractuels, le SPVM a soumis à une enquête les firmes de l'équipe adjudicataire, ainsi que les employés de ces firmes assignés à au projet. Le résultat de l'enquête étant positif, l'équipe adjudicataire est acceptée par le SPVM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus représentent un montant de 959 716,42 \$ (incluant les taxes et les contingences) décrits ci-dessous.

Services de base	Coûts en dollar Canadien \$
Architecture	339 250,00 \$
Ingénierie mécanique - électrique	162 432,90 \$
Ingénierie structure et civil	61 065,00 \$
Sous total services de bases :	562 747,90 \$
Services supplémentaires	
Surveillance de travaux de toiture en résidence	9 600,00 \$

Expertise des façades et rapport à la RBQ	31 000,00 \$
Expertise en VCR (diagnostic et solutions)	12 000,00 \$
Services du chargé de projet LEED	34 500,00 \$
Services du modélisateur LEED	9 500,00 \$
Services de l'agent de mise en service LEED	35 000,00 \$
Plans d'évacuation	1 250,00 \$
Sous total services supplémentaires :	132 850,00 \$
Sous total services de base et supplémentaires :	\$695 597,90 \$
Contingences (20% des honoraires)	139 119,58 \$
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	124 998,94 \$
Total contrat	959 716,42 \$
Montant total du contrat à octroyer :	959 716,42 \$

Le montant des honoraires à autoriser sera donc de 959 716,42 \$, incluant les contingences et les taxes.

Des incidences sont également prévues au contrat, afin de payer les services spécifiques qui ne peuvent être rendus ni par les professionnels de l'équipe adjudicataire ni par les services de la Ville. Il s'agit principalement des analyses, mesures, tests et expertises particuliers qui pourraient être demandés (par exemple thermographie et rayons X), des frais de location d'engins pour réaliser les percées d'exploration de la maçonnerie, des frais de branchement et de débranchement de certains services durant les travaux et des dépenses rattachées à la présence d'amiante (relevés en condition d'amiante, production de documents de soumissions, frais d'analyse d'échantillons, etc.). Le montant des incidences à autoriser est de 166 943,50 \$ avant taxes, soit de 191 943,28 \$ avec taxes.

Au total, la dépense maximale à autoriser s'élève à 1 151 659,71 \$, avec les contingences, les incidences et les taxes, avant ristournes.

Les crédits sont prévus au budget du programme triennal d'immobilisation du SPGI (PTI 2015-2017). Les informations détaillées se trouvent dans l'intervention administrative ci-jointe.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les professionnels auront la responsabilité de s'assurer que l'ensemble des caractéristiques du projet s'inscrivent dans les objectifs de développement durable, et respectent les directives de la Ville en la matière, notamment dans le choix des matériaux, l'économie d'énergie, l'analyse du coût global et la gestion des déchets de construction.

En outre, le projet devra être réalisé de façon à atteindre les critères d'aménagement écologiques établis par LEED et obtenir la certification LEED EB (V4), de niveau argent. Également, les professionnels devront s'assurer que le bâtiment maintient son accréditation actuelle BOMA BEST.

Par ailleurs, les professionnels ont le mandat de travailler dans les principes de l'économie d'énergie et d'obtenir les aides financières qui s'y rattachent.

Finalement, conformément aux exigences du cahier des charges, l'équipe de conception (architectes et ingénieurs) comprend au moins un professionnel ayant obtenu son agrément LEED. De plus, le coordonnateur de l'équipe adjudicataire est agréé LEED.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat devra être octroyé aux professionnels le plus rapidement possible, afin de mettre en oeuvre le projet dès le début de l'année 2015. Le bâtiment présente plusieurs non-conformités, ainsi que des déficiences importantes (enveloppe et systèmes de ventilation/climatisation surtout) qu'il faut corriger à très court terme, de manière à assurer la sécurité de ses usagers et un fonctionnement sécurisé de certains services essentiels. En outre, la réalisation du projet permettra de préserver l'actif de la Ville, en plus d'améliorer le confort des occupants et de favoriser des économies d'énergie.

Tout retard dans le processus d'octroi du contrat pourrait amplifier la dégradation de la maçonnerie, l'usure des installations mécaniques et les problèmes qui y sont rattachés. Une telle situation ne pourra que générer une augmentation du coût d'entretien et des coûts des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Depuis le début du processus, les occupants et les principaux intervenants dans ce projet (entre autres le SPVM et les responsables de l'entretien du bâtiment) ont été informés et consultés. Ils le seront à chacune des prochaines étapes, soit lors de la conception et de la réalisation des travaux. En outre, une table de concertation est prévue lorsque les plans et devis seront avancés à 80 %.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Services professionnels en architecture et en ingénierie :
Contrat : 13228 Mandat : 14149-2-004

Début de la prestation des services.	Février 2015
Relevés, études préparatoires et expertises.	Février à avril 2015
Préparation des plans et devis.	Mai à août 2015
Appel d'offres - Travaux.	Septembre 2015
Enquêtes du SPVM et octroi du contrat pour les travaux.	Septembre à décembre 2015
Fin des travaux.	Mai 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Érik VINCENT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Assya BENDEDDOUCHE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-12-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-12-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-12-19



Dossier # : 1141009012

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Les consultants S.M. Inc. pour les services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises en lien avec divers lots de travaux débutant en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure - Dépense maximale de 5 221 750,67\$ taxes et contingences incluses. Appel d'offres public 14-13985 - 6 soumissionnaires dont 3 conformes.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Les consultants S.M. Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises en lien avec divers lots de travaux débutant en 2015 et se terminant à l'automne 2017 dans le cadre du Projet Bonaventure, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13985 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 5 221 750,67\$, taxes et contingences incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-12-22 11:34

Signataire :

Marc BLANCHET

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141009012

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Les consultants S.M. Inc. pour les services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises en lien avec divers lots de travaux débutant en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure - Dépense maximale de 5 221 750,67\$ taxes et contingences incluses. Appel d'offres public 14-13985 - 6 soumissionnaires dont 3 conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Nature du projet

La Ville de Montréal est propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prennent fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribuera à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du projet - Développement du concept d'aménagement

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, trois séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239), en décembre 2012 (CE12 1994) et en décembre 2014 (CE14 1963).

Historique et état d'avancement du projet - Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;
2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la

destruction conséquente de l'actuelle autoroute sur pilotis;

3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement de lieux publics.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux municipaux compris dans le Projet Bonaventure ont été divisés en lots. Les lots de travaux liés au présent dossier sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Travaux complétés

	Coût	Date de début	Date de fin
Lot 1 - Rues Ottawa (entre les rues Dalhousie et Duke) et Dalhousie (entre les rues Ottawa et William) : remplacement des infrastructures souterraines et construction d'un égout sanitaire (tronçon « Dalhousie - de Nazareth » exclu).	3 395 297,69 \$, taxes incluses	février 2012	septembre 2012
Lot 2 - Rue de Nazareth (entre les rues Wellington et Saint-Paul) : ajout d'une voie temporaire de circulation.	2 686 783,92 \$, taxes incluses, pour les lots 2 et 3 (un seul contrat)	octobre 2011	mars 2012
Lot 3 - Rue Duke (entre les rues Wellington et Saint-Paul) : ajout d'une voie temporaire de circulation.			
Lot 2A - Rue de Nazareth (entre les rues Wellington et Saint-Paul) : éclairage de la voie temporaire de circulation.	195 632,01 \$, taxes incluses, pour les lots 2A et 3A (un seul contrat)	février 2012	août 2012
Lot 3A - Rue Duke (entre les rues Wellington et Saint-Paul) : éclairage de la voie temporaire de circulation.			
Lot 5A - Rue Duke (entre les rues Ottawa et William) : remplacement des utilités publiques (Bell).			
Lot 5C - Rue Duke (entre les rues Ottawa et William) : remplacement des infrastructures souterraines (note : les lots 5A et 5C ont été retirés du contrat en raison d'imprévus survenus lors du chantier et seront intégrés dans un appel d'offres à venir).	3 119 819,81 \$, taxes incluses, pour les lots 5A, 5C et 6C (un seul contrat)	décembre 2012	novembre 2013
Lot 6C - Rue de Nazareth (entre les rues Ottawa et Saint-Jacques) : construction d'un égout sanitaire, élargissement de la chaussée et remplacement des infrastructures souterraines.			
Lot 7 - Rue Brennan (entre les rues Ann et Duke) : remplacement des infrastructures souterraines et construction d'un égout sanitaire.	3 100 001,23 \$, taxes incluses	novembre 2012	juillet 2013
Lot 14 - Îlot délimité par les rues de la Commune et de Nazareth de même que par l'autoroute Bonaventure : réaménagement de la	1 185 139,26 \$, taxes incluses	juillet 2013	décembre 2013

cour de voirie « de la Commune » (travaux relevant de la Direction des stratégies et transactions immobilières).			
Commission des services électriques de Montréal (CSEM; contrat 1241) - Déplacement de réseaux dans les rues William (entre les rues de l'Inspecteur et Prince) et Ottawa (entre les rues Ann et de Nazareth).	1 492 896,73 \$, taxes incluses	février 2012	novembre 2012
CSEM (contrat 1242) - Déplacement de réseaux dans les rues Wellington (entre les rues Ann et Prince) et de Nazareth (entre les rues Wellington et Ottawa).	333 742,68 \$, taxes incluses	février 2012	septembre 2012
CSEM (contrat 1261) - Déplacement de réseaux dans la rue de Nazareth (entre les rues William et Saint-Jacques).	165 941,73 \$, taxes incluses	novembre 2012	mars 2013
Lot 1B - Rue Ottawa (entre les rues Dalhousie et de Nazareth): construction d'un égout sanitaire.	14 457 641,57 \$, taxes incluses (un seul contrat)	mars 2014	décembre 2014
Lot 6D - Rue de Nazareth (entre les rues Wellington et Ottawa): construction d'un égout sanitaire, reconstruction d'un égout unitaire, reconstruction d'une conduite d'eau secondaire et travaux d'aménagement.			
Lot 15 - Rue de Nazareth (d'un point au nord de la rue Brennan à la rue Wellington): construction d'un égout sanitaire, reconstruction d'un égout unitaire, reconstruction d'une conduite d'eau secondaire et travaux d'aménagement.			
Lot 19 - Rue Wellington (d'un point à l'Est de la rue Ann à la rue Prince) reconstruction d'un égout unitaire, reconstruction d'une conduite d'eau secondaire.			
Lot 21 - Rue Wellington (vers la chute à neige sur la rue de Nazareth): construction d'un égout sanitaire			

Tableau 2: Travaux en voie d'être finalisés

Lot 17 - Rue William (entre les rues Dalhousie et Duke) : reconstruction d'un collecteur d'égout.	5 231 100,00 \$, taxes incluses (un seul contrat)	mai 2014	décembre 2014
Lot 18 - Rue William (entre les rues Dalhousie et Duke) : reconstruction d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire.			

Tableau 3: Lots de travaux pour lesquels l'octroi de services professionnels est recommandé

	Coût	Début des travaux	Fin des travaux
<p>Lot 6A - Rue de Nazareth (entre les rues William et Saint-Jacques) : remplacement d'infrastructures liées au réseau technique de Bell.</p> <p>Lot 6D - Rue de Nazareth (entre les rues Wellington et Ottawa) : remplacement des trottoirs ouest et de la bordure des trottoirs est de même que réalisation de travaux de chaussée.</p> <p>Lot 6E - Rue de Nazareth (entre les rues Ottawa et Saint-Jacques) : remplacement des trottoirs ouest et de la bordure des trottoirs est, réalisation de travaux de chaussée et aménagement d'un embarcadère d'autobus.</p> <p>Lot 6F - Rue de Nazareth (entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques) : remplacement d'infrastructures souterraines.</p> <p>Lot 6G - Rues Notre-Dame, Saint-Maurice et Saint-Paul (entre la limite ouest du viaduc ferroviaire du Canadien National et la rue Duke) : construction de nouveaux massifs pour la Commission des services électriques de Montréal.</p> <p>Lot 20D - Sortie « Mansfield » de l'autoroute Ville-Marie Ouest : aménagement d'une baie de virage à droite additionnelle pour les véhicules voulant accéder à la rue Saint-Jacques à partir de la sortie de l'autoroute.</p> <p>Lot 23 - Sortie « de Nazareth » de l'autoroute Ville-Marie Ouest : construction du mur ouest de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à la rue de Nazareth à partir de l'autoroute Ville-Marie.</p> <p>Lot 30A - Rue Notre-Dame (entre les rues de Nazareth et Duke) : reconstruction d'infrastructures souterraines.</p>	<p>10 417 472,98 \$ taxes incluses (un seul contrat)</p>	<p>mars 2015</p>	<p>juillet 2015</p>
<p>Lot 8 - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington) : construction des rampes du futur boulevard urbain (portion est).</p> <p>Lot 8A - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington) : réalisation de travaux de structures préparatoires aux lots 8 et 27.</p> <p>Lot 26A - Secteur délimité par les rues Brennan et Duke de même que par la rampe</p>	<p>Un seul contrat à venir</p>	<p>printemps 2015</p>	<p>été 2017</p>

de sortie de l'autoroute Bonaventure : réalisation de travaux de chaussée.		
Lot 27 - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington) : construction des rampes du futur boulevard urbain (portion ouest).		
Lot 29 - Autoroute Bonaventure (entre les rues Wellington et William) : abatement.		

Afin d'alléger le sommaire, la liste des travaux subséquents est présentée en pièce jointe.

Le comité exécutif a approuvé le lancement d'un appel d'offres pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises en lien avec les lots de travaux 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23, 30A, 8, 8A, 26A, 27 et 29, qui débiteront en 2015 (CE14 1537).

Par ailleurs, un dossier décisionnel 1141009011 pour l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux liés aux lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A chemine parallèlement avec le présent dossier.

Conformément à la résolution CE14 1537 du 15 octobre 2014, l'appel d'offres public 14-13985 a été publié dans SEAO et le journal Le Devoir le 27 octobre 2014. La période de soumission était de 15 jours et se terminait le 12 novembre 2014. Un report d'une (1) semaine a été accordé. Le dépôt a été fait le 19 novembre 2014.

Par ailleurs, précisons que durant l'appel d'offres, il y a eu émission de cinq (5) addenda afin de corriger certaines erreurs et de répondre aux questions des potentiels soumissionnaires.

NUMÉRO ADDENDA	DATE DE PUBLICATION	CONTENU
1	3 novembre 2014	Modification de l'article 24 « Disposition visant à favoriser l'intégrité en matière de contrats » de la section I « Instructions au soumissionnaire »
2	6 novembre 2014	Réponses aux questions des soumissionnaires avec quelques changements aux documents d'appel d'offres
3	7 novembre 2014	Réponses aux questions des soumissionnaires avec quelques changements aux documents d'appel d'offres
4	10 novembre 2014	Report de la date d'ouverture des soumissions au 19 novembre 2014
5	12 novembre 2014	Insertion des critères de surveillance des travaux touchant les structures appartenant au MTQ Réponses aux questions des soumissionnaires avec quelques changements aux documents d'appel d'offres

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1963 - 3 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.
CE14 1537 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des

services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises en lien avec les lots de travaux 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23, 30A, 8, 8A, 26A, 27 et 29, qui débiteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure

CE14 1538 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux qui débiteront en 2015 des lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23, 30A, 8, 8A, 26A, 27 et 29 dans le cadre du projet Bonaventure.

CG14 0088 - 27 février 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Les consultants S.M. Inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus pour débiter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure. Dépense maximale de 3 569 259,54 \$, taxes incluses.

CG13 0015 - 31 janvier 2013 - Résilier, avec prise d'effet le 30 avril 2013, les conventions intervenues entre la Ville de Montréal et la Société du Havre de Montréal (SHM) en 2008 (CG08 0353), 2009 (CG09 0424), 2011 (CG11 0039) et 2012 (CG12 0406) / Intégrer aux responsabilités du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement les mandats attribués antérieurement à la SHM quant au Projet Bonaventure / Intégrer aux responsabilités du Service de la mise en valeur du territoire les mandats attribués antérieurement à la SHM quant à la planification et au développement du Havre.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CE12 1788 - 31 octobre 2012 - Autoriser le lancement d'appels d'offres pour la réalisation de divers lots de travaux dans le cadre de la poursuite en 2013 de la mise en œuvre du Projet Bonaventure.

DESCRIPTION

Le présent dossier porte sur l'octroi d'un contrat de services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises en lien avec divers lots de travaux débutant en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

Services professionnels requis

De façon plus spécifique, les services professionnels requis portent notamment sur :

- la surveillance des travaux des lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 8, 8A, 20D, 23, 26A, 27, 29 et 30A du Projet Bonaventure (voir tableau « Lots de travaux pour lesquels un appel d'offres de services professionnels est recommandé » de la rubrique « Contexte »);
- l'assistance technique durant les travaux afin de s'assurer que ces derniers sont exécutés suivant les règles de l'art, conformément au cahier des prescriptions normalisées de la Ville et aux plans et devis;
- la surveillance environnementale des travaux;
- la surveillance en matière de gestion des impacts sur la circulation.

La valeur maximale du contrat prévu est de 5 221 750,67\$, taxes incluses.

La rémunération du Contractant pour la prestation des services prévus à la présente convention sera calculée sur une base horaire et les taux horaires seront ceux présentés au

bordereau de soumission de l'offre de services. Les paiements s'effectueront sur une base mensuelle, sur présentation et acceptation de factures et selon les heures réellement travaillées.

Dépenses et services complémentaires

L'enveloppe pour dépenses et services complémentaires tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres est de 258 360\$. Le pourcentage de dépenses et services complémentaires pour ce dossier est fixé à 5%.

Processus d'appel d'offres

L'appel d'offres public 14-13985 s'est déroulé du 27 octobre 2014 au 19 novembre 2014. Sur dix (10) preneurs du cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et quatre (4) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 60% et de 40%.

Le tableau de la liste des preneurs du cahier des charges apparaît en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Octroi d'un contrat de services professionnels

Le cœur du Projet Bonaventure réside dans le remplacement de l'actuelle autoroute Bonaventure par un boulevard urbain au niveau du sol entre les rues Wellington et Notre-Dame. Pour y arriver, la Ville doit entre autres réaliser à partir du début de 2015 certains des travaux décrits dans la rubrique « Contexte ».

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, des services professionnels seront requis lors du chantier en matière de surveillance et d'assistance technique en ingénierie. Dans cette optique, l'octroi d'un contrat de services professionnels apparaît nécessaire étant donné que:

- la Ville ne dispose pas du personnel nécessaire pour fournir les services requis à l'interne;
- les services requis ne peuvent être couverts entièrement par les contrats-cadres actuels de la Ville.

La surveillance des travaux par un consultant encadré par la Ville de Montréal permettra de s'assurer du progrès de ces derniers de même que de la qualité de leur exécution. Le consultant devra en ce sens informer la Ville de tout défaut, manquement, retard dans la progression des travaux et reprise de travaux jugés non conformes aux documents contractuels. Il devra également recommander à la Ville les modifications requises et les actions à prendre pour assurer la bonne marche des travaux.

Précisons finalement que :

- tout retard dans l'octroi du contrat de services professionnels pourrait avoir un impact significatif sur le calendrier de réalisation et l'échéance du Projet Bonaventure.

Analyse des soumissions

Les six (6) propositions reçues, ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection. Celles des firmes BEAUDOIN HURENS, SNC-Lavalin inc et WSP Canada inc. n'ont cependant pas atteint le pointage intérimaire de 70% et sont donc jugées non conformes.

Des six (6) offres évaluées, seules celles des firmes Les Consultants S.M. inc., Les Services

exp inc. et Dessau inc. ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire, donc conformes.

La note intérimaire, la note finale, le prix de base, les contingences et le prix total sont les suivants :

Firme soumissionnaire conforme	Note intérimaire (%)	Note finale	Prix de base (\$)	Contingences (5%)	Prix total (incluant les contingences de 5% et sans prolongation)
Les Consultants S.M. Inc.	79,50	0,26	4 973 095,88	248 654,79	5 221 750,67
Les Services exp inc	76,67	0,24	5 353 111,83	267 655,59	5 620 767,42
Dessau inc.	78,00	0,22	5 738 668,47	286 933,42	6 025 601,89
Estimation interne (L'estimation a été faite à l'interne)					5 210 224,29
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					11 526,38 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) = $[(l'adjudicataire - estimation) / estimation] \times 100$					0,22%
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (\$) = $[(2ème\ meilleure\ note\ finale - adjudicataire)]$					399 016,75 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (%) = $[(2ème\ meilleure\ note\ finale - adjudicataire) / adjudicataire] \times 100$					7,64%

La firme Les Consultants S.M. inc. a obtenu le plus haut pointage en fonction des critères d'évaluation qualitative préétablis dans l'appel d'offres et elle a été retenue pour recommandation par le comité de sélection le 5 décembre 2014 à l'aide de la formule prévue à cet effet, selon le prix soumis dans son offre de services qui s'élève à **4 973 095,88 \$** incluant toutes les taxes applicables conformément aux documents de l'appel d'offres 14-13985.

En tenant compte des 5% de dépenses et services complémentaires, le montant s'élève à **5 221 750,67\$,** réparti comme suit:

- Dépenses prévus pour l'année 2015 = **2 349 555,20\$;**
- Dépenses prévus pour l'année 2016 = **2 349 555,20\$;**
- Dépenses prévus pour l'année 2017 = **522 640,28\$.**

Précisons que ce dossier est assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. La firme Les consultants S.M. Inc a obtenu son attestation de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de la surveillance des travaux dans le cadre du Projet Bonaventure sera assuré entièrement par l'agglomération. Le budget nécessaire est prévu au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Le détail de la provenance et de l'imputation du budget est présenté à l'intervention du Service des finances. Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser l'octroi d'un contrat s'élevant à 5 221 750,67\$ contingences et taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services professionnels liés au présent dossier sont nécessaires à la réalisation de travaux qui permettront entre autres :

- la démolition d'une structure autoroutière sur pilotis qui nuit au redéveloppement et au retissage des secteurs lui étant adjacents;
- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui contribueront à augmenter le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur;
- la plantation d'un nombre important d'arbres d'alignement dans des fosses drainées de grande dimension.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de respecter le calendrier et l'échéance de réalisation du Projet Bonaventure, il est nécessaire que certains des travaux liés au présent dossier commencent dès l'hiver 2015. Pour ce faire, le contrat doit être octroyé afin de ne pas retarder les travaux.

Certains des travaux justifiant le présent dossier occasionneront inévitablement des impacts sur la circulation (cela est notamment le cas pour ceux prévus sur les rampes de l'autoroute Bonaventure). Afin de s'assurer que les mesures adéquates d'atténuation de ces impacts seront mises en œuvre, des plans de maintien de la circulation seront développés de concert avec les arrondissements concernés. Ces plans tiendront entre autres compte des multiples travaux prévus dans le centre de Montréal, notamment ceux portant sur l'échangeur Turcot et la portion de l'autoroute Bonaventure appartenant au Gouvernement du Canada.

Par ailleurs, advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, cela aurait un impact très significatif sur les travaux en lien avec le dossier décisionnel 1141009011, étant donné que les travaux ne peuvent être réalisés sans surveillance.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées

- Octroi du contrat par le conseil d'agglomération : janvier 2015
- Début du mandat de surveillance des travaux : mars 2015
- Fin du mandat de surveillance des travaux : automne 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lamine DIALLO
Ingénieur chargé de projet

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-10

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2014-12-18



Dossier # : 1141508005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un protocole de soutien technique estimé à 390 000\$ et autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion du festival «Montréal en lumière» du 19 au 28 février 2015.

Il est recommandé :
- au comité exécutif :

d'autoriser l'occupation du domaine public par « Le Festival Montréal en Lumière» du 4 février au 6 mars 2015, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - pôle Place des Arts, quadrilatère délimité par les rues Président-Kennedy, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Urbain conformément au présent protocole.

- au conseil municipal:

d'approuver le protocole de soutien technique entre la Ville de Montréal et Le Festival Montréal en Lumière, afin d'assurer le soutien technique pour de la tenue de cet événement Cette dépense est estimée à 390 000\$ et sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-12-18 08:27

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1141508005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un protocole de soutien technique estimé à 390 000\$ et autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion du festival «Montréal en lumière» du 19 au 28 février 2015.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de consolider et d'harmoniser les actions de la Ville en matière de soutien et d'encadrement des festivals et des grands événements de calibre métropolitain, national et international, le comité exécutif rapatriait, le 30 mars 2005, le pouvoir d'appliquer les règlements relatifs à l'occupation du domaine public pour les festivals et les événements de calibre métropolitain, national et international, en plus de ses pouvoirs prévus en vertu de l'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier fait état d'un festival de calibre métropolitain, national et international pour lequel le Comité exécutif de la Ville de Montréal doit autoriser la tenue, l'occupation du domaine public et la signature de protocoles de soutien technique. Les décisions concernant les dérogations à la réglementation municipale sur l'affichage, la vente et le bruit relèvent des pouvoirs des conseils d'arrondissement. Un dossier décisionnel distinct sera préparé à cette fin pour ce festival et présenter à la séance du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de février 2015.

Cet événement se déroulera dans le Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts délimité par les rues De Maisonneuve, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Laurent, conformément au protocole et au plan en annexe.

JUSTIFICATION

Les recommandations contenues dans ce sommaire décisionnel font état d'un consensus général des divers intervenants municipaux, incluant le Service des incendies et le Service de la police, impliqués dans le soutien logistique et technique aux festivals et événements culturels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'occupation du domaine public est sans frais pour les organismes culturels à but non lucratif, promoteurs de festivals et d'événements culturels.

Les coûts sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés :

	Soutien technique 2014	Soutien technique 2015 (évaluation)	Soutien financier 2014
Montréal en Lumière	389 000.00\$	390 000.00\$	550 000.00\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encourage le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables conformes à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Montréal en lumière est le seul festival de cette envergure à se dérouler en période hivernale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conférence de presse et ouverture officielle

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Daniel GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

SPVM et STM / accord verbal

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise MÉNARD

ENDOSSÉ PAR

Daniel BISSONNETTE

Le : 2014-12-09

Agente de développement culturel

Directeur associé Cinéma - Festivals -
Événements

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2014-12-17



Dossier # : 1141477010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, de la ruelle connue comme étant le lot 2 091 669 du cadastre du Québec identifiée comme tel au cadastre et ce, à des fins de ruelle. Arrondissement Le Sud-Ouest.

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description du lot 2 091 669 du cadastre du Québec, arrondissement Sud-Ouest, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-12-15 11:58

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141477010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, de la ruelle connue comme étant le lot 2 091 669 du cadastre du Québec identifiée comme tel au cadastre et ce, à des fins de ruelle. Arrondissement Le Sud-Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Le Sud-Ouest désire que le lot 2 091 669 soit une ruelle publique, selon la note qui nous a été transmise par le directeur des travaux publics de l'arrondissement. L'arrondissement a reçu une demande de consentement municipal de Bell Canada relativement à l'installation d'un de ses équipements dans cette ruelle.

Cette ruelle est située au nord de l'avenue de l'Église, débouche sur la rue York et est située entre ladite rue York et le parc-école Marie-de-l'Incarnation dans l'arrondissement Le Sud-Ouest.

Cette ruelle est accessible au public et donne accès aux cours arrières des bâtiments ayant front sur l'avenue de l'Église qui sont construits en contiguïté. Cette ruelle ne contient pas d'utilités publiques de la Ville (égout, aqueduc, éclairage) et elle est en terre battue.

Le lot 2 091 669 du cadastre du Québec a été créé le 10 juillet 2010 dans le cadre de la rénovation cadastrale du secteur. Ce lot remplace le lot 3407-259 (ruelle) du cadastre de la municipalité de la paroisse de Montréal qui a déposé aux archives du cadastre le 26 novembre 1902. Ce lot est désigné aux plan et livre de renvoi comme étant une « lane », i.e. une ruelle.

Le propriétaire indiqué au cadastre rénové pour le lot 2 091 669 est Henry Hadley et ce, depuis la création du lot 3407-259 (ruelle) du cadastre de la municipalité de la paroisse de Montréal en 1902. Aucune vente ou transaction n'apparaît à l'index aux immeubles du lot 3407-259 du cadastre de la municipalité de la paroisse de Montréal, ainsi qu'au lot 2 091 669 du cadastre du Québec.

Ce lot n'est pas porté au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure.

DESCRIPTION

Acquérir le lot 2 091 669 du cadastre du Québec à de fins de ruelle qui a été cadastré comme telle en 1902. Ce lot est décrit par la description technique préparée par monsieur Benoît Dermine, arpenteur-géomètre à la division de la géomatique, en date du 7 novembre 2014, sous le numéro 2909 de ses minutes, au dossier 21426 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire du lot de ruelle 2 091 669 du cadastre du Québec, il y a lieu d'entreprendre les procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte. En effet, l'article 192 de l'annexe C stipule que la ville devient propriétaire des ruelles apparaissant au plan officiel du cadastre comme tel en y accomplissant les formalités qui y sont prévues.

Article 192 de l'annexe C de la Charte :

« La ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes:

1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;

2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publiés à Montréal;

3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette acquisition se fait à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilités que l'ancien propriétaire se manifeste étant donné qu'il s'agit d'un particulier décédé et que le ministère du revenu, en sa qualité d'administrateur des biens non réclamés, n'a pas, à notre souvenir, déjà demandé d'indemnités suite à l'application des dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas acquérir cette ruelle, ne permettra pas à l'arrondissement d'émettre des consentements municipaux sur cette ruelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin que celui-ci fasse effectuer les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire inscrire au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues au dit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant au registre selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte, cette ruelle comme étant public et propriété de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Avis favorable :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel BROUSSEAU
C/s géomatique

ENDOSSÉ PAR

Luc LÉVESQUE
Chef de division

Le : 2014-11-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-12-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-12-15



Dossier # : 1141477012

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, d'une partie du boulevard René-Lévesque et du prolongement de la rue Estacade du Pont Champlain connus comme étant le lot 3 919 938 du cadastre du Québec et ce, à des fins de rue. Arrondissement Verdun.

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description du lot 3 919 938 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement Verdun, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-12-15 12:11

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141477012

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, d'une partie du boulevard René-Lévesque et du prolongement de la rue Estacade du Pont Champlain connus comme étant le lot 3 919 938 du cadastre du Québec et ce, à des fins de rue. Arrondissement Verdun.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet du nouveau pont pour le Saint-Laurent (pont Champlain), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada désirent se porter acquéreur du lot 3 919 938 du cadastre du Québec. Le ministère du Revenu du Québec, en sa qualité d'administrateur provisoire des biens d'une société provinciale dissoute, a demandé à la Ville de Montréal si elle avait des prétentions sur le lot 3 919 938 du cadastre du Québec étant une partie du boulevard René-Lévesque et du prolongement de la rue Estacade du Pont Champlain en l'arrondissement Verdun. Nous avons signifié à Revenu Québec que cette rue fait partie du domaine public de la Ville de Montréal en vertu de l'article 191 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal étant donné que ce lot est aménagé et occupé comme rue depuis plus de cinq (5) ans et que la Ville de Montréal entend se prévaloir des dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal pour en devenir propriétaire. Ce lot a été inscrit public au registre des rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis plus de cinq ans comme prévu à l'article 191 de l'annexe C de la Charte le 21 novembre 2014.

Cette rue est aménagée depuis au moins 2002 et nous y retrouvons égouts, aqueducs, éclairages, trottoirs ainsi que tous les aménagements requis pour une rue (orthophotos de 2002 et 2013 en pièce jointe).

Ce lot est porté au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal dont la valeur inscrite est de 1,00 \$, et le propriétaire mentionné est « Les Investissements Île des Soeurs inc. » .

Nous avons effectué une recherche au Registraire des entreprises du Québec et nous avons constaté que « Les Investissements Île des Soeurs inc. » a été constituée le 6 mai 1955 et a été radiée d'office suite à une dissolution volontaire et que l'entreprise a cessé d'exister en date du 30 juillet 2014.

De plus, nous avons effectué une recherche au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sur le lot 3 919 938 du cadastre du Québec et aucune transaction n'y apparaît depuis la rénovation cadastrale du lot en date du 16 mars 2007. Un avis d'administration du ministre du Revenu aux biens de « Les investissements Île des

Soeurs inc. » a été publié le 14 novembre 2014 sous le numéro 21 187 915 en vertu de l'article 17 de la Loi sur les biens non réclamés. Cet article stipule que : « Le ministre doit, à l'égard de tout immeuble confié à son administration, publier sa qualité d'administrateur au registre foncier. À compter de cette publication, l'officier de la publicité des droits est tenu de lui dénoncer, au moyen d'un avis écrit, toute inscription subséquente relative à l'immeuble. L'inscription de la qualité d'administrateur du ministre s'obtient par la présentation d'un avis désignant l'immeuble visé. La radiation de cette inscription s'obtient par la présentation d'un certificat du ministre attestant la fin de son administration. » Cet avis aura pour effet que suite à la publication de l'avis de la Ville en vertu de l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, l'officier de la publicité des droits avisera le ministre de cette publication.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le lot 3 919 938 a été inscrit public au registre des rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis plus de cinq ans tel que prévu à l'article 191 de l'annexe C de la Charte le 21 novembre 2014.

DESCRIPTION

Acquérir le lot 3 919 938 du cadastre du Québec à de fins de rue. Ce lot est décrit dans la description technique préparée par monsieur Benoît Dermine, arpenteur-géomètre à la Division de la géomatique, en date du 21 novembre 2014, sous le numéro 2912 de ses minutes au dossier 21841 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville .

JUSTIFICATION

Afin que la Ville de Montréal puisse devenir propriétaire du lot 3 919 938 du cadastre du Québec sur lequel sont situés une partie du boulevard René-Lévesque et le prolongement de la rue Estacade du Pont Champlain, il y aurait lieu d'entreprendre les procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte. En effet, l'article 192 de l'annexe C stipule que la Ville devient propriétaire des rues réputées publiques selon l'article 191 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal en y accomplissant les formalités qui y sont prévues.
Article 192 de l'annexe C de la Charte :

« La ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes:
1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;
2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publiés à Montréal;
3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.
Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.
Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette acquisition se fait à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Des indemnités pourraient

être réclamées par le propriétaire en vertu du dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

Étant donné que cette entreprise « Les investissements Île des Soeurs inc. » est dissoute, elle ne peut faire une réclamation d'indemnité à moins de se reconstituer. Par ailleurs, il est à noter que le Gouvernement Fédéral nous a informé de l'intention de cette entreprise de céder ses titres à la valeur nominale avant sa dissolution.

L'arrondissement entretient ces rues depuis des années. Le fait d'acquérir les terrains sur lesquels ces rues ont été aménagées, et ce, afin de régulariser une situation de fait, n'engendrera pas de frais supplémentaires pour la Ville ou l'arrondissement, la Ville y agissant déjà comme propriétaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur le lot 3 919 938 du cadastre du Québec permet à la Ville d'avoir des titres sur cette rue. Elle fait l'objet aux mêmes titres que d'autres parties de rues du secteur de négociations avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada afin qu'elle soit incluse dans l'emprise des voies d'accès du nouveau pont pour le Saint-Laurent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin que celui-ci fasse effectuer les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire inscrire au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues au dit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant au registre selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte, cette rue comme étant public et propriété de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel BROUSSEAU
C/s geomatique

ENDOSSÉ PAR

Luc LÉVESQUE
Chef de division

Le : 2014-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-12-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-12-15



Dossier # : 1140783003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie du lot 1 351 429 du cadastre du Québec, décrit à l'article 1, du plan C-7 Outremont, et d'une partie du lot 1 351 630 du cadastre du Québec, décrit à l'article 1, du plan O-6 Outremont, tous deux préparés par Noémie Plante, a.g. en date du 11 septembre 2014, pour des fins de rues, afin de permettre le prolongement des avenues Outremont et Champagneur sur le site du nouveau Campus universitaire de l'Université de Montréal, arrondissement d'Outremont. N/Réf. : 31H12-005-0862-03 et 04

Il est recommandé :

1. de décréter l'acquisition de gré à gré ou par expropriation, des parties des lots 1 351 429 et 1 351 630 du cadastre du Québec, montrées aux articles 1 des plans C-7 Outremont et O-6 Outremont, à des fins de rues, pour permettre le prolongement des avenues Outremont et Champagneur sur le site du Campus Outremont.
2. de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.
3. d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 2 234 965,59 \$ (taxes incluses);
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-21 13:18

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1140783003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie du lot 1 351 429 du cadastre du Québec, décrit à l'article 1, du plan C-7 Outremont, et d'une partie du lot 1 351 630 du cadastre du Québec, décrit à l'article 1, du plan O-6 Outremont, tous deux préparés par Noémie Plante, a.g. en date du 11 septembre 2014, pour des fins de rues, afin de permettre le prolongement des avenues Outremont et Champagneur sur le site du nouveau Campus universitaire de l'Université de Montréal, arrondissement d'Outremont. N/Réf. : 31H12-005-0862-03 et 04

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en valeur de l'ancienne gare de triage d'Outremont et la venue sur ce site du nouveau Campus de l'Université de Montréal, il est requis d'acquérir, en vertu de l'entente conclue en 2011 entre la Ville et l'Université de Montréal sur les conditions de réalisation du projet du Campus Outremont (l'« Entente ») et du plan d'aménagement du secteur prévu au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement, certaines parcelles de terrain afin d'y construire des accès routiers permettant de désenclaver le site et d'assurer la fluidité de la circulation routière dans ce secteur.

À cet effet, la Ville a décrété en 2011 deux avis de réserve sur une partie des lots 1 351 429 et 1 351 630 du cadastre du Québec pour permettre le prolongement des avenues Outremont et Champagneur et, elle a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière, le « SGPI », afin de négocier ces acquisitions aux meilleurs coûts possible. Ces avis de réserve ont été renouvelés au mois de juin 2013 pour une période additionnelle de 2 années.

Il est à noter que des avis de renouvellement de réserve avaient également été pris sur ces terrains en 2000, 2002 et 2006, mais pour des projets autres que celui du Campus universitaire.

Comme nous n'avons pu conclure d'entente de gré à gré pour procéder à l'acquisition de ces immeubles et qu'il est légalement impossible de prolonger les avis de réserve plus d'une fois en vertu de la Loi sur l'expropriation, laquelle stipule qu'un bien qui a été réservé pour fins publiques, ne peut de nouveau faire l'objet d'un nouvel avis de réserve sans qu'un délai de deux (2) années ne se soit écoulé depuis la date d'expiration de la réserve précédente, ce qui reporterait le début de nouvelles procédures d'expropriation au mois de juin 2017. Compte tenu des risques financiers que ce report comporte, des échéanciers critiques dans lequel le projet doit être livré et le fait que ces acquisitions sont requises, la SGPI recommande aux autorités de décréter l'expropriation de ces deux immeubles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décisions antérieures relatives aux avis de réserves sur ces immeubles

CM13 0599 - 17 juin 2013 - Renouvellement de deux réserves pour fins publiques sur une partie du lot 1 351 429 du cadastre du Québec et sur une partie du lot 1 351 630 du cadastre du Québec pour le prolongement des avenues Outremont et Champagneur, publiés sous les numéros 20 072 506 et 20 072 507;

CM11 0482 - 21 juin 2011- Décréter l'imposition de réserves à des fins de rues sur une partie du lot 1 351 429 du cadastre du Québec et sur une partie du lot 1 351 630 du cadastre du Québec pour le prolongement des avenues Outremont et Champagneur et mandater la DSTI de négocier ces acquisitions aux meilleurs coûts possible, lesquels furent publiés sous les numéros 18 281 947 et 18 281 950;

CM06 0699 - 30 octobre 2006 - Décréter l'imposition de réserves à des fins de rues sur une partie du lot 1 351 429 du cadastre du Québec et sur une partie du lot 1 351 630 du cadastre du Québec pour le prolongement des avenues Outremont et Champagneur et d'autoriser le contentieux à entreprendre les procédures requises à cet effet, lesquels furent publiés sous le numéro 13 870 045 et 14 357 156;

CM02 0600 - 19 août 2002 - Renouvellement de deux réserves pour fins publiques sur une partie du lot 1 351 429 du cadastre du Québec et sur une partie du lot 1 351 630 du cadastre du Québec pour le prolongement des avenues Outremont et Champagneur, publiés sous le numéro 5 385 973 et 5 385 976;

Ré 200-08-06 - 11 septembre 2000 - Avis de réserve foncière pris par la Ville d'Outremont sur une partie du lot 1 351 630 du cadastre du Québec pour le prolongement de l'avenue Outremont publié sous le numéro 5 202 131 et 5 202 132.

Décisions antérieures relatives au projet du Campus Outremont

CM14 0494 - 26 mai 2014 - Approuver l'acquisition du terrain de la nouvelle cour de voirie Outremont;

CM14 0293 - 25 mars 2014 - Approuver l'addenda numéro1 qui modifie le protocole d'Entente;

CM13 0339 - 23 avril 2013 - Accepter la demande de l'arrondissement d'Outremont pour assurer la gestion globale du projet de déplacement de la cour de voirie située sur la rue Ducharme, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*;

CM12 0211 - 19 mars 2012 - Approuver un projet de protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une aide financière de 38,3 M\$ dans le cadre du volet Grands projets du fonds chantiers Canada-Québec, pour la revitalisation du site de la gare de triage Outremont;

CM11 0173 - 24 mars 2011 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du Campus Outremont;

CM11 0129 - 22 février 2011 - Adopter le Règlement 04-047-34 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation

d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) (Campus Outremont);

CM11 0128 - 22 février 2011 - Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal;

CE07 0079 - 24 janvier 2007 - Mandat au Bureau de gestion des Grands Projets d'entamer l'analyse de faisabilité technique et financière du projet du Campus Outremont, en collaboration avec les services municipaux et l'arrondissement d'Outremont.

DESCRIPTION

L'adoption du Décret d'expropriation par la Ville permettra d'enclencher les procédures d'expropriation. Ces expropriations sont réalisées à des fins de rues.

Les immeubles destinés à cette fin sont respectivement :

A) Une partie du lot 1 351 630 du cadastre du Québec correspondant à la partie manquante requise pour permettre le prolongement de l'avenue Outremont sur le site du Campus Outremont, identifiée par les lettres A,B,C,D et A, sur le plan O-6 Outremont, préparé par Noémie Plante, a.g., en date du 11 septembre 2014, sous sa minute 133, dont copie est disponible en pièce jointe. L'immeuble convoité est vacant, mais il est aménagé en stationnement pour la bâtisse sise au 960 de l'avenue Outremont, laquelle est exploitée à des fins commerciales et industrielles. La superficie de l'immeuble convoité est de 520,5 m². Le propriétaire en titre est la compagnie « Gestion I.C.M.G. Ltée », représentée par son président M. Alexander Schwartz.

B) Une partie du lot 1 351 429 du cadastre du Québec correspondant à la partie manquante requise pour permettre le prolongement de l'avenue Champgneur sur le site du Campus Outremont, identifiée par les lettres A,B,C,D et A, sur le plan C-7 Outremont, préparé par Noémie Plante, a.g. en date du 11 septembre 2014, sous sa minute 134, dont copie est disponible en pièce jointe. L'immeuble convoité d'une superficie de 203,4 m² est vacant et non aménagé. Le propriétaire en titre est la compagnie « 7696906 Canada inc. », représentée par son président M. Berish Schiwmmmer. L'école qui y était construite a été démolie au cours des dernières années et le site doit faire place éventuellement à la venue d'un projet résidentiel développé en copropriété. Aucune demande de permis n'aurait été déposée au moment de rédiger ce sommaire.

La Ville ne dispose d'aucune étude de sol sur ces immeubles, mais le Service de l'environnement de la Ville est d'avis que le terrain requis pour le prolongement de l'avenue Outremont présente un risque environnemental, car un avis de contamination par les hydrocarbures grève ce lot - voir note en pièces jointes. L'autre terrain faisait également l'objet d'un avis de contamination sauf que celui-ci a été décontaminé en 2011 au critère B lors de la démolition des anciens bâtiments, mais le Service de l'environnement émet des doutes quant à la décontamination de la partie de ce terrain qui a fait l'objet de notre avis de réserve.

JUSTIFICATION

La mise en oeuvre du projet du Campus Outremont exige l'acquisition de ces parcelles de terrain afin de prolonger ces deux avenues et d'améliorer les accès au site du Campus Outremont. Ces obligations de la Ville font partie intégrante de l'Entente convenue entre la

Ville et l'Université de Montréal et elles sont conformes au plan d'aménagement du secteur adopté par l'Arrondissement pour assurer la fluidité de la circulation automobile. C'est pourquoi, la SGPI recommande la présente acquisition par expropriation, et ce, pour les motifs suivants :

- que l'un des propriétaires ne montre aucun intérêt à négocier sur une base de gré à gré;
- qu'il nous est impossible à court terme de conclure une entente avec le second propriétaire, compte tenu de ses attentes et du délai à notre disposition avant l'échéance du renouvellement de l'avis de réserve;
- qu'il serait souhaitable que la Ville soit propriétaire de ces terrains avant que nous procédions à la décontamination des autres terrains de la Ville, dont principalement le terrain de l'ancienne cour de voirie Outremont, et ce, dans le but d'en retirer des avantages économiques et administratifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À des fins budgétaires seulement :

Le coût potentiel maximal d'acquisition de ces immeubles requis pour le prolongement des avenues Outremont et Champagneur, comprenant tous les frais accessoires, dont notamment les intérêts et les frais d'experts, est estimé à 2 234 965,59 \$.

Ce coût n'équivaut pas à la valeur marchande de l'immeuble, ni à la valeur au propriétaire, ni à l'indemnité d'expropriation, il ne peut être utilisé qu'à des fins budgétaires.

Les crédits requis pour l'acquisition de ces immeubles seront imputés au PTI de ce projet géré par le Service de la mise en valeur du territoire, tel que mentionné à l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Obligation contractuelle stipulée à l'Entente.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Cassandra LOUIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Claudette LEBLOND)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Isabelle BÉCHARD)

Avis favorable :

Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Pierre A. CHAPUIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction (Jean-Guy DALPÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis CHARETTE
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-20

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-11-21



Dossier # : 1133496004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 g) prendre des mesures visant à limiter les nuisances abusives issues du bruit et de la circulation, contrôler celles découlant du dépôt des ordures et promouvoir auprès des citoyennes et des citoyens un comportement civique responsable et respectueux des milieux de vie et de l'environnement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte de servitude par lequel M. Mario Amaral accorde à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle à des fins d'utilités publiques, sur une partie de la propriété portant le numéro civique 5930, avenue Des Ormeaux, dans l'arrondissement d'Anjou. N/Réf. : 31H12-005-3574-06

Il est recommandé :
d'approuver un projet d'acte de servitude aux termes duquel M. Mario Amaral accorde en faveur de la Ville de Montréal, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques pour l'installation d'un feu de circulation grevant une partie du lot 1 111 476 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, telle qu'identifiée par la lettre C, au plan 8390-2 accompagnant la description technique préparée par A.-Roger Simard, arpenteur-géomètre, le 22 février 2012, sous le numéro 13818 de ses minutes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-18 14:48

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1133496004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 g) prendre des mesures visant à limiter les nuisances abusives issues du bruit et de la circulation, contrôler celles découlant du dépôt des ordures et promouvoir auprès des citoyennes et des citoyens un comportement civique responsable et respectueux des milieux de vie et de l'environnement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte de servitude par lequel M. Mario Amaral accorde à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle à des fins d'utilités publiques, sur une partie de la propriété portant le numéro civique 5930, avenue Des Ormeaux, dans l'arrondissement d'Anjou. N/Réf. : 31H12-005-3574-06

CONTENU

CONTEXTE

À la demande de l'arrondissement d'Anjou, le Service de la gestion et de la planification immobilière (la « SGPI ») a négocié une servitude d'utilités publiques réelle et perpétuelle pour l'installation d'un feu de circulation sur une partie du lot 1 111 476 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. L'assiette de la servitude est de 4,2 m², le tout tel que représenté par la parcelle C sur le plan numéro 8390-2, préparé par A.-Roger Simard, arpenteur-géomètre, le 22 février 2012, sous le numéro 13818 de ses minutes, annexé au présent sommaire. L'emprise de cette servitude est également montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée aux plans B et C annexés.

L'immeuble faisant l'objet de la présente servitude appartient à M. Mario Amaral, sur lequel est érigé le bâtiment portant le numéro civique 5930, avenue Des Ormeaux, connu et désigné comme étant le lot 1 111 476 du cadastre du Québec, acquis aux termes des actes publiés sous les numéros 5 079 525 et 5 342 432 au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le 12 mars 2012, M. Mario Amaral a consenti, par écrit, à céder, à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques permettant à cette dernière de débiter les travaux, et de son côté, l'arrondissement d'Anjou s'engageait à régulariser la servitude à

ses frais.

En conséquence, le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, un projet d'acte de servitude par lequel M. Mario Amaral accorde à la Ville de Montréal une servitude d'utilités publiques réelle et perpétuelle pour l'installation d'un feu de circulation sur une partie du lot 1 111 476 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

JUSTIFICATION

La servitude pour l'installation d'un feu de circulation est requise dans ce secteur d'une part, puisque le débit de la circulation est important et, d'autre part, puisque l'arrivée du projet domiciliaire Faubourg Contrecoeur crée une augmentation significative du trafic en raison de ses 1 865 unités d'habitation. Ce feu de circulation assurera ainsi la fluidité de la circulation et la sécurité de l'intersection.

En considération de la présence de nombreuses écoles dans le secteur, ce feu servira également à protéger les piétons et les écoliers.

En outre, la servitude est requise pour l'installation, l'entretien, la réparation et le remplacement du feu de circulation, le cas échéant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La servitude est consentie sans compensation monétaire, en considération des avantages que le cédant et le public en général retireront de l'amélioration de la sécurité de l'intersection du boulevard Yves-Prévost et de l'avenue Des Ormeaux.

La valeur marchande attribuable à cette servitude est nulle ou négligeable étant donné sa faible superficie, le tout ayant été confirmée par la Section évaluation immobilière du SPGI. Cette valeur marchande est uniquement fournie dans le but de déterminer le niveau décisionnel compétent.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'apaisement de la circulation à la suite de l'installation du feu de circulation tout en améliorant la sécurité des piétons et en réduisant le risque d'accident automobile, ce qui assurera une qualité de vie aux résidents du secteur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette recommandation, la Direction des travaux publics de l'arrondissement d'Anjou ne sera pas en mesure d'assurer la pérennité de cette servitude.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Anjou , Direction des travaux publics (Réal LAFLEUR)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Sylvie BLAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-10

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-12-18

Approuvé le : 2014-12-18



Dossier # : 1133496005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 g) prendre des mesures visant à limiter les nuisances abusives issues du bruit et de la circulation, contrôler celles découlant du dépôt des ordures et promouvoir auprès des citoyennes et des citoyens un comportement civique responsable et respectueux des milieux de vie et de l'environnement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte de servitude par lequel Mme Jocelyne Laramée et M. François-André Brosseau accordent à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle à des fins d'utilités publiques, sur une partie de la propriété portant le numéro civique 6400, avenue Des Ormeaux, dans l'arrondissement d'Anjou. N/Réf. : 31H12-005-3574-04

Il est recommandé :
d'approuver un projet d'acte de servitude aux termes duquel par lequel Mme Jocelyne Laramée et M. François-André Brosseau accordent en faveur de la Ville de Montréal, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques pour l'installation d'un feu de circulation grevant une partie du lot 1 111 323 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, telle qu'identifiée par la lettre A, au plan 8390-4 accompagnant la description technique préparée par A.-Roger Simard, arpenteur-géomètre, le 22 février 2012, sous le numéro 13820 de ses minutes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-18 14:47

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1133496005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 g) prendre des mesures visant à limiter les nuisances abusives issues du bruit et de la circulation, contrôler celles découlant du dépôt des ordures et promouvoir auprès des citoyennes et des citoyens un comportement civique responsable et respectueux des milieux de vie et de l'environnement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte de servitude par lequel Mme Jocelyne Laramée et M. François-André Brosseau accordent à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle à des fins d'utilités publiques, sur une partie de la propriété portant le numéro civique 6400, avenue Des Ormeaux, dans l'arrondissement d'Anjou. N/Réf. : 31H12-005-3574-04

CONTENU

CONTEXTE

À la demande de l'arrondissement d'Anjou, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a négocié une servitude d'utilités publiques réelle et perpétuelle pour l'installation d'un feu de circulation sur une partie du lot 1 111 323 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. L'assiette de la servitude est de 3,8 m², le tout tel que représenté par la parcelle A sur le plan numéro 8390-4, préparé par A.-Roger Simard, arpenteur-géomètre, le 22 février 2012, sous le numéro 13820 de ses minutes, annexé au présent sommaire. L'emprise de cette servitude est également montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée aux plans B et C annexés.

L'immeuble faisant l'objet de la présente servitude appartient à Mme Jocelyne Laramée et M. François-André Brosseau, sur lequel est érigé le bâtiment portant le numéro civique 6400, avenue Des Ormeaux, connu et désigné comme étant le lot 1 111 323 du cadastre du Québec, acquis aux termes de l'acte publié sous le numéro 4 340 324 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le 21 février 2012, Mme Jocelyne Laramée et M. François-André Brosseau ont consenti, par écrit, à céder, à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques

permettant à cette dernière de débiter les travaux, et de son côté, l'arrondissement d'Anjou s'engageait à régulariser la servitude à ses frais.

En conséquence, le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, un projet d'acte de servitude par lequel Mme Jocelyne Laramée et M. François-André Brosseau accordent à la Ville de Montréal une servitude d'utilités publiques réelle et perpétuelle pour l'installation d'un feu de circulation sur une partie du lot 1 111 323 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

À la demande de Mme Jocelyne Laramée et M. François-André Brosseau, une clause particulière a été rédigée dans le projet d'acte de servitude d'utilités publiques pour un feu de circulation afin que l'épingle bleue située à l'extérieur du fonds servant soit protégée.

JUSTIFICATION

La servitude pour l'installation d'un feu de circulation est requise dans ce secteur d'une part, puisque le débit de la circulation est important et, d'autre part, puisque l'arrivée du projet domiciliaire Faubourg Contrecoeur crée une augmentation significative du trafic en raison de ses 1 865 unités d'habitation. Ce feu de circulation assurera ainsi la fluidité de la circulation et la sécurité de l'intersection.

En considération de la présence de nombreuses écoles dans le secteur, ce feu servira également à protéger les piétons et les écoliers.

En outre, la servitude est requise pour l'installation, l'entretien, la réparation et le remplacement du feu de circulation, le cas échéant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La servitude est consentie sans compensation monétaire, en considération des avantages que le cédant et le public en général retireront de l'amélioration de la sécurité de l'intersection du boulevard Yves-Prévost et de l'avenue Des Ormeaux.

La valeur marchande attribuable à cette servitude est nulle ou négligeable étant donné sa faible superficie, le tout ayant été confirmée par la Section évaluation immobilière du SPGI. Cette valeur marchande est uniquement fournie dans le but de déterminer le niveau décisionnel compétent.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

À la suite de l'installation du feu de circulation, il en découlera un apaisement de la circulation, une amélioration de la sécurité des piétons et une réduction du risque d'accident, ce qui assurera une qualité de vie aux résidents du secteur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette recommandation, la Direction des travaux publics de l'arrondissement d'Anjou ne sera pas en mesure d'assurer la pérennité de cette servitude.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Avis favorable :
Anjou , Direction des travaux publics (Réal LAFLEUR)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Sylvie BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-10

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-12-18

Approuvé le : 2014-12-18



Dossier # : 1133496006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 g) prendre des mesures visant à limiter les nuisances abusives issues du bruit et de la circulation, contrôler celles découlant du dépôt des ordures et promouvoir auprès des citoyennes et des citoyens un comportement civique responsable et respectueux des milieux de vie et de l'environnement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte de servitude par lequel On Cham, Mung Cham et Quan To accordent à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle à des fins d'utilités publiques, sur une partie de la propriété portant le numéro civique 6411, avenue Des Ormeaux, dans l'arrondissement d'Anjou. N/Réf. : 31H12-005-3674-03

Il est recommandé :
d'approuver un projet d'acte de servitude aux termes duquel On Cham, Mung Cham et Quan To accordent en faveur de la Ville de Montréal, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques pour l'installation d'un feu de circulation grevant une partie du lot 1 111 341 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, telle qu'identifiée par la lettre B, au plan 8390-3 accompagnant la description technique préparée par A.-Roger Simard, arpenteur-géomètre, le 22 février 2012, sous le numéro 13819 de ses minutes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-18 14:47

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1133496006**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 g) prendre des mesures visant à limiter les nuisances abusives issues du bruit et de la circulation, contrôler celles découlant du dépôt des ordures et promouvoir auprès des citoyennes et des citoyens un comportement civique responsable et respectueux des milieux de vie et de l'environnement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte de servitude par lequel On Cham, Mung Cham et Quan To accordent à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle à des fins d'utilités publiques, sur une partie de la propriété portant le numéro civique 6411, avenue Des Ormeaux, dans l'arrondissement d'Anjou. N/Réf. : 31H12-005-3674-03

CONTENU

CONTEXTE

À la demande de l'arrondissement d'Anjou, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a négocié une servitude d'utilités publiques réelle et perpétuelle pour l'installation d'un feu de circulation sur une partie du lot 1 111 341 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. L'assiette de la servitude est de 2,2 m², le tout tel que représenté par la parcelle B sur le plan numéro 8390-3 préparé par A.-Roger Simard, arpenteur-géomètre, le 22 février 2012, sous le numéro 13819 de ses minutes, annexé au présent sommaire. L'emprise de cette servitude est également montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée aux plans B et C annexés.

L'immeuble faisant l'objet de la présente servitude appartient à On Cham, Mung Cham et Quan To, sur lequel est érigé le bâtiment portant le numéro 6411, avenue Des Ormeaux, connu et désigné comme étant le lot 1 111 341 du cadastre du Québec, acquis aux termes des actes publiés sous les numéros 5 167 324 et 11 678 788 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le 21 février 2012, On Cham, Mung Cham et Quan To ont consenti, par écrit, à céder, à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques permettant à cette

dernière de débiter les travaux, et de son côté, l'arrondissement d'Anjou s'engageait à régulariser la servitude à ses frais.

En conséquence, le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, un projet d'acte de servitude par lequel On Cham, Mung Cham et Quan To accordent à la Ville de Montréal une servitude d'utilités publiques réelle et perpétuelle pour l'installation d'un feu de circulation sur une partie du lot 1 111 341 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

JUSTIFICATION

La servitude pour l'installation d'un feu de circulation est requise dans ce secteur d'une part, puisque le débit de la circulation est important et, d'autre part, puisque l'arrivée du projet domiciliaire Faubourg Contrecoeur crée une augmentation significative du trafic en raison de ses 1 865 unités d'habitation. Ce feu de circulation assurera ainsi la fluidité de la circulation et la sécurité de l'intersection.

En considération de la présence de nombreuses écoles dans le secteur, ce feu servira également à protéger les piétons et les écoliers.

En outre, la servitude est requise pour l'installation, l'entretien, la réparation et le remplacement du feu de circulation, le cas échéant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La servitude est consentie sans compensation monétaire, en considération des avantages que le cédant et le public en général retireront de l'amélioration de la sécurité de l'intersection de la rue Robitaille et de l'avenue Des Ormeaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

À la suite de l'installation du feu de circulation, il en découlera un apaisement de la circulation, une amélioration de la sécurité des piétons et une réduction du risque d'accident, ce qui assurera une qualité de vie aux résidents du secteur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette recommandation, la Direction des travaux publics de l'arrondissement d'Anjou ne sera pas en mesure d'assurer la pérennité de cette servitude. La valeur marchande attribuable à cette servitude est nulle ou négligeable étant donné sa faible superficie, le tout ayant été confirmée par la Section évaluation immobilière du SPGI. Cette valeur marchande est uniquement fournie dans le but de déterminer le niveau décisionnel compétent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Avis favorable :
Anjou , Direction des travaux publics (Réal LAFLEUR)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Sylvie BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-10

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-12-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-12-18



Dossier # : 1144639005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder à la Corporation du Théâtre Outremont une avance de fonds de 50 000 \$ sur le soutien financier annuel de 440 000 \$ qui lui sera versé en 2015 pour la réalisation d'une programmation culturelle pluridisciplinaire.

Le Service de la culture recommande :

1. d'accorder une avance de fonds de 50 000 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont sur le protocole à venir afin de lui permette une meilleure gestion de ses liquidités en attendant la conclusion finale du protocole;
2. d'approuver cette avance de fonds exceptionnelle compte tenu que la prise en charge du Théâtre Outremont par le Service de la culture a déjà été annoncé et que la résolution CM14 1127 prévoit déjà la conclusion de cette entente;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale et imputée dans le budget de 440 000 \$ déjà prévu dans le cadre de l'entente.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-12-19 17:10

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1144639005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder à la Corporation du Théâtre Outremont une avance de fonds de 50 000 \$ sur le soutien financier annuel de 440 000 \$ qui lui sera versé en 2015 pour la réalisation d'une programmation culturelle pluridisciplinaire.

CONTENU

CONTEXTE

Le 3 novembre 2014, le maire de Montréal, M. Denis Coderre, en compagnie de la mairesse de l'arrondissement d'Outremont, Mme Marie Cinq-Mars, annonçait la conclusion d'une entente entre la Ville et l'arrondissement entourant la gestion du Théâtre Outremont et sa reconnaissance à titre d'équipement culturel d'envergure. Grâce à cette entente, le théâtre Outremont, classé monument historique pourra continuer d'offrir aux Montréalais et Montréalaises, une programmation des plus riche et variée. Pour ce faire, la Ville de Montréal annonçait également qu'un protocole d'entente avec la Corporation du Théâtre Outremont serait conclu pour la mise en œuvre de la programmation culturelle de l'institution.

Plusieurs étapes étaient requises pour la conclusion de cette entente et le transfert de responsabilités; citons entre autres la résolution du Conseil municipal du 25 novembre 2014 et la résolution du Conseil d'arrondissement du 1er décembre dernier, qui visaient toutes deux à formaliser le transfert de responsabilités. Parallèlement à ces démarches, le Service de la culture, de concert avec l'arrondissement d'Outremont, a entrepris des négociations avec la Corporation visant à déterminer les modalités de l'entente triennale. Cette entente est sur le point d'être validée par le contentieux et signée par les parties; ce document est joint au sommaire 1144639004 en cours.

Compte tenu des délais inévitables nécessaires pour finaliser toutes les étapes requises, cela a pour conséquence de retarder les premiers versements à la Corporation, qui nous a avisé que ce retard pourrait lui causer des problèmes importants de liquidités en début d'année 2015. Afin de ne pas nuire au bon fonctionnement des activités du Théâtre et d'assurer une offre de service de qualité aux Montréalais et Montréalaises, une avance de fonds à la Corporation devient nécessaire .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1127 - 25 novembre 2014 : Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal : offrir au conseil d'arrondissement d'Outremont de prendre en charge le Théâtre Outremont, à l'exception de la programmation culturelle d'arrondissement

La Ville centre devient notamment responsable:

i) de conclure un protocole d'entente avec la Corporation du Théâtre Outremont en vue de sa gestion et de la mise en œuvre d'une programmation culturelle montréalaise, y compris l'utilisation du Théâtre par l'arrondissement pour la présentation de sa programmation culturelle locale;

CA14 16 0409 - 1er décembre 2014 : Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement accepte l'offre de prise en charge du Théâtre Outremont par la Ville de Montréal, à l'exception de la programmation culturelle d'arrondissement.

DESCRIPTION

L'entente que le Service de la culture négocie actuellement avec la Corporation du théâtre Outremont (CTO) et qui fait l'objet du sommaire 1144639004 en cours, prévoit accorder un soutien financier annuel de 440 000 \$ pour une durée de trois ans, pour un montant total de 1 320 000 \$. La durée du protocole d'entente négocié avec la CTO couvrira la période du 1er janvier 2015 jusqu'au 31 janvier 2017.

Le montant de l'avance sera prélevé à même le montant de 440 000 \$ déjà prévu au budget de 2015 et sera déduit des versements à effectuer pour l'année 2015

JUSTIFICATION

Le protocole d'entente en cours de négociation par le Service de la culture avec la Corporation du Théâtre Outremont définit le contexte et les conditions qui encadreront la réalisation par la Corporation d'une programmation culturelle de qualité destinée à l'ensemble de la population montréalaise. La mission de la Corporation du Théâtre Outremont s'inscrit parfaitement dans les orientations souhaitées par le Service de la culture en matière de diffusion culturelle pour ce lieu de diffusion supra-local. L'avance de fonds permettra à l'organisme d'assurer la qualité et la continuité de ses activités jusqu'au versement de la première tranche du soutien financier prévu initialement pour le 31 janvier 2015, mais qui risque d'être décalé, compte tenu des délais administratifs et légaux. Le versement de cette avance de fonds permettra d'éviter de fragiliser inutilement la santé financière de la Corporation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour 2015, comme prévu à l'entente, le montant de 440 000\$ devait être versé en deux versements égaux de 220 000 \$. Un premier versement en date du 31 janvier 2015 et le second en date du 31 juillet 2015. L'avance de fonds de 50 000 \$ réduira le montant du premier versement qui sera désormais de 170 000\$.

Ce montant est prélevé à même les fonds accordés au Service de la culture pour la gestion du Théâtre Outremont

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à la diffusion culturelle professionnelle, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La bonification du soutien financier accordé à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation de sa mission, de même que la reconnaissance du Théâtre Outremont comme lieu de diffusion supra-local, contribuent à assurer une plus grande pérennité à ce lieu emblématique montréalais. Le versement de cette avance de fonds permettra à l'organisme de poursuivre sans heurts ses activités malgré les délais administratifs encourus suite au transfert de responsabilité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le sommaire 11446339004 devrait être inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal du 23 février 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle THIBAUT
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
Chef de division

Le : 2014-12-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2014-12-19

CE : 20.030
2015/01/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.031
2015/01/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1141195004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Bridor inc., dans le but d'aménager un stationnement, un terrain situé au nord de la rue de Rouen et à l'ouest de la rue Moreau, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie de 4 853,7 m ² , pour le prix de 224 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-1372-05

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Bridor inc., dans le but d'aménager un stationnement, un terrain connu et désigné comme étant le lot 3 361 837 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord de la rue de Rouen et à l'ouest de la rue Moreau, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie de 4 853,7 m², pour le prix de 224 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. de renoncer à la servitude perpétuelle de stationnement, publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Montréal, sous le numéro 13 898 506 grevant le lot 3 914 245 du cadastre du Québec;
3. d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-28 13:27**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141195004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Bridor inc., dans le but d'aménager un stationnement, un terrain situé au nord de la rue de Rouen et à l'ouest de la rue Moreau, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie de 4 853,7 m ² , pour le prix de 224 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-1372-05

CONTENU

CONTEXTE

Aux termes d'un acte intervenu entre la Ville et 1852-5402 Québec inc., maintenant connue sous le nom de Bridor inc. (l'« Acheteur »), le 11 septembre 1996, devant M^e Jean R. Roy, notaire, sous le numéro 1214 de ses minutes et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 879 837, la Ville a vendu un terrain vague pour la construction d'une boulangerie située au 3075, rue de Rouen, tel qu'illustré sur les plans ci-joints et désigné comme étant le lot 3 635 662 du cadastre du Québec.

Or, pour finaliser son projet et afin de se conformer au projet particulier de construction PP27-0030 portant sur l'occupation d'un parc de stationnement privé, une servitude était requise en faveur de l'Acheteur.

Ainsi, aux termes d'un acte de vente intervenu entre 9108-4871 Québec inc. (l'« Intervenant ») et la Ville, le 19 décembre 2006, devant M^e Marc Legault, notaire sous le numéro 1515 de ses minutes et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 13 898 506, le lot 3 914 245 du cadastre du Québec (fonds servant) a été grevé d'une servitude perpétuelle de stationnement de 40 places en faveur de l'immeuble situé au 3075, rue de Rouen (lot 3 635 662). Cette servitude permet donc à l'Acheteur de se conformer au Règlement de zonage et prévoit la possibilité d'être annulée avec le consentement exprès et écrit de la Ville.

Par ailleurs, dans le cadre d'un développement immobilier à être réalisé sur le lot 3 914 245 du cadastre du Québec, l'Intervenant a avisé l'Acheteur de son intention de relocaliser les 40 places de stationnement situées présentement en front de la rue de Rouen, dans la partie arrière du lot. À la demande de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a entrepris des discussions avec l'Acheteur pour lui vendre un terrain connu comme étant le lot 3 361 837 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 4 853,7 m², tel qu'illustré sur les plans A, B, C et P annexés (l'« Immeuble »), afin de relocaliser le stationnement et permettre à l'Intervenant de réaliser un projet immobilier sur

le terrain vague situé au sud de la rue de Rouen. L'Acheteur privilégie l'acquisition de l'Immeuble plutôt que d'accepter la relocalisation des 40 places de stationnement par l'Intervenant. Après des mois de négociation, l'Acheteur accepte d'acquérir le terrain pour le prix de vente net de 224 000 \$, plus les taxes applicables. De plus, la Ville renonce à la servitude perpétuelle à des fins de stationnement à la suite de la vente de l'Immeuble à l'Acheteur.

En conséquence, le projet d'acte de vente est soumis aux instances municipales pour approbation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM08 0486 - 16 juin 2008 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde à 9108-4871 Québec inc. mainlevée pure et simple de tous les droits résolutoires stipulés en sa faveur, sur un emplacement situé au sud-est de la rue de Rouen et au nord-ouest de la rue Moreau, constitué des lots 3 914 245, 3 914 246 et 3 942 774 du cadastre du Québec.

CM06 0771 - 27 novembre 2006 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9108-4871 Québec inc., un terrain vague situé au sud-est de la rue de Rouen, entre la rue Moreau et la propriété de la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, pour le prix de 30 000 \$.

CA05 270217 - 10 mai 2005 - Adopter la résolution autorisant le projet particulier PP27-0030.

C096 01969 - 15 août 1996 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 1852-5402 Québec inc. un terrain vague formé d'une partie du lot numéro trois mille deux cent quatre-vingt de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quarante-huit du cadastre du Village d'Hochelaga, d'une superficie de 5 133,8 m², pour le prix de 164 656 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville vend l'Immeuble à l'Acheteur, pour le prix de vente net de 224 000 \$, plus les taxes applicables.

L'acte de vente prévoit les conditions suivantes :

- L'Acheteur doit compléter les travaux de construction et l'aménagement du stationnement sur l'Immeuble dans un délai de trente (30) mois suivant la signature de l'acte de vente.
- L'Immeuble vendu sera grevé d'une servitude réelle et perpétuelle de restriction d'usage, soit à des fins de stationnement industriel seulement.
- L'Acheteur s'engage à réhabiliter les sols de l'Immeuble afin de les rendre conformes aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de lutte contre le changement climatique (le « MDDELCC ») selon l'usage qu'il entend y faire.
- Les obligations de l'Acheteur prévues dans le projet d'acte de vente sont garanties par un droit de résolution en faveur de la Ville si l'Acheteur ne respecte pas ses obligations.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- Le prix de vente net établi à 224 000 \$, soit 535 000 \$ (110,23 \$/m²) moins les surcoûts liés à la réhabilitation des sols de l'Immeuble évalués au montant de 311 000 \$, plus les taxes applicables, pour une superficie de 4 853,7 m², a été négocié de gré à gré avec l'Acheteur. Notons que la valeur marchande de l'Immeuble, établie par la Section évaluation immobilière du SGPI en date du 19 février 2014, varie entre 470 000 \$ (96,83 \$/m²) et 550 000 \$ (113,32 \$/m²).
- L'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve est en faveur de la vente de l'Immeuble à l'Acheteur.
- La vente de l'Immeuble permettra l'aménagement et la réhabilitation des sols de l'immeuble.
- L'Immeuble ne peut être vendu isolément en raison de l'accessibilité du terrain.
- Le Service de l'environnement a approuvé le montant de 311 000 \$ à défalquer du prix vente afin que l'Acheteur puisse réhabiliter les sols.
- La vente de l'Immeuble à l'Acheteur lui permettra d'être conforme au Règlement d'urbanisme pour le stationnement et le bâtiment situé au 3075, rue de Rouen.
- La vente de l'Immeuble permettra à l'Intervenant de réaliser un projet immobilier.
- La vente permettra à la Ville d'accroître ses revenus fiscaux à la fois sur l'investissement projeté par l'Acheteur et l'aménagement de l'Immeuble à être cédé qui, actuellement, constitue un irritant avec une valeur négative.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 224 000 \$ que l'Acheteur paiera à la signature de l'acte de vente. Cette somme a été versée au notaire de l'Acheteur en fidéicommiss.

La valeur aux livres du lot cédé (3 361 837) est de 59 071 \$.

Le produit de la vente 224 000 \$ et le coût aux livres du lot cédé de 59 071 \$ seront comptabilisés au budget de fonctionnement du SGPI.

L'évaluation municipale du lot 3 361 837, au rôle d'évaluation foncière 2014-2015-2016, est de 400 400 \$.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement du stationnement répond à la Politique du développement durable de la Ville, car au moins 20 % de la superficie du terrain sera aménagée avec des plantes, arbres ou arbustes en pleine terre afin de contribuer à la réduction d'îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette vente, le terrain demeurera vacant. La configuration du terrain restreint son développement. Le terrain peut seulement être vendu à des propriétaires adjacents à l'Immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente et transfert des droits de propriété en 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Réjean BOISVERT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxwell JUSTIN
Conseiller en Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-29

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-11-26

Approuvé le : 2014-11-27

CE : 30.001
2015/01/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1146702002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de l'arrondissement de Verdun de prendre en charge la gestion du contrat de service de la Surveillance du territoire avec la firme Sécurité Neptune pour la délivrance de constats d'infraction relatifs au stationnement et ce, jusqu'au 9 juin 2015

IL EST RECOMMANDÉ

d'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de l'arrondissement de Verdun de prendre en charge la gestion du contrat de service de la Surveillance du territoire avec la firme Sécurité Neptune pour la délivrance de constats d'infraction relatifs au stationnement et ce, jusqu'au 9 juin 2015.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-12-12 14:49

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146702002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de l'arrondissement de Verdun de prendre en charge la gestion du contrat de service de la Surveillance du territoire avec la firme Sécurité Neptune pour la délivrance de constats d'infraction relatifs au stationnement et ce, jusqu'au 9 juin 2015

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, la Ville a entrepris une réflexion en profondeur sur le financement des arrondissements. Depuis les regroupements municipaux de 2002, le financement des arrondissements était établi sur une base historique non uniforme et n'avait jamais été revu. Par la réforme du financement des arrondissements (RFA), la Ville a pour objectif de développer un meilleur modèle de financement entre les arrondissements, basé sur des principes directeurs tels que l'équité, la capacité de payer des contribuables, la qualité des services offerts aux citoyens et la recherche de performance.

La RFA entrera en vigueur le 1er janvier 2015, sauf exception, à la suite de l'adoption du budget. Entre temps, des modifications aux compétences actuelles doivent être adoptées. Celles-ci sont essentielles pour la mise en oeuvre de la RFA. Le tableau suivant résume les compétences qui seront modifiées ainsi que les Services mandataires:

Services mandataires	Compétences touchées
Concertation des arrondissements	Élimination de la neige
Environnement	Collecte, transport et dépôt de matières résiduelles
Infrastructures, voirie et transports	Modification du réseau artériel
	Feux de circulation
	Structures routières et connexes
	Stationnement tarifé sur rue
Grands parcs, verdissement et Mont-Royal	Gestion de la marina de Lachine
Culture	Gestion du Théâtre d'Outremont
SPVM	Délivrance de constats d'infraction relatifs au stationnement

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie AUGY
c/d permis & inspections arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146702002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir de prendre en charge la gestion du contrat de service de la Surveillance du territoire avec la firme Sécurité Neptune pour la délivrance de constats d'infraction relatifs au stationnement et ce, jusqu'au 9 juin 2015.

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, la Ville a entrepris une réflexion en profondeur sur le financement des arrondissements. Depuis les regroupements municipaux de 2002, le financement des arrondissements était établi sur une base historique non uniforme et n'avait jamais été revu. Par la réforme du financement des arrondissements (RFA), la Ville a pour objectif de développer un meilleur modèle de financement entre les arrondissements, basé sur des principes directeurs tels que l'équité, la capacité de payer des contribuables, la qualité des services offerts aux citoyens et la recherche de performance.

La RFA entrera en vigueur le 1er janvier 2015, sauf exception, à la suite de l'adoption du budget. Entre temps, des modifications aux compétences actuelles doivent être adoptées. Celles-ci sont essentielles pour la mise en oeuvre de la RFA. Le tableau suivant résume les compétences qui seront modifiées ainsi que les Services mandataires:

Services mandataires	Compétences touchées
Concertation des arrondissements	Élimination de la neige
Environnement	Collecte, transport et dépôt de matières résiduelles
Infrastructures, voirie et transports	Modification du réseau artériel
	Feux de circulation
	Structures routières et connexes
	Stationnement tarifé sur rue
Grands parcs, verdissement et Mont-Royal	Gestion de la marina de Lachine
Culture	Gestion du Théâtre d'Outremont
SPVM	Délivrance de constats d'infraction relatifs au stationnement

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour chacune des compétences à modifier, le conseil municipal doit poser plusieurs gestes juridiques distincts. Dans le but de faciliter la compréhension des diverses modifications de compétences et de simplifier le processus décisionnel, ces changements seront regroupés

selon le geste juridique devant être posé. Trois sommaires décisionnels sont donc présentés aux instances:

1. Dans un premier temps, le conseil de ville doit se déclarer compétent, en vertu de l'article 85.5 de la Charte, à l'égard de certaines compétences qui relèvent présentement des arrondissements (voir le GDD 1144631004).
2. Par ailleurs, le conseil de ville doit adopter diverses modifications réglementaires (voir le GDD 1144631006).
3. Ensuite, le conseil de ville offrira aux arrondissements concernés, soit Lachine et Outremont, de prendre en charge deux équipements afin qu'ils relèvent de la responsabilité de la ville-centre. Il s'agit du Port de plaisance de Lachine et du Théâtre d'Outremont. Cette offre se traduit par l'adoption d'une résolution en vertu de l'article 85 de la Charte visant à fournir à ces deux arrondissements un service relié à une compétence relevant de ces derniers, plus précisément de s'occuper de la gestion de ces équipements. Pour être valide, cette offre devra être acceptée par les conseils d'arrondissement concernés. Parallèlement, toujours en vertu de l'article 85 de la Charte, le conseil de ville acceptera l'offre de services qui sera formulée par quatre arrondissements (L'Île-Bizard-Sainte-Genève, Pierrefonds-Roxboro, Outremont et Verdun) de fournir au conseil de ville, un service relié à une compétence relevant de ce dernier, soit la prise en charge de la gestion des contrats de service pour la délivrance de constats d'infraction reliés au stationnement, jusqu'à leur échéance respective (voir le GDD 1144631005).

DESCRIPTION

Bien que le conseil de ville souhaite se déclarer compétent pour une période de deux ans quant à l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction, il est souhaité que le contrat actif avec une firme privée, en ce qui a trait à cette activité, et qui a cours dans l'arrondissement de Verdun, se poursuive jusqu'à son échéance.

Conséquemment, l'arrondissement de Verdun souhaite offrir à la ville centre de prendre en charge la gestion du contrat de Sécurité Neptune pour l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction, et ce, à compter du 17 janvier 2015 et jusqu'à son échéance soit le 9 juin 2015.

À son échéance, la responsabilité au regard de l'émission de constats en lien avec le stationnement sera reprise par le conseil de ville, gérée par le SPVM, lequel décidera de l'orientation à prendre.

JUSTIFICATION

Pour le SPVM, il est essentiel que les fournisseurs de service avec qui il fait affaires, correspondent aux standards d'accréditation sécuritaire du Service et ne présentent pas de comportement ou ne soient pas impliqués dans une situation qui représente un risque pour eux-mêmes ou pour l'organisation.

Dans le cas de l'arrondissement de Verdun, le contrat de surveillance de territoire est déjà actif et a été octroyé avant la prise en charge de cette activité par le SPVM. Les enquêtes d'accréditation sécuritaire ne font donc pas partie des clauses contractuelles, tel qu'il est normalement demandé par le SPVM. Pour cette raison, l'arrondissement de Verdun offre à la ville centre de continuer de fournir le service au conseil de la ville par le biais du contrat octroyé, et ce, jusqu'à son échéance. Également, il importe de préciser que le contrat octroyé par l'arrondissement de Verdun couvre d'autres objets que seulement l'application de la réglementation relative au stationnement pour la délivrance de constats d'infraction et il est donc difficile de scinder ces différentes activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement de Verdun, aucun ajustement budgétaire ne sera effectué. En effet, le montant de 204 500 \$ qui a été retiré du transfert central de l'arrondissement est au titre de l'exploitation des stationnements et non de l'application de la réglementation en matière de stationnement. L'arrondissement devrait donc continuer à fournir ce service sans ajustement budgétaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'offre de l'arrondissement de Verdun, détenant déjà un contrat avec la firme privée Sécurité Neptune, de prendre en charge la gestion quotidienne du contrat, permet à la ville centre de maintenir ce dernier jusqu'à son échéance.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal de la ville du 24 novembre 2014: Accepter l'offre de service, à venir de l'arrondissement de Verdun, de prendre en charge la gestion du contrat de service pour l'émission de constats d'infraction reliés au stationnement jusqu'à son échéance.
Conseil d'arrondissement de Verdun du 2 décembre 2014: Offrir de prendre en charge le contrat de service pour l'émission de constats d'infraction reliés au stationnement jusqu'à son échéance.

17 janvier 2015: Prise en charge par l'arrondissement de Verdun du suivi et de la gestion contractuelle pour l'émission de constats d'infraction reliés au stationnement sur son territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Manon LANDRY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie AUGY
c/d permis & inspections arrondissements

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-18

Michèle GIROUX
Directrice - Aménagement urbain et services
aux entreprises



Dossier # : 1145075004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Nomination des membres du Comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Il est recommandé,
de nommer, à compter du 29 janvier 2015 et pour une période de deux ans, à titre de membres du comité technique, tel que prévu au règlement RCG 05-002 du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées, les personnes suivantes :

Membres provenant de la Ville de Montréal:

- monsieur Hervé Logé, président du comité, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau;
- monsieur Alain Dufresne, chef de division, Direction des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie;
- monsieur Patrice Langevin, surintendant, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau;
- monsieur Sylvain Marcoux, chef de division, Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- monsieur Daniel Turcot, chef de division, Direction de l'eau potable, Service de l'eau.

Membres provenant des municipalités liées:

- madame Ava L. Couch, directrice générale, Ville de Mont-Royal;
- monsieur Stéphane Carbonneau, directeur au Service de l'ingénierie et des immeubles, Ville de Pointe-Claire;
- monsieur Charles Senekal, directeur, Service de l'ingénierie et de l'urbanisme, Ville de Côte-Saint-Luc;
- monsieur Daniel Verner, technicien senior, Ville de Mont-Royal.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-12-22 10:37

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145075004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Nomination des membres du Comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'agglomération a adopté le règlement RCG 05-002 - Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées. Le règlement prévoit à l'article 10 la formation d'un comité technique.

La composition du comité, tel que prévu à l'article 11, est comme suit: neuf membres choisis parmi les employés des municipalités liées dont cinq membres proviennent de la Ville de Montréal et quatre membres proviennent des autres municipalités liées. L'article 11 du règlement prévoit encore que le président du comité technique est un représentant du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (l'ancien service SITE) où était rattachée la Direction de la gestion de l'eau au moment de l'adoption initiale du règlement. Cet élément sera modifié en 2015 en précisant que le président du comité technique devra être issu du Service de l'eau. Le présent dossier est conforme à cette exigence.

L'article 12 prévoit que le conseil d'agglomération nomme les membres du comité et précise la durée de leur mandat au moment de leur nomination.

Le rôle du comité, selon l'article 13, est :

1. de proposer, le cas échéant, des mises à jour ou des modifications du guide d'entretien contenu à l'annexe C du règlement;

2. d'établir et, s'il y a lieu, de mettre à jour le format du rapport annuel exigé en vertu du paragraphe 5 de l'article 4 du règlement;
3. d'analyser les rapports annuels des municipalités liées et faire un rapport consolidé au conseil d'agglomération;
4. de soumettre toute recommandation qu'il juge appropriée relativement à l'application du présent règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0500 - 20 décembre 2012 - Nommer les membres du comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

CG11 0242 - 22 juin 2011 - Nomination, pour une période de 2 ans, des membres au comité technique.

CG10 0347 - 23 septembre 2010 - Nomination pour le remplacement d'un membre du comité technique.

CG09 0260 - 18 juin 2009 - Nomination, pour une période de 2 ans, des membres au comité technique.

CG07 0532 - 20 décembre 2007 - Nomination pour le remplacement de deux membres du comité technique.

CG07 0343 - 30 août 2007 - Nomination du nouveau président du comité technique.

CG07 0041 - 01 mars 2007 - Nomination des membres du comité technique prévu dans le règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

DESCRIPTION

1. Nomination du nouveau président du comité technique

Le poste de président du comité technique sera dorénavant assumé par monsieur Hervé Logé, chef de division à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau au Service de l'eau.

2. Remplacement de deux membres du comité technique

Suite au départ de monsieur Daniel McDuff, directeur, Direction des travaux publics, Ville de Pointe-Claire, un poste doit être comblé à titre de membre représentant des municipalités liées. Lors de la rencontre du 8 juillet dernier, à Pointe-Claire, les directeurs généraux des villes défusionnées ont proposé la candidature de monsieur Stéphane Carbonneau, ing., directeur au Service de l'ingénierie et des immeubles de la Ville de Pointe-Claire en remplacement de monsieur McDuff. Les membres du comité ont accepté cette proposition.

En raison d'un transfert de responsabilités de monsieur Claude Dubois, chef de division à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie, un poste doit être comblé à titre de membre représentant de la Ville de Montréal. Lors de la rencontre du comité technique du 9 octobre dernier, monsieur Dubois a proposé la candidature de monsieur Alain Dufresne, chef de division à la Direction des travaux publics de ce même arrondissement afin d'assurer son remplacement. Statuant sur la nécessité de maintenir un représentant provenant de l'arrondissement de Ville-Marie au sein du comité, les membres ont accepté cette proposition;

Le mandat des autres membres du comité étant échu en décembre 2014, il est recommandé de nommer pour une période de deux ans l'ensemble des membres suivants :

Membres provenant de la Ville de Montréal:

Monsieur Hervé Logé, président du comité, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau;

Monsieur Alain Dufresne, chef de division, Direction des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie;

Monsieur Patrice Langevin, surintendant, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau;

Monsieur Sylvain Marcoux, chef de division, Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

Monsieur Daniel Turcot, chef de division, Direction de l'eau potable, Service de l'eau

Membres provenant des municipalités liées:

Madame Ava L. Couch, directrice générale, Ville de Mont-Royal;

Monsieur Stéphane Carbonneau, directeur au Service de l'ingénierie et des immeubles, Ville de Pointe-Claire;

Monsieur Charles Senekal, directeur, Service de l'ingénierie et de l'urbanisme, Ville de Côte-Saint-Luc;

Monsieur Daniel Verner, chef de division, Ingénierie, Ville de Mont-Royal

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 11 du règlement RCG 05-002 qui régit la composition du comité technique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération : Décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable :
Ville de Mont-Royal , Direction (Ava L. COUCH)

Avis favorable :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics (Sylvain MARCOUX)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Daniel TURCOT)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Richard FONTAINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MARIN
Agente technique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-09

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2014-12-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-12-19



Dossier # : 1146369002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver les nominations de mesdames Pascale Labrie et Marie-Christine Dufour, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, madame Karla Etienne et monsieur Jean-Pierre Desrosiers, à titre de membres; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, M. Philippe Baylaucq à titre de vice-président.

Il est recommandé:

- d'approuver les nominations de mesdames Pascale Labrie et Marie-Christine Dufour, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal;
- de reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, madame Karla Etienne et monsieur Jean-Pierre Desrosiers, à titre de membres;
- de reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, monsieur Philippe Baylaucq à titre de vice-président.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-12-19 17:30

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146369002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver les nominations de mesdames Pascale Labrie et Marie -Christine Dufour, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, madame Karla Etienne et monsieur Jean-Pierre Desrosiers, à titre de membres; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, M. Philippe Baylaucq à titre de vice-président.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) est au service du milieu artistique de la métropole depuis 1956. Son rôle métropolitain est reconnu par sa compétence de niveau agglomération par la Charte de la Ville de Montréal. Ses membres sont déterminés à l'interne et par consultation avec le milieu culturel tel que l'extrait suivant de la Charte le démontre les trois articles suivants :

231.4 : Le Conseil des arts détermine, par un règlement soumis à l'approbation du conseil d'agglomération, le nombre de ses membres, les qualifications qu'ils doivent posséder, la durée de leur mandat, ainsi que l'époque et le mode de leur nomination et de leur remplacement. Il détermine également, de la même façon, ses règles de régie interne et de fonctionnement et la procédure à suivre lors de ses assemblées.

231.5. Les membres du Conseil des arts doivent être des citoyens canadiens domiciliés dans l'agglomération de Montréal.

231.6. Après consultation d'organismes qu'il considère représentatifs du milieu des arts, le conseil d'agglomération nomme, par une décision prise aux 2/3 des voix exprimées, les membres du Conseil des arts et parmi eux, un président et deux vice-présidents.

En vertu du règlement 51-1 relatif au CAM (règlement 51 de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, modifié), le mandat des membres du conseil d'administration du Conseil est de trois ans à compter de la date de leur nomination. Le mandat des membres

peut être renouvelé une seule fois pour une durée de trois ans.

Les actions du CAM s'inscrivent dans le cadre de la Charte de Montréal, la Politique de développement culturel et le Plan d'action 2007-2017-Montréal métropole culturelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0176 : 27 mars 2014

- Approuver les nominations au conseil d'administration à titre de président, M. Jan-Fryderyk Pleszczynski, vice-présidente, Mme Madeleine Féquière, vice-président, M. Philippe Baylaucq et de membres Mme Johanne Turbide et M. Hughes Sweeney au Conseil des arts de Montréal.

CG13 0433 : 26 septembre 2013

- Approuver les nominations au conseil d'administration à titre de membres de Mme Annabel Soutar et de M. Michel de la Chenelière au Conseil des arts de Montréal.

CG13 0060 : 28 février 2013

- Nomination au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal : nommer Mme Élane Ayotte et M. Aref Salem à titre de membres du conseil d'administration du CAM.

CG12 0501 : décembre 2012

- Approuver la nomination de l'honorable Charles Lapointe à titre de président du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal pour un premier mandat de trois ans en remplacement de Mme Louise Roy.

CG12 0327 : 23 août 2012

- Approuver les nominations au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal au titre de membres de MM. Ben Marc Diendéré, de Nassib el Hussein et de Mme Carole David ainsi qu'au titre de vice-président M. Charles Lapointe pour un premier mandat de trois ans ; reconduire, pour un deuxième terme de 3 ans à compter de la date d'échéance de leur premier mandat Mmes Liza Frulla et Madeleine Careau.

CG12 0130 : 19 avril 2012

- Approuver la nomination de Mme Manon Blanchette à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal pour un premier mandat de trois ans.

CG11 0478 : 22 décembre 2011

- Approuver les nominations de Mmes Marilyn Burgess, Jasmine Catudal, Karla Étienne et Lise Vaillancourt et de MM. Philippe Baylaucq, Jean-Pierre Desrosiers, André Dupras à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal pour un premier mandat de trois ans.

CG11 0243 : 22 juin 2011

- Approuver la nomination de M. Claude Trudel en remplacement de Mme Manon Barbe au Conseil des arts de Montréal.

CG11 0179 : 19 mai 2011

- Approuver la nomination de M. François R. Roy à titre de membre et de M. Jan-Fryderyk Pleszczynski comme vice-président du Conseil des arts de Montréal.

DESCRIPTION

Il est proposé de nommer au conseil d'administration du CAM (*cv et notes en pièces jointes*) à titre de :

- membre: Mme Pascale Labrie pour un premier mandat;
- membre : Mme Marie-Christine Dufour pour un premier mandat;

et reconduire pour un deuxième mandat de trois ans Mme Karla Etienne, M. Jean-Pierre Desrosiers et à titre de vice-président, M. Philippe Baylaucq .

Voir en pièce jointe au présent sommaire, le tableau «Liste des membres et durée des mandats en date du 8 décembre 2014».

JUSTIFICATION

Le conseil d'administration du CAM est composé de membres bénévoles, majoritairement issus du milieu culturel mais aussi du monde de l'éducation, des affaires et du milieu municipal. Historiquement, le choix des nouveaux membres se faisait en fonction des besoins disciplinaires à combler au sein du Conseil, parce que les membres du Conseil eux-mêmes étaient alors appelés à analyser les demandes de subvention provenant des différents secteurs artistiques.

Depuis septembre 2009, le fonctionnement du Conseil a été modifié avec la mise en place de comités de pairs, issus du milieu artistique, qui sont désormais responsables de l'évaluation des demandes de subvention.

Processus de sélection

Un comité de gouvernance et de nominations sur lequel siège des membres du CA et des membres externes examine les recommandations faites par différents acteurs des milieux culturels, des affaires, de l'éducation, les associations disciplinaires, Culture Montréal, la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, etc. Les propositions sont examinées afin de correspondre à des principes d'équité et de parité, de diversité culturelle et générationnelle. De plus, le comité veille à refléter l'ensemble des secteurs artistiques et à intégrer des représentants provenant de toutes les tailles d'organisations. Les membres du comité de gouvernance et de nominations votent sur les propositions qui sont ensuite soumises en recommandation aux instances décisionnelles de la Ville (CE, CM, CG) pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette recommandation n'a aucun impact financier pour le Conseil, puisque les membres de son conseil d'administration agissent à titre bénévole.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme quatrième pilier du développement durable. Le CAM est un acteur de premier plan pour le développement du secteur artistique contribuant directement au développement de la métropole.

Le dossier s'inscrit dans deux objectifs du Plan corporatif de développement durable en participant:

- à l'atteinte de l'objectif qui touche la croissance économique durable par l'encouragement

au bénévolat au sein des organismes culturels et le partenariat entre les secteurs d'activités;
- à tendre vers l'équité entre les genres et les générations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Conseil des arts de Montréal joue un rôle majeur dans le développement culturel de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Conseil des Arts , Direction (Nathalie MAILLÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LALONDE
agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-18

Isabelle CABIN
Coordonnatrice - Montréal, métropole
culturelle

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2014-12-19



Dossier # : 1140679023

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 1ère partie de la programmation d'événements publics 2015. Autoriser l'occupation du domaine public du 14 janvier au 19 février 2015.

Il est recommandé:

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2015 - Première partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-12-18 08:26

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140679023

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 1ère partie de la programmation d'événements publics 2015. Autoriser l'occupation du domaine public du 14 janvier au 19 février 2015.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la première partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2015. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés. Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1677 - 5 novembre 2014 - approuver la programmation d'événements publics - 11e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;

- **CE14 1526** - 8 octobre 2014 - approuver la programmation d'événements publics - 10e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE 14 1376** - 3 septembre 2014 - approuver la programmation d'événements publics - 9e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;

DESCRIPTION

Plusieurs événements coordonnés par la Division des événements publics se réaliseront sur le domaine public du 15 janvier au 19 février 2015. Ces événements sont :

- Tréski;
- Vélo sous Zéro;
- Montée des tuques bleues.

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un

événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.

Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-16

Alexandra COURT
C/d soutien aux evenements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

Approuvé le : 2014-12-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Approuvé le : 2014-12-17



Dossier # : 1142753004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de 7 346,90 \$ en provenance du Service de la diversité sociale et des sports vers l'arrondissement de Verdun pour des travaux de rénovations au Chalet Poirier dans le cadre du programme MADA

1. de demander au Comité exécutif (CE) d'autoriser un virement provenant du PTI-MADA au montant de 7 346,90\$, le tout dans le cadre d'un projet d'aménagement lié à la démarche MADA.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-12-12 14:49

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1142753004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de 7 346,90 \$ en provenance du Service de la diversité sociale et des sports vers l'arrondissement de Verdun pour des travaux de rénovations au Chalet Poirier dans le cadre du programme MADA

CONTENU

CONTEXTE

Contexte :

En 2010, un projet de réaliser la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) visait à ce que la Ville se dote d'un plan d'action répondant aux besoins exprimés par les aînés montréalais conformément à l'entente qui avait été signée avec le ministère de la Famille et des aînés (MFA).

Le programme d'infrastructures visait à fournir une aide financière de 50 % des coûts admissibles pour la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés. Les projets devaient donc viser à améliorer la qualité de vie des personnes âgées et, par le fait même, à favoriser le vieillissement actif.

Des projets ont été déposés en 2010 par l'arrondissement mais n'avaient pas été retenus par le MAMROT. Étant donné la disponibilité budgétaire du PTI-MADA corporatif pour 2014, des projets non retenus par le passé ont été choisis et définis comme prioritaires par le Service de la diversité sociale et des sports, dont le projet de rénovation du chalet Poirier de l'arrondissement de Verdun.

Décisions antérieures:

CE10 0416 - Approuver le projet de protocole d'entente entre la Ministre responsable des aînés et la Ville de Montréal par lequel elle s'engage à verser une aide financière de 300 000 \$ pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés débutant en avril 2010 se terminant le 31 janvier 2012; Mandater la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour assurer la coordination, le suivi et la mise en oeuvre de la démarche.

CE10 1291 - Réception d'une subvention de 300 000 \$ pour la réalisation de la

démarche Municipalité amie des aînés se terminant le 31 janvier 2012.

Aspect financier

Partie corporative :

Provenance : 7k \$

Sous -projet : 1279002-001 - Réserve

Projet Investi : 79002 - Programme Municipalité Amies des Aînées (MADA)

Imputation : 3k \$

Sous- projet : 1442512 011 Portes - chalet Poirier - Cardroporte – MADA

Projet Investi : 42512 - Programme de protection des bâtiments sportifs

Imputation : 4k \$

Sous- projet : 1442512 013 Balcons - Chalet poirier - BDM - MADA

Projet Investi : 42512 - Programme de protection des bâtiments sportifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean L ROY
Chef de division

IDENTIFICATION

Dossier # :1142753004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 14 693,80\$ pour des travaux de rénovations au chalet Poirier, accorder un contrat pour le remplacement de 3 portes extérieures à Cadroporte Inc. au montant de 5 869,47\$, taxes incluses, accorder un contrat pour le remplacement de 2 balcons à DBM Aluminium et fer ornemental au montant de 8 824,33, taxes incluses, et demander au Comité exécutif (CE) d'autoriser un virement provenant du PTI-MADA au montant de 7 346,90\$, le tout dans le cadre d'un projet d'aménagement lié à la démarche MADA.

CONTENU

CONTEXTE

En 2010, un projet de réaliser la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) visait à ce que la Ville se dote d'un plan d'action répondant aux besoins exprimés par les aînés montréalais conformément à l'entente qui avait été signée avec le ministère de la Famille et des aînés (MFA).

Le programme d'infrastructures visait à fournir une aide financière de 50 % des coûts admissibles pour la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés. Les projets devaient donc viser à améliorer la qualité de vie des personnes âgées et, par le fait même, à favoriser le vieillissement actif.

Des projets ont été déposés en 2010 par l'arrondissement mais n'avaient pas été retenus par le MAMROT. Étant donné la disponibilité budgétaire du PTI-MADA corporatif pour 2014, des projets non retenus par le passé ont été choisis et définis comme prioritaires par le Service de la diversité sociale et des sports, dont le projet de rénovation du chalet Poirier de l'arrondissement de Verdun.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA10 210559 - Autoriser la direction de la culture, des sports des loisirs et du développement social à déposer des projets d'aménagement dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour la démarche "Municipalité amie des aînés"

CE10 0416 - Approuver le projet de protocole d'entente entre la Ministre responsable des aînés et la Ville de Montréal par lequel elle s'engage à verser une aide financière de 300 000 \$ pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés débutant en avril 2010 se terminant le 31 janvier 2012; Mandater la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour assurer la coordination, le suivi et la mise en oeuvre de la démarche.

CE10 1291 - Réception d'une subvention de 300 000 \$ pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés se terminant le 31 janvier 2012.

DESCRIPTION

Le projet de rénovation du chalet Poirier consiste à remplacer et de remettre aux normes certaines composantes vétustes du bâtiment, notamment les 3 portes extérieures dont 2 ne s'ouvrent pas vers l'extérieur. Les nouvelles portes isolées en acier seront fournies et installées avec un cadre en acier, un verre trempé thermos et broché, un ferme porte, barre panique et de toute la quincaillerie nécessaire afin qu'elles agissent comme porte d'issue de secours.

En effectuant ces travaux d'inversion du sens d'ouverture de 2 portes accessibles par un balcon, pour demeurer conforme aux normes en vigueur, nous devons aussi rehausser le niveau du palier de ces balcons. Puisque ces balcons et escaliers extérieurs sont solidaires et en béton, qu'ils sont devenus désuets, qu'il n'est pas possible de rétablir toutes les contremarches à la même hauteur avec un nouveau palier qui serait à la bonne élévation, il devient nécessaire de les remplacer. Les balcons prévus seront fournis et installés avec une structure et garde corps en acier galvanisé et le plancher, marches en fibre de verre et le tout reposera sur 2 socles en béton dans le sol à l'abri du gel.

JUSTIFICATION

Les travaux sont requis pour améliorer la sécurité et la qualité de vie des personnes aînées et usagers de ce bâtiment municipal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de 14 693,80 \$ est assumée à 50 % par l'arrondissement et à 50 % par la Ville selon Le programme d'infrastructures visant à fournir une aide financière de 50 % des coûts admissibles pour la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés.

Partie arrondissement (50%)

Provenance : 7k \$

Projet : 55612 : Projet de protection
Sous-projet : 1455612-000 : Report des soldes de 2013

Imputation arrond : 3k \$

Projet : 42512 : Programme de protection des bâtiments sportifs
Sous-projet : 1442512-010- : Portes - chalet Poirier - Cardroporte Inc. - MADA

Imputation arrond : 4k \$

Projet : 42512 : Programme de protection des bâtiments sportifs
Sous-projet : 1442512-012- : Balcons - chalet Poirier - DBM Aluminium et fer ornemental - MADA

Partie Corporate (50%)

Provenance : 7k \$

Sous -projet : 1279002-001 - Réserve
Projet Investi : 79002 - Programme Municipalité Amies des Aînées (MADA)

Imputation : 3k \$

Sous- projet : 1442512 011 Portes - chalet Poirier - Cardroporte – MADA
Projet Investi : 42512 - Programme de protection des bâtiments sportifs

Imputation : 4k \$

Sous- projet : 1442512 013 Balcons - Chalet poirier - BDM - MADA
Projet Investi : 42512 - Programme de protection des bâtiments sportifs

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les nouvelles portes seront mieux isolées et plus étanches nous permettant de réduire les coûts de chauffage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun. Les travaux pourront se réaliser sans impact majeur pour les occupants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de rénovation sont prévus à être réalisés avant la fin mai 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte les règles internes de la Ville de Montréal ainsi que la loi des cités et villes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Normand GRAVELINE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Marc RIVEST)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-18

Jean L ROY
Chef de division

Jean CARDIN
Directeur



Dossier # : 1140002002

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada, pour garantir le prêt au montant de 35 534 123 \$ pour une durée de cinq ans, concernant l'immeuble Brennan/Duke.

D'approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada, pour garantir le prêt au montant de 35 534 123 \$ pour une durée de cinq ans, concernant l'immeuble Brennan/Duke.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-12-22 10:38

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140002002

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada, pour garantir le prêt au montant de 35 534 123 \$ pour une durée de cinq ans, concernant l'immeuble Brennan/Duke.

CONTENU

CONTEXTE

En janvier 2005, la Ville de Montréal autorisait la Société de développement de Montréal (maintenant fusionnée avec la SHDM) à emprunter une somme de 39 975 000 \$ auprès de la Banque Nationale du Canada, pour un terme de cinq ans, pour acquérir les parts de ses deux partenaires afin de contrôler 100 % des parts de la Société en commandite Brennan/Duke, la Ville garantissant cet emprunt.

En février 2010, la SHDM et la Banque Nationale ont signé une convention afin d'amender la convention de crédit de 2005 et de proroger le terme quant au solde de 38 463 494 \$ jusqu'au 28 février 2015. La Banque Nationale a demandé une résolution complémentaire au conseil municipal confirmant que la garantie s'étendait aux amendements. La Ville a émis sa garantie en août 2010.

La garantie actuelle du prêt sur l'immeuble Brennan/Duke accordée par la Ville de Montréal venant à échéance en février 2015, la SHDM a procédé à un appel de propositions sur invitation auprès de six institutions financières. Le conseil d'administration de la SHDM a accepté l'offre soumise par la Banque Royale du Canada à sa séance du 21 octobre 2014, conformément à ses politiques administratives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM05 0039- Le 24 janvier 2005 - Autoriser la Société de développement de Montréal à contracter un prêt de 39 975 000 \$ auprès de la Banque Nationale du Canada pour un terme de cinq ans.

CM10 0609 - Le 23 août 2010 - Garantir le renouvellement du prêt dans le projet Brennan/Duke.

DESCRIPTION

Ce sommaire décisionnel vise l'approbation du projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et l'adjudicataire, la Banque Royale du Canada, pour garantir le prêt de 35 534 123 \$ pour un terme de cinq ans, concernant l'immeuble Brennan/Duke.

JUSTIFICATION

Le projet Brennan/Duke est occupé en quasi-totalité par la Ville de Montréal, celle-ci ayant signé un bail échéant le 31 décembre 2026. Le loyer au bail étant fixé aux coûts, ces nouvelles conditions d'emprunt procureront une économie importante de plus de 2 M\$ sur cinq ans, selon les conditions actuelles. En effet, rappelons que la Ville rembourse environ 86 % du capital et la totalité des intérêts à titre de loyer de base.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les conditions du prêt sont les suivantes:

Acceptations bancaires: taux CDOR (Canadian dealer offered rate) 1 mois+frais d'estampillage 18 points de base.

Taux swap : CDSW5 au moment de la transaction + 5 points de base.

Lors du déboursé du prêt le 27 février 2015, la Société fixera le taux pour un terme de cinq ans.

Si la Société avait fixé le taux le 29 septembre 2014, le taux aurait été de 2,216 % pour un terme de cinq ans, comparativement à un taux d'intérêt de 3,55 % pour la période de cinq ans se terminant en février 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention de crédit et de la garantie de la Ville de Montréal au plus tard le 27 février 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite (Chantale VENNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte - Ext DION
Directrice des finances et de l'administration

ENDOSSÉ PAR

Johanne GOULET
Directrice générale

Le : 2014-11-18



Dossier # : 1151143001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement à Québec, les 14 et 15 janvier 2015, de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, et de Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, pour prendre part aux audiences publiques de la Commission des institutions. Montant estimé : 387,30 \$

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement à Québec, les 14 et 15 janvier 2015 de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, et de Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, pour prendre part aux auditions publiques de la Commission des institutions;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire : _____

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1151143001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement à Québec, les 14 et 15 janvier 2015, de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, et de Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, pour prendre part aux audiences publiques de la Commission des institutions. Montant estimé : 387,30 \$

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal, lors des auditions publiques de la Commission des institutions, présentera un mémoire concernant le projet de loi no 26, Loi visant principalement la récupération de sommes obtenues à la suite de fraudes ou de manoeuvres dolosives dans le cadre de contrats publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser la dépense relative au déplacement à Québec, les 14 et 15 janvier 2015, de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, et de Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, pour prendre part aux audiences de la Commission des institutions.

JUSTIFICATION

En leur qualité respective de maire de Montréal et de membre du comité exécutif responsable des relations gouvernementales, la présence de MM. Coderre et Perez est requise devant la Commission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-12

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le :



Dossier # : 1141019001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet du secteur Namur-Jean-Talon Ouest (Le Triangle) »

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet du secteur Namur-Jean-Talon Ouest (Le Triangle) » sous réserve de son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-12-22 13:59

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141019001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet du secteur Namur-Jean-Talon Ouest (Le Triangle) »

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur Le Triangle (aussi nommé secteur Namur – Jean-Talon Ouest) est situé dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG), à l'est du site de l'ancien hippodrome de Montréal. Il forme un triangle d'environ 40 hectares délimité par l'avenue Mountain Sights à l'ouest, la rue de la Savane au nord et à l'est et le chemin de fer du Canadien Pacifique au sud. Le secteur Le Triangle présente un caractère plutôt déstructuré, mais offre une occasion de revitalisation urbaine à des fins résidentielles, notamment grâce à la proximité de deux stations de métro (Namur et de la Savane). Les premiers projets de construction résidentielle en vue d'amorcer le processus de densification du secteur ont été autorisés dès 2007 par l'arrondissement de CDN-NDG et, à ce jour, quelque 1 300 logements ont été construits.

La planification du secteur Le Triangle est menée par l'arrondissement de CDN-NDG et comporte quatre volets principaux : (1) un développement immobilier privé comprenant des logements sociaux et communautaires, (2) des travaux de mise à niveau des infrastructures municipales, (3) un réaménagement du domaine public tenant compte de la nouvelle vocation du site et (4) l'ajout d'espaces verts. Pour mettre en œuvre cette requalification urbaine, la Ville a adopté deux règlements d'emprunt : un premier de 13,6 M\$ pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, et un deuxième de 30,9 M\$ pour l'aménagement de surface selon le concept de réaménagement des rues défini suivant un concours de design urbain tenu en 2011.

La Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire recommande d'adopter un troisième règlement d'emprunt (de 15 M\$) afin de compléter le financement des interventions municipales conformément au programme triennal d'immobilisations (PTI 2015-2017) adopté par les instances en novembre 2014 (réf. projet 40153).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061, 13 novembre 2014 : adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013).

CE13 0512, 24 avril 2013 : adoption d'une résolution mettant fin à l'appel d'offres 209201 (CE13 0061) et autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour le remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout - Projet Le Triangle, phase 1, lots 1 et 2 (1134223001).

CM13 0144, 26 février 2013 : adoption du Règlement autorisant un emprunt de 30 900 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement de l'emprise publique (1124223005).

CE13 0061, 23 janvier 2013 : adoption d'une résolution autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour le remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout - Projet Le Triangle, phase 1 - Lot 1 et mandatant la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement pour la production des plans et devis, le suivi du processus de gestion de l'appel d'offres et la surveillance des travaux (1124223007).

CA12 170332, 10 octobre 2012 : octroi d'un contrat de services professionnels à la firme Catalyse urbaine pour les études complémentaires, la planification et la préparation des plans et devis visant le réaménagement des surfaces dans le territoire ayant fait l'objet d'un concours de design urbain, en tant que lauréate de ce concours, et ce, conformément à l'autorisation accordée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) datée du 15 septembre 2010, pour un montant de 1 349 806,50 \$, taxes incluses (1123886006).

CM12 0862, 24 septembre 2012 : adoption du Règlement autorisant un emprunt de 13 600 000 \$ pour le financement de travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout (1124223004).

DESCRIPTION

Adopter, pour le projet Le Triangle, un règlement d'emprunt de 15 M\$ pour le financement d'interventions municipales : aménagements, démolitions, décontaminations, infrastructures, acquisitions d'immeubles, honoraires professionnels, études, surveillance de travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

Ce règlement d'emprunt servira à réaliser des interventions municipales qui se sont ajoutées et qui sont complémentaires aux travaux déjà déterminés et couverts par les deux (2) règlements en vigueur. Le total de ces trois (3) règlements d'emprunt correspond aux dépenses en immobilisations planifiées au PTI 2015-2017 tel qu'adopté par les instances en novembre 2014 (réf. projet 40153).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de 15 M\$ requis pour l'adoption de ce règlement d'emprunt est prévu dans le PTI 2015-2017 et le PTI des années ultérieures du Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme, au projet 40153 : Namur / Jean-Talon Ouest. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux municipaux réalisés dans le cadre du projet Le Triangle Namur / Jean-Talon Ouest contribueront à augmenter la sécurité et la convivialité des lieux et permettront une gestion plus écologique des eaux de pluie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce règlement d'emprunt permettra de finaliser le montage financier nécessaire à la transformation de cet ancien secteur industriel en un réel milieu de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier. Par ailleurs, la réalisation des travaux étant de la responsabilité de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, celui-ci développera une stratégie de communication et de gestion des impacts pour accompagner la mise en oeuvre des interventions municipales.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - règlement d'emprunt (conseil municipal) : 26 janvier 2015

Adoption du règlement d'emprunt (conseil municipal) : 23 février 2015

Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT : mars-avril 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement (Stephane P PLANTE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée ASSELIN
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Claude LAURIN
Chef de division

Le : 2014-12-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2014-12-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2014-12-22



Dossier # : 1144332007

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017, un projet de règlement d'emprunt de 9 900 000 \$ pour le financement des travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant du conseil municipal.

Il est recommandé :

1. D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 900 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-04 17:18

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1144332007**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017, un projet de règlement d'emprunt de 9 900 000 \$ pour le financement des travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant du conseil municipal.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil municipal est responsable des équipements sportifs identifiés à l'annexe D de la Charte de la Ville de Montréal, soit le complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), l'aréna Maurice-Richard, la piscine George-Vernot, le Stade de soccer du Centre environnemental Saint-Michel et le TAZ.

La Ville a adopté en novembre de cette année sa Politique du sport et de l'activité physique. Au lendemain de cette adoption, la Ville doit plus que jamais développer l'offre de services aux Montréalais en sport et en activité physique et rendre ses installations sportives sécuritaires, efficaces et attrayantes pour les usagers.

Ainsi, plusieurs projets sont prévus au PTI 2015-2017 pour la protection et le développement des équipements sportifs relevant du conseil municipal, pour certains, dans la perspective d'y accueillir les Jeux du Québec de 2016 et les Jeux mondiaux des policiers et pompiers de 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1123	24 novembre 2014	Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.
-----------	------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CM14 1061	13 novembre 2014	Adopter le programme triennal d'immobilisations 2015-2017 du conseil municipal.
-----------	---------------------	------------------------------------------------------------------------------------

DESCRIPTION

Projets de protection des équipements sportifs relevant du conseil municipal (38390) 7 800 k\$:

Réfections en vue des jeux du Québec de 2016 et des Jeux mondiaux des policiers et pompiers 2017 (7 153 k\$ en 2015) au CSCR :

1. Terrain synthétique de soccer/football : réfection de la surface de jeu (revêtement synthétique, nouvelle infrastructure).
2. Tennis - revêtement et éclairage : réfection du revêtement et des projecteurs d'éclairage des terrains.
3. Réfection de la piste d'athlétisme extérieure : réfection du revêtement, des aires de saut, de lancer et de leurs abords, des circuits et des équipements de télécommunication et d'affichage.
4. Réfection du terrain de baseball et de balle molle : réfection et mise aux normes des avant-champs, de la cage de lancer, du mobilier, de la fontaine.
5. Aménagement d'infrastructures éco-responsables.
6. Main d'oeuvre interne - services professionnels.

Autres projets (610 k\$ en 2015) :

1. Réaménagement de la salle de musculation au 2e sous-sol du CSCR.
2. Programme de lampadaires : dernière phase avec la réfection de l'éclairage des stationnements P1 et P4 au CSCR.
3. CSCR - Réaménagement de l'accueil de la piscine.

Projets de développement des installations sportives relevant du conseil municipal (38370) 2 100 k\$:

1. Aménagements extérieurs du TAZ- phase 2 : la phase 2 consistera à aménager la partie nord du site, ainsi que le stationnement qui sera complémentaire à celui du Stade de soccer de Montréal.
2. Stade de soccer de Montréal : l'installation de l'oeuvre d'art extérieure constitue la dernière étape du projet.
3. Aménagement des aires alimentaires au CSCR, au Stade de soccer de Montréal et aux arénas Michel-Normandin et Maurice-Richard.
4. Aménagements extérieurs du CSCR - phase 2 : permettra de compléter les aménagements débutés en 2013, avec la construction d'un pavillon d'accueil et de jeux d'eau.
5. Installation d'un contrôle d'accès à la salle Omnisports du CSCR.

JUSTIFICATION

Les justifications et les bénéfices des projets qui seront financés par le règlement d'emprunt recommandé sont les suivants :

Projets de protection des équipements sportifs relevant du conseil municipal

Réfections en vue des Jeux du Québec 2016 (JQ 2016) et des Jeux mondiaux des policiers et pompiers 2017 (JMPP 2017) au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) :

1. Terrain synthétique de soccer/football : Terrain parmi les plus sollicités de la Ville, il montre des signes de fatigue et d'usure prématurée.
2. Terrains de tennis : très sollicités, fréquentation croissante, usure accrue du revêtement acrylique.
3. Piste d'athlétisme : piste fissurée et rapiécée à plusieurs endroits, représente un risque pour la sécurité des athlètes. Seule piste de 400 mètres sur l'île de Montréal avec un revêtement synthétique et des gradins de 7 500 places. Elle répond aux normes internationales et elle est vouée à une utilisation de haute performance et à l'accueil d'événements d'envergure.
4. Terrains de balle : surutilisés avec usure de certaines parties. Le terrain de baseball servira aussi comme aire de lancer pour l'athlétisme lors des JMPP 2017.
5. Aménagement d'infrastructures éco-responsables : permettra d'atteindre la norme BNQ 1 pour l'événement des Jeux du Québec 2016.
6. Plans et devis faits à l'interne grâce à l'expertise développée par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Autres projets:

1. Réaménagement de la salle de musculation au 2e sous-sol du CSCR : permettra de fermer celle du rez-de-chaussée générant ainsi des économies au budget de fonctionnement mais surtout permettra de donner un meilleur service aux athlètes d'élite et de relève.
2. Programme de lampadaires : sécurité des usagers et des employés sur le site et maintien des actifs. Risque de bris, risque d'accident.
3. CSCR - Réaménagement de l'accueil de la piscine : amélioration de la fonctionnalité, la facilité de l'entretien et un meilleur service à la clientèle.

Projets de développement des installations sportives relevant du conseil municipal

1. Aménagements extérieurs du TAZ- phase 2 : s'inscrit dans le plan d'aménagement global du site du TAZ, dans le contexte de l'acquisition de l'immeuble par la Ville en 2012, de la construction du Stade de soccer de Montréal et du développement du parc du CESH. Un effort d'harmonisation sera fait grâce aux aménagements paysagers et à la signalisation. Les aménagements prévus contribueront à améliorer l'attractivité du TAZ et l'utilisation de ses installations, ainsi que d'assurer la sécurité des usagers sur le site. Le réaménagement du stationnement Nord est requis pour accueillir et desservir l'augmentation de la clientèle notamment en raison de l'ouverture prochaine du Stade de soccer de Montréal. Ce projet a été présenté dans le cadre de la consultation publique du Stade de soccer de Montréal.
2. Stade de soccer de Montréal : il vient répondre à un besoin identifié depuis longtemps. Modèle de développement durable et de design innovant, il deviendra un bâtiment phare de Montréal. L'installation d'une oeuvre d'art est une exigence légale.
3. Aménagement des aires alimentaires au CSCR, au Stade de soccer de Montréal et aux arénas Michel-Normandin et Maurice-Richard : suite à un appel d'offres en juillet 2014 pour la location de ces espaces en vue d'offrir un service adéquat aux usagers, des travaux d'aménagement d'aires alimentaires sont prévus sur ces différents sites. Actuellement, seules des machines distributrices sont offertes. Suite à des études préalables, il est envisagé qu'un ou plusieurs concessionnaires soient présents dans les quatre installations, avec une aire de préparation principale au CSCR. Ceci pourrait permettre la rentabilité d'un concessionnaire et assurer un service de base aux usagers de ces installations.

4. Aménagements extérieurs du CSCR - phase 2 : la plate-forme d'entraînement en plein air et le réaménagement des espaces environnants (phases 1 et 2) permettra d'inciter les citoyens à demeurer actifs, notamment les aînés dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés (MADA), ainsi que de permettre la tenue d'événements et d'activités de plein air. Ces aménagements constituent aussi une plus-value pour l'accueil des Jeux du Québec en 2016.
5. L'installation de contrôle d'accès à la salle omnisports et des vestiaires permettra d'assurer un contrôle efficace des allées et venues des utilisateurs en plus de diminuer les vols dans les casiers côté vestiaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de s'assurer de la mise en oeuvre des projets susmentionnés pour la protection et le développement des équipements sportifs relevant du conseil municipal et de dépenser les budgets qui leur sont consacrés au PTI 2015-2017, l'adoption d'un règlement d'emprunt est requise.

Par conséquent, il est recommandé d'adopter un règlement d'emprunt de 9 900 000 \$. Ce règlement d'emprunt sera à la charge des citoyens de la Ville centrale.

Les sommes inscrites ci-dessous correspondent au PTI 2015-2017 adopté.

Budget autorisé	2015	2016	2017
38390 - Projets de protection des équipements sportifs relevant du conseil municipal	7 800 000 \$	0 \$	0 \$
38370 - Projets de développement des installations sportives relevant du conseil municipal	2 100 000 \$	0 \$	0 \$
TOTAL	9 900 000 \$	0 \$	0 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets de protection et de développement des équipements sportifs relevant du conseil municipal sont en adéquation avec les principes de développement durable qui visent :

- Une meilleure qualité de vie par l'accès aux équipements de loisirs;
- Une collectivité au cœur du développement durable par l'accessibilité universelle et l'équité entre les genres et les générations.

Par ailleurs, sur les documents d'appel d'offres et lors de l'exécution des travaux, les projets mettront de l'avant les mesures de développement durable requises en accord avec la « Politique de développement durable des édifices municipaux de la Ville de Montréal ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets qui seront financés par le règlement d'emprunt proposé auront un impact notable sur la fréquentation des équipements sportifs corporatifs qui comptent parmi les plus achalandés de la Ville, notamment le CSCR. Les réfections et les améliorations sur ce dernier permettront aussi de tenir les JQ 2016 et les JMPP 2017 dans les meilleures conditions possible et d'accueillir à l'avenir plus d'événements sportifs d'envergure.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion par le conseil municipal : janvier 2015.

- Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal : février 2015.
- Approbation du règlement d'emprunt par le gouvernement du Québec : mars-avril 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djaffer HELLEL
conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2014-12-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2014-12-23



Dossier # : 1144815007

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017, un projet de règlement d'emprunt de 16 000 000 \$ pour le financement de la construction d'un centre aquatique intérieur dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

Il est recommandé :

1. D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ pour le financement de la construction d'un centre aquatique intérieur dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-06 09:02

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1144815007

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017, un projet de règlement d'emprunt de 16 000 000 \$ pour le financement de la construction d'un centre aquatique intérieur dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est dotée d'un plan directeur des équipements aquatiques, un instrument de planification offrant une vision et des orientations communes pour le développement de la pratique d'activités et de sports aquatiques qui reflète ses caractéristiques, sa vaste étendue, sa démographie et son rôle distinctif. Le plan directeur des équipements aquatiques de la Ville de Montréal comprend le portrait des dix-neuf arrondissements, un diagnostic pour l'ensemble de la Ville de Montréal ainsi qu'un plan d'intervention.

En avril 2013, le conseil municipal a adopté le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025. Ce plan présente les objectifs, les engagements et les actions qui permettront à la Ville de tendre vers un réseau aquatique montréalais multiforme, au bénéfice de tous les Montréalais. Il prévoit notamment de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels dans les zones d'influence sous-dotées ou de remplacement d'équipements existants non adéquats. Les caractéristiques des projets soutenus doivent favoriser la pratique du sport régional et l'accueil d'événements (notamment des compétitions régionales de natation).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1123	24 novembre 2014	Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.
CM14 1061	13 novembre 2014	Adopter le programme triennal d'immobilisations 2015-2017 du conseil municipal.

CM13 0340	23 avril 2013	Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.
-----------	---------------	-----------------------------------------------------------------

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de faire adopter un projet de règlement d'emprunt de l'ordre de 16 000 000 \$ pour le financement du projet de construction d'un centre aquatique intérieur dans Rosemont–La Petite-Patrie.

Le projet prévu au PTI 2015-2017 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) consiste à construire un centre aquatique municipal (piscine, bassin d'acclimatation, tremplins, gradins, etc.) d'une superficie de construction (bâti) approximative de 3 973 m² sur la portion nord du site du Centre Rosemont afin de mettre à niveau les installations aquatiques de ce site.

Ce projet est en adéquation avec les besoins identifiés au Plan d'intervention aquatique réalisé par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS).

Le coût du projet est évalué à 20 M\$ et il sera soutenu à 80 % par la ville centre, ce qui représente 16 M\$. La part de l'arrondissement est donc de 4 M\$ prévus à même son PTI 2015-2017. Le SDSS sera responsable de la réalisation du projet.

JUSTIFICATION

La piscine actuelle Rosemont, construite en 1949, est vétuste et nécessiterait d'importants travaux et investissements pour assurer sa mise aux normes. De plus, des expertises du laboratoire de la Ville sur le béton de la charpente et du bassin recommandent un changement de vocation à cause des réactions entre les produits chimiques pour traiter l'eau et le béton.

Le site, propriété de la Ville, est situé au centre du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Le projet permettra de moderniser les usages, les fonctions aquatiques et les équipements et plus spécifiquement :

- d'améliorer la sécurité des occupants;
- d'offrir des installations confortables, mieux adaptées et fonctionnelles, plus adaptées à la pratique sportive et à l'accueil d'événements;
- d'augmenter les entrées baignades;
- d'améliorer la performance énergétique;
- d'améliorer l'efficacité opérationnelle en concentrant les activités du secteur aquatique sur le site.

L'utilisation du même emplacement permet aussi d'assurer la continuité de l'offre de service.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de s'assurer de la mise en oeuvre du projet de construction d'un nouveau centre aquatique dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie et de dépenser les budgets qui lui sont consacrés au PTI 2015-2017, l'adoption d'un règlement d'emprunt est requise. Par conséquent, il est recommandé d'adopter un règlement d'emprunt de 16 000 000 \$. Ce règlement d'emprunt sera à la charge des citoyens de la Ville centrale.

Les sommes inscrites ci-dessous correspondent au PTI 2015-2017 adopté.

Budget autorisé	2015	2016	2017
-----------------	------	------	------

38340 - Projets de construction - équipements aquatiques	1 200 000 \$	9 200 000 \$	5 600 000 \$
TOTAL	1 200 000 \$	9 200 000 \$	5 600 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet de construction d'un centre aquatique municipal est en adéquation avec les principes de développement durable qui visent :

- Une meilleure qualité de vie par l'accès aux équipements de loisirs;
- Une collectivité au cœur du développement durable par l'accessibilité universelle et l'équité entre les genres et les générations.

Par ailleurs, le projet de centre aquatique dans Rosemont–La Petite-Patrie prévoit mettre de l'avant des mesures de développement durable afin d'obtenir une certification « LEED » en accord avec la « Politique de développement durable des édifices municipaux de la Ville de Montréal ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de ce projet de remplacement du Centre Rosemont, qui est vétuste et inadéquat, par un nouvel équipement aquatique intérieur est essentiel et permettra d'améliorer l'offre de services aux Montréalais. Sans aide de la ville centre, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pourra difficilement réaliser ce projet.

De plus, la fermeture à court ou moyen terme du Centre Rosemont sans ajout d'une offre aquatique dans le centre de la Ville aurait un impact important sur l'accessibilité aux piscines intérieures, aux programmes et activités associés à celles-ci ainsi que sur l'apprentissage de la natation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion par le conseil municipal : 2014-01-26.

- Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal : 2014-02-23.
- Approbation du règlement d'emprunt par le gouvernement du Québec : mars-avril 2015.
- Résolution du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la délégation de la gestion du projet de construction au Service de la gestion et de la planification immobilière : hiver 2015.
- Finalisation du programme fonctionnel et technique : printemps 2015.
- Appel d'offres et octroi de contrat pour les services professionnels : été 2015.
- Préparation des plans et devis : automne 2015-hiver 2016.
- Appel d'offres et octroi de contrat pour l'exécution des travaux : printemps 2016.
- Réalisation des travaux : 2016-2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Gina TREMBLAY)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEMAY
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2014-12-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2014-12-23



Dossier # : 1140390012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 9 500 000\$ afin de financer les travaux requis pour la captation des gaz à la source dans les casernes" qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé : "Règlement autorisant un emprunt de 9 500 000\$ afin de financer les travaux requis pour la captation des gaz à la source dans les casernes".

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-17 11:02

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1140390012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 9 500 000\$ afin de financer les travaux requis pour la captation des gaz à la source dans les casernes" qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la qualité, de la santé publique et des services multidisciplinaires - Santé au travail a demandé au SIM de se conformer aux normes d'exposition aux fumées de diesel dans les casernes de pompier de Montréal.
 Par conséquent, le SGPI doit mettre en oeuvre des travaux afin de mettre aux normes les systèmes existants et en ajouter là où ils sont requis, et ce, pour les 57 casernes du territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
 CG14 0439 - 30 octobre 2014 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 9 500 000 \$ afin de financer des travaux requis pour la captation des gaz à la source dans les casernes.

JUSTIFICATION

Ces travaux assureront la santé et la sécurité au travail des pompiers. L'obtention du règlement d'emprunt permettra d'accélérer la réalisation des projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération
 La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non disponibilité budgétaire pourrait retarder la réalisation des travaux requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion Janvier 2015

Adoption CG Février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée BONIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-09

Marie-Josée BONIN
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-12-16

Approuvé le : 2014-12-17



Dossier # : 1140390013

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 3 900 000\$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal" pour les dépenses qui relèvent de la compétence du conseil municipal.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 3 900 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-17 11:02

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1140390013**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 3 900 000\$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal" pour les dépenses qui relèvent de la compétence du conseil municipal.

CONTENU**CONTEXTE**

L'hôtel de ville requiert des rénovations majeures car plusieurs composantes montrent des signes de dégradation avancée. Trois phases sont prévues :

- 1- sécurisation et plans et devis pour le projet global incluant la certification LEED-EB
- 2- travaux de mise aux normes et réfection de l'enveloppe et autres travaux extérieurs
- 3- travaux intérieurs de mise aux normes et autres travaux extérieurs

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM14 1057 - 29 octobre 2014 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 3 900 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation de l'hôtel de ville relevant de la compétence de la Ville centre. Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser les travaux prévus pour les trois années du PTI 2015-2017

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt à portée globale permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi des contrats et par conséquent permet de réaliser ce projet plus rapidement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet est prévu au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet corporatif.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

Des sommes ultérieures sont prévues et les règlements d'emprunt requis seront préparés lorsque les estimations seront précisées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non disponibilité budgétaire pourrait retarder la réalisation de l'ensemble de ce projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal avis de motion Janvier 2015

Conseil municipal adoption Février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée BONIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-09

Marie-Josée BONIN
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE

Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-12-16

Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-12-17



Dossier # : 1140390014

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000\$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal" pour les dépenses qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-17 14:12

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1140390014

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000\$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal" pour les dépenses qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville requiert des rénovations majeures car plusieurs composantes montrent des signes de dégradation avancée. Trois phases sont prévues :

- 1- sécurisation et plans et devis pour le projet global incluant la certification LEED-EB
- 2- travaux de mise aux normes et réfection de l'enveloppe et autres travaux extérieurs
- 3- travaux intérieurs de mise aux normes et autres travaux extérieurs

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG14 0439 - 30 octobre 2014 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation de l'hôtel de ville relevant de la compétence de l'agglomération. Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser les travaux prévus pour les trois années du PTI 2015-2017

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt à portée globale permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi des contrats et par conséquent permet de réaliser ce projet plus rapidement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet est prévu au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.
Des sommes ultérieures sont prévues et les règlements d'emprunt requis seront préparés lorsque les estimations seront précisées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non disponibilité budgétaire pourrait retarder la réalisation de l'ensemble de ce projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération avis de motion Janvier 2015

Conseil d'agglomération adoption Février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée BONIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Marie-Josée BONIN
Chef de division

Le : 2014-12-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-12-16

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-12-17



Dossier # : 1140390016

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000\$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale" pour les dépenses qui relèvent de la compétence du conseil municipal.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-17 11:01

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1140390016

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000\$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale" pour les dépenses qui relèvent de la compétence du conseil municipal.

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment de la cour municipale a besoin de travaux de rénovation importants comprenant les ascenseurs, les systèmes électromécaniques, le remplacement de la toiture, la réfection des appentis et la réhabilitation du tunnel sous la rue St-Louis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM14 1057 - 29 octobre 2014 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM14 0994 - 27 octobre 2014 - Résilier le contrat de services professionnels accordé à Provencher Roy + Associés architectes pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775, rue Gosford (CG11 0327) / Accorder un contrat de services professionnels à Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment, dans le cadre du projet de réfection des appentis, de la toiture et du tunnel du bâtiment situé au 775, rue Gosford, pour une somme maximale de 897 269,27 \$, taxes incluses

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale relevant de la compétence du conseil municipal. Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser les travaux prévus pour les trois années du PTI 2015-2017

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt à portée globale permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi des contrats et par conséquence permet de réaliser ce projet plus rapidement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet est prévu au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet ville centrale
La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

Des sommes ultérieures sont prévues et les règlements d'emprunt requis seront préparés lorsque les estimations seront précisées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non disponibilité budgétaire pourrait retarder la réalisation de l'ensemble de ce projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal avis de motion Janvier 2015
Conseil municipal adoption Février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée BONIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Marie-Josée BONIN
Chef de division

Le : 2014-12-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-12-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-12-17



Dossier # : 1140390015

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000\$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale" pour les dépenses qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-17 10:59

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1140390015

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000\$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale" pour les dépenses qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment de la cour municipale a besoin de travaux de rénovation importants comprenant les ascenseurs, les systèmes électromécaniques, le remplacement de la toiture, la réfection des appentis et la réhabilitation du tunnel sous la rue St-Louis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).
- CM14 1057 - 29 octobre 2014 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).
- CG14 0467 - 30 octobre 2014 - Résilier le contrat de services professionnels accordé à Provencher Roy + Associés architectes pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775, rue Gosford (CG11 0327) / Accorder un contrat de services professionnels à Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment, dans le cadre du projet de réfection des appentis, de la toiture et du tunnel du bâtiment situé au 775, rue Gosford, pour une somme maximale de 897 269,27 \$, taxes incluses

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser les travaux prévus pour les trois années du PTI 2015-2017.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt à portée globale permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi des contrats et par conséquence permet de réaliser ce projet plus rapidement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet est prévu au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération
La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

Des sommes ultérieures sont prévues et les règlements d'emprunt requis seront préparés lorsque les estimations seront précisées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non disponibilité budgétaire pourrait retarder la réalisation de l'ensemble de ce projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération avis de motion Janvier 2015
Conseil d'agglomération adoption Février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée BONIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Marie-Josée BONIN
Chef de division

Le : 2014-12-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-12-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-12-17



Dossier # : 1141081005

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements»

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire».

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-15 16:15

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141081005

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements»

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, l'Administration prévoit des investissements pour l'achat de véhicules et leurs équipements afin de répondre aux besoins de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM14 1057 - 29 octobre 2014 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements relevant de la compétence de la Ville centre de Montréal dont le niveau des investissements pour la seule année 2015 s'établit à 8,7 M\$.

Les programmes à financer sont :

- Programme de remplacement de véhicules pour ,7 M\$ (N° 20910, 36420, 37010, 68099)

- Programme d'acquisition de véhicules pour 8,0 M\$ (N° 68102)

JUSTIFICATION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements relevant de la compétence de la Ville centre.

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les acquisitions requises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différentes acquisitions sont prévues au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet local

La période de financement ne doit pas excéder 10 ans.

Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour les programmes dédiés pour l'achat de véhicules et leurs équipements à compter de 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain GAUVREAU
c/d planification et soutien aux opérations

ENDOSSÉ PAR

Claude SAVAGE
Directeur

Le : 2014-12-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076

Approuvé le : 2014-12-15



Dossier # : 1141081006

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements»

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire».

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-15 16:17

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141081006

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements»

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, l'Administration prévoit des investissements pour l'achat de véhicules et leurs équipements afin de répondre aux besoins de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CM14 1057 - 29 octobre 2014 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal dont le niveau des investissements pour la seule année 2015 s'établit à 7,9 M\$.

Les programmes à financer sont :

- Programme de remplacement de véhicules pour ,8 M\$ (N° 20910, 36420, 37010, 68099)

- Programme d'acquisition de véhicules pour 7,1 M\$ (N° 68102)

JUSTIFICATION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements relevant de la compétence du conseil

d'agglomération de Montréal.

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les acquisitions requises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différentes acquisitions sont prévues au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération

La période de financement ne doit pas excéder 10 ans.

Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour les programmes dédiés pour l'achat de véhicules et leurs équipements à compter de 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-10

Alain GAUVREAU
c/d planification et soutien aux opérations

Claude SAVAGE
Directeur

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2014-12-15



Dossier # : 1141081007

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés»

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire».

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-15 16:18

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141081007

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés»

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, l'Administration prévoit des investissements pour le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés afin de répondre aux besoins de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).
CM14 1057 - 29 octobre 2014 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés relevant de la compétence de la Ville centre de Montréal dont le niveau des investissements pour la seule année 2015 s'établit à ,352 M\$.

Les programmes à financer sont :

- Programme de remplacement du système automatisé de carburant pour ,157 M\$ (N° 68097)
- Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés pour ,195 M\$ (N° 68103)

JUSTIFICATION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés relevant de la compétence de la Ville centre.

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les acquisitions requises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différentes acquisitions sont prévues au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet local

La période de financement ne doit pas excéder 10 ans.

Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour les programmes dédiés pour le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés à compter de 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain GAUVREAU
c/d planification et soutien aux opérations

ENDOSSÉ PAR

Claude SAVAGE
Directeur

Le : 2014-12-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2014-12-15



Dossier # : 1141081008

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés»

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire».

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-15 16:22

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1141081008**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés»

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, l'Administration prévoit des investissements pour le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés afin de répondre aux besoins de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CM14 1057 - 29 octobre 2014 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal dont le niveau des investissements pour la seule année 2015 s'établit à ,399 M\$.

Les programmes à financer sont :

- Programme de remplacement du système automatisé de carburant pour ,178 M\$ (N° 68097)
- Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés pour ,221 M\$ (N° 68103)

JUSTIFICATION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés relevant de la compétence de la Ville centre.

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les acquisitions requises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différentes acquisitions sont prévues au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération

La période de financement ne doit pas excéder 10 ans.

Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour les programmes dédiés pour le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés à compter de 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain GAUVREAU
c/d planification et soutien aux opérations

ENDOSSÉ PAR

Claude SAVAGE
Directeur

Le : 2014-12-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076

Approuvé le : 2014-12-15



Dossier # : 1146316001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 31 M\$ pour le financement des travaux d'aménagement de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne" dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal"

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 31 M\$ pour le
financement des travaux d'aménagement de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne"
dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal" sujet à son approbation par le
ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-12-19 17:40

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146316001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 31 M\$ pour le financement des travaux d'aménagement de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne" dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal"

CONTENU

CONTEXTE

En novembre 2011, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) a présenté, au Comité exécutif (CE), la vision des promenades urbaines ainsi que les orientations et les objectifs s’y rattachant. Le Comité exécutif a entériné ces orientations et a mandaté, en juillet 2012, le SGPVMR, en collaboration avec les services et les arrondissements concernés, afin :

- d'élaborer un plan de mise en oeuvre comprenant le réseau primaire des promenades urbaines à l'échelle de la Ville;
- de développer un premier réseau des promenades urbaines entre la montagne et le fleuve dans l'arrondissement de Ville-Marie et l'identification des premiers tronçons pilotes à réaliser;
- de développer un programme de financement.

Depuis, différentes options ont été évaluées et un tracé «Fleuve-Montagne» a été identifié comme priorité de réalisation devant être complétée avant les festivités du 375e anniversaire de Montréal. Le 3 septembre 2014, le projet a obtenu un mandat d'exécution de la part du CE pour entreprendre la phase de planification selon le cadre de gouvernance des grands projets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1082 : Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement pour élaborer, en collaboration avec les directions et les arrondissements concernés, un plan de mise en oeuvre des promenades urbaines comprenant l'établissement d'un réseau primaire, un

programme de financement et l'identification des premiers tronçons à réaliser dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de relier la montagne au fleuve / Autoriser des crédits additionnels de 125 000 \$ en 2012 et ajuster la base budgétaire de cette Direction pour 2013

DESCRIPTION

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra de mettre en oeuvre et de réaliser le lien «Fleuve-Montagne» qui est le premier projet des promenades urbaines à se concrétiser sur le territoire montréalais. La Promenade urbaine «Fleuve-Montagne» empruntera le parcours suivant, allant du sud au nord :

- Rue McGill,
- Côte du Beaver Hall,
- Rue Place Phillips (pris en charge par le SIVT),
- Rue Sainte-Catherine (pris en charge par le SIVT),
- Avenue McGill College,
- Rue Sherbrooke,
- Rue McTavish,
- Avenue des Pins;

JUSTIFICATION

Le règlement d'emprunt s'avère nécessaire à la poursuite du projet de la Promenade urbaine «Fleuve-Montagne». Ce dernier est majeur pour le 375^e anniversaire de Montréal qui met en lumière tous les aspects et spécificités de la ville (développement durable, verdissement, biodiversité, culture, patrimoine, mobilité active, etc.). Le tracé reliera deux lieux emblématiques de la Ville, le fleuve et la montagne, et révélera aux marcheurs, le dynamisme, la spécificité culturelle et patrimoniale des milieux traversés. La mise en oeuvre des tronçons identifiés implique différents niveaux de réaménagement du domaine public passant d'une réattribution complète de la chaussée en faveur du piéton, à des interventions ponctuelles sur le parcours lesquelles viseront à affirmer et à signaler en continu la présence de la Promenade urbaine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant de 30 965 000 \$ est prévu au PTI 2015-2017 du SGPVMR pour ce projet. Une fois réalisé, ce projet entraînera des dépenses d'animation et d'entretien récurrentes qui nécessiteront du budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption de ce règlement permettra de réaliser un projet qui contribue aux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement d'emprunt s'avère nécessaire à la poursuite du projet de la Promenade urbaine «Fleuve-Montagne». Sans ce règlement d'emprunt, l'échéancier du projet, qui doit être inauguré en 2017, serait compromis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucune opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion pour règlement d'emprunt : Décembre 2014
Adoption du règlement d'emprunt par le CG : Janvier 2015
Approbation par le MAMROT : Février-mars 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Sincheng PHOU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude SEGUIN
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Daniel GROULX
Chef de division

Le : 2014-12-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2014-12-19



Dossier # : 1141081009

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements»

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-16 15:38

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1141081009**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements»

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, l'Administration prévoit des investissements pour le projet d'achat de Matériel roulant et équipements afin de répondre aux besoins de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM14 1057 - 29 octobre 2014 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements relevant de la compétence de la Ville centre de Montréal dont le niveau des investissements pour la seule année 2015 s'établit à ,475 M\$.

Le projet à financer est :

- Projet d'acquisition de véhicules pour ,475 M\$ (N° 28010)

JUSTIFICATION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements relevant de la compétence de la Ville centre.

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les acquisitions requises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différentes acquisitions sont prévues au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet local

La période de financement ne doit pas excéder 10 ans.

Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour le projet dédié pour l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements à compter de 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain GAUVREAU
c/d planification et soutien aux opérations

ENDOSSÉ PAR

Claude SAVAGE
Directeur

Le : 2014-12-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076

Approuvé le : 2014-12-16



Dossier # : 1141081010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements»

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-16 15:38

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141081010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements»

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, l'Administration prévoit des investissements pour le projet d'achat de Matériel roulant et équipements afin de répondre aux besoins de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CM14 1057 - 29 octobre 2014 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements relevant du conseil d'agglomération dont le niveau des investissements pour la seule année 2015 s'établit à ,525 M\$.

Le projet à financer est :

- Projet d'acquisition de véhicules pour ,525 M\$ (N° 28010)

JUSTIFICATION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements relevant du conseil d'agglomération.

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les acquisitions requises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différentes acquisitions sont prévues au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération

La période de financement ne doit pas excéder 10 ans.

Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour le projet dédié pour l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements à compter de 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain GAUVREAU
c/d planification et soutien aux opérations

ENDOSSÉ PAR

Claude SAVAGE
Directeur

Le : 2014-12-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Claude SAVAGE
Directeur

Approuvé le : 2014-12-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude SAVAGE
Directeur

Approuvé le : 2014-12-16



Dossier # : 1141081011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds»

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-16 15:40

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141081011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds»

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, l'Administration prévoit des investissements pour le projet de protection latérale sur les véhicules lourds afin de répondre aux besoins de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM14 1057 - 29 octobre 2014 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 500 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds relevant de la compétence de la Ville centre de Montréal dont le niveau des investissements pour les années 2015 à 2018 s'établit à ,475 M\$.

Le projet à financer est :

- Projet de protection latérale des véhicules lourds pour ,475 M\$ (N° 68004)

JUSTIFICATION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 500 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds relevant de la compétence de la Ville centre.

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les acquisitions requises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différentes acquisitions sont prévues au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet local

La période de financement ne doit pas excéder 10 ans.

Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds à compter de 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain GAUVREAU
c/d planification et soutien aux opérations

ENDOSSÉ PAR

Claude SAVAGE
Directeur

Le : 2014-12-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude SAVAGE

Directeur

Tél : 514 872-1076

Approuvé le : 2014-12-16



Dossier # : 1141081012

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds»

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-16 15:40

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141081012

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds»

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, l'Administration prévoit des investissements pour le projet de protection latérale sur les véhicules lourds afin de répondre aux besoins de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CM14 1057 - 29 octobre 2014 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 600 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds relevant du conseil d'agglomération de Montréal dont le niveau des investissements pour les années 2015 à 2018 s'établit à ,525 M\$.

Le projet à financer est :

- Projet de protection latérale des véhicules lourds pour ,525 M\$ (N° 68004)

JUSTIFICATION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 600 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds relevant du conseil d'agglomération.

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les acquisitions requises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différentes acquisitions sont prévues au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération

La période de financement ne doit pas excéder 10 ans.

Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds à compter de 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain GAUVREAU
c/d planification et soutien aux opérations

ENDOSSÉ PAR

Claude SAVAGE
Directeur

Le : 2014-12-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude SAVAGE

Directeur

Tél : 514 872-1076

Approuvé le : 2014-12-16



Dossier # : 1146606003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, le projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 6 200 000 \$ afin de financer le programme de maintien du Jardin botanique de Montréal" pour l'année 2015.

Il est recommandé :

D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 200 000\$ afin de financer le programme de maintien du Jardin botanique de Montréal» pour l'année 2015, tel que rédigé.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-05 11:00

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146606003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, le projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 6 200 000 \$ afin de financer le programme de maintien du Jardin botanique de Montréal" pour l'année 2015.

CONTENU

CONTEXTE

Donnant suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations 2015-2017, le Service Espace pour la vie doit faire adopter les règlements d'emprunts nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les programmes et les projets y figurant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013).

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 6 200 000 \$ afin de financer certains travaux prévus au programme de maintien d'actifs du Jardin botanique en 2015. Ce programme vise à conserver les actifs patrimoniaux, préserver et mettre à niveau les infrastructures et les équipements aux normes les plus récentes. À cet effet, différents sous-projets ont été identifiés pour assurer la pérennité des actifs et bonifier l'expérience des visiteurs. Parmi ceux-ci, notons :

- le réaménagement du jardin d'accueil et fontaines;
- le remplacement de la clôture, boulevard Pie-IX;
- la réfection des bâtiments du Jardin de Chine;
- la réfection des systèmes d'alimentation électrique;
- la réfection des serres de production;
- la réfection du chemin de ceinture;
- la rénovation de la salle Chlorophylle;
- le retrait du Mirador du complexe d'accueil,
- la réfection de certains bâtiments (chaufferie, services annexes et complexe C)

Le montant de 6 200 000 \$ comprend les frais d'honoraires professionnels et d'expertises, le coût des travaux et leur surveillance ainsi que les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

L'adoption d'un règlement d'emprunt est nécessaire afin de financer des travaux de réfection prévus au programme de maintien d'actifs du Jardin botanique. Les travaux à réaliser en cours d'année ont été identifiés en fonction des priorités d'intervention et de la capacité de réalisation des équipes.

Le Jardin botanique de Montréal est inscrit comme site patrimonial canadien depuis 2009. Il est nécessaire de procéder à la réfection de ses infrastructures, en préservant l'authenticité du Jardin et en mettant en valeur ses collections.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement seront à la charge des citoyens(nes) de la Ville selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les projets sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 et inclut, notamment, le réaménagement du jardin d'accueil et fontaines, le remplacement de la clôture, boulevard Pie-IX, la réfection des bâtiments du Jardin de Chine, la réfection des systèmes d'alimentation électrique, la réfection des serres de production et d'autres projets de réfection et de rénovation des installations pour un montant total à financer par emprunt de 6 200 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle à la réalisation de ces projets visant le maintien optimal des actifs du Jardin botanique. Les travaux réalisés contribueront à améliorer la qualité des installations ce qui permettra, au final, d'assurer aux citoyens qui visitent Espace pour la vie une expérience de grande qualité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue dans le cadre de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption de l'avis de motion concernant le règlement d'emprunt au conseil municipal en janvier 2015
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil municipal
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Gouvernement du Québec

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie JODOIN
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-19

René PRONOVOST
Chef par intérim du Jardin botanique de
Montréal

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur
Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2014-12-22



Dossier # : 1146606004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, le projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 1 305 000 \$ afin de financer le programme de maintien d'actifs - espaces communs d'Espace pour la vie" pour l'année 2015.

Il est recommandé :

D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 1 305 000\$ afin de financer le programme de maintien d'actifs - espaces communs d'Espace pour la vie" pour l'année 2015, tel que rédigé.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-05 10:59

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146606004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, le projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 1 305 000 \$ afin de financer le programme de maintien d'actifs - espaces communs d'Espace pour la vie" pour l'année 2015.

CONTENU

CONTEXTE

Donnant suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations 2015-2017, le Service Espace pour la vie doit faire adopter les règlements d'emprunts nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les programmes et les projets y figurant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013).

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 305 000 \$ afin de financer certains travaux prévus au programme de maintien d'actifs des espaces communs d'Espace pour la vie. Ce programme vise à conserver et maintenir aux normes les infrastructures et les équipements partagés par les quatre institutions qui composent Espace pour la vie. À cet effet, différents sous-projets ont été identifiés pour assurer la pérennité des actifs et bonifier l'expérience des visiteurs. Parmi ceux-ci, notons :

- le réaménagement des serres Louis-Dupire;
- le chemin de ceinture du Jardin botanique, secteur de la roseraie (travaux d'électricité);
- l'installation de système à l'ozone pour les tours de refroidissement;
- l'installation de bornes de recharge électrique (stationnement);
- l'affichage interinstitutions;
- les éléments signalétiques pour Jardins de lumière;
- le réaménagement de la Maison de l'arbre Frédéric-Back
- les aménagements de Jardins de lumière - Premières Nations

Le montant de 1 305 000 \$ comprend les frais d'honoraires professionnels et d'expertises, le coût des travaux et leur surveillance ainsi que les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

L'adoption d'un règlement d'emprunt est nécessaire afin de financer des travaux de réfection prévus au programme de maintien d'actifs des espaces communs d'Espace pour la vie. Ce programme vise tant assurer la pérennité des actifs qu'à renouveler l'attrait des infrastructures et équipements communs à l'Espace pour la vie, dans le but d'assurer une expérience de qualité aux visiteurs des quatre institutions. Les travaux à réaliser en cours d'année ont été identifiés en fonction des priorités d'intervention et de la capacité de réalisation des équipes.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement seront à la charge des citoyens(nes) de la Ville selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les projets, incluant notamment le réaménagement des serres Louis-Dupire, des éléments signalétiques, des travaux au chemin de ceinture, l'installation de bornes de recharge électrique, sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017. Le montant total à financer par emprunt s'élève à 1 305 000\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle à la réalisation de ces projets visant le maintien optimal des espaces communs d'Espace pour la vie. Les travaux réalisés contribueront à améliorer la qualité des installations ce qui permettra, au final, d'assurer aux citoyens qui visitent les quatre institutions d'Espace pour la vie une expérience de grande qualité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue dans le cadre de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption de l'avis de motion concernant le règlement d'emprunt au conseil municipal en janvier 2015
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil municipal
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Gouvernement du Québec

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie JODOIN
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-19

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur
Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2014-12-22



Dossier # : 1146606002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, le projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 544 000 \$ afin de financer le programme de maintien d'actifs du Biodôme de Montréal" pour l'année 2015.

Il est recommandé :

D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 544 000\$ afin de financer le programme de maintien du Biodôme de Montréal pour l'année 2015», tel que rédigé.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-04 18:02

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146606002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, le projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 544 000 \$ afin de financer le programme de maintien d'actifs du Biodôme de Montréal" pour l'année 2015.

CONTENU

CONTEXTE

Donnant suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations 2015-2017, le Service Espace pour la vie doit faire adopter les règlements d'emprunts nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les programmes et les projets y figurant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013).

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 544 000 \$ afin de financer certains travaux prévus au programme de maintien d'actifs du Biodôme en 2015. Ce programme vise à conserver et maintenir aux normes toutes les infrastructures et les équipements de l'institution muséale. À cet effet, différents sous-projets ont été identifiés pour assurer la pérennité des actifs et bonifier l'expérience des visiteurs :

- Remplacement des lanterneaux (puits de lumière sur le toit du Biodôme)
- Réfection des toilettes et des vestiaires.

Le montant de 3 544 000 \$ comprend les frais d'honoraires professionnels et d'expertises, le coût des travaux et leur surveillance ainsi que les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

L'adoption d'un règlement d'emprunt est nécessaire afin de financer des travaux de réfection prévus au programme de maintien d'actifs du Biodôme. Les travaux à réaliser en cours d'année ont été identifiés en fonction des priorités d'intervention et de la capacité de réalisation des équipes.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement seront à la charge des citoyens(nes) de la Ville selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les projets sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017. Le montant net à financer par emprunt inclut notamment le remplacement des lanterneaux et la réfection des vestiaires et des toilettes, pour un montant total de 3 544 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle à la réalisation de ces projets visant le maintien optimal des actifs du Biodôme. Les travaux réalisés contribueront à améliorer la qualité des installations ce qui permettra, au final, d'assurer aux citoyens qui visitent Espace pour la vie une expérience de grande qualité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue dans le cadre de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption de l'avis de motion concernant le règlement d'emprunt au conseil municipal en janvier 2015
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil municipal
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Gouvernement du Québec

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie JODOIN
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-19

Rachel LÉGER
Chef, Biodôme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2014-12-22



Dossier # : 1146213005

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement modifiant le règlement R-121 autorisant un emprunt de 250 000 000 \$ pour le financement de la première phase du programme de réfection des infrastructures du réseau du métro (Programme Réno-Infrastructures 1), afin d'augmenter la durée des emprunts

Il est recommandé d'approuver le règlement modifiant le règlement R-121 autorisant un emprunt de deux cent cinquante millions de dollars (250 000 000 \$) pour le financement de la première phase du programme de réfection des infrastructures du réseau du métro (Programme Réno-Infrastructures 1), afin d'augmenter la durée des emprunts, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transports en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Signé par	Sylvie - Ext TREMBLAY	Le 2014-12-19 08:58
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire : Sylvie - Ext TREMBLAY

Secrétaire générale et directrice exécutive affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	Article de l'ordre du jour no : <u>10.3</u>
	Assemblée du : <u>3 DÉCEMBRE 2014</u>
	Résolution no : <u>CA-2014-311</u>

RECOMMANDATION :

D'approuver le règlement d'emprunt R-121-1, autorisant le financement sur une période de 10 ans du projet Réno-Infrastructure métro - phase I, afin de modifier le terme du financement à une période de 20 ans.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ TTI

REQUÉRANT : TRÉSORERIE	DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE : FINANCES ET CONTRÔLE
 DATE : <u>14 NOV 2014</u>	 DATE : <u>14-11-2014</u>
Nom : Jean-François Plante Titre : Gestionnaire de la trésorerie	Nom : Luc Tremblay Titre : Directeur exécutif

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

À ce jour, la portion subventionnée des travaux de réfection des infrastructures métro, a été financé sur une période de dix (10) ans. Comme ce terme correspond aussi à notre période d'amortissement, le règlement initial a été demandé pour une période de dix (10) ans. Le ministère des Transports désire dorénavant pouvoir financer ce type de projet sur une période de vingt (20) ans.

Il est donc requis de modifier le terme de financement à vingt (20) ans, afin de permettre le financement de la portion subventionnée de ce projet. Cette modification nous permet de répondre adéquatement aux besoins du ministère de financer soit sur dix (10) ou vingt (20) ans et ce dès le premier semestre 2015.

COPIE CONFORME

SECRETARE GÉNÉRAL ADJOINT
MONTRÉAL 8.12.2014

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : D'approuver le règlement d'emprunt R-121-1, afin de modifier le terme du financement à une période de 20 ans.

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Le montant total prévu au règlement est de 250 millions \$. La portion subventionnée devrait être de 170 millions \$ et la portion STM devrait être de 80 millions \$. Cette répartition peut varier selon l'admissibilité des dépenses réelles.

Suite à plusieurs discussions avec le ministère des Transports, nous sommes toujours en attente d'une décision définitive à savoir si le Ministère désire financer la portion subventionnée du projet Rénov-Infrastructures métro – phase I sur une période de dix (10) ans ou sur une période de vingt (20) ans. La STM désire procéder immédiatement à la modification du règlement d'emprunt considérant, les montant déjà dépensés, les délais requis afin d'obtenir la modification et l'impossibilité pour les représentants du Ministère des transports de nous confirmer leur choix rapidement.

À ce jour, ce règlement n'a fait l'objet d'aucun financement. Comme le solde à financer de ce projet est de plus de soixante-dix (70) millions de dollars, la portion subventionnée est de plus de cinquante (50) millions de dollars et la portion non subventionnée de plus de vingt (20) millions de dollars, nous désirons modifier ce règlement afin de prévoir toute éventualité de financement. Si le Ministère conserve le financement sur dix (10) ans il nous sera toujours possible, même après modification, de financer sa part sur le terme de dix (10) ans. Par contre, s'il maintient son désir de financer sur vingt (20) ans, sans modification il nous est impossible de financer la portion subventionnée.

Il est donc requis de modifier le terme du règlement afin de permettre un financement sur vingt (20) ans.

De plus, le nouveau terme de vingt (20) ans est inférieur à la durée de vie des actifs visés par ce règlement. Cette modification du terme ferait en sorte que le service de dette annuel de ce règlement, qui était prévu sur dix (10) ans à un taux annuel de 6%, passerait de 34 000 000\$ à un montant de 21 800 000\$, basé sur le même taux de 6% et amorti sur la nouvelle période de vingt (20) ans.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA (nom + date du comité)

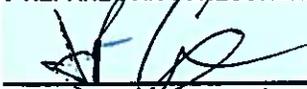
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR : TRÉSORERIE

SERVICE : BUDGET ET INVESTISSEMENTS



DATE : 14 mai 2014



DATE : 14 mai 2014

Nom : Jean-François Plante
Titre : Gestionnaire de la trésorerie

Nom : Alain Fraser
Titre : Directeur

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : D'approuver le règlement d'emprunt R-121-1, afin de modifier le terme du financement à une période de 20 ans.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

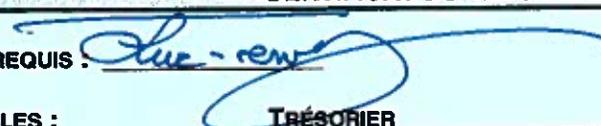
	2014	2015	2016 et suivantes **	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS.



LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER

DATE : _____

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Modifier le terme du financement du projet de Réno-Infrastructures Métro phase I	Date :	17 novembre 2014
Numéro	R-121-1	Montant :	0 \$

CONTENU

CONTEXTE

À ce jour, la portion subventionnée des travaux de réfection des infrastructures Métro a été financée sur une période de dix (10) ans. Comme ce terme correspond aussi à notre période d'amortissement le règlement d'emprunt initial (R-121) a été demandé pour une période de dix (10) ans. Le ministère des Transports désire dorénavant pouvoir financer ce type de projet sur une période de vingt (20) ans.

Il est donc requis de modifier le terme de financement à vingt (20) ans. Cette modification nous permet de répondre adéquatement aux besoins du ministère, et ce, dès le premier semestre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le financement initial du projet de Réno-Infrastructures métro phase I a été approuvé par :

- le conseil d'administration de la STM 30 juin 2010
- le conseil de l'agglomération de la ville de Montréal 22 juin 2011
- le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal 29 septembre 2011
- le MAMROT 21 novembre 2011

DESCRIPTION

Le montant total prévu au règlement est de deux cent cinquante millions de dollars (250 000 000 \$). La portion subventionnée devrait être de cent soixante-dix millions de dollars (170 000 000 \$) et la portion STM devrait être de quatre-vingts millions de dollars (80 000 000 \$). Cette répartition peut varier selon l'admissibilité des dépenses réelles.

Dans le passé, le ministère des Transports du Québec finançait ce type de projet sur une période de dix (10) ans. C'est pourquoi, nous avons prévu de financer notre projet Réno-Infrastructures Métro phase I sur la même période. Suite à plusieurs discussions avec le ministère des Transports, il nous confirme qu'il souhaite financer ce type de projet sur une période de vingt (20) ans. La STM désire donc procéder immédiatement à la modification du règlement d'emprunt considérant les montants déjà dépensés et les délais requis afin d'obtenir la modification.

À ce jour, ce règlement n'a fait l'objet d'aucun financement. Comme le solde à financer de ce projet est de plus de soixante-dix millions de dollars (70 000 000 \$), la portion subventionnée est de plus de cinquante millions de dollars (50 000 000 \$) et la portion non subventionnée de plus de vingt millions de dollars (20 000 000 \$), nous désirons modifier ce règlement afin de procéder rapidement au financement.

Il est donc requis de modifier le terme du règlement afin de permettre un financement sur vingt (20) ans.

De plus, le nouveau terme de vingt (20) ans est inférieur à la durée de vie des actifs visés par ce règlement. Cette modification du terme fera en sorte que le service de dette annuel de ce règlement, qui était prévu sur dix (10) ans à un taux annuel de 6%, passera de trente-quatre (34) millions de dollars (34 000 000 \$) à un montant de vingt-un millions huit cent mille dollars (21 800 000 \$), basé sur le même taux de 6% et sera amorti sur la nouvelle période de vingt (20) ans.

JUSTIFICATION

Cette modification nous permet de répondre adéquatement aux besoins du ministère de financer soit sur dix (10) ou vingt (20) ans, et ce, dès le premier semestre 2015.

		Sommaire décisionnel du règlement	
Titre	Modifier le terme du financement du projet de Réno-Infrastructures Métro phase I	Date :	17 novembre 2014
Numéro	R-121-1	Montant :	0 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Admissibilité à une subvention

Le projet Réno-Infrastructures Métro phase I a été confirmé admissible à une subvention maximale de 75 % conformément au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes, le 25 novembre 2013.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impacts si la modification est approuvée

- Répondre adéquatement aux besoins du ministère.

Impacts si la modification n'est pas approuvée

- Incapacité à financer le projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- le conseil d'administration de la STM
- le comité exécutif de la ville de Montréal
- le conseil d'agglomération de Montréal

3 décembre 2014

14 janvier 2015

29 janvier 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.


 COPIE CONFORME
 SECRETAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
 MONTRÉAL 8.12.2014



RÈGLEMENT R-121-1

MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-121 AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX CENT CINQUANTE MILLIONS DE DOLLARS (250 000 000 \$) POUR LE FINANCEMENT DE LA PREMIÈRE PHASE DU PROGRAMME DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU DU MÉTRO (PROGRAMME RÉNO-INFRASTRUCTURES 1), AFIN D'AUGMENTER LA DURÉE DES EMPRUNTS

ATTENDU que, le 30 juin 2010, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (ci-après la « Société ») adoptait le règlement R-121 intitulé «RÈGLEMENT R-121 AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX CENT CINQUANTE MILLIONS DE DOLLARS (250 000 000 \$) POUR LE FINANCEMENT DE LA PREMIÈRE PHASE DU PROGRAMME DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU DU MÉTRO (PROGRAMME RÉNO-INFRASTRUCTURES 1)» (résolution CA-2010-197) (ci-après appelé le « règlement R-121 »);

ATTENDU que le règlement R-121 était approuvé par la Ville de Montréal le 22 juin 2011 (CG11 0239), par la Communauté métropolitaine de Montréal le 29 septembre 2011 (CC11-027) et par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 21 novembre 2011 (AM 270884);

ATTENDU que le règlement R-121 prévoit que le terme des emprunts est d'une durée maximale de dix (10) ans;

ATTENDU que la période de remboursement de la subvention du ministère des Transports pourrait se faire sur une période de vingt (20) ans et non pas de dix (10) ans;

PAR CONSÉQUENT, IL EST DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-121-1 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

- ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du règlement R-121, tel que modifié par le présent règlement R-121-1;
- ARTICLE 2 L'article 2 du règlement R-121 est modifié afin de changer le terme prévu de dix (10) ans, pour la durée des emprunts, par le terme de vingt (20) ans;
- ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 3 DÉCEMBRE 2014



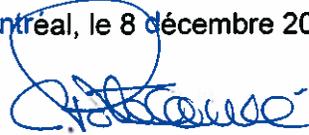
PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration



SYLVIE TREMBLAY
Secrétaire générale

Copie conforme au projet de la résolution numéro CA-2014-311 concernant l'adoption du Règlement R-121-1 soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée fera foi de son contenu.

Montréal, le 8 décembre 2014



Christian Portelance
Secrétaire général adjoint



Dossier # : 1146213006

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement autorisant un emprunt de 28 116 729 \$ pour financer deux projets du Programme d'entretien périodique et d'acquisition d'équipements de la solution OPUS 2015-2019

Il est recommandé d'approuver le règlement autorisant un emprunt de vingt-huit millions cent seize mille sept cent vingt-neuf dollars (28 116 729 \$) pour financer deux projets du Programme d'entretien périodique et d'acquisition d'équipements de la solution OPUS 2015-2019, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01).

Signé par	Sylvie - Ext TREMBLAY	Le 2014-12-19 08:58
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire :

Sylvie - Ext TREMBLAY

Secrétaire générale et directrice exécutive affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Secrétariat général



10.1

À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 10.1

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-309

RECOMMANDATION :

D'approuver un règlement d'emprunt autorisant le financement sur cinq (5) ans de deux (2) projets capitalisables dans le cadre du programme d'entretien périodique et d'acquisition d'équipements de la solution OPUS 2015-2019, soit :

- PEPA Opus 2015-2019 - Plan de Maintien Opus, pour un montant de 23 106 467 \$ frais financiers inclus
- PEPA Opus 2015-2019 - Acquisition Matérielle V&P, pour un montant de 5 010 262 \$ frais financiers inclus

Le tout pour un montant total de 28 116 729 \$ avec frais financiers de 920 849 \$ inclus.

D'autoriser la Société à renflouer dans son fond général une somme maximale de 2 811 673 \$, soit dix pour cent (10%) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 28 116 729 \$ (TNR)

REQUÉRANT : DATE : <u>14-11-2014</u> Nom : Isabelle St-Louis Titre : Directrice Vente et Perception & Revenus voyageurs	DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE : FINANCES ET CONTRÔLE DATE : <u>14-11-2014</u> Nom : Luc Tremblay Titre : Directeur exécutif Finances & contrôle et Trésorier
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le « Programme d'entretien périodique et d'acquisition d'équipements de la solution OPUS 2015-2019 » étant prévu à l'Annexe A - Sommaire des projets en Identification au «Programme triennal des immobilisations 2015-2017», sous la rubrique « Administratif », les projets suivants seront financés par la dette à long terme (voir détail des coûts à l'annexe 1) :

- A. PEPA Opus 2015-2019 - Plan de Maintien Opus
- B. PEPA Opus 2015-2019 - Acquisition Matérielle V&P

Le contrat d'Acquisition matérielle V&P a préalablement été approuvé au fournisseur Xérox, lors du CA du 04 juin 2014 (Résolution CA-2014-133) conditionnel à l'obtention du financement.

Il faut noter que les AOT vont contribuer financièrement au programme d'un montant estimé de 3 629 405 \$ (avant contingence).

COPIE CONFORME
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
MONTREAL 8.12.2014

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Adoption d'un Règlement d'emprunt pour le financement de deux (2) projets dans le cadre du Programme d'entretien périodique et d'acquisition d'équipements de la solution OPUS 2015-2019

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Ce programme a pour objectif de couvrir la désuétude logicielle et matérielle de chacune des composantes de la solution OPUS, y compris le développement et l'acquisition de nouveaux modèles d'équipements. Le Programme couvre :

A) PEPA Opus 2015-2019 - Plan de Maintien Opus :

Le projet vise à assurer la pérennité de la solution OPUS pour les cinq (5) prochaines années, en agissant sous deux angles d'intervention : Le remplacement des équipements et des logiciels en fin de vie utile et la prévention des menaces de sécurité.

Le coût estimé du volet A pour la STM est de 23 948 452 \$ frais financiers inclus, dont 23 106 467\$ sera financé par règlement d'emprunt et 841 985\$ par le budget d'exploitation.

B) PEPA Opus 2015-2019 - Acquisition Matérielle V&P :

Ce projet s'inscrit dans la foulée de la mise en place du système Vente et perception en 2008. Les quantités d'équipements déployés et leur aménagement dans plusieurs stations de métro ne permettent pas de livrer correctement les services billettiques requis Le but de ce projet est d'acquérir des équipements supplémentaires, notamment pour le réseau du métro, auprès de notre fournisseur XEROX. Ce projet est complémentaire à différents projets en cours dont, entre autres, le Programme « Réno-infrastructures Métro.

Le coût estimé du volet B pour la STM est de 5 018 301\$ frais financiers inclus, dont 5 010 262\$ sera financé par règlement d'emprunt et 8 039\$ par le budget d'exploitation.

Le montant total du présent règlement d'emprunt est de 28 116 729 \$, comprenant 27 195 880\$ de coût de projet après ristourne de taxes, et 920 849\$ de frais financiers.

Le coût total estimé du projet est de 28 966 753\$, taxes nettes de ristournes. De ce montant, un total de 28 116 729\$ sera financé par règlement d'emprunt. L'autre portion de 849 863\$, non capitalisable, sera financée par le budget d'exploitation.

Le service de la dette annuel brut du projet sera d'environ 6.2M\$ à partir de 2015, basé sur un taux d'intérêt de 3.5% amorti sur une période de 5 ans.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP 21 Novembre 2014

Sous-comité T1 du comité suivi des Actifs du 03 décembre 2014)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à six (6) des dix (10) chantiers du Plan de développement durable 2020.

Chantier 1 : Bonifier l'offre de service pour maximiser les bénéfices du transport collectif

Chantier 2 : Rendre le transport collectif accessible au plus grand nombre

Chantier 4 : Optimiser la contribution économique et la performance de la STM

Chantier 5 : Réduire notre empreinte écologique

Chantier 7 : S'approvisionner de façon responsable

Chantier 10 : Engager nos parties prenantes

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR :

DATE : 14 / 11 / 2014

Nom : Carolyn Miller
Titre : Conseillère, gestion financière de projet

SERVICE :

DATE : 14/11/2014

Nom : Réal Boyer
Titre : Chef de division, Soutien à l'exploitation et aux projets

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Adoption d'un Règlement d'emprunt pour le financement de deux (2) projets dans le cadre du Programme d'entretien périodique et d'acquisition d'équipements de la solution OPUS 2015-2019

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION : Suite à une évaluation du dossier par la division soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements, le volet A - Programme d'entretien périodique, a été classé non admissible à une subvention selon les modalités du programme SOFIL puisqu'il ne satisfait pas aux exigences du MTQ quant aux durées de vie utile à respecter lors des remplacements, tel que décrit dans les règles spécifiques 3.2.3 portant sur les projets présentant un caractère innovateur sur le plan technologique. Cependant, la portion B - Acquisition Matérielle - V&P, a été ciblée pour la subvention, selon les modalités du programme SOFIL en vigueur. Cette qualification devra être confirmée par le MTQ. Une demande de subvention finale sera déposée au MTQ d'ici peu. Des discussions auront lieu avec le MTQ sur les durées de vie utile.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER _____

DATE : _____

		Sommaire décisionnel du règlement	
Titre	Adoption d'un règlement d'emprunt pour le financement de deux (2) projets dans le cadre du Programme d'entretien préventif et d'acquisition d'équipements de Vente et de perception OPUS «PEPA-OPUS 2015-2019»		Date : 24 novembre 2014
Numéro	R-151	Montant :	28 116 729 \$

CONTENU

CONTEXTE

Ce programme s'inscrit dans la foulée de la mise en place du nouveau système Vente et perception en 2008. D'une part, plusieurs composantes informatiques, tant matérielles que logicielles, ont été acquises avant cette date, ce qui les mène à un âge réel de plus de 7 ans, allant même dans certains cas jusqu'à 8 ou 9 ans. D'autre part, les quantités d'équipements déployés et leur aménagement dans plusieurs stations de métro ne permettent pas de livrer de la manière la plus efficiente les services billettiques requis dans certaines stations, principalement en période de vente de titres mensuels et lors d'événements spéciaux. À cet effet, des actions sont en cours, notamment, pour améliorer l'aménagement et afin d'avoir une meilleure fluidité en station, ce qui nécessite l'ajout d'équipements.

Projet 1 : Plan de maintien OPUS

En 2013-2014, dans le cadre des projets de remplacement d'équipements informatiques, les composantes matérielles de l'infrastructure de Vente et perception (V&P) ont été remplacées et la solution centralisée a été mise à niveau. Par contre, aucun composant des équipements de type « client » (ex. équipements de vente) n'a encore été remplacé depuis l'implantation initiale. La désuétude logicielle de ces équipements est aujourd'hui un enjeu majeur. Les postes, actuellement dotés du système d'exploitation Windows XP, présentent des risques découlant de cette désuétude depuis la fin du support officiel de Microsoft en avril 2014. De plus, il importe de savoir que les postes et leurs périphériques sont devenus trop vieux, leur durée de vie utile étant généralement de cinq (5) ans pour ce type d'équipement.

Il faut aussi savoir que la solution OPUS est soumise à des contraintes de conformité réglementaire. Par exemple, pour la norme PCI DSS (sécurité des données des cartes de paiement), le passage obligé de la version 2.0 à la version 3.0 comporte des exigences techniques nécessitant des investissements significatifs en infrastructure et en effort.

Projet 2 : Acquisition d'équipements

Le but de ce projet est d'acquérir des équipements supplémentaires, essentiellement pour le réseau du métro, auprès de notre fournisseur XEROX. Ce projet est complémentaire aux différentes actions en cours dont, entre autres, le Programme « Réno-infrastructures Métro ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Il n'y a aucune décision antérieure du conseil d'administration de la STM sur ce programme. Le programme a été présenté à ces différents comités :

- | | | |
|---------------------------------------------|------------------|---------------------------------|
| • Comité Gestion du portefeuille de projets | 4 septembre 2014 | Acceptation préliminaire reçue |
| • Comité Gestion du portefeuille de projets | 21 novembre 2014 | En attente d'approbation finale |

DESCRIPTION

Le règlement d'emprunt comprend des coûts d'équipements billettiques, d'équipements informatiques, de logiciels et des ressources humaines (internes et externes).

JUSTIFICATION

Ce programme est justifié afin :

- De maintenir le niveau actuel de disponibilité du système centralisé, niveau aujourd'hui supérieur à l'objectif de 99,80% ainsi que la disponibilité des équipements dans le réseau.
- D'éviter une augmentation des coûts actuels d'entretien et de réparation des équipements.

		Sommaire décisionnel du règlement	
Titre	Adoption d'un règlement d'emprunt pour le financement de deux (2) projets dans le cadre du Programme d'entretien préventif et d'acquisition d'équipements de Vente et de perception OPUS «PEPA-OPUS 2015-2019»		Date : 24 novembre 2014
Numéro	R-151	Montant :	28 116 729 \$

- De prévenir l'indisponibilité des pièces de rechange associée à des équipements ayant atteint leur fin de vie utile.
- De réduire les risques associés aux logiciels périmés.
- D'éviter des pertes de revenus qui seraient la conséquence d'équipements défectueux.
- De maintenir les actifs OPUS en bon état et, en conséquence, éviter un déficit d'investissement.

Ne pas réaliser ce programme générerait les risques suivants :

Risques liés à la disponibilité et à la fiabilité

- Les équipements trop vieux et les logiciels périmés (et non supportés par les fournisseurs) augmentent le nombre et la durée des interruptions de services.
- La désuétude amène des problèmes de performance et d'intégration de nouvelles technologies.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût complet du programme est de 28 966 753 \$, incluant contingence, inflation, frais financiers et taxes. Par projet, le coût se subdivise ainsi :

- Projet 1 – Plan de maintien OPUS : 23 948 452 \$.
- Projet 2 – Acquisition d'équipements : 5 018 301 \$.

Pour financer ce programme, un nouveau règlement d'emprunt de 28 116 729 \$ est demandé. Le reste provient des budgets d'exploitation de la STM.

En résumé :

COÛT COMPLET	28 966 753 \$
Nouveau règlement d'emprunt	28 116 729 \$
Budgets d'exploitation	850 024 \$

Admissibilité à une subvention

De ce programme PEPA-Opus 2015-2019, le projet 1 – Plan de maintien Opus, a été classé non admissible à une subvention selon les modalités du programme SOFIL puisqu'il ne satisfait pas aux exigences du MTQ quant aux durées de vie utile à respecter lors des remplacements, tel que décrit dans les règles spécifiques 3.2.3 portant sur les projets présentant un caractère innovateur sur le plan technologique. Des discussions auront lieu avec le MTQ à ce sujet. Cependant, le projet 2 - Acquisition Matérielle V&P, a été ciblé pour la subvention, selon les modalités du programme SOFIL en vigueur. Cette qualification devra être confirmée par le MTQ. Une demande de subvention finale sera déposée au MTQ d'ici peu.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce programme contribue à six (6) des dix (10) chantiers du Plan de développement durable 2020 de la STM :

- Chantier 1 : Bonifier l'offre de service pour maximiser les bénéfices du transport collectif.
- Chantier 2 : Rendre le transport collectif accessible au plus grand nombre.
- Chantier 4 : Optimiser la contribution économique et la performance de la STM.
- Chantier 5 : Réduire notre empreinte écologique.
- Chantier 7 : S'approvisionner de façon responsable.
- Chantier 10 : Engager nos parties prenantes.

1061

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Adoption d'un règlement d'emprunt pour le financement de deux (2) projets dans le cadre du Programme d'entretien préventif et d'acquisition d'équipements de Vente et de perception OPUS «PEPA-OPUS 2015-2019»	Date :	24 novembre 2014
Numéro	R-151	Montant :	28 116 729 \$

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Voir section justification.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le remplacement d'équipements ou la mise à niveau de logiciels couverts au PEPA ne font qu'adresser la désuétude et des besoins ciblés d'acquisition de nouveaux équipements, n'apportant ainsi que très peu de changements fonctionnels pour la clientèle autres que ceux déjà prévus dans le cadre du Programme Réno Infrastructures Métro. Toutes les mises en production seront planifiées et exécutées pour minimiser les impacts utilisateurs, en respect des ententes de niveau de services établis avec l'ensemble des secteurs d'affaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Phases/étapes/livrables	Dates des jalons
Comité GPP – Porte 1	4 septembre 2014
Comité GPP – Porte 2	21 novembre 2014
Comité TI	3 décembre 2014
Conseil d'administration de la STM	3 décembre 2014
Comité exécutif de la Ville	14 janvier 2015
Conseil d'agglomération	29 janvier 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A


CORIE CONFORME
 SECRETAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
 MONTRÉAL 8.12.2014



Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

tenue le 3 décembre 2014 à 17 h 30

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2014-309 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-151, AUTORISANT UN EMPRUNT DE 28 116 729 \$ POUR FINANCER DEUX PROJETS DU PROGRAMME D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE ET D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE LA SOLUTION OPUS 2015-2019

ATTENDU que la Société a mis en place un nouveau système de vente et perception en 2008 («Solution OPUS») autant dans le réseau d'autobus et que dans le réseau de métro;

ATTENDU que la Société a mis sur pied un programme d'entretien périodique et d'acquisition d'équipements de la Solution OPUS 2015-2019 («PEPA Opus 2015-2019»), comprenant le plan de maintien de la Solution OPUS et l'acquisition matérielle pour le système vente et perception (ci-après les «Projets»);

ATTENDU que ces Projets prévoient octroyer plusieurs contrats pour l'acquisition et l'installation d'équipements et de logiciels et tout autre contrat de biens et services;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation de ces Projets;

ATTENDU que le «Programme d'entretien périodique et d'acquisition et d'équipements de la Solution OPUS 2015-2019» est prévu à l'Annexe A – Sommaire des projets en Identification du « Programme triennal des immobilisations 2015-2016-2017 »;

ATTENDU que l'ensemble des coûts capitalisables estimés de ces Projets est de **VINGT-HUIT MILLIONS CENT SEIZE MILLE SEPT CENT VINGT-NEUF DOLLARS (28 116 729 \$)**, incluant les frais financiers, lequel montant fera l'objet d'un ou de plusieurs emprunts à long terme et d'emprunts temporaires;

ATTENDU que les montants indiqués en regard de ces Projets étant des estimations, si un montant indiqué à l'Annexe A pour un des éléments de ces deux (2) Projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans l'un ou l'autre de ces Projets, dont la dépense est plus élevée, incluant les frais financiers;

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir au remboursement des emprunts, aux paiements des intérêts et aux dépenses accessoires et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

VU le rapport du directeur exécutif – Finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron

APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'adopter le «**RÈGLEMENT R-151** AUTORISANT UN EMPRUNT DE VINGT-HUIT MILLIONS CENT SEIZE MILLE SEPT CENT VINGT-NEUF DOLLARS (28 116 729 \$) POUR FINANCER DEUX PROJETS DU PROGRAMME D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE ET D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE LA SOLUTION OPUS 2015-2019», pour un terme maximal de cinq (5) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et la secrétaire générale de la Société est conservé dans le registre des règlements;



suite résolution CA 2014-309

- 2° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer ou de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais en autant que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue à l'article 2 du règlement;
- 3° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **DEUX MILLIONS HUIT CENT ONZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-TREIZE DOLLARS (2 811 673 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.

Montréal, le 8 décembre 2014

Christian Portelance
Secrétaire général adjoint



Dossier # : 1146213007

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement R-036-2 modifiant le règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal.

Il est recommandé d'approuver le règlement R-036-2 modifiant le règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal, conformément à l'article 144 de la *Loi sur les sociétés de transport*, (RLRQ, c. S-30.01).

Signé par Sylvie - Ext TREMBLAY **Le** 2014-12-19 13:42

Signataire :

Sylvie - Ext TREMBLAY

Secrétaire générale et directrice exécutive affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 6

Assemblée du : 17 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-332

RECOMMANDATION :

D'ADOPTER le Règlement R-036-2 modifiant le *Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal*.

D'ENTÉRINER la version refondue du règlement R-036, *Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal* afin d'intégrer les modifications apportées par les règlements modificateurs R-036-1 et R-036-2.

ENTRÉE EN VIGUEUR :

CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN (RLRQ, c. S-30.01), QUE LE RÈGLEMENT R-036-2, SUITE À SON ADOPTION PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL, ENTRE EN VIGUEUR LE QUINZIÈME JOUR SUIVANT SA PUBLICATION DANS UN JOURNAL DIFFUSÉ DANS LE TERRITOIRE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL. LA VERSION REFONDUE DU RÈGLEMENT R-036, ENTRE EN VIGUEUR À CETTE MÊME DATE.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ TTI

REQUÉRANT :

Secrétariat général et direction exécutive Affaires juridiques

[Signature] DATE : 10/12/14

Nom : Jean-Philippe Desmarais

Titre : Avocat

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

Secrétariat général et direction exécutive Affaires juridiques

[Signature] DATE : 10/12/14

Nom : Sylvie Tremblay

Titre : Secrétaire générale et DE Affaires juridiques

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

DATE :

[Signature] 17 DÉCEMBRE 2014

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le R-036 « *Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal* » a été adopté initialement en juillet 2003. Après plus de 10 ans, une mise à niveau et une modernisation sont requises.

Les modifications prévues s'adressent au corpus des infractions, aucune des amendes prévues au règlement n'est affectée.

[Signature]
CORIE CONFORME

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
MONTRÉAL 19.12.2014

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Adoption du règlement R-036-2, entérinement de la version refondue du règlement R-036

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Dans le cadre d'un processus de consultation, une table interne de même qu'une table externe ont été constituées. La table interne regroupait des représentants de tous les secteurs de la STM pouvant être touchés par le règlement R-036. La table externe de son côté regroupait un juriste de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et des Sociétés de transport de la grande région métropolitaine.

Après plusieurs échanges, un ensemble de modifications a été retenu afin de moderniser le règlement et de corriger certains manquements. Les grandes lignes de ces modifications sont les suivantes :

- Interdiction de la cigarette électronique dans le matériel roulant et dans les immeubles exploités par la STM;
- Responsabilité accrue des usagers dans la garde et le contrôle d'objets transportés dans le matériel roulant;
- Interdiction d'insulter un préposé de la STM dans l'exercice de ses fonctions;
- Mesure administrative : exclusion possible de toute personne ne respectant pas les normes de sécurité et de comportement édicté au Règlement;
- Révision complète de la présentation de l'encadrement d'une série d'activités permises à certaines conditions comme : musiciens dans le métro, présence de bicyclettes, distribution de tracts, etc.;
- Un ensemble de modifications mineures est aussi effectué comme : l'interdiction de transporter des patins à glace sans protection devient une interdiction de transporter tout objet pointu et acéré sans protection, l'interdiction de glisser sur la main courante d'un escalier mécanique s'appliquera désormais aussi à l'escalier fixe, etc.;

De plus, le règlement R-036 de même que les deux (2) règlements modificateurs doivent être refondus, afin de disposer d'un texte unique ayant une valeur juridique. Ces règlements sont les suivants :

- le Règlement R-036 adopté le 2 juillet 2003 aux termes de la résolution CA 2003-149;
- le Règlement R-036-1 adopté le 3 décembre 2008 aux termes de la résolution CA 2008-316;
- le Règlement R-036-2 à être adopté suite à la présente recommandation.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA comités : SC - 30/09/2014; EGDD - 9/12/14

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

N/A

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Projet de Règlement R-036-2
Annexe 2 : Projet de Règlement refondu R-036

PRÉPARÉ PAR :


Nom : Jean-Philippe Desmarais
Titre : Avocat

DATE : 10/12/14

SERVICE :

Secrétariat général et direction exécutive Affaires juridiques


Nom : Sylvain Joly
Titre : Directeur Affaires juridiques

DATE : 10/12/14

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Adoption du règlement R-036-2, entérinement de la version refondue du règlement R-036

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus que 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5 etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Inscription au PTI Oui Non

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat s'échelonne sur plus de trois (3) ans, indiquer le total des années 3, 4 et 5, etc. dans la colonne « Année 3 » et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER _____

DATE : _____

RÈGLEMENT R-036-2

« RÈGLEMENT CONCERNANT LES NORMES DE SÉCURITÉ ET DE COMPORTEMENT DES PERSONNES DANS LE MATÉRIEL ROULANT ET LES IMMEUBLES EXPLOITÉS PAR OU POUR LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL »

(Loi sur les sociétés de transport en commun, RLRQ, c. S-30.01, art. 144)

Le Règlement R-036 intitulé « *Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal* » adopté le 2 juillet 2003 aux termes de la résolution CA 2003-149 modifié par :

- le Règlement R-036-1 adopté le 3 décembre 2008 aux termes de la résolution CA 2008-316;

est modifié par les articles suivants :

Article 1

Le paragraphe c) de l'article 1 du règlement R-036 est modifié par :

- 1) l'insertion des termes « un abri-vélo, » après le terme « abri, »;
- 2) la suppression, à la fin de l'article, des termes « , lequel appartient à la Société ».

Article 2

Le paragraphe j) de l'article 1 du règlement R-036 est remplacé par le paragraphe suivant:

« j) **titre de transport** : un titre de transport reconnu valide par la Société au sens du Règlement R-105 – *Règlement concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal*; »

Article 3

Le paragraphe k) de l'article 1 du règlement R-036 est modifié par le remplacement, à la fin de l'article, du point (.) par un point-virgule (;).

Article 4

L'article 1 du règlement R-036 est modifié par l'ajout, après le sous-paragraphe k), du sous-paragraphe suivant :

« l) « **zone de contrôle d'une station** » : les quais, corridors, escaliers, aires d'attente ou tout autre espace à l'intérieur des limites formées par tourniquets d'accès ou de sortie d'une station de métro. »

Article 5

Le paragraphe a) de l'article 4 du règlement R-036 est remplacé par le paragraphe suivant:

« a) d'adopter tout comportement ayant pour effet de gêner ou d'entraver la libre circulation d'une ou des personnes; »

Article 6

Le paragraphe b) de l'article 4 du règlement R-036 est remplacé par le paragraphe suivant:

« b) d'adopter tout comportement ayant pour effet de mettre en péril la sécurité d'une ou des personnes ou du matériel roulant; »

Article 7

Le paragraphe i) de l'article 4 du règlement R-036 est modifié par la suppression des termes « de flâner, ».

Article 8

Le paragraphe o) de l'article 4 du règlement R-036 est remplacé par le paragraphe suivant :

« o) de transporter tout objet tranchant ou pointu, à moins qu'il soit muni d'un dispositif de sécurité ou rangé dans un sac ou un contenant conçu à cet effet; »

Article 9

Le paragraphe p) de l'article 4 du règlement R-036 est modifié par le remplacement, à la fin de l'article, du point (.) par un point-virgule (;).

Article 10

L'article 4 du règlement R-036 est modifié par l'ajout, après le sous-paragraphe p), du sous-paragraphe suivant :

« q) d'injurier, d'insulter ou de provoquer, par des paroles ou des gestes, un préposé de la Société dans l'exercice de ses fonctions; ».

Article 11

Le paragraphe d) de l'article 5 du règlement R-036 est modifié par l'ajout des termes « de même que de se trouver à l'intérieur d'une zone délimitée par ces objets » après le terme « similaire ».

Article 12

Le paragraphe e) de l'article 5 du règlement R-036 est modifié par :

- 1) l'insertion du terme « , irritante » après le terme « dangereuse »;
- 2) l'insertion des termes « ou d'un contenant conçu pour leur transport sans égard à son contenu » après le terme « nauséabonde ».

Article 13

L'article 9 du règlement R-036 est modifié par le remplacement, à la fin du paragraphe b) du point (.) par un point-virgule (;) et par l'ajout, à la fin de l'article, du paragraphe et de l'alinéa suivant :

«c) de faire usage d'une cigarette électronique de manière à ce qu'elle dégage une vapeur ou une fumée.

Aux fins du présent article, un abribus ou un abri-vélo est assimilé à un immeuble fermé. »

Article 14

Le paragraphe c) de l'article 10 du règlement R-036 est modifié par l'insertion des termes « fixe, escalier » après les termes « d'un escalier ».

Article 15

Le paragraphe d) de l'article 11 du règlement R-036 est remplacé par le paragraphe suivant :

« d) de passer un bien, un objet ou une partie de son corps par les fenêtres du matériel roulant; ».

Article 16

Le paragraphe f) de l'article 11 du règlement R-036 est modifié par :

- 1) l'ajout, au début du paragraphe, des termes « à moins d'autorisation, »
- 2) le remplacement des termes « 6 heures à 9 heures et de 15 heures à 19 heures » par « 6h00 à 10h00 et de 15h00 à 19h00 ».

Article 17

Le règlement R-036 est modifié par l'insertion, après l'article 11, de l'article suivant :

- « 11.1. Dans le matériel roulant, sous réserve des autres restrictions prévues au présent règlement, toute personne transportant des objets, à l'exception des bagages à main, doit en assurer le contrôle afin de ne pas :
- a) gêner ou entraver la libre circulation d'une ou des personnes;
 - b) mettre en péril la sécurité d'une ou des personnes ou du matériel roulant;

c) retarder ou nuire au travail d'un conducteur de la Société ou d'un autre de ses préposés. ».

Article 18

L'article 12 du règlement R-036 est remplacé par l'article suivant :

- « **12.** Dans un autobus ou minibus, il est interdit à toute personne :
- a) de monter ou descendre par la fenêtre;
 - b) de monter par la porte arrière, sauf pour l'embarquement d'une personne se déplaçant en fauteuil roulant, triporteur, quadriporteur, ou sans le consentement d'un préposé de la Société. ».

Article 19

L'article 13 du règlement R-036 est remplacé par l'article suivant :

- « **13.** Il est interdit à toute personne, à moins d'autorisation ou sauf en cas de nécessité, d'ouvrir ou de franchir une porte communiquant d'une voiture de métro à une autre. »

Article 20

L'article 14 du règlement R-036 est modifié par l'ajout d'une virgule (,) après les termes « sur la voie ferrée ».

Article 21

Les articles 15, 16, 17 et 18 du règlement R-036, sont remplacés par les sous-sections, section et les articles suivants :

« Sous-section I: Exécution d'une œuvre musicale

15. Dans une station de métro, il est permis d'exécuter une œuvre musicale ou lyrique ou un autre type de spectacle dans une zone désignée à cette fin et aux heures prescrites par la Société à condition, toutefois, de se conformer aux autres dispositions du présent règlement.

Dans toute autre circonstance ou tout autre lieu, ces activités sont interdites à moins d'autorisation de la Société.

Sous-section II: Sollicitation ou activités commerciales

16. À l'extérieur de la zone de contrôle d'une station de métro, il est permis de demander ou recueillir un don, une aumône ou un autre avantage à condition, toutefois, de se conformer aux autres dispositions du présent règlement.

Dans toute autre circonstance ou tout autre lieu, ces activités sont interdites à moins d'autorisation de la Société.

17. Dans une station de métro, suite à l'obtention de l'autorisation de la Société, il est permis d'offrir en vente ou en location un service ou un bien ou d'en faire l'exhibition, la distribution ou l'exposition à condition, toutefois, de se conformer aux autres dispositions du présent règlement.

Dans toute autre circonstance ou tout autre lieu, ces activités sont interdites.

18. À l'extérieur de la zone de contrôle d'une station de métro, il est permis d'effectuer des sondages, relevés ou autres études de ce genre ou de demander ou recueillir des signatures à condition, toutefois, de se conformer aux autres dispositions du présent règlement.

Dans toute autre circonstance ou tout autre lieu, ces activités sont interdites à moins d'autorisation de la Société.

19. À l'extérieur de la zone de contrôle d'une station de métro, il est permis d'exhiber, d'offrir, ou de distribuer un livre, un journal, un tract, un feuillet, un dépliant ou tout autre imprimé :

- a) à titre gratuit;
- b) exprimant une idéologie politique, sociale ou religieuse; et
- c) à condition, toutefois, de se conformer aux autres dispositions du présent règlement.

Dans toute autre circonstance ou tout autre lieu, ces activités sont interdites à moins d'autorisation de la Société.

Sous-section III: Bicyclettes

20. Dans une station de métro ou dans la première voiture du métro, il est permis de transporter une bicyclette, une bicyclette électrique, un monocycle, un tricycle ou autre objet similaire du lundi au vendredi, entre 10h00 et 15h00 et après 19h00 ainsi que les samedi, dimanche et autres jours fériés fixés par la loi ou par proclamation ou à tout autre jour ou partie de jour déterminé par la Société aux conditions suivantes :

- a) de céder la priorité aux autres usagers lors de l'embarquement et débarquement de la voiture de métro;
- b) d'être accompagnée d'un adulte pour toute personne âgée de moins de 14 ans;
- c) de garder en tout temps le contrôle et de ne pas l'appuyer contre une voiture de métro, un siège d'une voiture ou contre tout autre équipement ou installation du métro; et
- d) de se conformer aux autres dispositions du présent règlement.

Dans toute autre circonstance ou tout autre lieu, il est interdit de transporter une bicyclette, une bicyclette électrique, un monocycle, un tricycle ou autre objet similaire.

21. Nonobstant les autres dispositions de la présente sous-section, dans une station de métro ou le matériel roulant il est interdit à toute personne :

- a) de circuler sur une bicyclette, une bicyclette électrique, un monocycle, un tricycle ou autre objet similaire;
- b) de laisser stationner en permanence ou temporairement une bicyclette, un monocycle, un tricycle ou autre objet similaire;

22. La présente sous-section ne limite cependant pas le droit de la Société ou de l'un de ses préposés d'interdire temporairement l'accès à une station de métro ou à une voiture de métro à toute personne qui transporte une bicyclette, une bicyclette électrique, un monocycle, un tricycle ou autre objet similaire.

Sous-section IV : appareils électroniques

23. Dans un immeuble ou dans le matériel roulant, il est permis de faire fonctionner tout appareil électronique émettant du son, à condition de faire usage d'écouteur.

Dans toute autre circonstance ou tout autre lieu, cette activité est interdite à moins d'autorisation de la Société.

Aux fins du présent article, les différentes sonneries pouvant être émises par un appareil téléphonique ne sont pas interdites. »

SECTION IX : SANCTION ADMINISTRATIVE

24. Quiconque contrevient au présent règlement peut perdre le droit de demeurer dans les immeubles ou à bord du matériel roulant et être contraint de quitter.

SECTION X : DISPOSITIONS PÉNALES

25. Quiconque contrevient à l'un des articles 4 l), 9 b) ou 9c) du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de 50 \$ à 500 \$.

26. Quiconque contrevient à l'un des articles 4 a), 4 b), 4 c), 4 d), 4 e), 4 f), 4 h), 4 i), 4 k), 4 n), 4 o), 4 p), 8; 10 c), 10 e), 10 f), 11 d), 11 f), 11.1, 12 a), 12 b), 14 a), 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 ou 23 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de 75 \$ à 500 \$.

27. Quiconque contrevient à l'un des articles 4 g), 4 q), 6 a) ou 6 d) du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de 100 \$ à 500 \$.»

Article 22

La numérotation de la section X du règlement R-036 est modifiée, cette section portera dorénavant le numéro XI;

Article 23

La numérotation des articles 19 à 32 du règlement R-036 est remplacée, ces articles porteront dorénavant les numéros 28 à 41 selon le tableau suivant :

Numérotation du Règlement R-036 (modifié par le R-036-1)	Numérotation du Règlement R-036 (modifié par le R-036-1 et le R-036-2)
19	28
20	29
21	30
22	31
23	32
24	33
25	34
26	35
27	36
28	37
29	38
30	39
31	40
32	41

Article 24

Conformément à la loi, le présent règlement R-036-2, suite à son approbation par le conseil d'agglomération de Montréal, entre en vigueur le 15^{ième} jour suivant sa publication.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : Le 15^{ième} jour suivant sa publication

SIGNÉ À MONTRÉAL LE 17 DÉCEMBRE 2014



PHILIPPE SCHNOBB
 Président du conseil d'administration



SYLVIE TREMBLAY
 Secrétaire générale

Copie conforme au projet de la résolution numéro CA-2014-332 concernant l'adoption du Règlement R-036-2 soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée fera foi de son contenu.

Montréal, le 17 décembre 2014



Christian Portelance
 Secrétaire général adjoint



Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

tenue le 17 décembre 2014 à 8 h 00

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2014-332 ADOPTER LE RÈGLEMENT R-036-2 ET ENTÉRINER LA VERSION REFONDUE DU RÈGLEMENT R-036

VU le rapport de la Secrétaire générale et directrice exécutive – Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation présentée

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Edward Janiszewski

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'adopter le Règlement R-036-2 modifiant le *Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal*.
- 2° d'entériner la version refondue du règlement R-036, *Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal* afin d'intégrer les modifications apportées par les règlements modificateurs R-036-1 et R-036-2.

Entrée en vigueur :

Conformément à la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), que le règlement R-036-2, suite à son adoption par le conseil d'agglomération de Montréal, entre en vigueur le quinzième jour suivant sa publication dans un journal diffusé dans le territoire de la société de transport de Montréal. La version refondue du règlement R-036, entre en vigueur à cette même date.

Copie conforme au projet de la résolution numéro CA-2014-332 concernant l'adoption du Règlement R-036-2 soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée fera foi de son contenu.

Montréal, le 7 janvier 2015

Christian Portelance
Secrétaire général adjoint

CE : 40.024

2015/01/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1140032001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 110 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du réseau routier»

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 110 000 000 \$ afin de financer des travaux de réfection du réseau routier, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire».

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-12-05 16:44

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140032001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 110 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du réseau routier»

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, l'Administration prévoit des investissements pour la réfection du réseau routier de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - 13 novembre 2014. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).
CM14 1057 - 29 octobre 2014 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 110 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des rues du réseau routier relevant de la compétence de la Ville dont le niveau des investissements pour la seule année 2015 s'établit à 108 M\$.

Plus spécifiquement, le règlement d'emprunt servira à financer les projets 2015 suivants :

*Projet N° 55855: Programme de réfection du réseau routier local pour un montant de **54 M \$***

Le programme de réfection du réseau routier local est mis en œuvre afin d'accélérer la remise en état de ce réseau, en complément des efforts des arrondissements. Ce programme vise l'ensemble du réseau routier local de compétence d'arrondissement.

La gestion des fonds et du programme est sous la responsabilité du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, alors que la sélection des projets, la conception, les appels d'offres, les octrois de contrat et la surveillance sont sous la responsabilité des arrondissements.

Projet N° 55856: Programme complémentaire de planage-revêtement pour un montant de 45 M \$

Le programme complémentaire de planage-revêtement est mis en œuvre de façon à améliorer rapidement la qualité du réseau routier, grâce à des interventions visant à prolonger la durée des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Les projets se limitent à des travaux de planage-revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant (les corrections requises à la fondation et l'ajustement des services seront toutefois inclus).

La sélection des projets a été réalisée conjointement avec les arrondissements, alors que l'entière réalisation du programme est sous la responsabilité du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, en vertu d'une entente qui devra être conclue avec les arrondissements (Article 85) quant à la fourniture d'un service par le conseil municipal dans un champ de compétence des conseils d'arrondissement.

Bien qu'à l'origine, ce programme visait l'ensemble du réseau routier local de compétence d'arrondissement, l'entrée en vigueur de la Réforme sur le financement des arrondissements et la révision du réseau artériel administratif ville fait en sorte que certaines des rues préalablement sélectionnées par les arrondissements se retrouvent à présent sur le réseau routier artériel, au sens du règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale.

Projet N° 55860: Programme de réfection des rues collectrices locales pour un montant de 9 M \$

Le programme de réfection des rues collectrices avait été mis en œuvre afin d'accélérer la remise en état du réseau routier local, en complément des efforts des arrondissements. Ce programme visait particulièrement les rues collectrices dont les coûts de reconstruction élevés créent, pour les arrondissements, une charge financière difficile à assumer.

La sélection des projets a été réalisée par les arrondissements dans le respect des paramètres du programme, alors que l'entière réalisation du programme est sous la responsabilité de la Direction des infrastructures, en vertu d'une entente conclue avec les arrondissements (Article 85) quant à la fourniture d'un service par le conseil municipal dans un champ de compétence des conseils d'arrondissement.

Le programme original remonte à 2012 alors qu'une somme de 20 M\$ avait été réservée pour la réalisation de 19 projets, soit un par arrondissement. Onze (11) projets ont été complétés à ce jour, sept (7) projets sont prévus en 2015 et un (1) en 2016. Aucun nouveau projet n'est prévu à ce programme.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour les programmes dédiés pour la réfection du réseau routier, à compter de 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (André LECLERC)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude M BÉLANGER
Conseillère analyse - contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Benoit CHAMPAGNE
Chef de division

Le : 2014-12-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des Transports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-12-05

Approuvé le : 2014-12-05



Dossier # : 1144368010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	1) Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal; 2) Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Il est recommandé:

1) d'approuver le modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal présenté à la figure 13 du plan;

2) d'adopter le projet de règlement intitulé «Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'Agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)».

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-03 14:12

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1144368010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	1) Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal; 2) Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan de transport adopté en juin 2008 prévoit un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération de Montréal. Une de ces mesures vise plus spécifiquement l'ajout de 400 kilomètres de voies cyclables supplémentaires dans un horizon de sept à dix ans. L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire des arrondissements et des villes liées dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires et non seulement de loisirs.

À ce jour, environ 250 kilomètres de nouvelles voies cyclables se sont ajoutées au réseau initial à la grandeur de l'agglomération, portant le réseau cyclable à quelque 680 kilomètres. Son utilisation par les cyclistes est largement confirmée. Une étude de l'université McGill en 2010 démontrait que le nombre de cyclistes présents dans les infrastructures cyclables de Montréal, en comparaison avec 2008, avait augmenté de 20 à 27% en 2009 et de 35 à 40% en 2010. C'est dire à quel point ces infrastructures sont très en demande et appréciées par la clientèle cycliste.

Dans ce contexte, l'Agglomération se doit de poursuivre le développement du réseau cyclable et de continuer à offrir aux cyclistes des conditions de déplacement qui soient optimales, sécuritaires, attractives et compétitives par rapport aux autres modes de transport. Les nouvelles infrastructures à mettre en place doivent donner un accès le plus direct possible aux pôles d'emplois, de services ainsi qu'aux zones commerciales, touristiques, institutionnelles et autres de telle sorte qu'un transfert modal soit possible et encouragé.

Au cours des prochaines années, les défis pour l'ajout de nouvelles infrastructures cyclables s'avéreront de plus en plus élevés compte tenu de la complexité des aménagements à réaliser et de leurs coûts. D'où la nécessité de procéder à une révision de la carte du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal permettant d'élargir le réseau à de nouveaux projets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0364 - 27 août 2009: Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (réseau cyclable);

CG08 0362 - 19 juin 2008: Adoption - Plan de transport de Montréal 2008;

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise dans un premier temps à ce que le conseil d'agglomération approuve la modification apportée au Plan de transport adopté par le conseil d'agglomération en juin 2008, plus particulièrement quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal (figure 13 du Plan de transport). La carte révisée représentant le nouveau réseau cyclable actuel et projeté est insérée en pièce jointe au présent sommaire.

La démarche de révision a été initiée en janvier dernier et s'est poursuivie jusqu'en octobre, selon le calendrier de travail suivant :

Janvier à mai : Élaboration de la démarche de révision du plan vélo par la Direction des transports (division des transports actifs et collectifs), définition du concept et des critères d'analyse et proposition d'un plan révisé par arrondissement et par ville liée;

Février : Première correspondance acheminée à tous les arrondissements et toutes les villes liées demandant de nous identifier le nom d'un répondant chargé de nous assister dans la démarche de révision;

Avril : Deuxième correspondance (relance) acheminée à tous les arrondissements et toutes les villes liées;

Juin à octobre : Rencontres de travail avec les arrondissements et les villes liées - ébauche d'une version préliminaire du plan - approbation du concept final.

L'élaboration de la version révisée du Plan a été effectuée en tenant compte des critères et des objectifs suivants :

- Permettre la continuité du réseau cyclable existant et assurer son homogénéité;
- Planifier le développement du réseau cyclable dans une approche concertée favorisant la connexion entre les arrondissements et les villes liées;
- Considérer l'aspect sécuritaire des déplacements à vélo en tenant compte de la géométrie des rues, de la vitesse, du débit de circulation, de la visibilité, etc;
- Donner accès aux générateurs de déplacement incluant les pôles institutionnels, commerciaux, industriels et touristiques;
- Assurer la desserte des grands équipements à caractère historique, culturel et récréatif;
- Permettre la complémentarité du vélo et des transports publics en donnant accès aux stations de métro de même qu'aux gares de train, etc.;
- Minimiser les temps de parcours des cyclistes en identifiant des liens directs, rapides, accessibles et sécuritaires.

Au terme de cet exercice de révision, 600 nouveaux kilomètres de voies cyclables à réaliser ont pu être identifiés. Ajoutés aux 680 kilomètres de voies cyclables déjà existants, il s'agit

d'un potentiel cumulatif de 1280 kilomètres de voies cyclables comme le détaille le tableau suivant :

	2008	2015
Voies cyclables existantes (km)	400	680
Voies cyclables projetées (km)	400	600*
Voies cyclables réalisées (2008-2014)	250	-----
Total (km)	650	1280

* La révision du plan vélo qui figure dans le Plan de transport (2008) a permis de retrancher 50 km de voies cyclables sur les 150 km non encore aménagées. Aux 100 km restants, l'exercice de révision permet l'ajout de 500 nouveaux km à réaliser.

Dans un deuxième temps, le conseil d'agglomération doit adopter un règlement par lequel l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) est modifiée afin de préciser que le réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal est celui identifié à la figure 13 du Plan de transport à la suite de la révision approuvée par le conseil d'agglomération à la date de la résolution autorisant l'approbation de cette modification.

Il est à noter que ce règlement doit être soumis à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

JUSTIFICATION

La révision du plan vélo permet d'accroître la diversité de projets cyclables à réaliser. Elle permet également l'identification de nouveaux liens répondant davantage aux besoins de la clientèle cycliste et améliore la connectivité du réseau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation des 600 kilomètres de voies cyclables projetés est évaluée de façon approximative à quelque 150 millions de dollars. Comme par les années passées, l'agglomération souhaite bénéficier de programmes gouvernementaux, tel le programme Véloce II du ministère des Transports du Québec.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement du réseau cyclable montréalais figure dans les orientations du Plan de transport de Montréal adopté en 2008 qui mise entre autres sur un usage accru du vélo partout sur le territoire de l'agglomération. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le règlement est adopté par le conseil d'agglomération, la carte du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal qui figure dans le Plan de transport pourra être modifiée et il sera possible pour l'Agglomération d'élargir son offre en matière de nouvelles infrastructures cyclables sur l'ensemble de son territoire. Les cyclistes seront eux-mêmes

les plus grands bénéficiaires de cet ajustement en ayant accès à un réseau cyclable plus vaste, plus développé et mieux défini.

Si le dossier est refusé, la carte actuelle du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal demeure impossible. Il nous faudra poursuivre le développement d'un réseau cyclable qui ne répond peut-être plus aux besoins de la clientèle cyclistes d'aujourd'hui. Par ailleurs, si l'on tient compte de la complexité des liens cyclables qui restent à réaliser, il deviendra de plus en plus difficile d'atteindre les cibles en terme de nouveaux kilomètres à ajouter à chaque année.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités de communication requises seront convenues avec les autorités politiques et la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 2014 - Approbation de la modification du Plan de transport;

Novembre 2014 - Avis de motion du règlement;

Décembre 2014 - Adoption du règlement;

2015 - Approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. De plus, ce dossier est conforme à l'article 39 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel D BÉDARD
Cons. en aménagement - chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Serge LEFEBVRE
Chef de division

Le : 2014-10-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports par intérim

Approuvé le : 2014-10-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-11-03

CE : 50.001
2015/01/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1144527002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais.

Il est recommandé de prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-16 15:32

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144527002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais.

CONTENU

CONTEXTE

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a reçu du conseil municipal du 27 février 2013, le mandat d'évaluer la portée de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais et d'émettre, par la suite, des recommandations sur les modifications possibles audit règlement. En effet, les propriétaires ne sont pas soumis aux mêmes règles lorsqu'il y a bris de branchement d'égout selon qu'il s'agit de tel ou tel arrondissement. Pour certains propriétaires, la responsabilité du branchement d'égout s'arrête à la limite de la propriété alors que pour d'autres, cette responsabilité s'étend jusque sous le domaine public. En cours d'étude, et à la demande de Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif, responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, la commission a élargi son mandat à l'étude du dossier des entrées de service d'eau en plomb, ces deux branchements, égouts et entrées de service étant situés dans la même tranchée.

Au terme de son analyse, la commission a déposé son rapport à la séance du conseil municipal du 15 décembre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM13 0161 - 27 février 2013 - Mandat à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs d'étudier la portée de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais.

DESCRIPTION

La Commission a procédé à l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 concernant les branchements d'égout ainsi qu'à l'étude des entrées de service d'eau en plomb au cours de trois séances de travail qui se sont tenues les 20 mai, 10 juin et 26 août avec les personnes-ressources du Service de l'eau. Celles-ci ont présenté les dossiers et identifié les scénarios probables pour harmoniser la réglementation et proposer des modifications éventuelles. Quatre autres séances de travail, tenues les 9 et 23 septembre, 21 octobre et 4 novembre,

ont donné lieu à des échanges entre les membres de la commission qui ont pu présenter et discuter des recommandations possibles, applicables au contexte montréalais. Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité lors de la séance de travail du 18 novembre 2014 et le rapport a été déposé au conseil municipal du 15 décembre 2014.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane BOLDUC
Secrétaire-rechechiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-16

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Soutien aux commissions et suivi

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2014-12-16